

# Chapitre 1

## DES DÉCOUVERTES AUX MONDES COLONIAUX

Pierre RAGON, « Les Grandes Découvertes et l'expansion européenne », dans Robert MUCHEMBLED (sous la coord. de), *Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Grand Amphi Histoire moderne, Tome 1, Paris, Bréal, 1995, p. 12-45.

### 1- Les Grandes Découvertes

En un peu plus d'un siècle, entre 1415 et 1522, les Européens parcourent tous les océans du globe et enclenchent un processus d'unification progressive de l'économie mondiale, assorti de multiples formes de contacts et d'échanges culturels.

Les habitants de la péninsule ibérique, héritiers de la double expérience maritime et marchande de l'Italie, leur principal partenaire culturel et commercial, se lancent les premiers. Les voyages portugais explorent l'Orient, avec des objectifs plus commerciaux que politiques. Les voyages espagnols ambitionnent de poursuivre la dynamique de christianisation initiée en 1492 par la reddition du royaume de Grenade sous la pression des armées des Rois Catholiques.

Or les quelques groupes de soldats espagnols projetés en Amérique mettent la main sur d'immenses territoires contenant des mines d'or et d'argent, à l'origine de l'immense prospérité de la monarchie espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle, et de l'envie des puissances maritimes du nord de l'Europe. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la France est présente au Canada, l'Angleterre en Virginie, les Provinces-Unies en Orient.

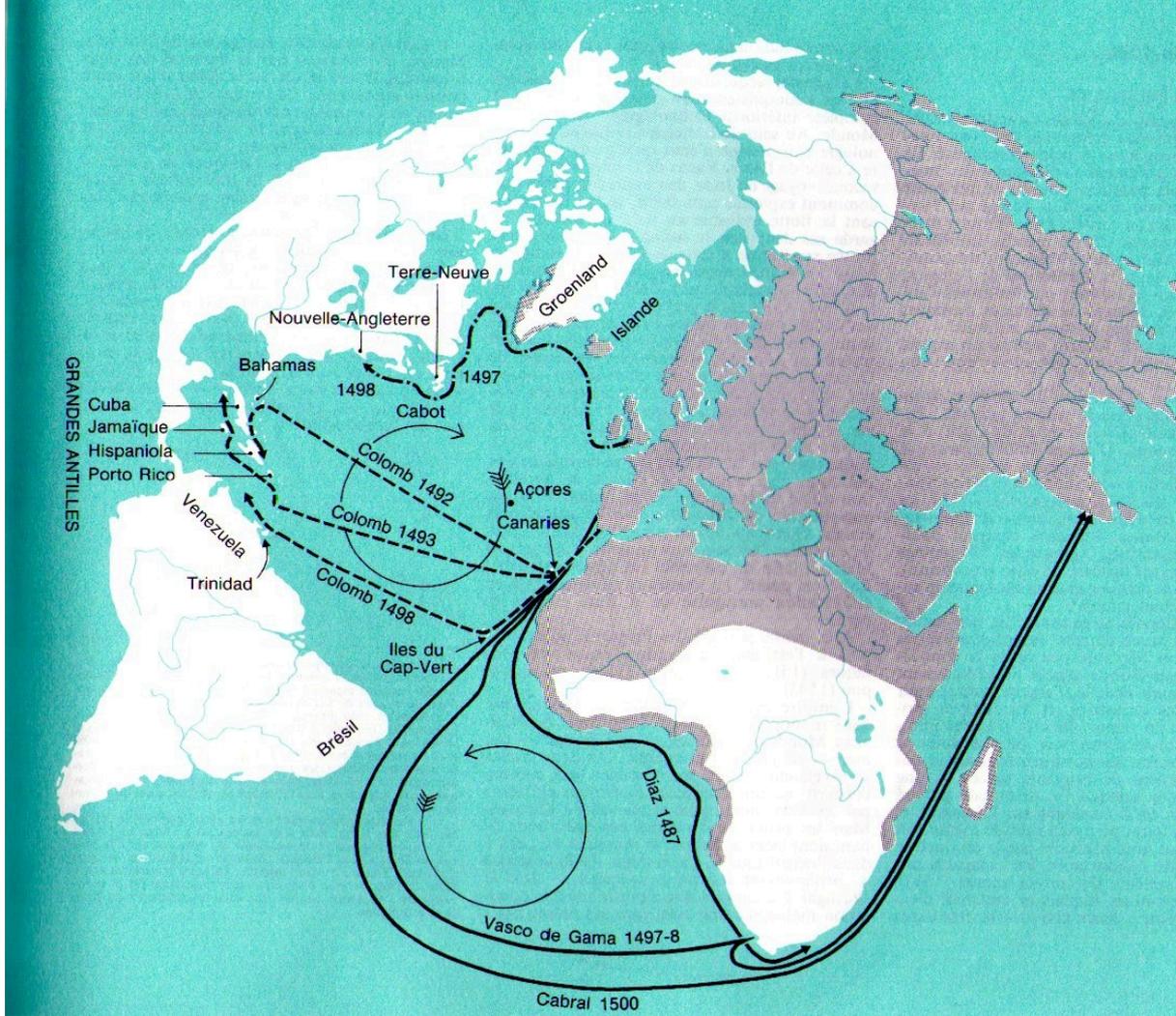
L'impact sur les autres continents est très inégal : si l'Afrique est à peine effleurée (mais saignée de ses populations), si les civilisations orientales sont préservées, l'Amérique subit une énorme catastrophe démographique et écologique, la disparition de ses États, la dislocation de ses sociétés. Quant à l'Europe, l'aspiration des richesses du monde et le détournement des voies commerciales nourrissent son développement économique.

#### a- Les voyages

**Les voyages de découvertes s'appuient sur des progrès techniques** : le gouvernail d'étambot relié à la barre, qui remplace les rames-gouvernails latérales, la boussole, l'astrolabe qui mesure les latitudes, la carte nautique, l'apparition de la caravelle, qui permettent de poursuivre les incessantes tentatives des siècles précédents. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les Ibériques occupent les archipels atlantiques : les Portugais aux Açores et à Madère, les Espagnols dans les Canaries, et commencent à cultiver la canne à sucre.

Quand l'empire ottoman maîtrise tout l'Est du bassin méditerranéen et se retrouve en situation de taxer les marchandises orientales, les Occidentaux cherchent à le contourner : Bartolomé Diaz double la pointe sud de l'Afrique en 1488, Christophe Colomb aborde les Bahamas en 1492, Anglais, Portugais et Français explorent le Nord-Ouest afin de trouver le détroit qui les mènera vers l'Orient.

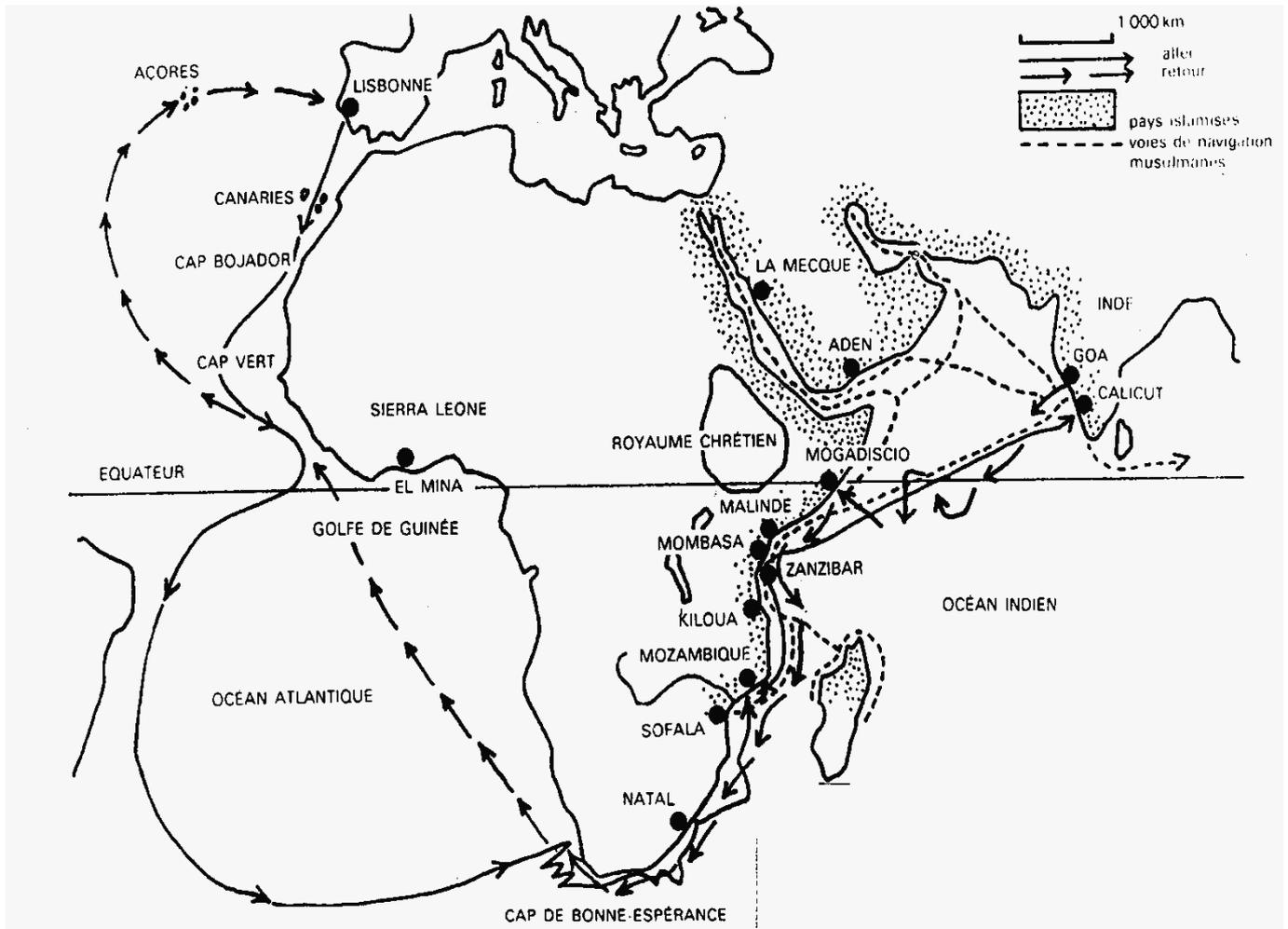
LES VOYAGES DE DÉCOUVERTE 1487-1500



Colin MACEVEDY, *Atlas de l'histoire moderne*, Paris, 1985

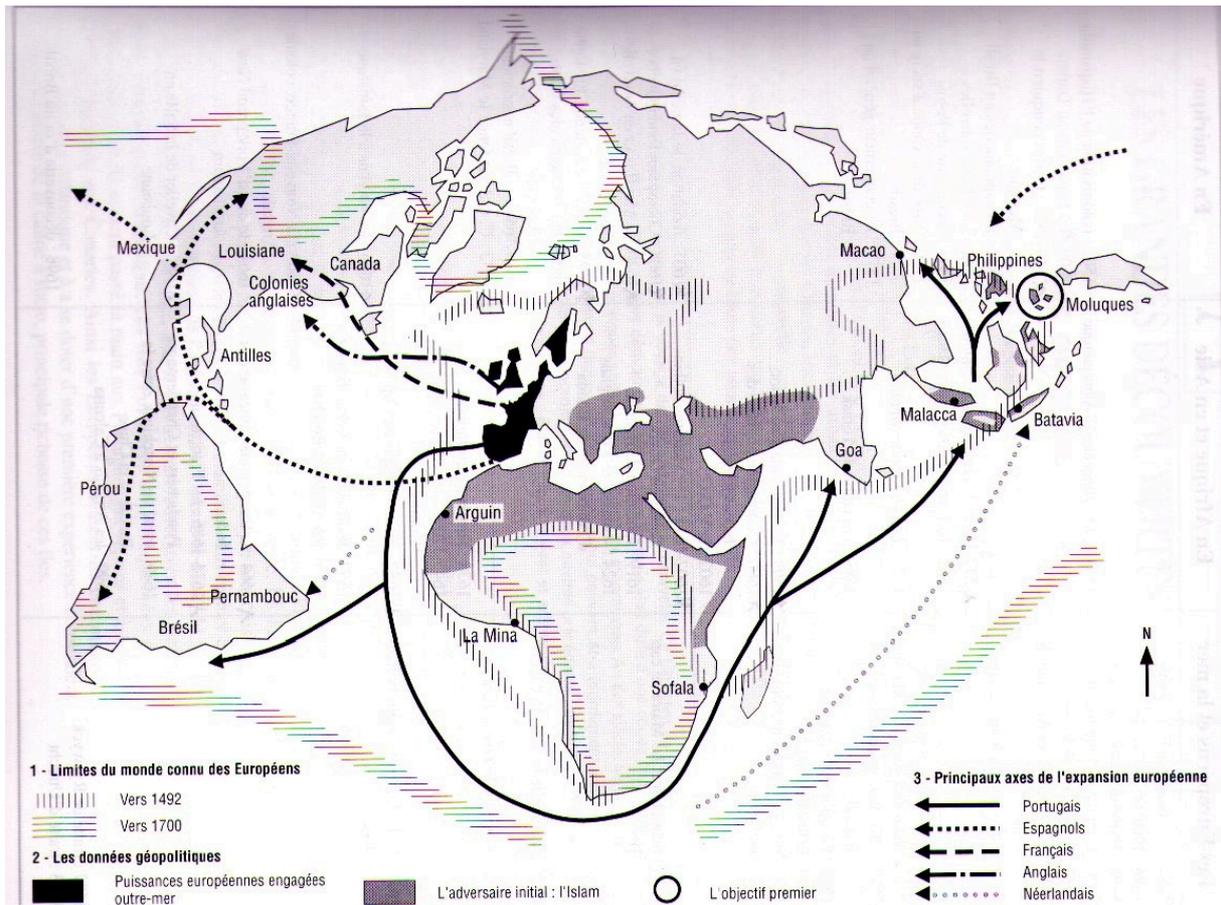
## ***b- Portugais et Hollandais : des empires commerciaux***

L'expansion portugaise dans l'Océan Indien est fulgurante : entre 1497 et 1499, Vasco de Gama franchit le cap de Bonne-Espérance et atteint l'Inde.



*Fiches documentaires Sciences Humaines, CNED, Mai 1978*

**Les Portugais s'introduisent alors dans un espace commercial fortement organisé autour de quelques produits : drogues, épices, soieries et or. Entre 1502 et 1515, ils construisent un vaste empire de comptoirs fortifiés le long des côtes : SOFALA en Afrique Orientale, GOA aux Indes, MALACCA en Insulinde, MACAO en Chine, auxquels il faut ajouter le Brésil, qui se développe au XVI<sup>e</sup> siècle grâce à la culture de la canne à sucre.**



Robert MUCHEMBLED (coord.), *Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Bréal, 1995, p.13.

**Dans les années 1590, les Hollandais investissent la route des Indes portugaises :** en 1566, une partie de la population des Pays-Bas a commencé à se révolter contre l'Espagne, tandis qu'en 1580, Philippe II devient également roi du Portugal, puis ferme le port de Lisbonne aux navires hollandais en 1594. Les révoltés, organisés en Provinces-Unies qui ont proclamé leur indépendance, décident alors de s'emparer des Indes Orientales. Ils forment des Compagnies, qui ouvrent immédiatement des comptoirs en Insulinde, et prennent d'assaut les places portugaises. Seules Goa et Macao leur échappent.

### ***c- Les Espagnols : des conquérants***

**La conquête espagnole résulte d'entreprises personnelles menées par des marins (Colomb, les frères Pinzón), et des soldats (Cortès, Pizarro), liés à la Couronne par des capitulations.** Tributaires des vents et des courants et de leur recherche d'une route vers l'Asie, les Espagnols ont touché d'abord les Caraïbes, puis les côtes de l'Amérique centrale et du Sud, avant le fond du golfe du Mexique. Ils se réapproprient les Philippines, déjà reconnues par Magellan en 1521 au cours de son tour du monde, en 1565.

**La rapidité de la victoire espagnole tient à la fois à l'écart technique entre nouveaux arrivants et anciens occupants, et aux divisions politiques des Amérindiens. Ainsi, Cortès assujettit 25 millions d'hommes au Mexique, Pizarro, 8 à 10 millions de sujets de l'Inca. Ces sujets sont intégrés dans le système de l'*encomienda* (le roi délègue ses droits à des *encomenderos* afin qu'ils évangélisent les Indiens, en échange de**

**quoi ils peuvent exiger tributs et services personnels, comme le travail dans les mines par exemple). Les *conquistadores* cherchent des hommes plus que des terres mais l'effondrement démographique dû au choc microbien, et aux mauvais traitements, conduit au déclin rapide de l'*encomienda*.**

La monarchie installe une administration appuyée sur un réseau de villes et calquée sur celle de l'Espagne : deux vice-rois à Mexico et Lima, des Audiencias, des gouvernements militaires et des *corregimientos*. Le roi perçoit le cinquième des revenus américains : c'est le *quint*, qui sert à financer la politique étrangère mais produit aussi de l'inflation.

Les populations des Caraïbes ont subi de plein fouet les conséquences de l'arrivée des Espagnols : massacrées, surexploitées, infectées par des épidémies, razzées, et finalement abandonnées quand les colons se déplacent sur le continent. Les îles sont fréquentées par des corsaires français, anglais et hollandais qui y fondent des bases permanentes à partir des années 1630. On y trouve des lambeaux des peuples Caraïbes dans certains îlots difficiles d'accès, des aventuriers, des marins déserteurs, des esclaves africains en fuite (les *marrons*), des flibustiers, de petits colons, et en même temps des planteurs, qui obtiendront l'élimination des précédents vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

#### ***d- Anglais et Français : peupler et exploiter***

La Couronne anglaise instrumentalise le phénomène de l'émigration vers l'Amérique du nord pour faire baisser les tensions économiques, sociales et religieuses. **À partir de 1606, deux compagnies se chargent de transporter les colons vers la Virginie puis le Maryland et les Caroline et d'y organiser la culture du tabac.** Cette société, rurale et aristocratique, développe avec les paysans chassés par le mouvement des *enclosures*, une économie de plantation qui finit par recourir massivement à l'esclavage.

**Plus au Nord, des Puritains fuyant les persécutions religieuses fondent la Nouvelle-Angleterre :** les *Pèlerins du Mayflower* arrivent en 1620. Basée sur l'agriculture vivrière et le commerce, leur société est à la fois égalitaire et largement intolérante vis-à-vis des autres Églises (ou sectes).

Encore plus au Nord, Jacques Cartier et Roberval ont reconnu le Saint-Laurent au cours de trois expéditions en 1534, 1535, 1541-42 : mais **le Canada n'intéresse pas la France, qui n'y a pas trouvé d'or.** Cependant des compagnies pour la traite des fourrures apparaissent au XVII<sup>e</sup> siècle et Québec est fondée en 1608. La France revendique d'immenses territoires allant de Terre-Neuve au delta du Mississippi mais ils ne sont occupés que par des *coureurs des bois*, à cause de la faiblesse de l'immigration.

## Documents

### La découverte de l'Amérique

Vendredi 12 octobre 1492

À deux heures après minuit, la terre apparut, dont ils pouvaient être à deux lieues. Ils amenèrent toutes les voiles et ne gardèrent que le tréou qui est la grand-voile, sans les bonnettes, et ils mirent à la cape, ne bougeant plus jusqu'à ce que se levât ce jour du vendredi où ils arrivèrent à une petite île des Lucayes<sup>1</sup> qui s'appelait, en la langue des Indiens, Guanahani. Dès l'abord ils virent des gens nus, et l'Amiral descendit à terre avec la barque armée, accompagné de Martín Alonso Pinzón et Vicente Yáñez, son frère, qui était capitaine de la *Niña*. L'Amiral déploya la bannière royale et ses capitaines les deux bannières à croix verte que l'Amiral avait mises sur chaque navire comme sa marque et qui portaient un F et un I, chaque lettre étant surmontée de sa couronne respective et placée l'une d'un côté de la + et l'autre de l'autre. Ayant mis pied à terre, ils virent des arbres très verts et beaucoup d'eaux courantes et des fruits de diverses sortes. L'Amiral appela à lui les deux capitaines et tous ceux qui avaient débarqué, ainsi que Rodrigo de Escobedo, notaire de l'ensemble de l'expédition et Rodrigo Sánchez de Ségovie, et leur demanda de lui rendre foi et témoignage de ce qu'au vu de tous, il prenait, comme effectivement le fit, possession de ladite île au nom du Roi et de la Reine, ses Souverains, faisant toutes les déclarations préventives requises comme cela apparaît dans les témoignages qui se firent là par écrit. Bientôt de nombreux habitants de l'île se regroupèrent auprès d'eux. Ce qui suit maintenant est exactement ce qu'écrivit l'Amiral dans le récit de son premier voyage et de sa découverte de ces Indes-ci. « Quant à moi, dit-il, afin qu'ils nous tinssent en grand amitié, car je vis que c'étaient des gens qui s'ouvriraient et se convertiraient à notre sainte religion plus par amour que par force, je donnai à quelques-uns d'entre eux des bonnets rouges et des colliers de perles de verre qu'ils se mettaient autour du cou, et bien d'autres choses de peu de valeur, grâce auxquelles ils furent très contents et nous restèrent si attachés que c'en était merveille. Ces gens venaient ensuite à la nage jusqu'aux barques des navires sur lesquelles nous nous trouvions, et nous apportaient des perroquets, du fil de coton en pelotes, des sagaies et bien d'autres choses, et nous les troquions contre d'autres choses que nous leur donnions, comme des petites perles de verre et des grelots. Enfin, ils acceptaient tout et donnaient ce qu'ils avaient de bon gré, mais il me sembla que c'étaient des gens très pauvres de tout. Tous vont nus comme leur mère les a mis a monde, les femmes également, quoique je n'en eusse vu qu'une seule fort jeune ; et tous ceux que je vis étaient tous jeunes, de sorte que je n'en vis aucun âgé de plus de XXX ans, très bien faits, avec des corps harmonieux et de très beaux visages, les cheveux presque aussi épais que les crins de la queue des chevaux et courts. Ils portent les cheveux sur les sourcils, sauf quelques mèches qu'ils portent longues derrière et jamais ne coupent. Certains se peignent de brun, d'autres sont de la couleur des Canariens, ni noirs ni blancs, d'autres se peignent de blanc, d'autres de rouge, d'autres de ce qu'ils trouvent ; certains se peignent le visage, d'autres le corps, d'autres seulement les yeux, d'autres seulement le nez. Ils ne portent point d'armes ni ne les connaissent, parce que, si je leur montrais des épées, ils les prenaient par le tranchant et se coupaient par ignorance. Ils n'ont aucun objet de fer ; leurs sagaies sont des bâtons sans pointe de fer, mais certaines d'entre elles ont au bout une dent de poisson et certaines autres d'autres choses. Tous semblablement sont de bonne taille, ont de beaux traits et sont bien faits. J'en vis quelques-uns qui avaient des marques de blessures sur le corps ; je leur demandai alors par signes ce que c'était, et eux m'expliquèrent par gestes comment des gens venaient là d'autres îles qui étaient proches pour les enlever, et comment

---

<sup>1</sup> Peut-être que Lucayes [Lucayos] ne désigne pas autre chose que les *Lecuyos* (*lequios*) habitants d'îles que la tradition situait à l'est de l'Asie.

ils se défendaient. Je pensai donc et je pense toujours que ces gens viennent là depuis la terre ferme pour en faire leurs captifs. Eux doivent être bons serviteurs et de bon entendement, car je m'aperçois qu'ils répètent très vite tout ce que je leur ai dit. Et je pense qu'ils deviendraient facilement chrétiens, car il me sembla qu'ils n'avaient aucune religion. Quant à moi, s'il plaît à Notre Seigneur, j'en emmènerai d'ici lorsque je partirai, six à Vos Altesses, afin qu'ils apprennent à parler notre langue. Je ne vis aucune bête d'aucune sorte, sauf des perroquets en cette île ». Telles sont les paroles exactes de l'Amiral.

**Source :** *Journal de bord du premier voyage de C. Colomb*, B.N. de Madrid, copie de fr. Bartolomé de Las Casas, in Christophe COLOMB, *Œuvres complètes*, Paris, La Différence, 1992, p. 63-66.

## Analyse et interprétations de ses découvertes par C. Colomb

Il me souvient que, chaque fois qu'en naviguant vers les Indes je passe à cent lieues au ponant des îles Açores, j'y trouve un changement de température, suivant une ligne nord-sud ; je déterminai alors que s'il plaisait à Notre Seigneur de me donner du vent et du beau temps pour pouvoir sortir de l'endroit où je me trouvais, je renoncerais à aller plus au sud sans pour autant revenir en arrière, et décidai de naviguer vers le ponant jusqu'à ce que je pusse trouver cette ligne, avec l'espoir d'y trouver la même température que lorsque je naviguais le long du parallèle des Canaries, et que, s'il en était ainsi, je pourrais alors aller plus au sud. Et au bout de ces huit jours il plut à Notre Seigneur de me donner un bon vent d'est, et je continuai vers le ponant, mais sans oser décliner vers le sud, car je trouvai de très grands changements dans le ciel et les étoiles, mais non dans la température. Je décidai donc de poursuivre ma route, toujours vers l'ouest exactement, au droit de la Sierra Leone, dans le dessein de ne pas changer de route jusqu'à l'endroit où j'avais pensé que je trouverais la terre, pour y radouber les navires, et si possible sauver ce que je pouvais des vivres et faire de l'eau car je n'en avais plus. Et au bout de dix-sept jours, durant lesquels Notre Seigneur me donna vent prospère, le mardi trente et un juillet, à midi, la terre parut, que j'avais pensé voir le lundi précédent ; et j'avais tenu cette route jusqu'au moment où, au lever du soleil, à cause du manque d'eau, je décidai d'aller vers les îles des cannibales, et où je pris cette nouvelle direction. Et comme Sa Haute Majesté m'a toujours traité avec miséricorde, un marin monta par hasard dans la hune et vit au ponant trois montagnes ensemble. Nous dîmes le *Salve Regina* et d'autres hymnes, et rendîmes tous nombreuses grâces à Dieu. Je quittai ensuite la route du nord et revins vers la terre, que je touchai à l'heure des complies, à un cap que je nommai de la Galère après avoir donné à cette terre le nom d'île de la Trinité. [...]

En arrivant à [la] pointe de la Sablière, on voit une grande embouchure de deux lieues de large, du ponant au levant, qui sépare l'île de la Trinité de la terre de Grâce ; si on y entre afin d'aller vers le septentrion on rencontre des flots de courant qui traversent cette embouchure avec un très grand rugissement ; je pensai que celui-ci était dû à un haut-fond de récifs et de rochers, qui interdirait qu'on y entrât. Et derrière ce flot il y en avait un autre, puis un autre, qui rugissaient tous aussi fort que la vague de la mer quand elle se brise contre les rochers. Je mouillai à la pointe de la Sablière, hors de ladite embouchure, et trouvai que l'eau coulait de l'orient au ponant avec autant de fureur que le Guadalquivir en temps de forte crue, et cela de façon continue, nuit et jour, au point que je pensai ne pouvoir ni reculer, à cause du courant, ni avancer, à cause des hauts-fonds. [...]

Le lendemain, j'envoyai les barques sonder, et je trouvai qu'il y avait au plus six ou sept brasses de fond dans cette embouchure et que ces flots de courant ne cessaient pas, les uns entrant et les autres sortant. Il plut à Notre Seigneur de me donner bon vent, et j'entrai dans la bouche, où je trouvai le calme ; de l'eau de mer fut puisée par hasard, et je la trouvai douce. Je naviguai au septentrion jusqu'à une montagne très haute, située à une distance

d'environ vingt-six lieues de la pointe de la Sablière, et il y avait là deux caps très élevés : l'un à l'orient, qui appartenait à l'île de la Trinité, et l'autre à l'occident, une terre que j'appelai Terre de Grâce ; ils formaient une embouchure très étroite, plus que celle de la pointe de la Sablière, et elle était parcourue des mêmes flots de courant rugissant aussi fort qu'à la dite pointe de la Sablière, et de la même façon l'eau de la mer était douce. Et jusqu'alors je n'avais pris langue avec personne de ces terres, ce que je désirais fortement ; c'est pourquoi je naviguai en longeant la côte de cette terre vers le ponant et plus j'avancçais, plus je trouvais l'eau de la mer douce et savoureuse. [...]

Quand j'allai aux îles du Cap-Vert, j'y trouvai des gens bien plus noirs encore, et plus on descend vers le sud, plus ils le sont, de sorte que là où je me trouvai, au droit de la Sierra Leone, où à la tombée de la nuit l'étoile du nord se hausse à cinq degrés, les gens sont extrêmement noirs ; puis lorsque je naviguai de là vers l'ouest j'entrai dans des chaleurs extrêmes, et une fois passée la ligne que j'ai dite, je trouvai que la température devenait de plus en plus douce, au point que lorsque j'atteignis l'île de la Trinité, où l'étoile du nord, à la tombée de la nuit, se hausse également de cinq degrés, l'air de la terre de Grâce était très suave, la campagne et les arbres très verts et aussi beaux que dans la plaine de Valence en avril. Là, les gens sont de très belle taille et plus blancs que tous ceux que nous avons vus ailleurs aux Indes, ils ont les cheveux très longs et plats, ce sont des gens plus astucieux et de meilleur entendement que les autres, et point couards. [...]

L'Écriture sainte témoigne que Notre Seigneur fit le Paradis terrestre et qu'il y mit l'arbre de vie, et que de là sort une source d'où naissent en ce monde quatre grands fleuves : le Gange en Inde, le Tigre et l'Euphrate en \*\*\*, qui séparent les montagnes et forment la Mésopotamie avant de couler en Perse, et le Nil qui naît en Ethiopie et rejoint la mer à Alexandrie.

Je ne trouve pas, je n'ai jamais trouvé un écrit ni chez les Latins ni chez les Grecs qui dise de manière certaine l'endroit où se trouve le Paradis terrestre, et je ne l'ai vu sur aucune mappemonde sinon situé d'autorité. Certains le mettaient là où sont les sources du Nil en Ethiopie, mais d'autres parcoururent toutes ces régions et ne trouvèrent pas qu'elles possédaient la température ni l'élévation vers le ciel qui pussent faire admettre que c'était là qu'il se situait, ni que les eaux du déluge y fussent arrivées, qui l'aurait submergé, etc. Quelques gentils voulurent dire en argumentant qu'il se trouvait dans les îles Fortunées, qui sont les Canaries, etc.

Saint Isidore, Beda, Strabon, le Maître de l'*Histoire Scolastique*, saint Ambroise, Scot et tous les théologiens sacrés s'accordent à dire que le Paradis terrestre est en Orient, etc.

J'ai déjà dit ce que je pensais de cet hémisphère et je crois que si je passais au-dessous de la ligne équinoxiale, en arrivant là où est le point le plus élevé, je trouverais un air bien doux et bien plus de diversité dans les étoiles et dans les eaux, et non que je croie qu'à cet endroit, où l'altitude est la plus grande, elles soient navigables, qu'on y trouve de l'eau, ni qu'on y puisse monter ; mais parce que je crois que c'est là qu'est le Paradis terrestre, que personne ne peut atteindre hors de la volonté divine. Et je crois que cette terre que Vos Altesses ont donné l'ordre de découvrir est immense et qu'il y en a beaucoup d'autres au midi, dont jamais on n'a entendu parler.

Je ne tiens pas que le Paradis terrestre ait la forme d'une montagne abrupte, comme nous le disent les écrits, mais qu'il se situe au sommet, là où j'ai parlé d'une queue de poire, et que lorsqu'on se dirige vers lui, on monte peu à peu, longtemps avant d'y arriver et je crois que personne ne pourra arriver tout en haut, comme je l'ai dit et je crois que c'est là que peut naître cette eau, bien que ce soit très loin, et qu'elle peut arriver à l'endroit d'où je viens, et y former ce lac. Ce sont là de grands indices du Paradis terrestre, car l'endroit est conforme à l'opinion de ces saints et sacrés théologiens. Et de même les signes sont-ils tout à fait conformes, car je n'ai jamais lu ni entendu dire qu'une telle quantité d'eau douce fût ainsi mêlée et proche de l'eau salée ; cela est confirmé par cette température si douce. Et si ce n'est pas du Paradis que descend cette eau, cela paraît plus grande merveille encore, car je ne sache qu'on connaisse au monde un fleuve si grand et d'une telle profondeur.

**Source :** *Relation du Troisième voyage*, in Christophe Colomb, *Œuvres complètes*, Paris, La Différence, 1992, p. 379-393.

## **Mœurs et coutumes des populations indigènes de Mésoamérique**

La population qui occupe le pays, de l'île de Cozumel et la pointe du Yucatán à l'endroit où nous sommes, appartient à une race de taille moyenne, de corps bien proportionné, avec cette particularité, que dans chaque province ils modifient eux-mêmes leurs physionomies ; les uns se perçant les oreilles pour y mettre de grands et vilains objets, d'autres se perforant les cartilages du nez pour y introduire de grandes pierres rondes qui paraissent des miroirs, et d'autres se perçant la lèvre inférieure jusqu'aux dents, pour y pendre de grandes roues d'or ou des pierres si lourdes qu'elles leur font des lèvres tombantes qui les rendent absolument difformes.

Leurs vêtements sont faits d'une espèce d'étoffe de gaze couverte de peintures ; les hommes cachent leur nudité et s'enveloppent le buste d'une étoffe très fine et toute peinte, rappelant les draperies maures ; les femmes de la basse classe portent une jupe d'étoffe peinte qui leur tombe sur les pieds avec un petit corsage qui leur masque les seins ; le reste est découvert. Les femmes nobles se montrent vêtues de longues chemises d'une fine étoffe de coton toute brodée, en forme de rochet.

Leurs vivres se composent de maïs, de quelques autres grains comme ceux des îles, et de la yuca que nous consommons à l'île de Cuba et qu'ils mangent rôtie, ne sachant pas en faire du pain ; ils ont leurs pêcheries et leurs chasses, ils élèvent beaucoup de poules comme celles de la terre ferme, et qui sont grosses comme des paons.

Il y a de grands villages fort bien construits ; là où les pierres abondent, les maisons sont en pierre, reliées en chaux et mortier ; les chambres y sont petites, basses, dans le genre mauresque. Là où les pierres manquent, ils les construisent en adobes qu'ils blanchissent à la chaux, et les toits sont en chaume.

Il y a des maisons de caciques fort belles et contenant de nombreuses chambres ; nous avons vu plus de cinq grandes cours dans l'intérieur d'une seule habitation, avec ses appartements fort bien distribués, chacun y ayant son service particulier. Ils ont à l'intérieur leurs puits et leurs citernes et les demeures de leurs esclaves et de leurs serviteurs, qu'ils ont fort nombreux.

Chez chacun de ces caciques, à l'entrée de leur palais, mais en dehors, il y a une grande cour au milieu de laquelle s'élèvent deux, trois ou quatre édifices très élevés avec escaliers pour en gravir le sommet. Ils sont très bien construits ; ce sont là leurs oratoires, temples et autels. Les communs en sont considérables, c'est là que reposent les idoles qu'ils adorent, les unes de pierre, les autres en terre cuite et les autres en bois. Idoles qu'ils adorent et servent en tant de cérémonies qu'il nous serait difficile d'en faire à Vos Altesses Royales une description complète. Les temples et mosquées où ils tiennent ces idoles sont, petits et grands, admirablement sculptés et il y a des villages où les idoles sont enjolivées de plumes et d'étoffes brodées avec le goût le plus délicat.

Tous les jours, avant de rien entreprendre, ils brûlent dans ces temples de l'encens et offrent leurs personnes mêmes en holocauste, les uns se coupant la langue, d'autres les oreilles, et quelques-uns se taillant le corps à coups de couteaux ; le sang qui s'en échappe, ils l'offrent à ces idoles, le répandant par toutes parties du temple, le jetant parfois vers le ciel et faisant mille cérémonies : de sorte qu'ils n'entreprennent rien sans faire un sacrifice. Ils ont une autre coutume horrible, abominable, bien digne de châtiment et que nous n'avons observée nulle part ; c'est que, chaque fois qu'ils ont quelque chose à demander à leurs idoles, afin qu'elles soient propices à leurs prières, ils prennent des jeunes garçons et des jeunes filles, des hommes et des femmes aussi, dont ils ouvrent la poitrine, dont ils arrachent le cœur et les entrailles qu'ils brûlent devant leurs faux dieux, leur en offrant la fumée en

sacrifice. Quelques-uns de nous ont été témoins de ces sacrifices, et ceux qui les ont vus disent que c'est la chose la plus terrible et la plus épouvantable qui se puisse imaginer. Ces Indiens font ces sacrifices si fréquemment et si souvent que l'on nous a dit, et nous en avons une certaine expérience pour le peu de temps que nous habitons leur pays, qu'il n'y a pas d'années qu'ils ne tuent et sacrifient cinquante personnes dans chaque temple ; et cela se pratique de l'île de Cozumel à l'endroit où nous sommes. Vos Majestés peuvent être sûres que, vu l'étendue de leur contrée et le grand nombre des temples, il n'y a pas d'année qu'ils ne tuent et sacrifient trois ou quatre mille être humains. Vos Royales Majestés jugeront si elles doivent remédier à d'aussi grands maux et si nous n'agirions pas pour la plus grande gloire de Dieu Notre Seigneur en instruisant ces malheureux dans notre sainte religion catholique et en changeant la dévotion, foi et espérance qu'ils ont en leurs idoles, en celles de la divine puissance de Dieu ; car il est certain que, s'ils servaient Dieu avec le même zèle, la même foi et la même ferveur, ils feraient des miracles.

**Source** : Première lettre de Hernán Cortès à la reine Juana et à l'empereur Charles Quint, 10/7/1519, in Hernán CORTÈS, *La conquête du Mexique*, p. 65-68, La Découverte, Paris, 1996.

## **Description de Mexico-Tenochtitlán à l'arrivée des Espagnols**

Avant de raconter les merveilles de cette grande ville et des autres dont je vous parlerai dans un prochain chapitre, je crois que, pour mieux me faire comprendre, je dois d'abord décrire la ville de Mexico, où se trouve située celle ville et celles que j'ai citées et comment est composé l'Empire de Mutezuma. Ce royaume est de forme ronde, entouré de hautes et pittoresques montagnes, et la plaine peut compter soixante et dix lieues de circonférence ; dans cette plaine, il y a deux lagunes qui l'occupent presque toute entière, car le service des canoas embrasse plus de cinquante lieues. La plus petite de ces lagunes a de l'eau douce, la plus grande de l'eau salée. Un groupe de monticules élevés qui se trouvent au milieu de la plaine les sépare, et elles communiquent par un détroit qui s'ouvre entre les monticules et la montagne.

Cette grande ville de Tenochtitlán est fondée entre la lagune d'eau salée et la terre ferme - aux approches de la ville, de quelque côté qu'on veuille l'aborder, la distance est de deux lieues. Elle a quatre entrées, auxquelles conduisent des chaussées construites de mains d'hommes, d'une largeur de deux lances. La ville est grande comme Séville et Cordoue. Ses rues principales sont très larges et toutes droites ; quelques-unes de celles-ci et toutes les autres sont moitié terre et moitié eau, formant des canaux pour la circulation des chaloupes. Mais toutes, à intervalles réguliers, sont ouvertes par des tranchées qui font communiquer les canaux entre eux et toutes ces ouvertures, dont quelques-unes sont très larges, sont couvertes par des ponts composés de longues pièces de bois admirablement jointes et fort bien travaillées, sur la plupart desquelles dix cavaliers peuvent passer de front. Comprenant que, si les habitants de cette ville voulaient se révolter contre nous, la disposition des rues leur mettait en main toutes facilités pour réussir, car ils n'auraient pour nous affamer qu'à enlever les ponts, je fis construire dès mon arrivée à Mexico quatre brigantins qui furent achevés en peu de temps et qui pouvaient enlever trois cents hommes et transporter tous mes cavaliers à la fois. Cette ville a un grand nombre de places, où se tiennent des marchés quotidiens ; l'une de ces places est deux fois grande comme celle de la ville de Salamanque, place entourée de portiques où chaque jour se presse une foule de soixante-dix mille acheteurs et vendeurs. On trouve là tous les genres de marchandises et de produits que peut offrir ce monde : victuailles de toutes sortes, bijoux d'or et d'argent, ustensiles de plomb, de cuivre, d'étain et de laiton ; autres objets de pierres, d'or, de plumes et de coquilles. On y vend des pierres brutes et ouvrées, du pisé, des briques cuites, des bois en billes ou travaillés ; dans la rue de la chasse se trouvent des collections de tous les oiseaux du pays,

poules, cailles, perdrix, canards sauvages, faucons, milans, crécerelles, gobe-mouches, poules d'eau, pigeons, tourterelles, oiseaux chanteurs, perroquets, et les oiseaux de proie, aigles, faucons, milans et autres, dont ils vendent les dépouilles garnies de leur plumes, têtes, ongles et becs. Ils vendent des lapins, des lièvres, des chevreuils et des petits chiens comestibles. Il y a la rue des herboristes, où l'on peut trouver toutes les racines et plantes médicinales du monde. Les légumes abondent : oignons, poireaux, ails, cresson et cresson alénois, bourraches, oseilles, chardons comestibles et cardons. Les fruits ne sont pas moins nombreux ; on y trouve des cerises et des prunes qui ressemblent à celles d'Espagne et d'une variété de nuances qu'on ne saurait imaginer. On y débite toutes sortes de fils de coton en écheveaux de toutes couleurs, ce qui nous rappelle le marché des soieries de Grenade, avec cette différence que tout y est ici en plus grande quantité. Ils vendent des couleurs pour les peintres, autant qu'on en pourrait trouver en Espagne et d'une variété de nuances qu'on ne saurait imaginer.

On vend en somme dans ces marchés tout ce que peuvent fournir le royaume et les contrées adjacentes, et ces produits sont si nombreux et de telle qualité que je ne saurais les énumérer tous, faute de mémoire pour me rappeler leurs noms. Il y a dans cette ville beaucoup de grandes et belles maisons, et les palais y sont si nombreux parce que tous les seigneurs de la terre, vassaux de Muteczuma, sont obligés d'avoir une demeure dans la ville et d'y résider un certain nombre de jours dans l'année. Il y a en outre une foule de gens riches qui ont aussi des palais. Tous ont non seulement de grands et beaux appartements mais ils y entretiennent des parterres de fleurs diverses, tant dans leurs salles que dans les cours. Les habitants de cette ville sont plus soignés dans leurs vêtements et de manières plus polies que les habitants des villes de provinces, parce que là siège l'empereur, et qu'il y a toujours autour de lui une foule de grands seigneurs qui influent sur la civilité des gens. Pour ne pas être trop prolix dans la relation des choses de cette grande ville (et je ne saurais en dire trop), je me résumerai en ajoutant que dans le commerce de la vie, les gens déploient tout autant de politesse et d'aménité qu'en Espagne, et que, considérant leur barbarie, leur ignorance du vrai Dieu et leur éloignement de toute autre nation civilisée, c'est une chose admirable de voir combien ils sont policés en toutes choses.

De la Villa de Segura de la Frontera, le 30 octobre 1520.

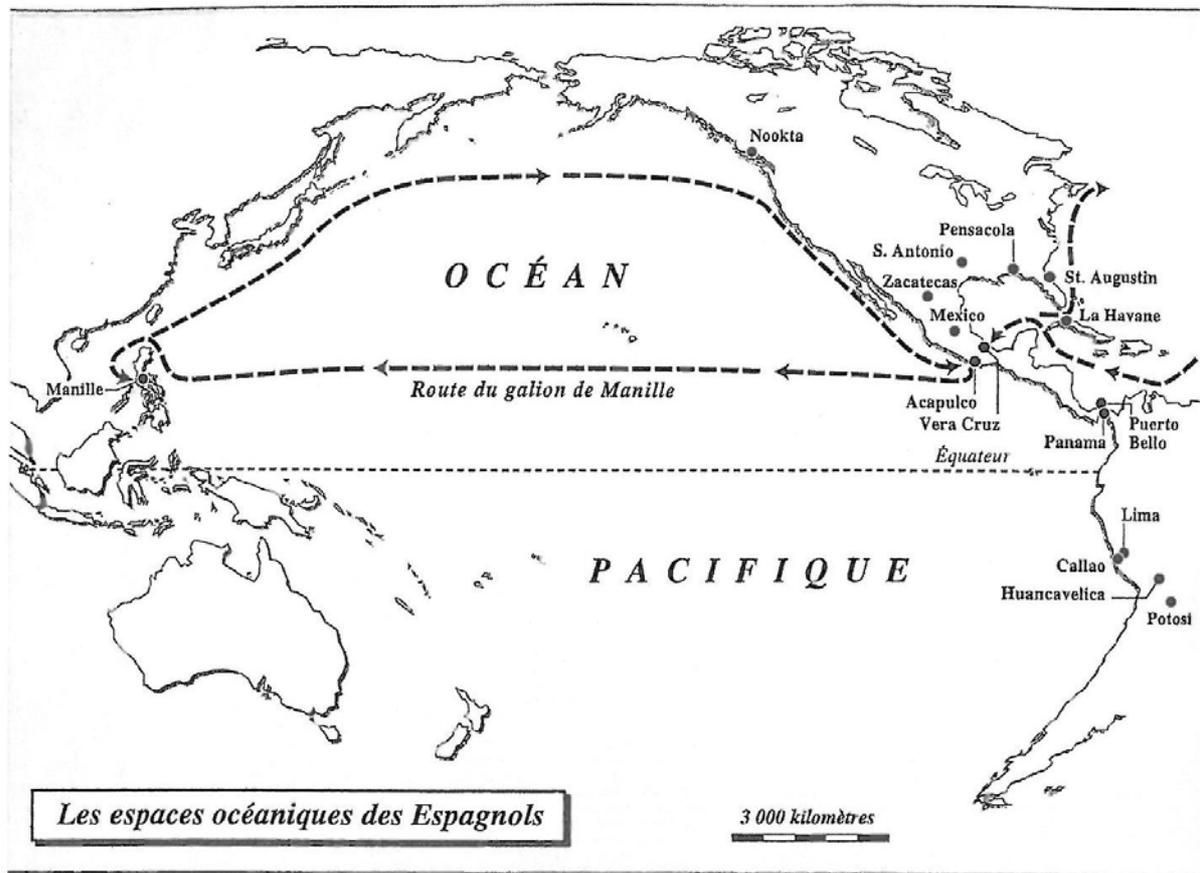
**Source :** Lettre seconde de Hernán CORTÈS à l'empereur Charles Quint, in Hernán CORTÈS, *La conquête du Mexique*, Paris, La Découverte, p. 126-133.

## 2- Le commerce

Philippe HAUDRÈRE, *Le grand commerce maritime au XVIII<sup>e</sup> siècle. Européens et espaces maritimes*, Paris, SEDES, 1997.

Au cours de l'époque moderne, les activités commerciales, déjà très internationalisées, acquièrent une dimension pratiquement mondiale. Les espaces maritimes sont progressivement partagés entre les différentes puissances européennes, Portugal, Espagne, les plus précoces, Provinces-Unies, Angleterre, les plus actives, et France. Dans certains espaces, les Européens s'installent : ils colonisent. Dans d'autres espaces, ils doivent composer avec princes et empires solidement installés. Entre Européens, la concurrence est rude ; les conflits sont nombreux et se règlent souvent par des guerres. D'après Philippe HAUDRÈRE (référence ci-dessus, avant-propos de l'ouvrage), « on peut esquisser une chronologie de ces conflits : jusqu'en 1720, Hollandais, Britanniques et Français cherchent à contrôler des parts de plus en plus étendues des trafics des Espagnols ainsi que de ceux des Portugais. Puis un certain équilibre est trouvé, et une longue période de paix permet un essor des échanges commerciaux. Les années 1740 à 1765 sont marquées par une vive rivalité entre les Britanniques et les Français. Finalement les Français sont vaincus et doivent renoncer à étendre leur domination sur de nouveaux espaces maritimes. La Guerre d'Indépendance des Etats-Unis, de 1776 à 1783, est l'événement capital de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle puissance s'affirme et revendique une place sur les espaces maritimes ; la Grande-Bretagne, première puissance maritime, est contrainte de réorganiser ses trafics et de se tourner de plus en plus vers l'Asie. »

## a- L'Amérique des Espagnols



**Source :** Philippe HAUDRÈRE, *Le grand commerce maritime au XVIII<sup>e</sup> siècle. Européens et espaces maritimes*, Paris, SEDES, 1997.

**Théoriquement, toute l'Amérique, et le Pacifique, sont sous la domination espagnole mais de grandes portions de ce domaine ont échappé à l'Espagne en Amérique :** les Provinces-Unies sont à Curaçao, Saint-Eustache et Saint-Martin (1648), avec des entrepôts commerciaux (marchés aux esclaves), l'Angleterre à la Jamaïque (1655), la France dans la partie nord-ouest de Saint-Domingue (1697). Les Espagnols ne peuvent empêcher les installations françaises et britanniques en Amérique du Nord, ni la présence de colons français et britanniques dans les petites Antilles.

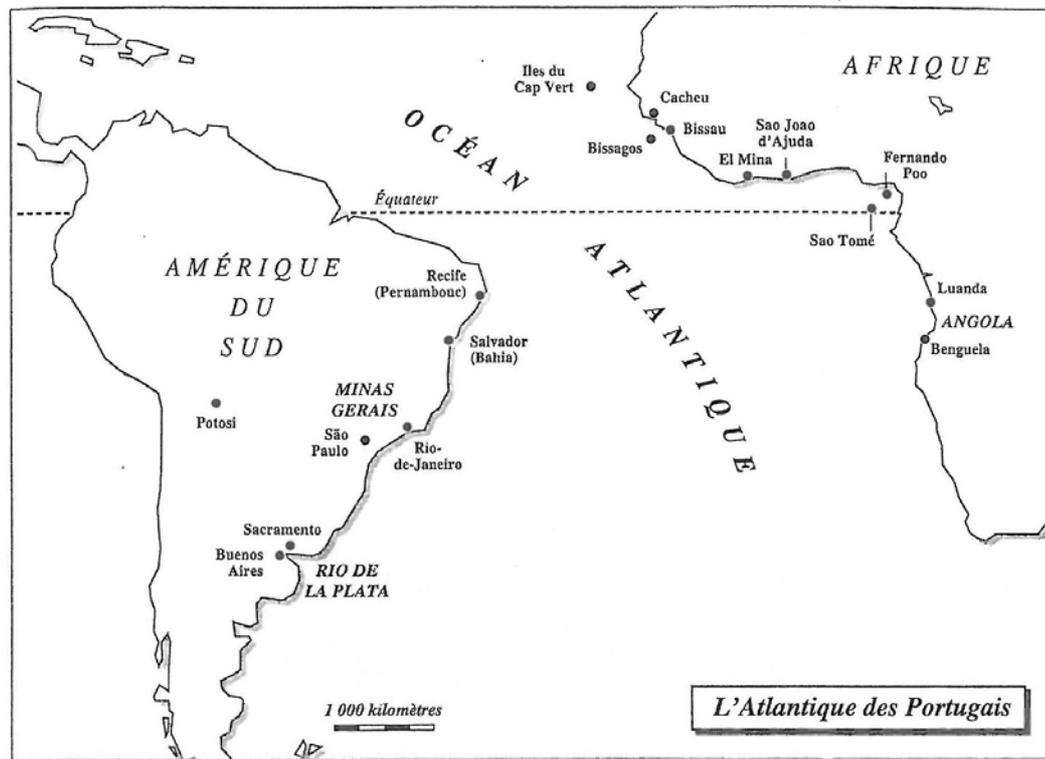
En revanche, pas d'autre établissement européen dans le Pacifique : chaque année, deux bâtiments prennent la route du « galion de Manille » (Acapulco/Philippines, huit à dix semaines à l'aller, quatre à six mois au retour car il faut contourner les alizés). Seuls les Espagnols ont reconnu ces routes maritimes.

**Les mines d'or (en Nouvelle-Grenade, actuelle Colombie) et d'argent (à Zacatecas au nord de Mexico, au Potosi au Pérou) représentent la principale ressource.** Entre 1680 et 1720, 7 à 8 tonnes d'argent sont extraites chaque année, soit 85 à 90% de la production mondiale, et 150 à 175 kg d'or, soit environ 60% de la production mondiale. L'argent est extrait selon la technique de l'amalgame au mercure, très dangereuse pour les ouvriers, soit des Indiens subissant le travail forcé, soit des esclaves d'origine africaine. Le mercure provient de la mine de Huancavelica au Pérou, ou des mines d'Andalousie. La monarchie exerce un monopole sur le mercure et c'est de cette façon qu'elle retire des richesses de l'exploitation des métaux précieux américains, en plus du cinquième de la production qui lui revient de droit.

**Officiellement seuls les Espagnols sont autorisés à trafiquer par la *carrera de Indias* : des convois officiels de navires marchands (*galions*) escortés de navires de guerre (*la flotta*). Mais la contrebande est considérable (*l'interlope*) car elle évite de payer les taxes et les marchandises sont vendues moins cher.**

Les chargements : à l'aller, des produits alimentaires (blé, farine, huile, vin), des produits fabriqués (toiles de lin, de chanvre, lainages, soieries, quincaillerie, mercerie, articles de luxe). Seuls le vin et l'huile viennent d'Espagne, ainsi qu'environ 5% des produits textiles. Tout le reste est acheté en Europe, principalement en France (39% du total en 1686). Au retour, les métaux précieux, des cuirs, un peu de sucre, de tabac, d'indigo et de cochenille, envoyés dans toute l'Europe à partir de Cadix, principalement en France en paiement des livraisons.

### ***b- L'Atlantique des Portugais***



**Source :** Philippe HAUDRÈRE, *Le grand commerce maritime au XVIII<sup>e</sup> siècle. Européens et espaces maritimes*, Paris, SEDES, 1997.

**Le Portugal exerce sa domination sur un domaine maritime formé d'une succession de ports et de littoraux car les arrière-pays échappent à sa domination. La métropole a très peu de ressources propres et tire ses richesses de l'activité des colonies.** Tout cet espace est réorganisé après le recouvrement de l'indépendance du Portugal en 1640 : avant 1580, le commerce se faisait avec l'Asie, puis entre les comptoirs du golfe de Guinée et les ports américains. Or désormais les Hollandais se sont appropriés ces circuits. Le Portugal se tourne donc vers le Brésil, d'où les Hollandais sont définitivement chassés en 1654, avec de grandes difficultés.

Les Hollandais avaient commencé à développer la culture de la canne à sucre, les Portugais reprennent le projet. Ils avaient déjà des plantations à Madère puis à Sao Tomé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Les habitudes alimentaires des Européens connaissent de profondes modifications à l'époque moderne, en particulier l'augmentation de la consommation de sucre, même s'il reste un produit de luxe. **Le trafic du sucre entre Brésil et Portugal est le commerce le plus important d'Europe en tonnage et peut-être en valeur (peut-être cinquante millions de livres de sucre raffiné par an).**

Les navires transportant le sucre, souvent plus d'une centaine, forment des convois gardés militairement : douze à quinze semaines de Bahia au Portugal. Les armateurs et les bateaux sont Portugais, Anglais, Hollandais... Là aussi, la contrebande est très active.

Le travail dans les plantations de canne à sucre, très pénible, est effectué par des esclaves d'origine africaine. Les propriétaires louent aussi des terres à de petits colons, paysans portugais émigrés, Indiens, qui apportent leur production à la raffinerie des planteurs.

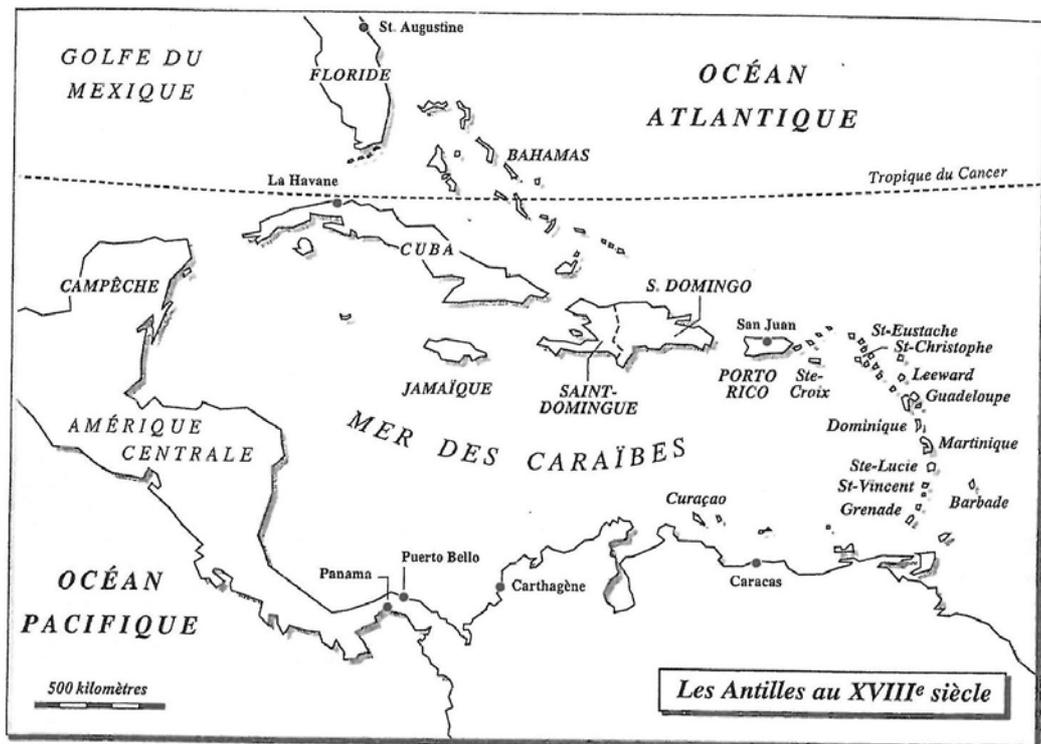
**Le développement de la traite négrière est donc étroitement lié à l'augmentation de la production de sucre. Les Portugais jouent ainsi un rôle majeur dans le commerce des esclaves.** Ils avaient installé de nombreuses escales de traite au XVI<sup>e</sup> siècle le long de la côte de l'Afrique, depuis Gorée jusqu'à l'Angola. Après 1640, les Portugais combattent les Hollandais qui s'en étaient emparés et réussissent à récupérer l'Angola mais la guerre ravage le pays et les populations sont décimées par la variole. Finalement les Portugais passent un accord avec les Hollandais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle afin d'échanger des esclaves contre du tabac. Comme les autres puissances européennes, ils établissent un fort au Bénin (1721).

Les autres produits sont la viande bovine et les cuirs et bois. Mais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le Brésil et le Portugal subissent la concurrence des produits des Antilles. Cette baisse de la prospérité est compensée par la **découverte de l'or (1697)**, exploité par orpaillage. La production est très abondante : officiellement 4 000 kg/an entre 1700 et 1704 ; 6 100 entre 1710 et 1714. La contrebande concernerait des quantités deux fois plus importantes.

**Les villes se développent (Salvador de Bahia, Pernambouc, Recife, Rio de Janeiro). La Grande-Bretagne, principal fournisseur du Portugal, est payée en livraisons d'or, et la monnaie anglaise (livre sterling) est très appréciée.**

D'après Philippe HAUDRÈRE (référence ci-dessus, p. 26)), « En somme le Portugal et l'Espagne se trouvent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans des situations voisines. L'Espagne dépend pour ses finances de l'argent d'Amérique, pour son commerce et sa défense de l'alliance française ; le Portugal dépend pour ses finances de l'or du Brésil, pour son commerce et sa défense de l'alliance britannique. »

### c- Britanniques et Français aux Antilles et en Amérique du Nord



**Source :** Philippe HAUDRÈRE, *Le grand commerce maritime au XVIII<sup>e</sup> siècle. Européens et espaces maritimes*, Paris, SEDES, 1997.

Les Espagnols ont abandonné leurs premières installations dans les Antilles quand, dans les débuts de leurs explorations, ils ont décidé de se transférer sur le continent. Ils ont conservé des citadelles sur l'île de Cuba dans le but de contrôler la route maritime entre le Nouveau-Mexique et l'Espagne. Quand, au XVII<sup>e</sup> siècle, d'autres puissances européennes finissent par s'intéresser aux Antilles, les Espagnols cherchent surtout à préserver leurs acquis : Cuba, Saint-Domingue, Porto-Rico. Les Portugais, on l'a vu, concentrent leurs efforts sur la mise en valeur du Brésil. Les Hollandais se contentent de leur rôle d'intermédiaires et de transporteurs et ont transformé leurs îles : Curaçao, Saint-Eustache, en entrepôts de marchandises et d'esclaves. En revanche, Français et Anglais tentent de cohabiter dans les Antilles.

**Toutes les Antilles se consacrent à la culture de la canne à sucre ; la demande européenne croît de façon vertigineuse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : 7 millions de tonnes en 1670, 30 millions de tonnes en 1700, 50 millions de tonnes en 1720. L'une des conséquences de cette monoculture est l'importation massive d'esclaves d'origine africaine : en effet, il n'y a pratiquement pas de petits colons. Les populations antillaises sont presque exclusivement noires.**

Les chiffres (toujours sujets à caution mais indiquant au moins des évolutions) sont en augmentation constante au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : 900 000 esclaves transportés XVI<sup>e</sup> siècle, 3 750 000 au XVII<sup>e</sup>, 7 à 8 millions (environ 80 000 par an) au XVIII<sup>e</sup>.

Les Européens installent des comptoirs de traite sur pratiquement toute la côte occidentale de l'Afrique, en Angola et dans le golfe de Guinée. Les esclaves sont échangés contre des barres de fer ou de cuivre, des cauris, des outils agricoles, des armes, du plomb, de la

poudre, des cotonnades achetées en Asie et en Inde. Les Portugais les paient avec du tabac cultivé au Brésil.

**Fin XVII<sup>e</sup>, en Amérique du Nord, les colons anglais, environ 250 000, sont installés le long du littoral dans douze colonies, avec quelques villes :** Boston, Philadelphie (fondée en 1683), New-York (anciennement Nouvelle-Amsterdam, conquise sur les Hollandais en 1664). **Les Français, environ 15 000, se trouvent dans la vallée du Saint-Laurent** entre Québec (fondée en 1608) et Montréal. De là, ils ont accès aux Grands Lacs, ce qui leur ouvre un accès à l'intérieur du continent et leur permet de reconnaître la vallée du Mississipi jusqu'au golfe du Mexique.

En Virginie et dans le Maryland, autour de la Chesapeake, on cultive le tabac, d'abord de petits propriétaires, puis de plus grands propriétaires avec des engagés (ils remboursent leur voyage en travaillant plusieurs années pour le compte des planteurs), enfin des esclaves à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En Nouvelle-Angleterre, les colons possèdent de petites exploitations sur le modèle de l'Europe du Nord-Ouest. On trouve une forte activité de construction navale grâce à l'abondance du bois. Plus au nord, on trafique de la fourrure et on pêche la morue qu'on prépare en la faisant sécher sur les côtes de Terre-Neuve..

**L'interlope (contrebande) se développe** d'abord autour de la morue. La morue est pêchée par les Acadiens, par les colons de Nouvelle-Angleterre, mais aussi par des bateaux armés en Europe ; les Français envoient entre 300 et 400 morutiers chaque année. Au retour, la morue séchée et salée est vendue dans les pays catholiques qui pratiquent le Carême avec rigueur (interdiction de consommer de la viande), spécialement les pays méditerranéens. Même les morutiers américains fréquentent ces marchés méditerranéens. Ils y achètent du vin, de l'huile d'olive, de l'alun, des piastres d'Amérique du Sud.

Les colons américains ravitaillent également les Antilles : les planteurs leur achètent de la morue pour les esclaves mais aussi de la viande, du beurre, de la farine, des animaux de trait. Les vaisseaux reviennent avec du sucre, échangé contre les produits manufacturés en provenance de la métropole ; et des résidus de la distillation du sucre (molasses) qui servent à fabriquer un rhum assez médiocre, échangé contre les fourrures.

**Ce trafic, illégal, est pourtant très développé parce que les prix des marchandises sont beaucoup moins élevés, et parce que les liaisons sont beaucoup moins longues** (environ 40 jours entre Boston et les Antilles).

**Ce trafic est illégal puisque les métropoles européennes exigent le respect de l'« exclusif »** (les relations commerciales entre les métropoles et les colonies sont exclusivement réservées aux armateurs nationaux), et aussi parce qu'elles interdisent le commerce entre colonies anglaises et françaises. Mais ces réglementations, jugées incompréhensibles, sont difficilement observées. La contrebande est massive.

Le contrôle du commerce avec l'Amérique est devenu un objet de lutte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Hollandais ont été écartés, les Portugais sont cantonnés au Brésil, les Espagnols pratiquent peu le commerce. Français et Anglais sont les mieux placés.

### 3- Sociétés

Philippe JACQUIN, « L'Amérique du Nord coloniale et les îles », dans Robert MUCHEMBLED (sous la coord. de), *Le XVIII<sup>e</sup> siècle 1715-1815*, Grand Amphi Histoire moderne, Tome 2, Paris, Bréal, 1994, p. 239-280.

#### **a- L'Amérique française**

**Les territoires français** prennent en écharpe les installations anglaises, qui se sont cantonnées aux côtes orientales de l'Amérique du Nord. En 1663 la Nouvelle-France devient une province royale, les îles en 1674. Un gouverneur y est chargé de la police, de la défense militaire et de la justice. Un intendant s'occupe de l'administration et des finances. Plusieurs congrégations religieuses sont également présentes.

**L'immigration est et sera toujours très faible**, c'est le problème le plus préoccupant de l'Amérique française. L'empire est immense, certes mais excessivement fragile à cause de la faiblesse de la présence humaine.

En 1713, il y a 22 000 Canadiens, 2 300 Acadiens autour de la baie de France, moins de 200 Français en Louisiane. En 1750, on compte 70 300 habitants, 7 400 en Louisiane, à peine 10 000 en Martinique et en Guadeloupe, plus de 20 000 à Saint-Domingue (mais plus de 500 000 en 1791 à cause de l'importation des esclaves), 8 000 à Québec, 4 000 à Montréal, quelques centaines dans la vallée du Mississippi.

On manque de gens de métier, de femmes, d'engagés (petits colons qui remboursent leurs voyages en travaillant la terre des grands propriétaires). On envoie des prisonniers, des faux-sauniers, des prostituées... Pour le coup, **l'économie est peu développée, par manque de main-d'œuvre**. Les productions : fourrure au Canada, morue à Terre-Neuve, farines et biscuits pour les îles, coton et tabac en Louisiane, sont très modestes. En revanche, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'économie sucrière connaît des développements fulgurants aux Antilles

D'une façon générale, en Amérique du Nord comme aux îles, **les colonies sont conçues comme de simples établissements de commerce dont le but est d'enrichir la métropole**. Les ports de métropole profitent du commerce triangulaire de trois manières : le commerce est contrôlé par des compagnies financées par de modestes investisseurs qui reçoivent de beaux dividendes ; l'économie locale fabrique la marchandise échangée contre le « bois d'ébène » ; les ports redistribuent le sucre et les produits coloniaux sur le marché européen. De plus, l'enrichissement des planteurs stimule les exportations de la métropole.

**Dans les îles, les sociétés connaissent d'importants soubresauts**. Une partie des plus riches, des plus puissants, cherchent à s'affranchir de l'autorité de la métropole. Ils contestent l'arbitraire de l'administration coloniale, qui veut maintenir à toute force l'« exclusif » et lutte contre l'« interlope ».

Les moins riches se retrouvent en difficulté du point de vue économique car l'énorme augmentation de la production de sucre tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle est à l'origine d'une baisse continue des cours. Ils se tournent vers la culture du café, pratiquée sur les mornes, à l'intérieur des îles.

Les plus pauvres enfin, des immigrés souvent sans travail, vivent une situation de concurrence aiguë avec la petite fraction affranchie de la population noire. Par conséquent, les Antilles sont des terres de révoltes fréquentes : 1717 en Martinique, 1722 à Saint-

Domingue, puis des révoltes pro-anglaises à l'occasion de la Guerre de Sept Ans puis de la Guerre d'Indépendance américaine. Pour les plus riches, il s'agit de défendre l'interlope. Pour les plus pauvres, d'exprimer une préférence pour des sociétés qui semblent moins contraignantes.

**L'abolition de l'esclavage** : dès juillet 1793, Saint-Domingue se révolte contre les Anglais et les Espagnols, qui ont envahi l'île à la faveur de la guerre contre-révolutionnaire. La République décide l'abolition de l'esclavage en février 1794.

En 1794, la Martinique se rallie à l'Angleterre (elle reste anglaise jusqu'en 1802), tandis que la Guadeloupe lève une armée d'esclaves libérés qui résiste aux Anglais. Toussaint Louverture proclame l'indépendance de Haïti en août 1797.

Mais en 1802, Napoléon envoie le général Leclerc à Saint-Domingue. Toussaint Louverture est contraint d'abdiquer et mourra en exil, emprisonné à Besançon. Haïti recouvre son indépendance en juillet 1804, alors que l'esclavage est rétabli par Napoléon dans les autres Antilles.

## ***b- L'Amérique anglaise***

**Les premières colonies britanniques datent des débuts du XVII<sup>e</sup> siècle.** En 1606, Jacques Ier octroie des chartes à deux compagnies commerciales qui veulent transporter des colons en Amérique et organiser des colonies d'agriculteurs. La Virginie est fondée sur des côtes reconnues par Sir William Raleigh entre 1585 et 1589. Jamestown est fondée dès 1607 et le premier état connaît une croissance rapide grâce au succès de la culture du tabac et à l'afflux d'immigrants, chassés d'Angleterre par le phénomène des *enclosures* (voir le chapitre sur la monarchie anglaise).

Courant XVII<sup>e</sup> siècle, le Maryland et la Caroline sont fondés sur des bases identiques : **une société rurale et aristocratique, une prospérité agricole facilitée par un climat chaud et humide et par l'abondance de riches terres disponibles, une agriculture de plantations faisant massivement recours à l'esclavage.**

En 1620 les Pèlerins du Mayflower débarquent à Plymouth en Nouvelle-Angleterre. Ces Puritains fuient les persécutions religieuses et inventent une société contractuelle, relativement égalitaire mais aussi intolérante, pratiquant l'agriculture vivrière, le commerce, la pêche et la construction navale.

La Virginie, le Maryland et les Caroline au sud, la Nouvelle-Angleterre au nord expérimentent **une large autonomie par rapport à la couronne anglaise.** Au centre, la concurrence est vive avec les Hollandais et les Suédois. La monarchie entreprend alors avec succès un effort militaire. Ces états sont confiés à des Lords-proprétaires, véritables seigneurs qui jouissent de pouvoirs étendus délégués par le roi.

Enfin la disparition de la menace française en 1763 ouvre de larges perspectives territoriales à l'ouest.

L'Amérique anglaise abrite des communautés extraordinairement hétérogènes et nombreuses, **la population y double tous les vingt ans !** L'immigration y pourvoit, ainsi qu'un accroissement naturel très élevé (comme au Canada français). Au moment de l'indépendance, les Etats-Unis comptent 1 950 000 blancs et 520 000 noirs.

**Sauf dans le Sud, la moitié des immigrants n'est pas d'origine anglaise** et dix-huit langues sont parlées à New York ! Des villages entiers ont émigré du Palatinat ravagé par les guerres de Louis XIV, ainsi que des huguenots français, des luthériens suédois, des catholiques irlandais, des Danois, des Hollandais, des juifs... **Le pluralisme religieux est tel que la liberté de conscience s'impose d'elle-même.** Les protestants sont touchés par le Grand Réveil (*Revival*) anglais, à l'origine de l'apparition des méthodistes.

**Tout se trouve en abondance** : les terres (les peuples autochtones sont repoussés vers l'Ouest mais cette histoire est encore presque entièrement à faire), la main-d'œuvre, les matières premières.

**Les Américains du Nord vont d'ailleurs se livrer à des destructions écologiques de première grandeur, comme l'avaient fait les Espagnols au sud au XVI<sup>e</sup> siècle.** Les déboisements sont massifs (chauffage, constructions, constructions navales), les espèces indigènes, animales et végétales, rapidement supplantées par le bétail et les graines importées d'Europe par des colons qui ne veulent rien changer à leurs habitudes alimentaires et jouent les apprentis sorciers en toute impunité.

Le Sud produit du tabac, du riz, de l'indigo ; partout ailleurs ; des céréales et des viandes qui sont à la base du fructueux commerce avec les Antilles et avec l'Europe. Les colonies anglaises absorbent de grandes quantités de produits transformés que leur fournit l'Angleterre par la voie de l'« exclusif ».

**Au nord, les colonies de la Nouvelle-Angleterre** (Massachusetts, Connecticut, Rhode Island, New Hampshire) **ont le culte de l'ordre** ; elles sont peuplées de puritains attachés à l'idée d'éducation populaire qui fondent de nombreuses écoles et universités : Harvard dès 1636, Yale en 1701, Brown University.

**Au centre, les colonies de New York et du New Jersey sont de grands entrepôts ouverts à toutes les transactions commerciales.** En Pennsylvanie, fondée par William Penn en 1681, la Société des Amis (les Quakers) met l'accent sur l'éducation publique et la création de bibliothèques et d'universités, comme Princeton en 1747 mais le théâtre est interdit.

**Au sud, Virginie, Maryland, Delaware, les deux Caroline, Géorgie, les gentlemen sudistes vivent dans une société fascinée par l'aristocratie anglaise** ; ils ont fondé en 1693 le College William and Mary.

« La société coloniale n'entend pas abolir les hiérarchies et les dominations sociales, avant 1776 la moitié des immigrants sont arrivés sous un statut servile » : les engagés qui travaillent gratuitement sur les grands domaines pour rembourser leur voyage, les esclaves. [...] « le développement de l'économie profite surtout aux élites des plantations et des villes côtières, aussi les tensions sociales restent vives, elles se manifestent par des conflits violents. Une majorité de « petits blancs » s'installent à l'intérieur, dans les zones non défrichées, en contact avec les Indiens, où ils vivent de chasse, de pêche, du travail du bois, ainsi se développe une culture de la Frontière, très différente des savoirs formalisés de l'Amérique urbaine » (cf. Philippe JACQUIN, p. 252).

**Partout des gouverneurs représentent le roi et cohabitent avec de puissantes assemblées locales.** Les colonies sont régies par des chartes accordées par le roi, qui détaille leurs droits et leurs devoirs.

**La Couronne impose une tutelle fiscale et commerciale qui suscite l'animosité.** L'Angleterre décide en particulier de combler le déficit de ses finances causé par la Guerre de Sept Ans en imposant ses colonies : le *Sugar Act* en 1764 taxe les mélasses étrangères

(les résidus de distillation du sucre achetés aux Antilles pour les transformer en rhum de mauvaise qualité qui sert de monnaie d'échange contre les fourrures par exemple).

**Les assemblées coloniales manifestent leur désapprobation** : les colons entérinent le droit du Parlement à réguler le commerce mais considère qu'une taxe votée par le Parlement sans leur consentement est inconstitutionnelle (***no taxation without representation***).

Le *Stamp Act* en 1765 frappe les actes officiels. La résistance américaine à cette mesure est immédiate, bruyante et violente ; débats, pamphlets, boycotts, campagnes de presse... La crise soulève la question de la souveraineté britannique dans les colonies.

Les incidents se multiplient entre colons et soldats anglais. En 1773, la Couronne accorde le monopole de la vente du thé à la Compagnie des Indes (*Tea Act*) : c'est la *Boston Tea Party*, des colons travestis en Indiens Mohawks jettent une cargaison de thé à la mer dans le port de Boston. La monarchie prend alors des mesures de rétorsion.

**En septembre 1774, le premier Congrès continental réuni à Philadelphie (Pennsylvanie) dénonce la répression anglaise contre l'agitation américaine. En 1775, le second Congrès continental décide de créer une armée commandée par Washington** : les escarmouches entre *Insurgents* et soldats anglais se multiplient.

**La Déclaration d'Indépendance, rédigée par Thomas Jefferson, est votée par le Congrès le 4 juillet 1776 et fixe les objectifs des Treize États Unis.** En 1777, Louis XVI décide de soutenir la cause américaine et envoie un corps d'armée de 10 000 hommes sous les ordres du général La Fayette.

### **c- L'Amérique espagnole**

Thomas CALVO, *L'Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan université, fac histoire, 1994.

Les populations de l'ensemble de l'Amérique ibérique auraient connu au moins une stagnation de 1650 à 1750, passant de 12 à 11,1 millions d'habitants ; la récupération est nette au cours du demi-siècle suivant : 18,9 millions d'habitants en 1800 (le Mexique : 3,3 millions d'habitants estimés en 1742, 6,1 millions en 1810). **C'est un désert d'hommes, la faiblesse du peuplement est impressionnante.**

**À partir de 1692 les pandémies reviennent en Amérique.** En 1692, l'Amérique andine est entièrement infestée par les épidémies : variole et rougeole se conjuguent à des épisodes de sécheresse et de mauvaises récoltes. Ensuite les maladies infectieuses effectuent des retours rapides et fréquents, ainsi du grand *matlazahuatl* (complexe de maladies mal identifiées, sans doute typhus et fièvre jaune) de 1737 à Mexico et dans tout le royaume. La population du Pérou est particulièrement affectée.

**Pourtant, le XVIII<sup>e</sup> siècle est un siècle de remarquable progression démographique** : la population du Michoacan (Centre-Ouest mexicain) augmente de 44% entre 1760 et 1792 mais est frappée par une crise alimentaire gravissime, la *hambruna* (la grande faim) en 1785-86. Or, au cours de ces pandémies, les populations indiennes, absolument misérables, meurent beaucoup plus que les populations métisses et que les populations d'origine espagnole. Les rapports de chiffres des populations changent donc au profit des métis.

Quelques chiffres donnés vers 1800 par Alexandre von Humboldt, explorateur et scientifique : 16,9 millions d'habitants (une probable légère sous-évaluation) dont 3,3 millions

d'Espagnols, 7,5 millions d'Indiens (45% de la population), 5,7 millions de métis et de noirs (on suppose 50 millions d'habitants au moment de l'arrivée des Européens).

**L'économie de l'Amérique du Sud est marquée par une croissance en début de siècle suivie d'une longue stagnation.** L'agriculture produit presque exclusivement pour le marché intérieur. Les productions commerciales (textile) sont en partie ruinées par les événements liés aux guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle : la petite production familiale résiste mieux que les manufactures. Les *haciendas* sont gravement endettées, auprès de l'Église généralement. L'« exclusif » colonial répond de moins en moins bien aux situations.

**Les rapports sociaux sont très largement basés sur un découpage selon les couleurs de peau : on peut parler d'une société d'ordres à base ethnique qui recouvre une société de classes à support social (Thomas CALVO, p. 203). Au sommet, les Espagnols péninsulaires, suivis tout de suite par les créoles, à la base, les Indiens des *pueblos*.**



Tableau de castas, Museo Nacional del Virreinato, Tepotzotlán, Mexico, XVIIIe siècle

([http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/e/e8/Casta\\_painting\\_all.jpg/425px-Casta\\_painting\\_all.jpg](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/e/e8/Casta_painting_all.jpg/425px-Casta_painting_all.jpg))

**Même les esclaves d'origine africaine trouvent leur place dans cette hiérarchie extrêmement complexe** ; de toute façon, en-dehors de l'économie de plantation, le système de l'esclavage est largement en déclin au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1793, il ne reste que 6 000 esclaves dans tout le Mexique (Alexandre von Humboldt). Les métis représentent selon les endroits entre un quart et un tiers des populations. On essaie de les classer dans les « peintures de castes » (voir document en fin de chapitre).

**Le grand problème du XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'accès aux terres**, matérialisé par des mouvements paysans de type « jacquerie », pratiquement permanents. Toutes ces populations, en forte augmentation, sont maintenues dans des situations économiques misérables. **La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle est traversée de grands mouvements de révolte aux causes multiples, qui concernent alternativement toutes les couches de la société** (la grande rébellion de Tupac Amaru au Pérou en 1780).

**Pour les sociétés de l'Amérique espagnole, l'arrivée des Bourbon sur le trône d'Espagne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle signifie que, comme la métropole, elles entrent dans le siècle des réformes.**

Sur le modèle de ce qui est décidé en métropole, la monarchie espagnole étend aux colonies le système (d'origine française) de l'intendant : en 1764 à Cuba, en 1776 au Venezuela, en 1782 dans le Rio de la Plata, en 1784 au Pérou, en 1787 en Nouvelle-Espagne (Mexique). **Les pouvoirs de l'intendant touchent à tous les domaines et il est censé court-circuiter les réseaux antérieurs : cependant cette réforme manque d'efficacité. Les seules mesures qui renflouent réellement les caisses de la monarchie sont l'expulsion des 2 600 jésuites en 1767 et le « désamortissement » des biens de l'Église.**

## **Conclusion**

Les conséquences des Découvertes et des mouvements de colonisation

### *Politiques :*

- L'Europe s'est implantée partout par la force. L'Amérique est tombée la première, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles l'Afrique et l'Asie (sauf Chine et Japon) connaîtront une occupation coloniale plus en profondeur
- L'écllosion des marines de guerre et de commerce participent aux rivalités entre puissances européennes coloniales
- À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'impérialisme commercial de la métropole est contesté par les colons qui veulent commercer librement (13 colonies d'Amérique, Espagnols de Louisiane, sucriers de St Domingue)

### *Démographiques :*

- Les massacres, le choc microbien (grippe, rougeole), le travail forcé déciment la population indienne dès 1503 : aux Antilles elle est anéantie, au Mexique elle est divisés par 10 (de 25 millions d'habitants en 1519 à 2,6 millions en 1568) et au Pérou par 5 (de 10 millions d'habitants à 2 millions)
- L'immigration africaine (esclaves) et blanche (soldats, administrateurs, marchands, domestiques) est utilisée pour combler ce vide. De ces apports naît une population métisse

### *Religieuses :*

- Diffusion du catholicisme (missions de franciscains, dominicains, jésuites) dans les domaines portugais, espagnol et français

- Diffusion du protestantisme dans le monde anglo-saxon (puritains dans le nord de l'Amérique ; en Pennsylvanie les quakers rejettent les sacrements et la prédestination calviniste et prônent une égalité complète ; baptistes en Nouvelle-Angleterre)

#### *Monétaires :*

- la révolution des métaux précieux et des prix au XVI<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1530 arrivent d'importantes cargaisons d'or (Bourita en Colombie). Après 1530 l'argent du Mexique (Zacatecas) et du Potosi (Bolivie) prend la relève.
- Les métaux précieux marquent le "beau XVI<sup>e</sup> siècle" (v.1490 - v.1620, quand la conjoncture se modifie) qui est un siècle de croissance car l'argent d'Amérique alimente le commerce qui tire la production agricole et manufacturière. Mais les limites techniques de la production et des transports, font plafonner l'offre vers 1650, la hausse des prix qui en découle est vécue par les contemporains comme un trouble social important.

#### *Commerciales :*

- la valorisation de la façade atlantique

**Séville** (1503-1717) puis Cadix têtes de pont de la *Carrera de Indias* redistribuent en Europe 75% de l'argent américain ; **Anvers**, très liée à Lisbonne, devient au XVI<sup>e</sup> siècle le centre de l'économie atlantique par déplacement des routes mondiales ; **Amsterdam** (1580/1780) devient la plaque tournante du commerce mondial grâce à sa banque fondée en 1609. En France les grands ports se situent sur la côte atlantique (Rouen et Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle, **Bordeaux** et Le Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle). En Angleterre, **Londres** devient la place essentielle au XVIII<sup>e</sup> siècle d'autant que les Anglais obtiennent en 1713 *l'asiento* de l'Espagne : il s'agit du privilège de la traite des Noirs dans l'empire colonial espagnol et de l'octroi d'un vaisseau de permission anglais qui, une fois par an, peut venir commercer dans les colonies espagnoles d'Amérique.

- le commerce triangulaire

Mis au point par les Français et les Anglais, il repose sur la traite des esclaves noirs. Les négriers chargent au départ d'Europe de la binteloterie qu'ils échangent en Afrique contre des hommes vendus sur les marchés antillais ou américains. Au retour, les armateurs chargent des produits américains (sucre, indigo, café) en vogue en Europe. Les embellissements urbains des ports (Bordeaux, Nantes) sont payés par ce trafic.

- essor du capitalisme commercial

Les compagnies de navigation (hollandaise, anglaise, française), capables de lever des capitaux, animent un commerce international dont les profits servent d'assise au premier capitalisme européen dit commercial. Ce capitalisme soutient l'essor industriel qui commence en Angleterre dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### *Agricoles :*

- L'Europe s'est enrichie aux dépens de l'Amérique de plantes nouvelles : maïs du Mexique, pomme de terre du Pérou. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le maïs connaît une fortune universelle (Chine) tandis que la pomme de terre a une diffusion plus tardive (après 1770) essentiellement européenne.

- L'Amérique a reçu du riz, de la canne à sucre d'Afrique et des Canaries dont la production démarre vers 1690

- Naissance d'une forme de production nouvelle : l'économie de plantation avec la main d'œuvre indienne d'abord, puis noire, afin de produire du sucre (Antilles françaises), du café et d'exploiter l'indigo (Yucatan).

Les Grandes Découvertes et les processus de colonisation qui les ont suivies ont représenté un immense bouleversement à court terme :

- dans la connaissance du monde
- dans la conception de l'homme (cf. Humanisme)

- en économie en suscitant de nouvelles activités
- en politique en établissant de nouveaux rapports de puissance entre colonisateurs

Un bouleversement aussi à long terme puisqu'ils conditionnent :

- l'évolution du capitalisme occidental
- l'élan de la révolution industrielle
- la domination européenne du monde jusqu'au XXe siècle

## **Documents**

### **Fondation de la 13<sup>e</sup> colonie anglaise par le philanthrope J. Oglethorpe (1733)**

La Nouvelle-Géorgie est enclavée dans la Caroline. Elle s'étend du trentième degré 30 minutes latitude septentrionale, au trente-deuxième, entre la rivière de Savannah au nord et celle d'Alatamaha au sud.

Le pays qu'elle embrasse a fait partie de la Caroline méridionale jusqu'en 1732, que quelques personnes de considération conçurent le dessein de former un établissement dans cette contrée. Elles avoient en vue de procurer aux pauvres de la Grande-Bretagne les moyens de subsister, & même de se rendre utiles à la nation, au lieu de lui être onéreux.

La charité d'un particulier donna lieu à cette entreprise. Il légua une somme assez considérable pour être employée à la délivrance des débiteurs insolubles détenus en prison par leurs créanciers, & nomma M. James Oglethorpe, membre du Parlement, avec une autre personne pour en disposer suivant cette intention.

M. Oglethorpe passait pour un homme actif, amoureux de gloire & entreprenant : il s'étoit distingué en faveur des prisonniers pour dettes dans les débats qui s'étoient élevés dans la chambre des Communes à leur occasion. Il répondit au choix qu'on avoit fait de lui. Ce legs lui sembla pouvoir devenir le fondement d'un projet, dont l'utilité s'étendroit sur un grand nombre de malheureux. Il se flatta même que si le produit de cette donation grossi par les fonds que l'on pourroit tirer de la libéralité des personnes charitables, étoit appliqué à fonder une Colonie dans les parties les plus méridionales de la Caroline qui étoient encore désertes, on parviendroit aisément à s'emparer de la Floride Espagnole, à troubler infiniment dans les suites les François de la Louisiane, & peut-être à les en chasser. Rempli de ces vues, il embrassa avec ardeur l'occasion de s'acquérir de la considération, en rendant un service signalé à sa patrie.

Ne manquant point d'habileté pour faire goûter ses idées, il sut engager dans son projet plusieurs membres du Parlement, qui avoient du crédit en Cour. Ces dignes patriotes obtinrent facilement du Roi son agrément pour la fondation de la Colonie qu'ils méditoient. Ce Prince détacha en leur faveur une partie de la Caroline, érigea ce canton en une Province particulière sous le nom de Géorgie, & leur donna en propriété les sept huitièmes dont il étoit le maître. L'autre huitième appartenoit au Lord Carteret. De plus le Roi les réunit en corporation par une charte, sous le nom de Commissaires pour l'établissement de la Colonie de la Géorgie en Amérique.

Avec la propriété des sept huitièmes de ce canton, la charte leur abandonne la pêche de toutes sortes de poissons, même des poissons royaux, comme baleines, esturgeons: ensemble les mines d'or & d'argent, les perles, les pierres précieuses, & les minières de toutes autres sortes de métaux & minéraux, à la charge seulement de relever du Château-Royal de Hampton-Court dans le Comté de Middlesex en Angleterre, & de payer annuellement une redevance de 4 shillings (4 liv. 12 sols tournois) par chaque centaine d'acres des terres de cette concession, dix ans après qu'elles auroient été mises en valeur [...]

On fit une espèce de quête dans toute l'Angleterre en faveur de l'entreprise. La collecte fut considérable. Le Parlement y joignit 10.000 liv. sterling (230.000 liv. tournois). Ces fonds

mirent les Commissaires en état d'acheter les provisions & l'attirail nécessaires pour l'exécution de leur plan.

Le six Novembre ils firent embarquer à Gravesend cent personnes sur le vaisseau l'Anne du port de deux cents tonneaux : & le 15 M. James Oglethorpe s'embarqua aussi sur le même vaisseau pour conduire en personne les premiers travaux de la Colonie. Il arriva à la Caroline le 15 du mois de Janvier 1733.

Les secours qu'il reçut des habitans de cette Province favorisèrent son entreprise. Après avoir fait alliance avec les Sauvages du pays, il jeta les fondemens d'une ville sur les bords de la Savannah, & lui donna le nom de cette rivière.

Au mois de Mai un autre vaisseau arriva d'Angleterre à la Géorgie avec de nouveaux Colons & des provisions fraîches. Peu de temps après, les Commissaires envoyèrent encore cinquante familles. Ces différens embarquemens conduisirent dans la Colonie environ 500 personnes, parmi lesquelles il y avoit 115 étrangers.

Outre ce nombre, dont le passage fut payé par la corporation, il y eut environ 21 Maîtres avec 116 valets qui se transportèrent en Géorgie à leurs dépens. Ainsi dans la première année 618 personnes s'embarquèrent pour cette Province, parmi lesquelles on comptoit 320 hommes, 113 femmes, 102 garçons & 83 filles.

En 1735, des Montagnards d'Ecosse au nombre de 150 vinrent augmenter cette Colonie naissante. Ce sont eux qui occupent la Nouvelle-Inverness située sur la rivière Alatomaha. M. Oglethorpe qui y avoit conduit la première peuplade, & qui étoit repassé en Angleterre avec Tomochichi, Chef de la nation Sauvage avec laquelle il avoit contracté alliance, revint cette même année dans la Géorgie, & amena avec lui trois cents personnes.

**Source** : Georges-Marie BUTEL-DUMONT, *Histoire et commerce des colonies anglaises dans l'Amerique septentrionale*, Londres, 1755, p. 311-318.

## **Manifeste aux habitans d'Oruro : les revendications créoles en Amérique espagnole (1739)**

Manifeste où sont exposées les raisons des Créoles illustres de notre royaume du Pérou, aussi bien Espagnols [américains] que pauvres Indiens naturels, nous qui, bien qu'étant les uns et les autres les seigneurs légitimes de ce pays, devons vivre dans la tyrannie, l'oppression et l'insécurité à peine moindres que celle des esclaves. Pour les raisons susdites et peut-être en finir avec un pareil esclavage, pour donner la force du courage et inciter à secouer le joug, il est proposé ce qui suit :

1. Il est bien connu que le Souverain Pontife Alexandre VI a permis aux Rois Catholiques de semer le grain des Saints Évangiles dans ces royaumes et de les convertir pour les amener au giron de notre Sainte Mère l'Église. Mais à peine arrivés, la cupidité rendit les Espagnols tyranniques, ils égorgèrent les rois naturels de ces royaumes, les dépouillant non seulement de leurs vies mais aussi de toutes leurs richesses et du pays même avec tout ce qu'il produit.

2. Non contents de ce qui a été dit précédemment, les Espagnols oppriment tellement les pauvres naturels qu'outre le paiement annuel de lourds tributs, ils obligent tous les ans dix mille Indiens à des corvées personnelles dans les mines de Potosí et de Huancavelica [mines d'argent et de mercure] d'où il résulte que ces malheureux ne peuvent jouir ni de leur

propre vie, ni de leur femme, ni de leurs biens, ni de leur bétail, car ils sont obligés de tout abandonner par la force et meurent pour la plupart sous un climat aussi rigoureux, laissant leurs enfants orphelins, leurs pauvres femmes veuves, tandis que leur bétail se perd, que leurs maisons restent à l'abandon et que leurs villages tombent en ruine.

3. Ajoutons à tout cela que lorsque les *guampos* [les Espagnols métropolitains] arrivent dans notre pays, sans rien d'autre que ce qu'ils ont sur le dos, ils nous exploitent d'une façon telle qu'ils nous sucent le sang et nous prennent tout, ne nous laissant que les yeux pour pleurer, alors que parmi eux le plus honoré est celui qui vole le plus et tyrannise le plus. Comme la possibilité de recours est si lointaine et comme les Audiences qui devraient protéger le faible, loin de remplir leur mission, favorisent les injustices et préfèrent défendre leurs propres intérêts, le pauvre gémit et pleure sans aide ni secours humain.

4. Pour preuve de ces dires, que l'on considère toutes les innovations qui apparaissent chaque jour pour soutirer de l'argent, par exemple l'idée de recenser les Créoles et les Métis pour leur faire payer le tribut des Indiens. Tel a été le cas à Cochabamba. Comme les Créoles se sont opposés à une prétention aussi injuste, il y a eu des gibets et des morts, les pauvres ont été détruits avec en plus les moqueries et la dérision dont les Espagnols sont coutumiers à l'égard des Créoles qu'ils dénigrent et méprisent, ainsi qu'on l'a vu à propos du don gratuit qui vient d'être exigé et qui fera définitivement tel un véritable tribut, si messieurs les Créoles n'y prennent garde à temps. Or, l'occasion présente est la plus appropriée que l'on puisse souhaiter. Les raisons en sont exprimées plus loin et l'auteur demande à messieurs les Créoles et aux caciques nos frères de les lire avec quelque attention afin qu'ils s'efforcent de retrouver par tous les moyens possibles la liberté bien aimée. La première est la suivante :

Premièrement, comme il y a parmi nous aujourd'hui un représentant au cinquième degré du sang royal de nos Incas du Grand Cuzco, bien décidé à restaurer et à rétablir de nouveau cette monarchie, il est instamment demandé aux Créoles, aux caciques et à tous les naturels de lui prêter leur concours pour une action aussi héroïque de restauration et de libération de la patrie en la purgeant de la tyrannie des *guampos* qui consomment notre pays et le mènent un peu plus chaque jour à la ruine.

Deuxièmement, il promet aux Créoles espagnols de leur donner les emplois. Aux naturels de les délivrer des tributs et des *mitas* (travail forcé des Indiens dans les mines), afin qu'ils puissent jouir en toute quiétude de ce que Dieu leur a donné et qu'ils s'approprient des produits que leur ont imposés les *corregidores*, dont le nom tyrannique sera effacé de notre république.

Troisièmement, pour ce faire, il se trouve qu'en Europe le roi d'Espagne est en Guerre contre le Portugal et l'Angleterre et, que dans ce pays, les navires sont occupés par la flotte de Portobelo. Lima est de ce fait sans armes et l'occasion est donc la plus propice que l'on puisse imaginer. Aussi, messieurs les Créoles, mes frères, mes chers caciques et mes naturels bien-aimés, au travail, puisque la justice et la faveur de Dieu Notre Seigneur sont de notre côté et doivent nous protéger dans une entreprise aussi juste ! Je précise d'autre part à tous et à chacun que mon intention n'est pas ni ne sera jamais de m'opposer à la très sainte loi de Notre Seigneur Jésus-Christ, ni de m'écarter ou de permettre que personne ne s'écarte du peuple de la Sainte Église. Au contraire, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour qu'elle prospère. Je ne permettrai pas que l'on profane les temples de Dieu ni les demeures sacrées ; au contraire, je les ferai vénérer comme elles le méritent et comme nous autres chrétiens avons obligation de le faire. Mon unique intention est de rétablir le Grand Empire et la Monarchie de nos anciens rois. Je garde pour chacun d'entre vous personnellement bien d'autres raisons que je ne puis confier à la plume. Je prévient tous nos frères qu'ils seront tous bien traités et payés d'avance. Pour ma part, je n'aurai que la gloire de les avoir libérés tous d'une pareille tyrannie. Je ne signe pas ce papier pour ne pas

prendre de risques. Nos Créoles pourront lui donner leur assentiment et croire celui qui le porte qui est des nôtres. Que Dieu vous garde et vous donne la force que je souhaite, ainsi que le succès de cette entreprise.»

**Source :** Juan VELEZ de CORDOBA (1739), dans Bernard LAVALLE, *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin Sup, 1993, p. 262-263.

## Un voyage négrier

Récit par le capitaine Brugevin du voyage de *La Licorne*, navire négrier de Bordeaux (février-août 1788)

Le trajet de Mozambique au cap de Bonne-Espérance fut heureux et le temps assez beau. J'entrai dans la rade qui forme le port de Table Baye le 10 février pour y faire de l'eau, renouveler les vivres et mettre à terre 60 nègres qui avaient besoin de prendre l'air de terre, parce que le scorbut commençait à se manifester. J'avais perdu dans la traversée 7 nègres morts de maladie ou d'accident comme on le verra sur l'état des morts.

Le 12 du même mois, ayant obtenu du gouverneur hollandais la permission de mettre à terre les malades et de vendre ceux qui ne seraient pas en état d'être embarqués, je fis descendre 60 nègres que je mis dans une maison située avantageusement pour les faire rétablir. Le même jour, le navire *le Breton* de Nantes dont j'ai parlé appareilla du port et fit route pour Saint-Domingue. Il avait eu le malheur de perdre dans le trajet de Mozambique au cap de Bonne-Espérance et pendant sa relâche audit lieu, 200 nègres, presque tous de cette fatale maladie. Il en rembarqua 600 au cap de Bonne-Espérance, dont 50 étaient atteints et en seront vraisemblablement morts. Je fis part au capitaine Guédon des moyens que j'avais mis en usage contre cette maladie, mais je crains qu'il n'y ait pas ajouté foi ni même fait attention.

Du 12 au 22, je fis remplir 400 barriques d'eau et fis embarquer tout ce que je crus nécessaire pour la conservation de la cargaison et de l'équipage. Pendant la relâche j'avais nourri les uns et les autres au pain frais et viande fraîche et j'en fis embarquer autant que je pouvais en conserver.

Ayant fait une visite très scrupuleuse avec mon chirurgien des 60 nègres que j'avais fait mettre à terre, nous en trouvâmes 40 que je ne pouvais embarquer et qui n'auraient pu soutenir la traversée, étant atteints du scorbut et de l'éthisie<sup>2</sup> [...] Je me décidai à les vendre à un négociant hollandais à raison de 75 piastres pièce, prévoyant que je ne pourrais en tirer un aussi bon parti à Saint-Domingue, en conséquence je les lui livrai et du produit de cette vente je payai toutes les dépenses de la relâche.

Le 21, je fis étancher une voie d'eau qui s'était déclarée en partant de Mozambique. Le navire avait fait jusqu'à 8 à 10 pouces d'eau par heure. Elle fut réduite à 6 pouces toutes les quatre heures. Je fis embarquer les 20 nègres qui étaient à terre et je m'embarquai le lendemain. Ayant mis la voile, je sortis du port et je fis route pour l'Amérique, passant par l'Ascension où je me proposais de toucher.

J'avais à bord au moment de mon départ 395 nègres, tous bien portants, excepté deux. Il en était mort 4 pendant mon séjour au cap de Bonne-Espérance. J'avais acheté 10 milliers de poires ou pommes pour la traversée, 100 milliers d'amandes, deux barriques de raisins secs

---

<sup>2</sup> Amaigrissement et affaiblissement extrêmes

et beaucoup de légumes de toute espèce, comme choux, carottes et surtout du céleri qui est un excellent antiscorbutique.

Le trajet du cap de Bonne-Espérance à l'Ascension fut heureux. Je me proposai d'y mouiller pour y prendre des tortues comme dans mes précédents voyages, ayant observé les effets surprenants que produit cette nourriture aux nègres qui sont atteints du scorbut.

Le 10 mars, j'eus connaissance de cette île. Je dirigeai la route pour aller au mouillage, mais la mer se trouva si élevée par un raz de marée qui était déclaré dans ce moment que je [ne] pouvais y mouiller sans courir le danger de mettre le vaisseau à la côte parce qu'il n'aurait jamais pu tenir sur ses ancres. Je me décidai à faire route pour Saint-Domingue. Le trajet fut assez heureux. Nous éprouvâmes quelques contrariétés en doublant la ligne : plusieurs jours de pluie et de calme, mais toute la cargaison était en très bon état [...]

Le 21 avril, j'eus la connaissance de la terre de Saint-Domingue. Le lendemain 22, nous entrâmes dans la rade du cap Français [...] après 60 jours de traversée depuis le départ du cap de Bonne-Espérance. J'avais perdu 6 têtes de nègres depuis le départ, y compris un petit négillon qui tomba à la mer et qu'on ne put sauver.

Le 23 à huit heures du matin, la visite de santé vint à bord et ne trouva aucune maladie contagieuse. Le même jour l'administration se transporta à bord à 10 heures du matin. Tous les nègres furent comptés, chaque espèce<sup>3</sup> en particulier. Il s'en trouva 390 de tout âge et de tout sexe. Le lendemain j'allai à terre faire mes déclarations à l'amirauté. Je me décidai à vendre la cargaison dans cette partie de l'île et je fis annoncer ma résolution dans les papiers publics<sup>4</sup>.

Le 25, j'ouvris la vente. Je convins avec les négociants et habitants qui voulaient acheter des nègres, qu'ils me payeraient un tiers comptant, un tiers dans un an et l'autre tiers en avril 1790. Tout étant d'accord, je vendis et livrai à tous ceux qui voulurent en acheter, et du 25 avril au 10 mai ma vente fut entièrement finie et les 390 nègres que j'avais introduits produisirent une vente de 723 000 livres argent de la colonie.

Dans le courant de mai et partie de juin je fis le recouvrement du tiers comptant de ma vente. J'employai cette somme en achat de denrées de la colonie que je fis charger à bord du navire. *la Licorne*, que j'avais fait caréner et mettre en état de remettre en mer pour revenir en Europe. Je me procurai en outre du fret pour compléter le chargement[..]

Le 23 juin, ayant terminé toutes mes affaires, je suis allé à bord où [...] j'ai fait lever les ancres, appareiller et sortis du port à 6 heures du matin. À 8 heures, le vaisseau était hors des passes. Je dirigeai ma route pour faire mon retour à Bordeaux.

La traversée a été aussi heureuse qu'on pouvait le désirer. Le 12 août j'eus connaissance de la rivière à Bordeaux. J'entrai dans les passes et le lendemain 13, j'arrivai à Bordeaux, tout mon équipage étant en très bon état et n'ayant éprouvé aucune maladie dans le cours de la traversée.

**Source** : Bibliothèque Municipale de Versailles, ms Lebaudy 37, p. 59, dans G. DEBIEN, *Etudes africaines offertes à H. Brunschwig*, Paris, 1983, p. 100-102, cité dans Jean-François SOLNON (sous la direction de), *Sources d'histoire de la France moderne XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1994, p. 689-691.

---

<sup>3</sup> Chaque « nation » ou ethnie à part.

<sup>4</sup> Annonce dans le *Supplément aux Affiches américaines feuille du Cap*, 14-16 avril 1788.

## Un témoignage de la déportation

[L'auteur de ce témoignage est Olaudah Equiano, un Ibo du Nigeria, qui, né en 1745, avait juste onze ans quand il fut capturé par des membres d'une tribu rivale en 1756. Il fut détenu en Afrique de l'ouest pendant sept mois et puis fut vendu à des négriers britanniques, qui le transportèrent à La Barbade puis en Virginie. Après avoir été au service d'un officier de marine britannique, il a été vendu à un négociant Quaker de Philadelphie qui lui permit d'acheter sa liberté en 1766. De 1783 jusqu'à sa mort en 1797, il fut l'un des opposants à la Traite des Noirs les plus actifs. Il publia un témoignage à Londres en 1789.]

On me jeta bientôt dans l'entrepont [du négrier], raconte Equiano, et là mes narines furent saluées comme jamais auparavant dans ma vie : la puanteur était si épouvantable, et il y avait tant de cris, que la nausée et l'abattement m'empêchèrent de manger quoi que ce fût [...] A cause du manque d'aération et de la chaleur ambiante qui venaient s'ajouter au surpeuplement du bateau et à l'entassement des passagers, lesquels pouvaient à peine se retourner, nous faillîmes étouffer. On se mit à transpirer abondamment, ce qui ne tarda pas à rendre l'air irrespirable [...] et répandit parmi les esclaves une maladie dont beaucoup moururent [...] Cette affligeante situation se trouva encore aggravée par les excoriations dues aux chaînes dont le port nous était devenu insupportable, et par la saleté immonde des baquets de nécessité dans lesquels chutaient souvent les enfants [...] Les hurlements des femmes et les gémissements des mourants faisaient de tout cela un spectacle d'horreur à peine concevable [...]

Comme le vaisseau s'approchait, nous pûmes voir le port et d'autres bateaux de toutes sortes et de toutes dimensions et nous mouillâmes parmi eux pour nous rendre à Bridgetown<sup>5</sup>. Plusieurs marchands et des planteurs montèrent à bord [...]

Ils nous poussèrent en plusieurs groupes et nous examinèrent attentivement. Ils nous firent aussi sursauter, quand ils nous indiquèrent la terre pour nous signifier où nous devions aller. Nous pensions à cause de cela, que nous serions mangés par ces hommes que nous trouvions laids. Quand, juste après, nous fûmes à nouveau tous descendus sur le pont inférieur, terrifiés et tremblants ; toute la nuit, on n'entendit que nos pleurs amers à cause de nos appréhensions. À la fin, las de nos cris, les Blancs firent venir d'anciens esclaves de terre pour nous rassurer. Ils nous dirent que nous ne serions pas mangés, mais que nous étions ici pour travailler, que nous irions bientôt à terre et que nous pourrions voir d'autres gens de notre pays. Ces nouvelles nous soulagèrent beaucoup et suffisamment pour nous débarquer aussitôt. Des Africains de toutes langues vinrent vers nous.

Nous fûmes conduits immédiatement à la cour du marchand, où nous étions contenus ensemble comme autant de moutons dans leur parc, de tous âges, hommes et femmes mélangés. Comme chaque objet était nouveau pour moi, chaque chose que je voyais me remplissait d'étonnement [...]

Nous n'étions pas restés plusieurs jours à la garde du marchand avant que nous fussions tous vendus à leur manière [...]. À un signal donné, (un coup de tambour), les acheteurs accouraient d'un seul coup dans la cour où les esclaves étaient confinés et ils faisaient un choix sur le groupe qu'ils préféraient. Le bruit et la clameur dans lesquels ils assistaient à l'événement et l'empressement évident dans le comportement des acheteurs donnaient beaucoup d'appréhensions aux Africains terrifiés [...] De cette façon, les familles et les amis sont séparés sans scrupules et la plupart d'entre eux ne se reverront plus jamais. Je me rappelle que sur le bateau avec lequel j'ai été transporté [...] il y avait plusieurs frères qui, à la vente, ont été vendus dans des lots différents et c'était très émouvant de voir et d'entendre leurs pleurs à leur départ.

---

<sup>5</sup> Sur l'île de la Barbade (Antilles)

**Source** : Extraits de *The interesting narrative of the life of Olaudah Equiano or Gustavius Vassa the African*, London, 1789. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre PAZZONI.  
[\\_http://pazzoni.jp.free.fr/olaudah\\_equiano3.htm\\_](http://pazzoni.jp.free.fr/olaudah_equiano3.htm)

## Chapitre 2

### HUMANISME ET RENAISSANCE

D'après Claude LARQUIÉ, Marie-Louise PELUS-KAPLAN, « Humanisme et Renaissance », dans Robert MUCHEMBLED (sous la coord. de), *Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Grand Amphi Histoire moderne, Tome 1, Paris, Bréal, 1995, p. 46-62.

#### 1- L'éclosion du XV<sup>e</sup> siècle

##### *a- La redécouverte de l'Antiquité*

**En Italie, les vestiges visibles de la période romaine entretiennent l'intérêt pour les mondes anciens.** À la fin de la période médiévale, la vision qu'on en a se modifie : les ruines de civilisations vaincues, déchues, païennes et donc méprisables se transforment en signaux, certes difficiles à déchiffrer, de cultures admirables. Les bâtiments ont subi de lourdes entreprises de démolition et de réutilisation des pierres et des autres matériaux mais il en est d'imposants qui sont toujours à la vue : à Rome, le Panthéon, des thermes, des palais.

On procède à des fouilles, on constitue des collections, on organise cabinets de curiosités et musées. **La redécouverte archéologique concerne à la fois les monuments et les manuscrits, et les lettres grecques et latines.**

**Cette curiosité est à l'origine de l'Humanisme**, alors que le Moyen-Âge connaissait seulement partiellement les mondes antiques et pour les lettres, dans de médiocres versions, Cicéron par exemple. Pourtant le courant lettré s'est toujours maintenu en Italie : Dante (1265-1321), Pétrarque (1304-1374), Boccace (1313-1375), et combien d'autres, dans les monastères ou dans les cités, se sont intéressés aux manuscrits. Ils les cherchent, les copient, les traduisent, sont capables d'écrire en latin, et font même du toscan une langue littéraire. **L'Humanisme est donc tout autant l'héritier des civilisations antiques que de cette dynamique ininterrompue au fil des siècles.**

Si le toscan prend très tôt le pas sur les autres langues italiennes parmi les lettrés, c'est qu'à **Florence (capitale de la Toscane), les Médicis encouragent et financent les savants, achètent les manuscrits en circulation.**

Depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle, la pression exercée par les Ottomans sur l'empire byzantin est à l'origine d'un flux migratoire d'importance. La ville se vide de ses habitants, qui choisissent l'Italie comme lieu de nouvelle installation grâce aux anciennes et solides relations marchandes avec Byzance. **En 1453, la prise de Constantinople provoque un véritable afflux de professeurs et de manuscrits, qui mettent l'hellénisme à la mode.**

##### *b- La philologie*

En même temps, le monde savant italien n'est pas en reste : ainsi **Lorenzo Valla (1407-1457) jette les bases de la philologie moderne et préside à la naissance de la critique textuelle.** Valla a gagné sa célébrité en démontrant la fausseté de la « Donation de Constantin » : l'empereur aurait donné à l'Église les territoires des états pontificaux. Grâce à

l'étude interne et détaillée de ce document, Valla prouve qu'il n'a pas pu être rédigé à l'époque de Constantin. Or au moment de la publication de sa découverte, Valla, Florentin d'origine, est au service du roi de Naples, en conflit ouvert avec la Papauté. C'est bien la preuve que l'Humanisme ne correspond pas seulement à un débat d'idées mais qu'il est solidement ancré dans les réalités politiques de son époque.

**La philologie c'est l'étude critique des textes dans un but d'exactitude. Cette démarche s'exerce sur les documents du pouvoir laïque comme sur les textes sacrés,** par exemple la *Vulgate*, version latine de la Bible donnée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle par St Jérôme à partir du texte hébreu. **Cet examen critique permet de reconsidérer tout savoir : c'est l'apport essentiel de l'humanisme.**

On redécouvre également les sciences et les techniques antiques à travers les compilations byzantines des traités et des écrits de Pline, Végèce, Pythagore, Euclide : on se trouve devant **une fermentation intellectuelle générale.**

### ***c- La philosophie***

**La nouvelle réflexion philosophique joue un rôle majeur dans les transformations des sociétés occidentales. Elle refuse l'enseignement scolastique,** basé sur les travaux de Thomas d'Aquin (1225-1274) ou de Guillaume d'Occam (1290-1349). Ils cherchent à mettre en lumière l'intelligibilité de la foi chrétienne en s'appuyant sur les autorités reconnues par l'Église : les Écritures, les Pères de l'Église, Aristote.

Ainsi l'Université de Padoue s'efforce-t-elle de restituer le « véritable » Aristote à travers la lecture qu'en avait faite Averroès (1126 à Cordoue-1198). En revanche, l'Académie de Florence privilégie la lecture de Platon « dans le texte » grâce aux travaux de Marsile Ficin (1433-1499), prêtre et helléniste.

**Les débats sont assez violents :** averroïsme contre néo-platonisme, Aristote contre Platon, Padoue contre Florence. Et pourtant, **la question consiste toujours à chercher à concilier Foi et Raison.** Cette philosophie idéaliste s'exprime dans l'œuvre de la plupart des humanistes et des artistes : Pic de la Mirandole (1463-1494), Botticelli, Michel-Ange, mais nous avons désormais bien des difficultés pour la comprendre.

### ***d- L'imprimerie***

L'imprimeur allemand Gutenberg (~1400 à Mayence-1468) invente les caractères mobiles métalliques (alliage de plomb, fer, étain et antimoine) réutilisables. **Son invention est déterminante dans la diffusion des textes et du savoir** puisque cette technique permet de toucher un public plus large par l'abaissement des coûts de production. Entre 1452 et 1455 il imprime cent quatre-vingts exemplaires de la Bible dans la version latine de St Jérôme. De cette Bible dite de Gutenberg, imprimée sur parchemin et papier, quarante-huit exemplaires sont conservés dans diverses bibliothèques.

### ***e- La Renaissance artistique***

**La peinture :** En Italie, Giotto (1266-1337) s'efforce de **mieux rendre l'image de la nature.** Masaccio (1401-1428) effectue **des recherches sur la perspective, la lumière, la**

**couleur...** Avec Paolo Ucello (1397-1475), ils mettent au point **les règles de la perspective** qui donnent l'impression de la réalité.

Aux Pays-Bas, Jean Van Eyck, en France, Jean Fouquet, participent à cette rénovation de l'art tout en conservant des sources d'inspiration traditionnelles, plutôt religieuses. Avec Mantegna (1431-1506), **la peinture s'inspire d'œuvres antiques et les paysages deviennent des sujets à part entière** ; Botticelli (1445-1510) illustre **des thèmes mythologiques**. **L'invention du portrait correspond à la célébration de la place centrale de l'homme dans la création**, d'où l'humanisme tire son nom. Le retour du nu, magnifié par Michel-Ange, proclame la beauté des corps.

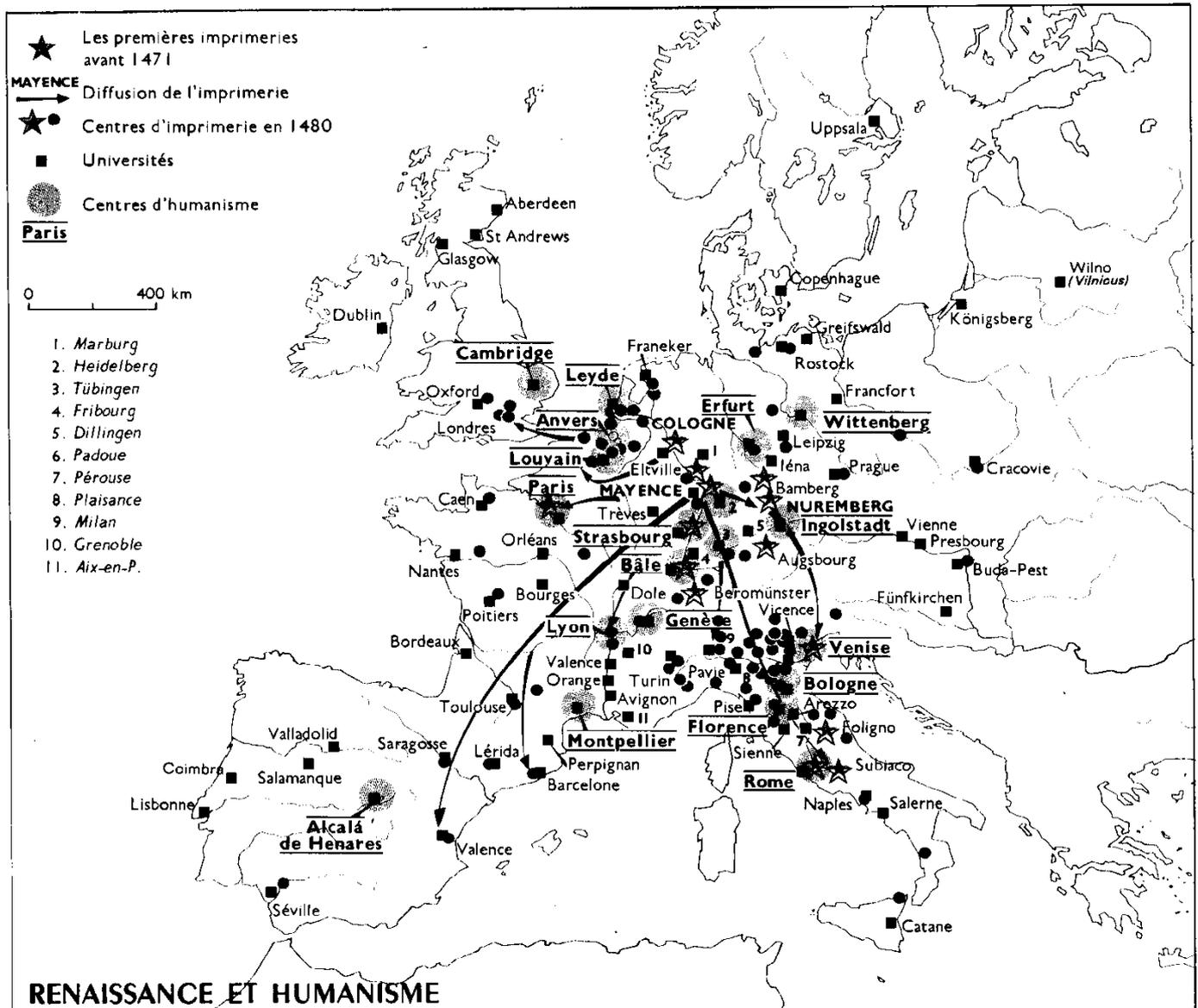
L'art de **la sculpture** est aussi profondément bouleversé : il devient plus réaliste aux Pays-Bas, en Bourgogne (Claus Suter), en France. En Italie, avec Donatello par exemple (1386-1466), on retrouve **les règles du bas-relief** (sculpture adhérent au fond sur lequel elle se détache avec une faible saillie, s'opposant au haut-relief : sculpture n'ayant que quelques points de contact avec le fond, une sculpture en relief complet est dite ronde-bosse), **du nu, de la statue équestre**. La sculpture en faible saillie sur fond uni de pierre, marbre ou bronze décore la porte est du baptistère de Florence, baptisée par Michel-Ange « Porte du Paradis » en raison de sa grande beauté.

Mais le domaine le plus brillant est incontestablement **l'architecture**, considérée par les artistes eux-mêmes comme le premier de tous les arts. Dans le Nord de l'Italie, à Florence, l'architecture dite « lombarde » vit une véritable révolution : elle reprend des éléments décoratifs de l'Antiquité : les pilastres, les loggias « à l'antique ».

**Cette architecture équilibrée et harmonieuse veut donner à voir un monde maîtrisé**, par la symétrie des motifs (médaillons, frises), la régularité des formes (arcs), la domination des lignes horizontales et géométriques (frontons triangulaires), l'abandon des flèches gothiques au profit des coupes. Ainsi Brunelleschi (1377-1446) réussit-il finalement à construire un dôme sur le modèle du Panthéon : c'est la coupole de Santa Maria dei Fiori, la cathédrale de Florence.

**Cependant il ne s'agit pas seulement de copier : les synthèses entre les traditions médiévales et l'apport antique sont à l'origine de l'art absolument particulier et spécifique de la Renaissance.**

## 2- L'épanouissement du XVI<sup>e</sup> siècle



« Humanisme et Renaissance », *La documentation photographique*, dossier n°5-264-265, et Georges DUBY, *Atlas historique*, Paris, Larousse, 1978, p. 59.

### a- La diffusion

Elle se fait par les voyages, les académies, l'enseignement, les correspondances, l'imprimerie. Humanisme et Renaissance sont des phénomènes européens. Les professeurs enseignent partout les langues anciennes et la philosophie, les voyageurs lettrés sillonnent l'Europe pour se rendre visite ou fréquenter les cours des princes et des mécènes, laïques et ecclésiastiques. **Leur langue commune est le latin**, avec lequel ils constituent un seul espace de savoir et de communication.

*Les voyages* : le chef de la « République des lettres », reconnu par tous, est **Érasme** (1469 à Rotterdam-1536 à Bâle). Il a été l'**élève des Frères de la Vie Commune**, un ordre de laïcs (ils vivent ensemble mais ne prononcent pas de vœux) créé en 1387 aux Pays-Bas, qui se consacrent à la copie de manuscrits, à la prédication et à l'éducation de la jeunesse. Ces novateurs organisent leur enseignement par classes d'âge ou de niveau, au lieu de maintenir ensemble tous les élèves. Ils pratiquent la **Devotio moderna** (Dévotion moderne), mouvement ascétique et mystique hostile à une spiritualité trop intellectuelle, et qui met l'accent sur la lecture et la méditation des textes sacrés et sur l'oraison.

La *Devotio moderna* est également prônée par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, chez qui entre Érasme avant de se faire prêtre. Il voyage sans cesse, étudie, travaille et publie : en France en 1495, en Angleterre, en Italie, où il obtient le grade de docteur à Bologne en 1506. Il fréquente beaucoup des imprimeurs eux-mêmes brillants humanistes, et ses amis : Alde Manuce à Venise (1508), Johann Froben à Bâle, chez qui il s'établit à la fin de sa vie. De nouveau l'Angleterre (1509), la France (1511), professeur de théologie à Cambridge (1511), puis les Pays-Bas, et enfin Bâle, une ville mixte où coexistent catholiques et réformés.

Ses ouvrages sont totalement novateurs, comme la *Civilité puérile* (1530), un manuel de bonne conduite parce qu'il est persuadé que l'éducation bonifie l'Homme. Ce manuel de référence pour plusieurs siècles est destiné aux seuls enfants de tous les milieux à qui il propose les mêmes règles pour tous.

Dans le *Manuel du soldat chrétien* (*Enchiridion Militis Christiani*, 1504), il expose des préceptes pour vivre chrétiennement, **il réalise la jonction entre critique humaniste et théologie chrétienne en prônant un retour à la Bible et à ses sources.**

**Dans le domaine religieux, il défend un christianisme optimiste dans lequel Ecriture et Révélation sont accessibles à tous, pas seulement aux clercs.** Il défend une religion épurée, débarrassée des superstitions, des rites et des fastes de l'Eglise de son temps. Il souhaite une réforme de l'Eglise pour qu'elle soit plus proche de l'idéal évangélique et des fidèles. **Il critique l'Eglise mais lui reste fidèle**, en particulier contre Luther.

*Les académies* : la première connue, financée par les Médicis, se trouve à Florence, elles fleurissent ensuite un peu partout en Europe.

*L'enseignement* : les humanistes prônent un enseignement rénové. Pour eux, l'éducation transmet un savoir mais aussi une morale (Érasme, *Institution du Prince chrétien*, 1516, destiné à Charles Quint). Pour François Rabelais, l'enseignement doit être global, l'expérience pratique doit compléter les apports de la théorie. **Les humanistes publient donc des traités de pédagogie. Ils fondent des collèges organisés sur le modèle des écoles des Frères de la Vie Commune, de nouvelles universités :**

- l'université de Alcalà de Henarès, à côté de Madrid, fondée en 1509 par le cardinal Cisneros, régent de la monarchie espagnole pendant l'absence de Charles Quint
- le collège trilingue (latin, grec, hébreu) de Louvain fondé par Érasme en 1517
- le Collège des lecteurs royaux à Paris, fondé en 1530 par François Ier à l'instigation de l'helléniste Guillaume Budé (1467-1540) ; on y enseigne les langues anciennes et orientales, les mathématiques, la philosophie, l'astronomie

*L'imprimerie* : elle permet la diffusion

- de textes anciens sacrés
  - la Bible de Gutenberg, imprimée sur 42 lignes et 2 colonnes ; la Bible polyglotte d'Alcalà - conçue entre 1502 et 1517 - en latin, grec et hébreu, première édition d'une Bible polyglotte

- un *Nouveau Testament* publié en 1516 par Érasme, traduit en latin à partir de textes grecs
- d'ouvrages laïques
  - grammaires
  - dictionnaires
  - les *Règles de l'orthographe espagnole* par Antonio de Nebrija (1517)

Entre 1450 et 1500, 30 000 titres sont imprimés à 15 millions d'exemplaires, ce sont les *incunables* (ouvrages publiés avant 1500). Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, 150 à 200 000 titres sont imprimés à 150 millions d'exemplaires.

**Les ateliers typographiques sont également des centres de réunion et de création**, à Venise, Anvers, Bâle, Paris, Lyon ; les libraires imprimeurs sont eux-mêmes des érudits humanistes, comme Alde Manuce à Venise, Christophe Plantin à Anvers ; on connaît des familles d'imprimeurs, comme les Estienne à Paris.

## ***b- Une ambition universelle***

La redécouverte des écrivains et philosophes antiques se poursuit : Lefebvre d'Étaples (1450-1537) réédite et commente les œuvres complètes d'Aristote. **À Florence, Marsile Ficin s'était attaché à concilier la pensée platonicienne et le dogme chrétien pour lequel la beauté des choses provient de la splendeur divine. Cette philosophie abolissait toute limite entre le sacré et le profane. Mais à Padoue, Pietro Pomponazzi (1462-1525) affirme l'existence d'une double vérité : celle de la philosophie et celle du dogme chrétien ; il ouvre ainsi la voie à un courant d'humanisme païen.**

**Tous les genres sont renouvelés :**

**la littérature**, avec l'apparition de nouvelles formes associant thèmes mythologiques, formes poétiques anciennes comme l'ode, thèmes médiévaux et foi chrétienne, ainsi *Le Roland furieux* de L'Arioste (1474-1533), des synthèses poétiques comme celles de Clément Marot, Joachim Du Bellay, Ronsard.

**la science**, avec la personnalité extraordinaire de Léonard de Vinci (1452-1519). Il prône la méthode expérimentale et propose de passer de l'observation des faits aux lois générales : j'expérimente, j'observe, j'en tire une loi générale, j'expérimente son application. Avec Vinci, tous les aspects des sciences se complètent, cela permet d'accéder à une compréhension générale du monde. Il pose donc deux principes fondamentaux : l'univers physique est d'ordre mathématique (le monde s'écrit en langage mathématique) ; la science ne peut progresser que par l'expérience

**l'astronomie** : le polonais Copernic (1473-1543) avance l'hypothèse de l'héliocentrisme et de la révolution des planètes ; l'allemand Johann Kepler (1571-1630) découvre que les planètes ne tournent pas en cercle parfait autour du Soleil mais en suivant des ellipses

**la médecine** progresse par observation et expérience : Ambroise Paré (1517-1590) remplace le cautère par la ligature des vaisseaux, le Bruxellois André Vésale (1514-1564) précise par la dissection les connaissances anatomiques, l'Espagnol Michel Servet (1511-1553 à Genève sur le bûcher) démontre la circulation sanguine entre le cœur et les poumons

**la géographie** s'enrichit grâce aux voyages de découvertes : en 1569 le mathématicien et géographe flamand, Gérard Mercator, réalise une carte connue sous le nom de projection de Mercator. Il s'agit d'une projection cylindrique du globe terrestre sur une carte plane. Malgré ses déformations (étirement Est-Ouest, étirement Nord-Sud), la projection de Mercator fournit enfin aux navigateurs une réelle description des contours des terres

**l'esthétique** : l'humanisme proclame la prééminence du beau grâce auquel le divin peut être atteint. Dans ses *Sonnets*, Michel-Ange explique qu'on doit aimer d'abord la beauté des corps, ensuite celle des âmes

**l'éthique** : c'est ce qui distingue absolument les humanistes. L'humanisme est d'un optimisme fondamental, puisqu'il montre l'existence d'un nouveau modèle humain, qui cherche à s'ouvrir à toutes les connaissances, et s'attache à un choix raisonné du bien. Ce modèle vaut pour les princes, qui doivent respecter les droits des personnes, faire régner la paix, éviter l'abus de conquêtes.

**Les humanistes s'engagent volontiers auprès des princes, dont ils pensent être les conseillers naturels, mais n'y remportent pas de grands succès.** Ainsi Thomas More (1478-1535), qui a publié en 1519 une *Utopie* (un pays « de nulle part »), est nommé Chancelier d'Angleterre en 1529 mais démissionne en 1532 car il est en désaccord avec la politique religieuse menée par Henri VIII ; il est décapité en 1535. Machiavel (1469-1527) ne rencontre pas non plus de grande réussite dans son implication dans la vie politique de Florence car il doit subir l'exil. Il pose dans ses écrits le problème du gouvernement (*Le Prince*, 1513).

**la théologie** : les humanistes sont profondément religieux. Ils souhaitent la rénovation de l'Église, et que la Parole de Dieu soit enseignée à tous, dans sa forme exacte : c'est **une piété « évangélique »**. Leur foi est intériorisée car pour eux, l'amour de Dieu est une affaire individuelle. L'homme fait son salut par lui-même, aidé de sa raison, soutenu et éclairé par sa foi. Finalement, c'est peut-être une religion trop intellectuelle, qui a du mal à répondre à l'angoisse des masses.

Ils sont pourtant sincèrement chrétiens. Ils présentent un Dieu d'amour, qui envoie le Christ pour conduire l'homme au Bien et au Bonheur, ils proposent de lire les Saintes Écritures mais posent aussi de grandes questions : si l'homme est foncièrement bon, quelle place pour le péché originel ? Quelle est la place de l'Église et du clergé ? Quelle est la place de la liberté de l'homme face à la puissance divine ?

## ***c- La civilisation de la Renaissance***

*Les trois foyers de la Renaissance italienne :*

D'abord la Florence des Médicis

Puis la Rome pontificale de Jules II et de Léon X (fils de Laurent le Magnifique), qui fait par exemple peindre les fresques de la Chapelle Sixtine par Michel-Ange

Enfin Venise eut sa Renaissance grâce aux richesses dégagées par son commerce. Le Titien (1489-1576) est un portraitiste renommé ; Le Tintoret (1518-94) laisse des compositions colossales ; Véronèse est connu comme un grand coloriste. À partir des années 1530 ce classicisme de la Renaissance sombre dans un style excessivement raffiné, le maniérisme, cultivé par Véronèse et d'autres

*L'Europe du Nord continentale*

Aux Pays-Bas et dans l'Allemagne rhénane, l'humanisme est précoce, tandis que l'art demeure imprégné de traditions nationales : la peinture est marquée par l'imagerie médiévale de Jérôme Bosch (1450-1516), les thèmes du graveur allemand Albrecht Dürer (1471-1528) ou les scènes de la vie quotidienne de Breughel l'Ancien (1525-1569). Dans ces pays, l'architecture de conception nationale (pignons) demeure au service de la cité (hôtel de ville)

*L'Angleterre*

L'Angleterre s'ouvre tôt à l'humanisme (Thomas More, l'helléniste John Colet) mais connaît une Renaissance tardive (1570) qui ne s'épanouit architecturalement qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle avec le style palladien d'Inigo Jones. Il en va de même pour le théâtre de Shakespeare (1564-1616), largement inspiré d'histoires italiennes (*Roméo et Juliette*) mais aussi nationales (*Richard III*)

### *La péninsule ibérique*

Elle est pénétrée précocement par l'humanisme mais se ferme vers 1530 par peur de la contagion protestante.

La Renaissance architecturale espagnole mêle de nombreuses influences étrangères (italienne, flamande, bourguignonne, allemande) avant d'adopter, dans les années 1530, un style national (le plateresque) au décor chargé et fin rappelant le travail de l'orfèvrerie (façade de l'université de Salamanque). Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, le plateresque cède devant un style dépouillé que l'on retrouve à l'Escorial (1563-1584).

La peinture reste essentiellement religieuse avec des accents mystiques (Le Greco) très éloignés du style paisible de la Renaissance italienne.

Au Portugal l'aventure maritime s'inscrit sur les bâtiments (cordages, sphères armillaires, plantes exotiques) de style manuélín et dans la poésie nationale : *Les Lusíades* (1572) de Camoens immortalisent, dans un poème épique à la façon de Virgile ou d'Homère mais avec des accents patriotiques et chrétiens, l'expédition de Vasco de Gama.

### *La France*

Elle est très marquée par l'humanisme et la Renaissance du fait des longues guerres d'Italie (1494-1559) qui font découvrir aux nobles et aux rois un art de vivre qu'ils vont vouloir transplanter dans leurs châteaux.

Une première Renaissance jusque vers 1550 : les édifices restent de conception médiévale (grosses tours, douves) avec une décoration à l'italienne (pilastres, chapiteaux) : les châteaux de la Loire de Chenonceaux, d'Azay Le Rideau, de Chambord.

Une seconde Renaissance, sobre, à partir de 1550 : l'influence antique l'emporte en architecture, avec la façade symétrique du Louvre (1549) par Pierre Lescot, des Tuileries (1564) de Philibert Delorme, en sculpture, avec les tombeaux de Catherine de Médicis et d'Henri II à St Denis par Germain Pilon, la Fontaine des Innocents par Jean Goujon. Cette Renaissance prépare le classicisme du XVII<sup>e</sup> siècle.

La peinture de la Renaissance française est d'une grande faiblesse.

En revanche la littérature nationale, en français, est vigoureusement illustrée par des poètes tels Ronsard (1524-1585, odes et sonnets) ou Joachim du Bellay (*Défense & illustration de la langue française*, 1549). Mais ce sont les prosateurs comme François Rabelais (1494-1553), avec *Pantagruel* (1532) et *Gargantua* (1534), ou Michel de Montaigne (1533-1592), dans *les Essais*, qui laissent des œuvres d'une grande modernité.

L'humanisme est illustré par Lefebvre d'Étaples, qui traduit en français le Nouveau Testament (1523), ou par l'helléniste Guillaume Budé.

### Conclusion

Humanisme et Renaissance ont connu une grande diffusion en Europe mais très inégale. Ils ont apporté des idées fécondes : la foi dans la raison, la valeur personnelle de chaque individu, le respect de l'autre et de ses idées, le rôle de la pédagogie, et de nouveaux canons artistiques. Ils sont inséparables des grands voyages qui, avec la découverte d'un nouveau continent en 1492 et le tour du monde de Magellan, propulsent l'homme dans un monde élargi. Ils signent l'entrée dans la modernité historique (en histoire, la période dite moderne commence avec eux). Ils illustrent une période de fermentation intellectuelle qui produit de nombreux courants de pensée et, parmi eux, l'exigence de la rénovation profonde de l'Église et de la foi, à l'origine des Réformes.

## Documents

### Les stratégies éducatives et le « voyage étudiant »

« J'ay dit que ma mère demeura veufve avec dix enfans, sans qu'il y en eust aucun de pourveu, fors Charles [*docteur de médecine d'Avignon après des études à Paris*], Honoré estant encore aux estudes pour les avoir commencées trop tard. (...) Pour mon frère Honoré, estant revenu de Turin où il avoit achevé ses estudes [*de droit*], ma mère le fit passer docteur à Aix. Vous me direz : Comment est-ce qu'elle pouvoit faire estudier & passer docteurs ses enfans, nostre père ayant laissé si peu de rentes ? Je responds qu'il avoit acquis & laissé quelques pièces [*de terre*] dont ma mère se secouroit. Car, quand elle vouloit faire passer docteur quelqu'un de ses enfans, ou le faire estudier, elle vendoit l'une de ces pièces, en mettoit l'argent dans une bourse, & de cela les faisoit apprendre ou graduer, sans rien emprunter (...) Pour mes frères Julien & André après avoir bien estudié, feue ma mère les fit passer docteurs, Julien en théologie & André en médecine, le mesme an & jour en Avignon.(...) En voilà quatre docteurs. Quant à mon frère Antoine, il n'oubloit rien de son côté pour requérir le degré ès droicts. Ma mère l'envoya à Bourges estudier sous M. Cujas, personnage de grande réputation, & elle n'espargna rien selon sa puissance. Quand il eut faict son cours, elle l'envoya à Aix passer docteur ainsi que les autres, & là il exerça l'estat d'avocat, ayant des pratiques pour s'entretenir. (...) Nous estions encore cinq jeunes à eslever. Nostre mère en prit le mesme soin que des autres. (...) Pour mon frère le capucin [*Jean*], il entra en religion l'an que je me mariay avec mon premier mari. Cela pensa couster la vie à ma mère ; car elle disoit que, pour eslire une vie si austère & perpétuelle, il y falloit bien penser pour ne s'en repentir jamais. (...) Après nous estre retirées à Arles (*pour cause de peste*) arriva qu'il y eut une chaire vacante de médecine à Montpellier. L'on en donna advis à ma mère, laquelle aussitost fit venir mon frère André qui pratiquoit en Avignon & l'incita à l'aller disputer, luy proposant l'exemple de feu M. de Castellan nostre oncle qui avoit faict de mesme & par ce moyen s'estoit avancé vingt ans auparavant, (...) avoit esté premier médecin du feu roy Charles IX, & professeur à Montpellier. (...) Mon frère ne rejetta point ce conseil ; ains, protestant de vouloir obéir en tout & pour tout à nostre mère, prit le chemin de Montpellier, où, s'estant présenté à la dispute, nonobstant sa capacité, fut bien tracassé de beaucoup de médecins. Mais à la fin il vint à bout & emporta la chaire avec prou de peine, à son grand honneur (...) Richard mon autre frère fut envoyé au dit Montpellier pour y estudier en médecine. [*André ayant été présenté à Henri IV*], le Roy dès aussitost le prit pour son médecin ordinaire ; puis par succession de temps, il se trouva le premier & le fut tant qu'il vescu, ayant esté bien récompensé comme vous verrez ci-après. Pour la chaire de Montpellier, (...) le Roy l'ayant augmentée de cent escus outre les cent qu'elle luy valoit ordinairement, de sorte qu'elle luy valoit tous les ans deux cent escus. Ma mère tira continuellement ces deux cents escus, tant qu'elle vescu, pour se subvenir en sa vieillesse ; car, ayant faict endoctriner tant d'enfans, il ne lui estoit guère resté de moyens. (...) Il y avoit encore mon frère Gaspard, le plus jeune de tous, que ma mère envoya à Orléans pour l'y faire estudier en loix. (...) Estant (re)venu d'Orléans, il alla passer docteur à Aix capablement ; mais il ne voulut exercer la vacation d'avocat, estant porté à la dévotion. Ma mère s'en faschoit. (...) Néanmoins il voulut suivre son inspiration, il se fit prestre. (...) M. d'Ulme, avocat du Roy à Aix, alla à Paris député par le Parlement de Provence. Il y mourut et résigna son office à mon frère Honoré, son beau-fils. (...) Avant le décès de feue ma mère, mon frère André, médecin du roy Henry IV, avait eu don de Sa Majesté de l'abbaye de Sénanque qu'il remit à mon frère Gaspard. (...)

Sur cette action que je viens de dire, ma mère me fit une belle remontrance. (...) « Ma fille, je vous recommande vos enfans, faites leur apprendre une vacation ; ayant cela & la crainte de Dieu, ils ont assez. Qu'est-ce qui manque à vos frères ? Quand je fus veufve avec tant d'enfans, je n'avois après Dieu que mes voisins & amis ; car de parens je n'en avois point

icy, vostre père estant de Savoye, & moi de la haute Provence. Mes amis doncques, voyant que j'estois chargée de tant d'enfans, me disoient : « De deux filles que vous avez, faites-en une religieuse, vous logerez mieux l'autre ; de vos fils, mettez-en un à chaque couvent de la ville, & les autres seront mieux à leur aize, & fairez une bonne maison ». Mais, après avoir tout ouy, je me recomanday fort à Dieu & le priay de m'inspirer de bien gouverner mes enfans, estant sortis d'un si bon & si sage père. Que je fus heureuse & plus qu'heureuse d'avoir eu tant d'enfans de luy ! Il estoit venu de rien, &, espérant que mes enfans estant bien instruits suivroient les traces de leur père, je me résolus de faire tout mon pouvoir à les bien gouverner, & de n'en point faire de religieux, s'ils ne venoit de leur mouvement ; ains (=mais) les eslever le mieux qu'il me seroit possible, & puis, quand ils seroient grands, s'ils n'avoient assez de se faire religieux, qu'ils se fissent hermites. J'en serois contente ». Elle a si bien faict, loué soit Dieu ! que devant que de mourir elle les a veus tous logés honorablement, comme j'ay escrit cy-dessus.

Source : *Généalogie de Messieurs du Laurens descrite par moy Jeanne du Laurens, veufve à M. Gleyse, & couchée nayvement en ces termes*, BM Aix-en-Provence, ms 843, p.p. Ch. de ROBBE, *Une Famille au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Joseph Albanel, 1868, (2e éd.), *passim*.

## Un programme d'éducation humaniste

« COMMENT PANTAGRUEL, ÉTANT A PARIS, REÇUT LETTRE DE SON PERE GARGANTUA ET LA COPIE D'ICELLE.

« ... Le temps était encore ténébreux et sentant l'infélicité et calamité des Gothz qui avaient mis à destruction toute bonne littérature. Mais par la bonté divine, la lumière et dignité a été de mon âge rendue ès lettres, et y vois tel amendement que, de présent, à difficulté serais-je reçu en la première classe des petits grimauds, (moi) qui, en mon âge viril, étais (non à tort) réputé le plus savant dudit siècle. Ce que je ne dis par jactance vaine (...)

Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées : Grecque, sans laquelle c'est honte que une personne se dise savant, Hébraïque, Chaldaïque, Latine. Les impressions tant élégantes et correctes en usance, qui ont été inventées de mon âge par inspiration divine, comme, à contrefil, l'artillerie par suggestion diabolique. Tout le monde est plein de gens savants, de précepteurs très doctes, de librairies très amples, qu'il m'est avis que, ni au temps de Platon, ni de Cicéron, ni de Papinien, n'était telle commodité d'étude qu'on y voit maintenant (...) Je vois les brigands, les bourreaux, les aventuriers, les palefreniers de maintenant, plus doctes que les docteurs et prêcheurs de mon temps.

Que dirai-je ? Les femmes et les filles ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine. Tant y a que, en l'âge où je suis, j'ai été contraint d'apprendre les lettres Grecques, lesquelles je n'avais contemné comme Caton, mais je n'avais eu loisir de comprendre en mon jeune âge. Et volontiers me délecte à lire les Moraux de Plutarque, les beaux Dialogues de Platon, les Monuments de Pausanias, et Antiquités d'Athénée, attendant l'heure qu'il plaira à Dieu mon créateur m'appeler, et commander yssir de cette terre.

Parquoi (c'est pourquoi), mon fils, je t'admoneste qu'emploie ta jeunesse à bien profiter en études et en vertus. Tu es à Paris, tu as ton précepteur Epistémon, dont l'un par vives et vocables instructions, l'autre par louables exemples, te peut endoctriner. J'entends et veux que tu apprennes les langues parfaitement : premièrement la Grecque comme le veut Quintilien. Secondement la Latine ; et puis l'Hébraïque pour les saintes lettres et la Chaldaïque et Arabique pareillement ; et que tu formes ton style, quant à la Grecque, à l'imitation de Platon ; quant à la Latine, de Cicéron. Qu'il n'y ait histoire que tu ne tiennes en mémoire présente, à quoi t'aidera la Cosmographie de ceux qui en ont écrit.

Des arts libéraux, Géométrie, Arithmétique et Musique, je t'en donnai quelque goût quand tu étais encore petit, en l'âge de cinq et six ans ; poursuis le reste, et d'Astronomie saches-en tous les canons ; laisse moi l'Astrologie divinatrice, et l'art de Lulle, comme abus et vanités.

Du droit civil, je veux que tu saches par cœur les beaux textes, et me les confères avec philosophie.

Et quant à la connaissance des faits de nature, je veux que tu t'y adonnes curieusement : qu'il n'y ait mer, rivière, ni fontaine, dont tu ne connaisses les poissons ; tous les oiseaux de l'air, tous les arbres, arbustes, et (buissons) des forêts, toutes les herbes de la terre, tous les métaux cachés au ventre des abîmes, les pierreries de tout Orient et Midi, rien ne te soit inconnu.

Puis, soigneusement, revisite les livres des médecins grecs, arabes et latins, sans contemner les Talmudistes et Cabalistes et, par fréquentes anatomies, acquiers toi parfaite connaissance de l'autre monde, qui est l'homme (...) Commence à visiter les saintes lettres, premièrement, en grec, le Nouveau Testament et épîtres des apôtres, et puis en hébreu, le Vieux Testament.

(En) somme, que je voie un abîme de science : car dorénavant que tu deviens homme et te fais grand, il te faudra yssir de cette tranquillité et repos d'étude, et apprendre la chevalerie et les armes pour défendre ma maison et nos amis secourir en toutes leurs affaires contre les assauts des malfaisants. Et veux que, de bref, tu essayes combien tu as profité, ce que tu ne pourras mieux faire, que (sou)tenant conclusions en tout savoir, publiquement, envers tous et contre tous, et hantant les gens lettrés qui sont tant à Paris comme ailleurs.

Mais parce que, selon le sage Salomon, sapience n'entre point en âme malivole, et science sans conscience n'est que ruine de l'âme, il te convient servir, aimer, et craindre Dieu et en lui mettre toutes tes pensées et tout ton espoir (...)

D'Utopie, ce dix septième jour du mois de mars,  
Ton père, GARGANTUA. »

Ces lettres reçues et vues, Pantagruel prit nouveau courage, et fut enflam(m)é à profiter plus que jamais ; en sorte que le voyant étudier et profiter, eussiez dit que tel était son esprit entre les livres comme est le feu parmi les brandes, tant il l'avait infatigable et strident. »

**Source** : François RABELAIS, *Pantagruel, Roy des Dipsodes, restitué à son naturel : avec ses faictz et prouesses espoventables* ; composez par feu M. ALCOFRIBAS, Abstracteur de quinte essence, Lyon, François Juste, 1542, ch. VIII [1ère édition, Lyon, 1532, par maistre Alcofrybas Nasier].

## Imprimerie et philologie humaniste

ÉRASME DE ROTTERDAM A GUILLAUME BUDÉ

Bâle, le 23 mars 1527

« C'est assurément une grande joie que m'a annoncée la lettre de Jacques Toussain\*, m'apprenant que tu avais enfin entrepris ce que j'avais personnellement souhaité : la publication *des Observations sur les Langues grecques et latines*, que tu as réunies au cours d'une si minutieuse et si longue lecture des meilleurs auteurs : je ne doute pas qu'elles ne soient fort utiles à ceux qui étudient les deux littératures. Je me réjouis en même temps de la présence chez vous de Jean Lascaris ; je souhaiterais pourtant que vous réussissiez à le retenir et à vous l'attacher par « une plus douce chaîne ». J'apprends qu'en vieillissant il souffre de la goutte.

J'ai donné une quatrième édition du *Nouveau Testament* et de mes *Annotations* : en les relisant je me suis avisé qu'en plusieurs endroits j'y faisais mention de toi et en termes très élogieux (...)

J'entends dire que le Roi Très Chrétien accorde à la réforme des études un immense intérêt : si, comme on dit, vous l'éperonnez dans sa course, je suis sûr que tout ira pour le mieux. Crois-moi, ce qui obscurcit le plus la gloire de votre Université, c'est que la jeunesse ne fait qu'y effleurer la grammaire, et est accaparée par la sophistique et les disciplines dont

on l'équipe en vue de la dispute scholastique. Il en est certes d'utiles à la formation du jugement ; mais seule la connaissance des langues est nécessaire. Beaucoup sans avoir étudié la logique, savent juger correctement ; sans la connaissance de la langue, nul ne peut comprendre ce qu'il entend ou lit. Au début, quelques-uns protesteront, mais ce vacarme se taira vite. Nous avons pour nous toute la jeunesse. La génération d'avant, qui officiellement nous combat, applaudit en secret ce progrès des études. C'est ce que prouvent les libelles d'Hochstrat qui sortent plus soignés de jour en jour (...) ».

**Source** : Marie Madeleine de la GARANDERIE éd., *La correspondance d'Erasmus et de Guillaume Budé. Traduction intégrale, annotations et index biographique*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1967, p. 249-253.

\*Jacques Toussain, le disciple préféré de Guillaume Budé, professeur de grec, sera un des premiers lecteurs royaux de grec au Collège de France.

## **Rejet du moyen-âge « gothique » et renaissance des arts antiques**

GIORGIO VASARI : LES VIES DES MEILLEURS PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES (1550-1568)

« La fortune, quand elle a porté au sommet de la roue, soit jeu, soit regret, précipite au bas. C'est alors que survint, en divers points du monde, le soulèvement de la plupart des nations barbares contre les Romains. Il en résulta rapidement l'affaiblissement de ce grand empire et sa ruine générale, principalement sensible à Rome même. Sa chute entraîna artistes, sculpteurs, peintres et architectes, ensevelis et engloutis avec l'art dans les massacres et les ruines. Les premières victimes furent la peinture et la sculpture, arts ordonnés à l'agrément. L'architecture, art utile et même indispensable, résista mieux et survécut, mais imparfaite et sans mérite (...) En même temps avait disparu ce qui fait les vrais hommes et leur valeur sous toutes ses formes ; lois, coutumes, noms, langages avaient été changés.

Ces raisons dans leur ensemble, et chacune en particulier, avaient totalement avili les plus belles âmes et abaissé les plus hautes intelligences. Mais ce qui contribua le plus à l'extinction des arts fut le zèle fervent des adeptes de la nouvelle religion chrétienne. (...) Elle mutila donc ou détruisit dans leur totalité les merveilleuses statues, les sculptures, peintures, mosaïques et ornements des faux dieux païens. (...) Cela ne se fit pas par haine des arts, mais pour insulter et abattre les dieux païens. Il n'en est pas moins vrai que ce zèle trop ardent entraîna la ruine totale de ces belles activités. (...) Les arts en étaient donc à ce stade, avant, pendant et après la domination lombarde en Italie. (...) Des mains des maîtres de ce temps, il ne sortit que des pantins, des productions informes, comme on en voit aujourd'hui dans les vieilleries. L'architecture n'eut pas de meilleur sort. Il fallait bien construire ; les ouvriers étaient morts, les œuvres détruites ou mutilées ; modèles et techniques étaient perdus. Ceux qui s'y employèrent le firent sans ordre ni mesure, sans sentiment formel, sans aucun plan. Ces nouveaux architectes, suivant les techniques de leurs nations barbares, élevèrent des édifices du style que nous appelons aujourd'hui « gothique », et que nous trouvons plus ridicules qu'ils ne les trouvaient, eux, dignes d'admiration. (...)

L'architecture fit ensuite quelques progrès à Florence : l'église des Saints-Apôtres construite par Charlemagne est, malgré ses petites dimensions, d'un très beau style. (...) On peut constater les mêmes progrès à Saint-Marc de Venise. (...) Tous ces édifices et les vestiges de ceux qui se sont écroulés témoignent que l'architecture parvenait encore à se défendre, mais elle restait fort abâtardie et bien différente de la bonne manière antique (...)

Tous les édifices construits en Italie entre l'époque dont nous venons de parler et 1250 sont pareils à ces églises. En l'espace de tant d'années, on ne remarque que peu ou pas de

nouveautés ou d'améliorations en architecture ; elle en resta à ce stade maladroit, visible dans de nombreux monuments que je ne citerai pas maintenant. (...) Les peintures et sculptures de qualité enterrées sous les ruines de l'Italie restèrent cachées tout ce temps, ignorées des hommes incapables d'affiner leur travail rustaud. (...) Pourtant les esprits de la nouvelle génération, favorisés par la qualité de l'atmosphère, se dégagèrent si bien qu'en 1250 le ciel, touché par les beaux talents quotidiennement issus de la terre toscane, leur rendit leurs aptitudes primordiales. (...) Traçant une nette distinction entre le bon et le mauvais et abandonnant les vieilles techniques, ils se remirent à imiter l'antique avec initiative et talent. Pour plus de clarté, je précise ce que j'appelle ancien et antique. Par antique, j'entends tout ce qui a été fait avant Constantin, à Corinthe, à Athènes, à Rome et en d'autres cités fameuses jusqu'à Néron, Vespasien, Adrien et Antonin. Par ancien, j'entends tout ce qui a été fait depuis saint Sylvestre par une dernière poignée de Grecs plus faits pour la teinture que pour la peinture. (...)

(Ainsi, nos artistes) ont pu voir comment l'art, dès son origine, a atteint les sommets les plus élevés, et comment, d'un degré si haut, il est tombé dans la plus sombre ruine. Ils ont ainsi perçu sa nature qui, comme le corps humain, comporte naissance, croissance, vieillissement et mort. Ils pourront maintenant mieux apprécier sa renaissance, sa remontée et sa perfection actuelle ».

**Source :** Giorgio VASARI, Préface aux *Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*, Florence, 1550, Traduction et édition critique sous la direction d'André CHASTEL, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, (coll. « Arts »), tome I, p. 228-233.

## Philologie et pré-réforme

THOMAS MORE / LETTRE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD où l'on manifestait contre les professeurs de grec (mai 1518)

« Personne n'a jamais prétendu qu'un homme ait besoin de grec ou de latin, ou même d'une éducation quelconque, pour être sauvé. Toutefois cette éducation, dite séculière, entraîne l'âme à la vertu. On ne saurait nier, en tout cas, que la culture humaniste ne soit la raison principale, et presque la seule, qui conduit les hommes à Oxford. Les enfants peuvent recevoir une bonne éducation chez eux, auprès de leur mère ; ils peuvent tout y apprendre, sauf la culture et l'étude des livres. Par ailleurs, tous ceux qui viennent chez vous n'envisagent pas de s'adonner immédiatement aux études théologiques. Quelques-uns songent à étudier le droit, et dans ce cas la sagesse qui vient de l'étude des choses humaines est nécessaire ; et de toute façon elle n'est point inutile aux théologiens : ils pourraient bien, sans ces études, prêcher un sermon acceptable pour un groupe académique, mais ils n'arriveraient certainement pas à toucher l'homme moyen. Et d'où pourraient-ils donc tirer ce talent, sinon des poètes, des orateurs, des historiens classiques ? Certains, par ailleurs, grâce à la connaissance des choses naturelles (rationnelles), construisent une échelle par laquelle ils s'élèvent à la contemplation des choses surnaturelles ; ils établissent un chemin vers la théologie à travers la philosophie et les arts libéraux, que l'on condamne comme laïques ; ils parent la reine du ciel des dépouilles des Egyptiens ! Cet ennemi des lettres déclare que seule la théologie mérite d'être étudiée ; mais en admettant qu'il ait raison, je ne vois pas trop comment il pourrait s'adonner à cette étude sans quelque connaissance des langues anciennes hébraïque ou grecque, ou latine. A moins qu'en effet cet élégant gentilhomme ne se soit convaincu lui-même qu'il existe assez de théologie écrite en anglais ; ou bien que la théologie entière peut être resserrée dans les limites de ces « questions » qu'il se plaît à poser et résoudre, et pour lesquelles, je l'admets, un minimum de latin peut suffire. Mais véritablement, je ne puis accepter de voir la théologie, cette auguste reine du ciel, ainsi confinée. N'a-t-elle pas poursuivi son pèlerinage à travers les cellules des saints Pères : Augustin et Jérôme, Ambroise et Cyprien ; Chrysostome,

Grégoire, Basile et leurs pareils ? L'étude de la théologie a trouvé son solide fondement chez ces exposants, maintenant méprisés, de la vérité essentielle pendant tous les siècles chrétiens, jusqu'à l'invention de ces « questions » mesquines et fausses, qui seules méritent aujourd'hui d'être agitées. Celui qui se vante de pouvoir comprendre les œuvres des Pères sans connaître à fond les langues que les uns et les autres écrivaient, celui-là se vantera longtemps, dans son ignorance, avant que les lettrés puissent se fier à son jugement ».

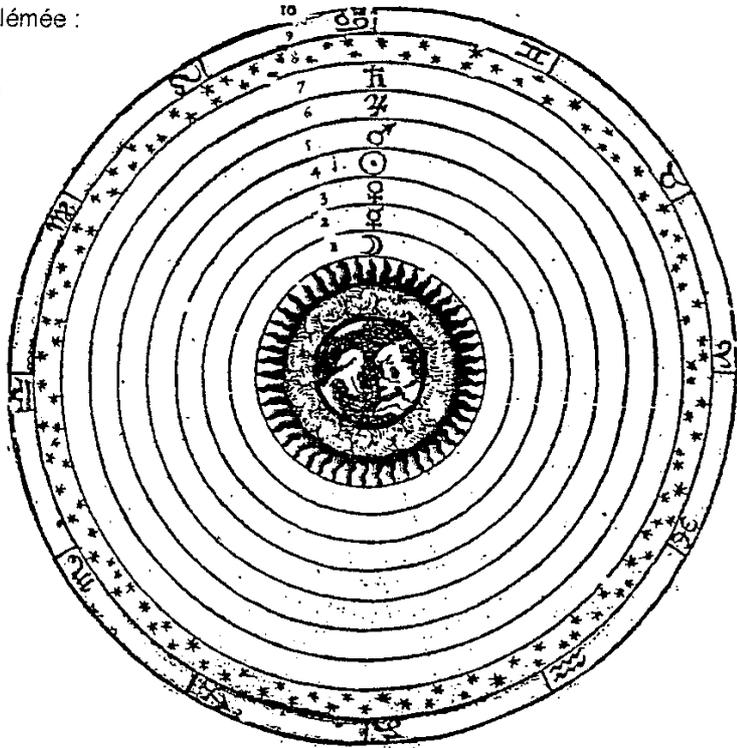
**Source** : Thomas MORE, mai 1518, d'après la traduction de T.S.A. SCOTT CRAIG, *Renaissance News*, vol. I, n° 2, 1948, citée dans Myron P. GILMORE, *Le monde de l'humanisme, 1453-1517*, Paris, Payot, 1955 (traduction française A.-M. CABRINI).

## Les deux grands systèmes astronomiques en présence aux XVIe - XVIIe siècles (Documents extraits d'un traité astronomique du XVIIe siècle)

a) Système géocentrique inspiré de Ptolémée :

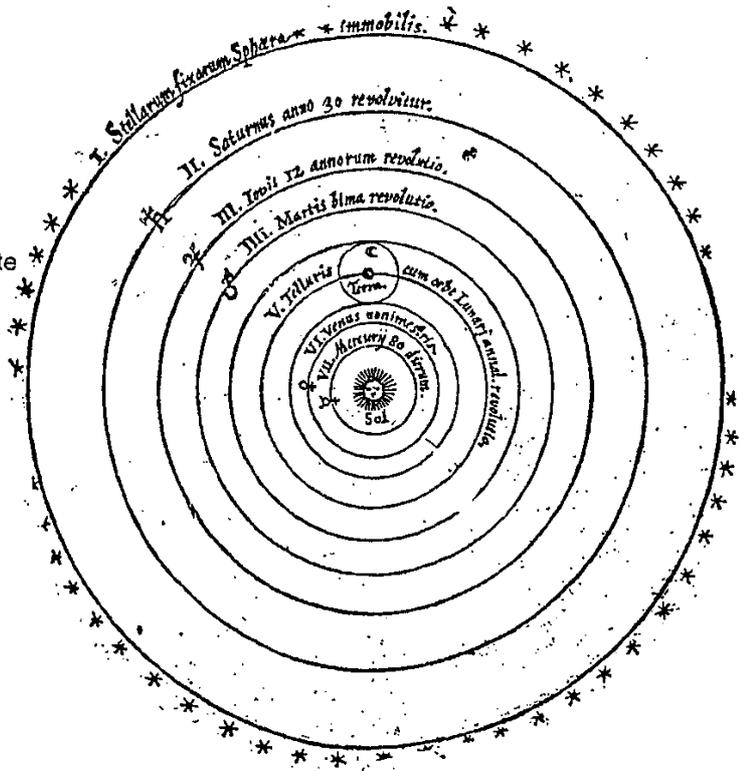
Au centre : Terre (continents en océans entourés d'air et de feu)

- 1) orbe de la Lune
- 2) " Mercure
- 3) " Vénus
- 4) " du Soleil
- 5) " de Mars
- 6) " de Jupiter
- 7) " de saturne
- 8) Ciel des étoiles fixes
- 9) Cercle du Zodiaque
- 10) Premier moteur (Dieu)



b) Système héliocentrique de Copernic :  
la durée de la révolution de chaque planète  
autour du soleil est précisée :

- II - Saturne : 30 ans
- III - Jupiter : 12 ans
- IV : Mars : 2 ans
- V : Terre : 1 an  
(avec l'orbe de la Lune)
- VII: Vénus : 9 mois
- VII : Mercure : 80 jours



## Chapitre 3

# LES RÉFORMES DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Avant le XVI<sup>e</sup> siècle s'exprime une aspiration au changement social et à la rénovation religieuse. Les propositions de réformes font éclater la chrétienté occidentale en deux blocs (bloc catholique romain et bloc réformé des luthériens, calvinistes et anglicans). Cet éclatement n'était pas voulu au départ.

## 1- L'appel aux réformes

### *a- Une nécessité*

#### *Des forces de rénovation internes*

Après la réforme grégorienne (1073-1085) qui règle les mœurs du clergé et affirme l'autorité pontificale sur les rois et les évêques, des forces de renouveau font souffler un élan de ferveur sur la chrétienté (mouvement monastique, succès des pèlerinages de Jérusalem ou de St Jacques de Compostelle).

Pourtant **au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le thème d'une nécessaire réforme de l'Église « dans sa tête et dans ses membres » revient à l'ordre du jour.** Les manquements deviennent légion : vie princière des prélats (hauts dignitaires de l'Église), cumul des bénéfices (revenus attachés à une fonction au sein de l'Église), simonie (vente de biens spirituels), ignorance des clercs (les ecclésiastiques), absentéisme des curés qui n'assistent pas les fidèles, vie dissolue parfois. **Au sein des ordres religieux se lèvent des guides spirituels mystiques, des prédicateurs** (Vincent Ferrier), qui entretiennent parmi le peuple chrétien un sens plus intérieur de la prière. **Dans le clergé séculier** (les clercs qui vivent « dans le siècle », au milieu des gens et non retirés dans des monastères et des couvents), **des évêques**, conscients de leurs responsabilités (le cardinal Cisneros en Castille, le cardinal Thomas Wolsey en Angleterre), **engagent des réformes. Mais les papes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle demeurent de plus en plus enfermés** dans les complexités de la politique romaine et italienne, dans leurs ambitions familiales, dans leurs préoccupations d'argent.

#### *Des forces de rupture*

Plus les désordres sont criants, plus les réactions sont excessives.

**Le théologien anglais John Wyclif** (1320-1384) met en cause le principe d'autorité dans l'Église, nie aux prêtres en état de péché mortel la possibilité d'absoudre les fautes. **Ses idées, propagées en Angleterre par la prédication des lollards (prédicateurs itinérants)**, trouvent écho chez Jean Hus, chez les anabaptistes et, plus tard, chez Luther.

**Jean Hus est un théologien, recteur de l'université de Prague** et un réformateur religieux tchèque (de Bohême). À Prague il prononce des sermons contre les erreurs du catholicisme. **Il se trouve bientôt à la tête d'un mouvement national de réforme** et prend publiquement la défense des écrits de John Wyclif. Son excommunication (il a été exclu de la communauté des croyants), sa condamnation par l'Église pour hérésie (doctrine contraire aux dogmes de l'Église), puis sa mort sur le bûcher en 1415 enclenchent un processus qui mène à la **création de l'Église hussite** puis aux croisades contre les Hussites. Le peuple tchèque révolté s'organise militairement et tient tête vingt-cinq ans durant aux armées européennes coalisées. **Les guerres se concluent par la cohabitation de l'Église romaine et d'une**

**église hussite dirigée par des laïcs qui nomment les prêtres et les rétribuent.** Dans la mesure où Hus était un précurseur de la Réforme (de nombreux concepts seront repris par Luther), la réforme luthérienne trouve un terrain favorable chez les Tchèques. La répression qui suivit le désastre de la Montagne Blanche (1620) où les Tchèques furent écrasés par les troupes de Ferdinand II de Styrie anéantit définitivement le courant hussite.

### ***b- Une sensibilité religieuse favorable***

Hantise de la mort et angoisse du salut s'exacerbent face aux misères de la fin du Moyen Age (pestes dont Peste Noire, crises, guerres dont celle de Cent Ans). Les hommes, s'interrogeant sur la capacité de l'Église à apporter certitudes et consolation, cherchent l'apaisement soit dans les pratiques de dévotion soit dans une méditation sur le sens de la passion du Christ (ses souffrances et sa mort sur la croix).

#### *Un contexte humaniste porteur*

La science philologique naissante (voir la leçon sur Humanisme et Renaissance) applique ses efforts aux trésors partout redécouverts de l'Antiquité gréco-latine ; elle prépare le terrain à un renouveau profond de la théologie chrétienne.

Chez les hommes d'Église (Frères de la vie commune aux Pays-Bas) et les humanistes (Érasme de Rotterdam, Lefebvre d'Étaples) se dessine une « **dévotion moderne** ». **Cet « évangélisme » (humanisme chrétien) prône la pratique de la méditation personnelle, le retour aux écrits des Pères de l'Église, à la simplicité du christianisme primitif lorsque la révélation divine était accessible à tous et pas seulement une affaire de clercs.** Cette orientation a une forte tonalité individualiste.

## 2- La Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle

On appelle Réforme le mouvement religieux qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, aboutit à ce qu'un certain nombre de catholiques se séparent de Rome et fondent d'autres Eglises chrétiennes (protestante, réformée, anglicane).



La Réforme protestante aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles

Source : *Questions internationales* n°29, janvier-février 2008

### a- La réforme de Martin Luther

*Formation d'une pensée (Saxe 1483/84-1546)*

Moine au couvent d'Erfurt en Saxe, Luther est rongé par l'incertitude de son salut. C'est aussi un **intellectuel enseignant la théologie** à l'université de Wittenberg **mais ce n'est pas un humaniste**. Le désaccord avec Rome surgit à propos de la question des

indulgences. Cette construction théologique procure, par des prières payantes des vivants, l'allègement des peines des défunts au purgatoire. Les âmes des saints vont directement au paradis, celles des défunts morts en état de péché mortel directement en enfer, et toutes les autres au purgatoire. Ce lieu de séjour des âmes non entièrement épurées est inventé au début du XIIIe siècle. Pour écourter la purification au purgatoire, il faut l'intervention des vivants (parents ou clercs) soit par leurs prières soit par leurs oboles. En 1515 la papauté lance en Allemagne une campagne de vente d'indulgences pour construire la basilique St Pierre de Rome. Luther demande en vain à l'évêque de renoncer à cette campagne. **Le 31 octobre 1517 il fait placarder les 95 thèses dans lesquelles il condamne les indulgences, s'insurge contre le purgatoire et attaque le haut clergé.**

*La rupture avec le Pape (1517) et avec l'Empereur (1521)*

**Les 95 thèses font grand bruit dans le pays parce qu'elles sont écrites en allemand puis imprimées donc diffusées.** Le conflit s'envenime : Luther refuse de se rétracter, en 1519 il récuse le pape et les conciles, la publication en 1520 *De la papauté à Rome* lui vaut une menace d'excommunication à laquelle il réagit en brûlant la bulle (texte d'une loi émise par le Pape) pontificale (*Exsurge Domine*). Son sort est alors scellé : **Léon X l'excommunie en janvier 1521.**

Luther se retrouve aussi en opposition avec l'Empereur Charles Quint, fervent défenseur du catholicisme. Convoqué devant la Diète (assemblée politique dans l'Empire) de Worms, il refuse de se rétracter, ce qui lui vaut d'être **mis au ban de l'Empire** (il est exclu de la communauté des sujets de l'Empereur) **en mai 1521.** Luther est accueilli par l'Électeur (l'un des sept princes qui élisent les empereurs) Frédéric de Saxe puis trouve le soutien de quelques princes allemands ainsi que de quelques villes.

En 1529 Charles Quint convoque une diète à Spire pour restaurer le catholicisme mais il se heurte à une vive protestation (d'où le nom de protestants).

**L'année suivante l'empereur réunit une diète à Augsbourg pour poser la question de la soumission des princes du Saint-Empire convertis à la réforme luthérienne. Au cours de cette réunion, les princes protestants présentent au souverain la Confession (déclaration d'articles de foi) d'Augsbourg (1530), texte fondateur du luthéranisme.**

*La doctrine luthérienne et ses implications*

La doctrine luthérienne peut se résumer en trois points :

***Sola fide* : la foi suffit à rendre juste aux yeux de Dieu.**

Il n'est donc nul besoin d'intercesseurs (la vierge et les saints intercèdent auprès de Dieu pour les chrétiens si on les prie) d'où le rejet du culte de la Vierge et des saints et la reconnaissance du sacerdoce universel (tous les chrétiens peuvent établir un contact direct avec Dieu sans passer par un prêtre par exemple) qui institue l'égalité de tous les baptisés devant Dieu. Chez les catholiques, seuls quelques hommes ordonnés (les prêtres, qui ont reçu l'ordination, le sacrement de l'ordre) peuvent être des intermédiaires entre Dieu et les croyants

***Sola gratia* : la foi est une grâce (un don gratuit) donnée par Dieu seul à l'homme pécheur qui s'abandonne à lui.**

Sur ces deux préceptes repose la justification par la foi, cœur du luthéranisme, selon laquelle Dieu sauve celui qui a la foi.

***Sola scriptura* : seule l'Écriture (la Bible) contient la Révélation c'est-à-dire la parole de Dieu qui guide l'homme (car elle lui révèle des vérités cachées).** Pour Luther, Dieu donne à chacun la possibilité d'accepter ou de refuser la Parole et la Foi. La religion devient une affaire personnelle dispensée de l'encadrement du clergé, pape compris. Par ailleurs **tout ce qui ne figure pas dans la Bible est supprimé.** Cinq sacrements (signes sacrés institués par Jésus-Christ) sont écartés (confirmation, mariage, pénitence, onction des malades, ordre). **Le célibat des pasteurs n'est plus obligatoire et les ordres religieux sont supprimés.**

Les **deux sacrements conservés** par les luthériens ont une signification différente de ceux des catholiques : **le baptême** signe l'entrée dans la communauté de la grâce ; dans **l'Eucharistie** le corps du Christ est réellement présent dans le pain et le vin (consubstantiation) tandis que chez les catholiques le pain et le vin se transforment en corps et sang du Christ (transsubstantiation). Luther nie la transsubstantiation.

**Cette doctrine s'oppose à celle du catholicisme pour laquelle l'homme est sauvé par la grâce, par la foi mais aussi par les œuvres (les actions). De même, pour l'Église catholique l'autorité de la Bible est renforcée par les écrits des Pères de l'Église et par les décisions des conciles que Luther ne reconnaît pas.**

**La doctrine luthérienne recèle un message d'espérance, puisque le sentiment du péché est la manifestation de la foi - signe de grâce divine donc de Salut-, mais pose la question de la liberté de l'homme. Sur ce point, le débat s'engage avec Érasme. Celui-ci défend le libre arbitre (1524) c'est-à-dire la responsabilité de l'homme devant Dieu et dans son Salut tandis que Luther soutient le serf arbitre (1525), c'est-à-dire qu'il est captif de la volonté divine qui le prédestine (théorie de la prédestination) ou non à la vie éternelle.**

### *L'organisation de la confession luthérienne*

**Luther se préoccupe peu de l'organisation de son Église** qui, dans chaque État, est confiée au souverain protestant. À ce titre il dispose des biens fonciers de l'ancienne Église catholique et, en vertu de la Paix d'Augsbourg, il impose sa religion à ses sujets, ceux qui la refusent ont le droit d'émigrer.

Il n'y a pas de hiérarchie, les pasteurs sont élus par les communautés. En raison du sacerdoce universel, les fidèles communient sous les deux espèces (pain et vin).

L'office fait une large place aux sermons, aux lectures bibliques et aux cantiques en allemand. Pour toucher le peuple, Luther traduit en allemand le *Nouveau Testament*, pour l'éduquer il rédige dans une langue simple le *Petit Catéchisme* (1529).

### *Les conséquences dans l'Empire et en Europe*

- Agitation sociale dans l'Empire

**La Guerre des Chevaliers (1523)** : la petite noblesse appauvrie estime le moment venu de se partager les biens de l'Église. Les princes, les villes et les prélats les réduisent à merci.

**La Guerre des Paysans (1524-26)** embrase le sud de l'Allemagne (et l'Alsace). À la suite de la prédication luthérienne, les paysans croient qu'une ère de justice est proche. Pour obtenir satisfaction contre les dîmes (l'impôt de l'Église), les droits seigneuriaux, les grands domaines ecclésiastiques, ils prennent les armes. En 1525, Luther se prononce pour une répression impitoyable de la révolte car pour lui, se révolter contre son maître, c'est se révolter contre Dieu lui-même : Dieu a choisi des gouvernants et n'a pu se tromper. La levée des seigneurs mate la révolte dans de terribles répressions.

### *Éclatement politique et religieux dans l'Empire*

En 1531 Charles Quint ordonne aux princes protestants de se soumettre, de rétablir dans leurs États la juridiction épiscopale et de restituer les biens de l'Église. Plutôt que d'accepter, les princes se préparent à la guerre en formant la ligue de Smalkalde. Celle-ci est défaite à Mühlberg (1547) par l'armée impériale, mais les princes ne sont pas soumis. Charles Quint pense trouver la solution en promulguant en 1548 l'Intérim d'Augsbourg. Ce texte raisonnable, qui impose les dogmes catholiques mais autorise des pratiques luthériennes, ne satisfait personne. **Finalement l'empereur ne peut rétablir l'unité et reconnaît par la Paix d'Augsbourg (1555) la liberté religieuse des princes et des villes en vertu du principe fondamental : *cujus regio, ejus religio* c'est-à-dire : « tel prince, telle religion ».** Cette paix, qui officialise l'existence de deux religions chrétiennes dans l'Empire, ne tient que

jusqu'en 1618 du fait de l'exclusion des calvinistes (elle n'organise que la coexistence des catholiques et des luthériens).

### *Éclatement religieux de l'Europe*

**L'expansion du luthéranisme est facilitée par l'imprimerie, par le soutien des bourgeoisies urbaines, des seigneurs et des princes intéressés par la confiscation des biens de l'Église.** Albert de Hohenzollern par exemple, sécularise (faire revenir dans le siècle, retirer de l'Église) les biens de l'Ordre Teutonique et se proclame Duc de Prusse en 1525.

**Le luthéranisme s'étend au nord de l'Empire et déborde en Scandinavie** (Danemark de Christian III en 1536, Norvège, Suède de Gustav Vasa en 1527, Finlande).

Les régions récalcitrantes d'Allemagne se situent au sud en raison de la proximité de Rome, de l'existence de territoires contrôlés par des archevêques (Cologne, Mayence, Trêves, Liège), de la condamnation par Luther du paysan.

**L'œuvre de Luther a ébranlé les structures religieuses de l'Empire et de l'Europe.**

## ***b- La réforme de Jean Calvin***

### *Formation de Calvin (Noyon 1509- Genève 1564)*

Issu du milieu des petits officiers (greffiers), il commence ses études à Noyon avant de les poursuivre à Paris puis à la faculté de droit d'Orléans. Sa formation de juriste façonne une pensée claire. Sur le plan religieux, il se montre **sensible à l'humanisme évangélique** qui progresse dans les cercles courtisans jusqu'au coup de tonnerre de "l'affaire des Placards" (1534) (des affiches critiquant des pratiques catholiques et en particulier la messe provoquent la colère du roi). Calvin fuit la répression déclenchée par François I<sup>er</sup>, il trouve refuge à Bâle (1536) où il publie *l'Institution de la religion chrétienne*, un manuel qui contient l'essentiel de ses idées et rencontre un vif succès.

### *Le « pape » de Genève*

Appelé à Genève par Guillaume Farel pour consolider la Réforme, son rigorisme heurte de nombreux habitants. Cela le conduit à s'exiler à Strasbourg avant de regagner définitivement Genève (1541) où il fonde une Académie (1559) afin de former des pasteurs, vecteurs de la diffusion du calvinisme à l'étranger. **Par sa place centrale dans l'organisation du calvinisme, Genève devient une sorte de « Nouvelle Rome ».**

### *La doctrine calviniste*

La pensée de Calvin n'est pas très éloignée de celle de Luther cependant il se distingue sur quelques points :

- **dans le sacrement de l'Eucharistie, Jésus Christ** n'est pas corporellement dans l'hostie : **sa présence est spirituelle**, le pain et le vin sont une représentation concrète qui nous aide seulement à comprendre.

- **la double prédestination** à l'enfer et à la vie éternelle, voulue par Dieu, est beaucoup plus radicale que celle de Luther.

### *L'organisation de la confession calviniste*

**L'Église calviniste est rigoureusement organisée** par les Ordonnances ecclésiastiques de 1541.

**Le sacerdoce est universel mais quatre ministères assurent des tâches précises :**

- les ministres en charge de la doctrine (**docteurs** et **pasteurs** élus) administrent les sacrements, enseignent et expliquent la parole de Dieu (catéchèse)
- les ministres laïcs en charge de la vie quotidienne surveillent la conduite des fidèles (les **anciens**) et assistent les pauvres (**diacres**).

L'Église est dirigée à plusieurs échelons par des conseils composés de pasteurs et de laïcs (cf. ci-dessus) : consistoires (conseils de paroisse), colloques, synodes provinciaux et nationaux. Chaque conseil élit ses délégués à l'échelon supérieur. Les conseillers presbytéraux ou anciens sont soit désignés par les conseils de la ville, soit cooptés. **Cette formule relativement démocratique remplace la hiérarchie descendante de l'Église catholique (pape, archevêque, évêque, curé de paroisse) par une hiérarchie ascendante des représentants des paroisses réunis en conseils et synodes. C'est le peuple de l'Église qui, par cette succession d'assemblées, prend ses décisions.**

Le culte se pratique dans des temples extrêmement dépouillés (pas d'images) où les fidèles lisent les Saintes Écritures et chantent des psaumes dans leur langue.

*L'expansion du calvinisme grâce aux pasteurs formés à Genève*

- **La France** adopte la Confession de Foi de Calvin en 1571 (*Confessio Gallicana*) à La Rochelle. Les huguenots (réformés français) se localisent dans l'Ouest de la France (Poitou, Anis, Saintonge), dans le Sud-Ouest (Béarn) et dans le Midi (Bas-Languedoc, Nîmes, Cévennes). On estime leur nombre à environ deux millions avec une solide représentation nobiliaire.
- **Les provinces du Nord des Pays-Bas (Provinces-Unies)** adoptent officiellement le calvinisme en 1571 (la *Confessio Belgica* régit encore l'Église réformée de Hollande).
- L'Église presbytérienne d'**Écosse** (*Confessio Scotica*) organisée par John Knox a une très forte connotation nationaliste.
- La diffusion en **Europe centrale** est très large, en particulier en Bohême, en Hongrie, en Pologne.

### **c- Des communautés radicales marginales**

*Les Sacramentaires suisses nient la présence du Christ dans la Cène*

**Ulrich Zwingli** (1484-1531) est le fondateur de ce courant. Ses solides études universitaires le rattachent à l'humanisme et, grâce à l'édition d'Érasme, il étudie le Nouveau Testament en grec. Il lit aussi l'Ancien Testament en hébreu. En 1519, il devient curé de Zurich et entreprend de réformer la ville ; les autorités politiques de Zurich se rallient progressivement à ses vues et prennent sa défense contre l'évêque de Constance. **Sa Réforme s'étend à Bâle et à Berne, et le réformateur Guillaume Farel la répand en Suisse romande. Il périt en 1531 lors d'une bataille opposant les cantons suisses réformés aux cinq cantons catholiques.**

Proche des idées de Luther, il s'en écarte définitivement sur la conception de la Cène (1529). Pour Luther, le Christ est réellement présent dans le pain et le vin de la Cène ; pour Zwingli le pain reste du pain et le vin du vin, ce sont des symboles lors d'un acte commémoratif du sacrifice du Christ : **l'œuvre de Dieu pendant la Sainte Cène dépend de la prédisposition du croyant.**

**Sur le plan politique, il pense que l'Église ne doit pas être coupée de la société, pour lui la Réforme englobe aussi la lutte contre les injustices sociales,** c'est pourquoi il installe à Zurich un Etat théocratique autoritaire pour lutter contre les abus sociaux et politiques. Certains de ses premiers partisans souhaitent au contraire une coupure radicale entre la Cité et l'Église : ils se séparent de Zwingli et sont à l'origine du mouvement anabaptiste. Soupçonnés d'être de dangereux anarchistes, ils seront sévèrement réprimés.

## *Les Anabaptistes*

**Les Anabaptistes** forment de petites communautés en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Bohême. **Leur point commun est le refus de l'organisation étatique et ecclésiastique, le refus du baptême des enfants et leur interprétation de la Cène comme un acte purement symbolique.** Leur contestation religieuse et sociale est perçue comme une dangereuse subversion par les États et les Églises.

- **Le courant radical** est illustré par la prédication égalitariste de l'ancien pasteur luthérien Thomas Müntzer et par la tentative de Jean de Leyde de réaliser une « Jérusalem céleste » à Münster en 1534. Dans la ville, les églises et monastères sont dévastés afin d'expurger les traces du passé mensonger, Jean de Leyde confirme la communauté universelle des biens et des personnes (polygamie). Ce chaos incite l'évêque à assiéger la ville dont il a été chassé. Au bout d'un an (1535), le siège s'achève dans un bain de sang.

- **Le courant pacifique** met l'accent sur le baptême des adultes, le retour du Christ, une morale rigoureuse, le refus de porter les armes. **Les Mennonites** (disciples de Menno Simons) essaient en Suisse, à partir de Zurich, et surtout au Pays-Bas. [Ce courant existe toujours]

## ***d- La réforme anglicane***

La réforme anglicane correspond plus à un acte de la politique royale qu'à un mouvement d'Église.

### *Conditions favorables à la rupture*

À la médiocrité du clergé anglais s'ajoutent la richesse foncière des monastères (ils détiennent un tiers des terres du royaume) et l'impopularité de la cour romaine.

### *Le schisme d'Henri VIII Tudor (roi 1509-1547)*

**Avant 1529, à l'heure de la révolte luthérienne contre Rome, le roi se veut le défenseur de l'orthodoxie.** Il n'empêche pas les humanistes de conduire leur quête, il permet à Thomas More de publier son *Utopie* (1516), il demeure l'ami de John Colet, doyen de Saint-Paul, qui est le pourfendeur des abus du clergé, il approuve le cardinal Wolsey de chercher à réprimer certains de ces abus mais il gagne en 1521, sur décision de Léon X, le titre de « défenseur de la foi ».

**L'intention d'Henri VIII de se remarier entraîne de grands changements lorsque Clément VII refuse de proclamer la nullité du mariage royal avec Catherine d'Aragon.**

La stratégie d'intimidation du Saint Siège conduit à des gestes qui constituent autant d'étapes vers une rupture. En février 1531, Henri est reconnu par le clergé anglais comme chef suprême de l'Église anglaise « autant que la loi du Christ le permet ». En 1533, on espère encore placer Rome devant le fait accompli en faisant prononcer par une cour présidée par Cranmer (archevêque de Canterbury gagné au luthéranisme) le divorce du roi. **Enfin en 1534, l'Acte de Suprématie voté par le Parlement établit Henri comme « chef » de l'Église en Angleterre et prive le pape de toute autorité.**

Un curieux régime religieux s'instaure : Henri VIII souhaite respecter l'essentiel des articles de la foi romaine mais il se laisse facilement convaincre de supprimer les monastères. En cela il écoute les critiques des humanistes contre l'inutilité et les scandales de la vie monastique, mais il est surtout intéressé par la confiscation de leurs biens, considérables ; parmi ceux-ci, les uns sont réservés au domaine royal, d'autres -vendus ou offerts - garantissent la fidélité des bénéficiaires.

### *Les hésitations anglaises*

- **Catholicisme « henricien »** : alors que la diffusion de la Bible en anglais est autorisée, l'Acte des Six Articles (1539) est dirigé contre les excès de zèle réformateurs et proclame la préservation de presque toutes les traditions catholiques (aucun article nouveau de doctrine n'est ajouté, la liturgie reste catholique mais en langue anglaise).
- **Le règne d'Edouard VI (1547-53) est marqué par une claire orientation luthéro-calviniste.** Le Parlement vote la communion sous les deux espèces pour les laïcs, le mariage des prêtres et adopte un *Common Prayer Book* (*Livre de la Prière Commune*) qui est le code de la pratique et de la foi. En 1553 la Confession de foi des 42 Articles rompt avec la tradition catholique.
- **Retour au catholicisme romain sous le règne de Marie Tudor (1553-58), fille de Catherine d'Aragon,** qui engage une violente persécution contre les protestants.

### *L'anglicanisme, solution "moyenne" d'Elisabeth I<sup>ère</sup> (1558-1603)*

**Sous le règne d'Élisabeth, l'anglicanisme s'établit comme une *via media* entre le protestantisme et la tendance « henricienne ».** Cependant sont exclus de la voie anglicane les catholiques d'un côté, les puritains (calvinistes) de l'autre.

**L'Acte d'Uniformité impose, en avril 1559, le *Prayer Book* (Livre des offices) composé** sous la direction de Cranmer.

**L'assemblée du clergé de 1563 adopte les « Trente-Neuf Articles de religion »** qui fixent les croyances obligatoires. Le Parlement en fait une loi d'État. L'anglicanisme accorde une place prépondérante aux deux sacrements évangéliques du baptême et de l'eucharistie.

La liturgie anglicane garde bien des traces de la liturgie catholique. La hiérarchie ecclésiastique demeure inchangée (archevêques de Canterbury, d'York). L'Église est dite « établie » en Angleterre en ce sens qu'elle possède certains droits reconnus et qu'elle est assujettie à certaines responsabilités légales. Les ministres anglicans ne sont pas seulement les ministres d'un culte parmi d'autres, les évêques siègent à la Chambre des Lords, les nominations sont contrôlées et ratifiées par la Couronne, le *Prayer Book* et les articles de foi ne peuvent être modifiés sans l'assentiment du Parlement.

La *via media* d'Élisabeth n'est que modérément protestante par rapport aux tendances imposées par Édouard VI. **La reine envisage la religion sous un angle politique : elle veut construire une Église nationale qui scelle la réconciliation nationale.** Pour cela elle modifie la formule du serment : le souverain n'est plus appelé « chef suprême » mais « gouverneur suprême » de l'Église. Ceci établit clairement que son autorité dans l'Église ne porte pas sur la doctrine mais seulement sur les personnes « en vue de la paix et de l'unité de l'Église et du royaume d'Angleterre ». **Pourtant cette solution médiane suscite deux oppositions : celle des catholiques qui se tournent vers Marie Stuart, reine d'Écosse chassée par ses sujets, et celle des calvinistes anglais (Puritains) qui sont appelés à jouer un rôle capital dans la révolution du XVII<sup>e</sup> siècle.**

## Documents

### La contestation de l'Église romaine par Luther

« Avec une grande adresse, les Romanistes se sont entourés de trois murailles grâce à quoi ils se sont jusqu'ici protégés et ils ont empêché que quiconque puisse les réformer, si bien que la Chrétienté tout entière a, de ce fait, atteint un état d'effroyable décadence. (...) »

On a inventé que le Pape, les Évêques, les gens des monastères seraient appelés état ecclésiastique, les Princes, les Seigneurs, les artisans et les paysans l'état laïque, ce qui est certes une fine subtilité et une belle hypocrisie. Mais personne ne doit se laisser intimider par cette distinction, pour cette bonne raison que tous les Chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique, il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction, comme le montre Paul en disant (I Cor. 12), que nous sommes tous un seul corps, mais que chaque membre a sa fonction propre, par laquelle il sert les autres, ce qui provient de ce que nous avons un même baptême, un même Évangile et une même foi et sommes de la même manière Chrétiens, car ce sont le baptême, l'Évangile et la foi qui seuls forment l'état ecclésiastique et le peuple chrétien. Ce que fait le Pape ou l'Évêque, l'onction, la tonsure, l'ordination, la consécration, le costume, différent de la tenue laïque, peuvent transformer un homme en cagot, ou en idole barbouillée d'huile, mais ils ne font pas le moins du monde un membre du sacerdoce ou un chrétien. (...)

Ils prétendent être seuls maîtres de l'Écriture, encore que, leur vie durant, ils ne l'étudient jamais, ils s'arrogent l'autorité exclusive et nous font accroire par des paroles impudentes que le Pape ne peut se tromper dans le domaine de la foi, qu'il soit méchant ou bon, mais ils ne peuvent pas apporter à ceci le moindre commencement de preuve. De là vient que le droit canon renferme tant de lois hérétiques et antichrétiennes, voire antinaturelles, il n'est pas besoin d'en faire mention, car du moment qu'ils croient que le Saint-Esprit ne les abandonnera pas, aussi ignorants et mauvais qu'ils puissent être, ils s'enhardissent au point de transformer en articles de loi leurs moindres caprices. Et dans ces conditions, en quoi la Sainte Écriture serait-elle nécessaire et même utile ? Brûlons-là et contentons-nous des seigneurs ignares de Rome qui possèdent l'Esprit Saint, alors que seuls les cœurs purs peuvent le posséder. (...)

Si le Pape agit contre l'Écriture, nous avons le devoir de porter assistance à l'Écriture, de le réprimander et de l'obliger à obéir (...). C'est pourquoi, quand la nécessité l'impose et que le Pape est une source de scandale pour la Chrétienté, le premier qui se trouve capable de le faire doit, en tant que membre fidèle de tout le corps, travailler à la réunion d'un véritable concile libre, et nul ne le peut aussi bien que ceux qui ont en main le glaive temporel, surtout du moment qu'ils sont, comme les autres, Chrétiens, prêtres, gens d'Église, qu'ils participent avec eux à tout le pouvoir et que leur fonction et leur activité qu'ils tiennent de Dieu doit s'exercer librement sur quiconque, quand il est nécessaire et utile qu'elle s'exerce (...) ».

**Source** : Martin LUTHER, « A la noblesse chrétienne de nation allemande » (1520), dans *Écrits réformateurs*, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, p. 106-117.

### La disparition de Luther

17 mai 1521. -- Le vendredi avant la Pentecôte, en l'an 1521, m'est parvenue à Anvers la nouvelle qu'on s'était si traîtreusement emparé de Luther. Car, comme on lui avait donné le

héraut de l'empereur Charles avec l'escorte, il avait confiance. Mais sitôt que le héraut l'eût conduit près d'Eysenach en un lieu peu accueillant, il lui dit qu'il n'avait plus besoin de lui et s'éloigna au galop. Aussitôt dix chevaux furent là qui entraînent, trahi et vendu, cet homme pieux, illuminé par l'Esprit Saint, un disciple du Christ et de la véritable foi chrétienne. Et qu'il vive encore ou qu'ils l'aient assassiné, je l'ignore, mais il a souffert son sort pour la vérité chrétienne et pour s'être attaqué à la papauté étrangère au christianisme, qui s'efforce d'empêcher la libération promise par le Christ en faisant peser sur nous la lourde oppression des lois humaines et aussi en nous dérobant et en nous suçant notre sang et notre sueur qui sont si honteusement dépensés pour un peuple infâme de fainéants, tandis que les hommes dans le besoin et malades doivent en mourir de faim. Et ce qui m'est particulièrement pénible, c'est que peut-être Dieu veut-il nous laisser sous leur doctrine aveugle et fausse qu'ont composée et établie des hommes qu'ils nomment pères et par laquelle la parole divine nous est présentée altérée en beaucoup d'endroits ou ne nous est absolument pas transmise. O Dieu du ciel, aie pitié de nous ! O Seigneur Jésus, Christ-Roi, prie pour ton peuple, délivre-nous à temps, maintiens en nous la juste et vraie foi chrétienne, rassemble tes brebis dispersées au loin par ta voix, nommée ta parole divine dans l'Écriture : aide-nous pour que nous la reconnaissons, ta voix, et que nous ne suivions pas un autre appel, le délire des hommes, et que nous ne nous écartions pas de toi, Seigneur Jésus-Christ ! Rassemble de nouveau à ton appel les brebis de ton pâturage, dont une partie se trouve encore dans l'Église romaine, avec les Indiens, les Moscovites, les Russes, les Grecs, qui ont été dispersés par l'oppression qu'ont fait peser les papes et par leur avarice, par une fausse apparence de sainteté [...] Mais Seigneur Dieu, tu veux, avant ton Jugement, que comme ton fils Jésus-Christ a dû périr par les prêtres et ensuite ressusciter et monter aux cieux, ton disciple Martin Luther connaisse aussi exactement le même destin, lui que le pape avec son argent fait traîtreusement assassiner contre Dieu, tu le veux rendre à la vie. Tous ceux qui lisent les livres du docteur Martin Luther peuvent voir combien sa doctrine est claire et transparente, lorsqu'il expose le saint Évangile. C'est pourquoi il faut les tenir en grand honneur et non les brûler ; il faudrait que l'on jetât au feu ses adversaires qui falsifient toujours la vérité, avec toutes leurs opinions, qui veulent faire d'hommes des dieux, mais que d'autre part on imprimât encore de nouveaux livres de Luther. O Dieu, si Luther est mort, qui nous exposera à l'avenir si clairement le saint Évangile ? O Dieu qu'aurait-il pu nous écrire encore en dix ans, vingt ans ? O vous tous, pieux chrétiens, joignez-vous à moi pour pleurer cet homme inspiré par l'esprit divin et pour prier Dieu qu'il nous envoie un autre homme éclairé. O Erasme de Rotterdam, où veux-tu rester ? Vois ce que peut l'injuste tyrannie de la force du monde et la puissance des ténèbres ! Ecoute, toi, Chevalier du Christ, protège la vérité, obtiens la couronne du martyr ! Tu n'es plus par ailleurs qu'un petit vieillard. Je t'ai entendu dire que tu t'étais toi-même accordé encore deux ans pour pouvoir encore faire quelque chose. Utilise-les pour le bien de l'Évangile et de la véritable foi chrétienne et fais-toi entendre ; alors les portes de l'enfer, le siège romain, comme dit le Christ, ne prévaudront pas contre toi. Et si tu devenais en cette occurrence semblable à ton maître le Christ et souffrais les outrages des imposteurs de ce siècle et en mourais un peu plus tôt, tu n'en passerais que plus tôt de la mort à la vraie vie pour être glorifié en Jésus-Christ. O Erasme, comporte-toi de façon que Dieu se glorifie de toi, comme il est écrit de David ; car tu peux le faire vraiment, tu peux abattre Goliath.

**Source :** *Journal de Voyage d'Albert Dürer*, cité par P. VAISSE, *Dürer - Traité des proportions*, Paris, Hermann, 1964, p. 150 et suiv.

## L'éducation religieuse dans la Suisse d'Ulrich Zwingli

« A cette époque déjà, Myconius appartenait à la vraie religion ; il était néanmoins obligé de conduire ses disciples à vêpres, à matines et à la messe dans l'église du Moustier Notre-

Dame ; lui-même dirigeait le chant. Un jour il me dit : « Custos (car j'étais son custos), j'aimerais mieux donner quatre leçons que de chanter une messe ; fais-moi le plaisir de me remplacer quand on dit les messes votives, comme les Requiem et autres du même genre ; je t'en récompenserai. » Je fus très satisfait de cet arrangement : à Zurich, à Soleure et en d'autres lieux encore j'avais appris à chanter la messe. S'il y avait peu de gens capables d'expliquer un Évangile, grand était le nombre de ceux qui savaient brailler ; chaque jour de stupides bacchants, qui ne connaissaient pas le premier mot de la grammaire, recevaient les ordres parce qu'ils chantaient quelque peu (...).

Bien qu'il me semblât que le papisme était l'oeuvre de méchants, j'avais pourtant l'intention de devenir prêtre, je voulais être pieux, remplir mes fonctions avec fidélité et orner joliment mon autel. Mais lorsque maître Ulrich prêcha énergiquement là contre, les doutes m'assaillirent, toujours augmentant. Je priais beaucoup et jeûnais plus que je n'aurais voulu. J'avais aussi mes images de saints et mes patrons que j'invoquai beaucoup, chacun en particulier : Notre-Dame pour qu'elle intercédât pour moi auprès de son enfant, sainte Catherine pour qu'elle m'aidât à devenir savant ; sainte Barbe pour ne pas mourir sans les sacrements, saint Pierre pour qu'il m'ouvrît le ciel. Je notais dans un livret de combien de prières j'étais en retard ; les jeudis et samedis, jours de congé, je courais à l'église du Moustier Notre-Dame, je m'installais dans une stalle, et j'inscrivais mon arriéré sur une [autre] stalle et je m'y mettais et je payais mes dettes l'une après l'autre, effaçant au fur et à mesure ; puis je me retirais avec la conviction d'avoir on ne peut mieux agi. Depuis Zurich, je fis six fois [en procession] avec des croix le pèlerinage d'Einsiedeln ; je me confessais très fréquemment. Mais en Silésie j'avais, sans mauvais intention, mangé du fromage en Carême, suivant la coutume de notre pays. Quand j'avouai ce péché, le confesseur me refusa l'absolution, à moins que je ne fisse pénitence publique. Alors je pensai me donner au diable. Comme je pleurais amèrement parce que je ne pouvais aller au Saint-Sacrement avec mes camarades (car les bourgeois régalaient les écoliers qui avaient reçu l'eucharistie), lorsqu'un prêtre touché de compassion s'enquit de la cause de mon chagrin ; il me donna l'absolution et je courus dîner.

Dans de fréquentes discussions avec mes camarades je soutenais le papisme, et cela jusqu'au jour où j'entendis, à la fête patronale de l'église de Selnau, maître Ulrich prêcher sur le chapitre X de l'Évangile selon saint Jean : « Je suis le bon berger, etc. » Il parlait avec tant de force qu'il me semblait qu'on me tirait en l'air par les cheveux. Zwingli représenta les mauvais pasteurs comparaisant devant Dieu, les mains toutes souillées du sang des brebis qu'ils auraient conduites à perdition. « S'il en est ainsi, pensai-je, adieu la moinerie ! jamais je ne serai prêtre. » Je continuai néanmoins mes études, je commençais aussi à discuter contre mes compagnons et à aller assidûment au prêche. J'écoutais avec plaisir mon praeceptor Myconius, mais on avait encore messe et idoles à Zurich. »

**Source** : Thomas PLATTER, *Ma vie* [1572], éd. dans *Cahier des Annales*, 22 et à Lausanne, *L'Age d'Homme*, 1982 (traduction d'Edouard Fick). L'original a été rédigé en dialecte haut-valaisan.

## **Calvin : Dons de Dieu, devoirs des autorités civiles et du peuple**

### **DU MAGISTRAT**

Le Seigneur n'a pas seulement testifié que l'état des magistrats était approuvé de lui et lui était agréable, mais aussi il nous l'a davantage grandement recommandé, ayant honoré la dignité d'icelui de titres fort honorables. Car il affirme, Proverbes 8 [15-16],

que c'est une œuvre de sa sagesse que les rois règnent, que les conseillers ordonnent choses justes et que les magnifiques de la terre sont juges. Et ailleurs, Psaumes 82 [6], il les nomme *dieux*, parce qu'ils font son œuvre. Aussi en autre lieu, Deutéronome I [17] et 2 Parallèles 19 [6], ils sont dits exercer jugement pour Dieu, non pour l'homme. Et saint Paul, Romains 2 [8], nomme entre les dons de Dieu les supériorités. Mais, Romains 13 [1-7], où il en entreprend plus grande dispute, il enseigne très clairement que leur puissance est ordonnance de Dieu et que eux ils sont ministres de Dieu, pour louange à ceux qui font le bien et pour faire la vengeance de l'ire de Dieu sur les mauvais.

Parquoi il appartient aux princes et magistrats de penser à qui ils servent en leur office et de ne faire rien indigne des ministres et lieutenants de Dieu. Or quasi toute leur sollicitude doit être en ceci, c'est qu'ils conservent en vraie pureté la forme publique de religion, qu'ils instituent la vie du peuple par très bonnes lois, et qu'ils procurent le bien et tranquillité de leurs sujets tant en public qu'en privé. Mais ceci ne se peut obtenir sinon par *justice* et par *jugement*, lesquelles deux choses leur sont principalement recommandées par le prophète, Jérémie 22 [3]. C'est *justice* que de prendre en sauvegarde les innocents et les maintenir, conserver et délivrer. C'est *jugement* que de résister à l'audace des méchants, comprimer la violence et punir les forfaits.

D'autre côté le devoir mutuel des sujets est de non seulement honorer et révéler leurs supérieurs, mais de recommander au Seigneur par prières leur salut et prospérité, et de volontiers se soumettre à leur domination, obéir à leurs édits et constitutions" et de ne refuser les charges qui par eux sont imposées : soient tailles, péages ou tributs et autres rentes, ou soient offices et commissions civiles, et tout ce qui est de telle manière. Et ne faut pas que nous nous rendions seulement obéissants aux supérieurs, lesquels bien à droit et selon que leur devoir est administrent leur supériorité, mais aussi il convient de endurer ceux-là lesquels abusent tyranniquement de leur puissance, jusques à ce que par ordre légitime nous ayons été délivrés de dessous leur joug. Car comme un bon prince est un témoignage de la bénédiction divine pour conserver le salut des hommes, ainsi un mauvais et méchant est un fléau de Dieu pour châtier les péchés du peuple. Toutefois ceci soit généralement tenu pour certain que tant aux uns que aux autres la puissance est donnée de Dieu, et que nous ne leur pouvons résister que nous ne résistions à l'ordonnance de Dieu.

Mais en l'obéissance des supérieurs il faut toujours excepter une chose : c'est qu'elle ne nous retire de l'obéissance de celui aux édits duquel il convient que les commandements de tous rois cèdent. Le Seigneur donc est le « roi des rois », lequel, quand il a ouvert sa très sacrée bouche est à ouïr seul pour tous et pareillement par-dessus tout. En après nous sommes sujets aux hommes lesquels sont constitués sur nous, mais non point autrement qu'en lui. S'ils commandent quelque chose contre lui, on n'en doit rien faire ne tenir compte, ains plutôt celle sentence ait lieu : « Qu'il faut plus obéir à Dieu que aux hommes », Actes 4 [19].

Source : *Instruction et Confession de foi dont on use en l'Église de Genève*, 1537, dans Jean CALVIN, *Oeuvres*, Edition établie par Francis Higman et Bertrand Roussel, Paris, Gallimard-Bibliothèque de La Pléiade, 2009, p. 267-268.

## **La Profession de foi des 39 articles (1563)**

*Article VI - Les Écritures Saintes sont suffisantes pour le Salut.*

La Sainte Écriture contient tout ce qui est nécessaire pour le Salut ; de sorte que tout ce qui ne s'y lit pas, ou qui ne peut pas se prouver par elle, ne doit être exigé d'aucun homme comme article de foi, ni réputé requis ou nécessaire au salut [...]

*Article X -*

La condition de l'homme après la chute d'Adam est telle qu'il ne peut ni se convertir ni se préparer par ses propres forces naturelles et par ses bonnes œuvres, à la foi et à l'invocation de Dieu. C'est pourquoi nous n'avons pas le pouvoir d'accomplir de bonnes œuvres agréables à Dieu, et acceptées de lui sans que la grâce de Dieu, par Jésus-Christ, nous prévienne, que nous puissions avoir une bonne volonté, et la grâce qui coopère avec nous quand nous avons cette bonne volonté.

*Article XI - De la justification de l'homme.*

Nous sommes réputés justes devant Dieu, seulement par les mérites de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ par la Foi, et non pas à cause de nos propres œuvres et mérites ; c'est pourquoi la doctrine qui enseigne que nous sommes justifiés par la Foi seulement, est une doctrine très saine et très pleine de consolation [...]

*Article XII - Des bonnes œuvres.*

Quoique les bonnes œuvres, qui sont les fruits de la foi, et qui suivent la Justification, ne puissent ni ôter nos péchés, ni soutenir la vérité du jugement de Dieu, elles sont néanmoins agréables à Dieu en Christ, et procèdent nécessairement d'une Foi vraie et vive, de telle sorte qu'une Foi vive se peut connaître aussi évidemment par elles, qu'un arbre se reconnaît à son fruit [...]

*Article XIX- De l'Église.*

L'Église visible de Jésus-Christ est la société de personnes fidèles, où la parole de Dieu est prêchée, et où les sacrements sont administrés conformément à l'institution du Christ dans toutes les choses qui sont nécessaires. Comme les églises de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche ont erré, de même l'Église de Rome a erré, non seulement quant aux mœurs et à la forme des cérémonies mais aussi en matière de Foi [...]

*Article XXII - Du purgatoire.*

La doctrine des Romains touchant le purgatoire, les indulgences, le culte et l'adoration tant des images, que des reliques, aussi bien que l'invocation des Saints, est une invention frivole qui n'est appuyée sur aucun texte de l'Écriture, mais plutôt contraire à la parole de Dieu [...]

*Article XXV - Des Sacrements.*

[...] Il y a deux sacrements institués par le Christ, Notre Seigneur, dans l'Évangile, c'est-à-dire le Baptême et la Cène du Seigneur [...]

*Article XXXVII - Des magistrats civils.*

Sa Majesté Royale a la puissance souveraine dans ce Royaume d'Angleterre et dans ses autres domaines; et c'est à elle qu'appartient le suprême gouvernement de tous les États de ce royaume, soit ecclésiastiques, soit séculiers, et ce gouvernement n'est et ne doit être soumis à aucune juridiction étrangère [...]

L'Évêque de Rome n'a pas de juridiction dans ce royaume d'Angleterre.

**Source** : extraits de la Profession de Foi de l'Église anglicane, dite des 39 Articles, citée par le Rév. H. A. MORETON, *La Réforme Anglicane au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1930, p. 262 et suiv.

### **3- La Réforme catholique ou Contre-réforme**

#### ***a- Les raisons d'un concile tardi***

Des volontés contraires : le pape redoute la réunion d'un concile, Luther refuse toute organisation pontificale, l'Empereur veut organiser l'accord religieux dans l'Empire. Pour cela il convoque des diètes auxquelles participent villes et princes allemands. Finalement le concile s'impose comme une nécessité.

#### ***b- La Contre-réforme tridentine***

Les décisions du Concile de Trente (1545-65), convoqué par Paul III (1543-49), concernent à la fois la doctrine et la discipline, c'est-à-dire l'organisation et le fonctionnement de l'Église. En termes de doctrine, le Concile réaffirme les sept sacrements (baptême, pénitence, eucharistie, confirmation, mariage, onction des malades, ordre), la transsubstantiation de la Cène, le culte de la Vierge et des saints, l'existence du purgatoire, la Tradition et l'Écriture comme source de la Foi, la nécessité des œuvres.

En termes de discipline, le Concile réaffirme la suprématie pontificale et la centralisation de l'Église, l'autorité des évêques qui doivent résider dans leur diocèse, le visiter et l'administrer. Les prêtres seront accueillis dans des séminaires (un par diocèse) où ils recevront une formation intellectuelle et morale. Dorénavant nul ne peut être ordonné prêtre avant l'âge de 24 ans, le célibat est imposé et le port de la soutane devient obligatoire.

Les décisions du Concile font autorité dans tout le monde catholique même si leur accueil est inégal. Le Concile de Trente consacre la victoire d'une conception hiérarchique de l'Église assortie d'un pouvoir clérical renforcé par son autorité spirituelle et son exemplarité.

#### ***c- La réforme catholique : une régénération***

- Instruction des fidèles (catéchisme officiel de 1566 traduit en français en 1567)
- Réforme des ordres monastiques anciens, retour aux exigences primitives. Les Capucins s'adressent aux milieux populaires par leur prédication et leurs œuvres d'assistance. En Espagne Ste Thérèse d'Avila réforme les Carmélites dans le respect de la règle primitive.

##### *La reconquête catholique et le rôle de la Compagnie de Jésus*

La Compagnie est fondée en 1534 par Ignace de Loyola (1491-1556), officier espagnol qu'une grave blessure contraint de renoncer au métier militaire. Pendant sa convalescence, il réfléchit à son rapport à Dieu, puis vient étudier la théologie à Paris où il crée une petite communauté qu'il baptise Compagnie de Jésus. Il propose aux jésuites des règles de conduite associant exercices spirituels et méditation. Comme c'est un homme de la Renaissance, les Jésuites suivent une formation intellectuelle longue et soignée. Les statuts de la Compagnie sont approuvés par Paul III en 1540 : on retrouve les vœux religieux traditionnels de pauvreté, d'obéissance et de célibat. L'originalité réside dans un vœu spécial d'obéissance au pape. Le pape est le vrai maître de la Compagnie, au-dessous de lui un Général, élu à vie par les principaux membres de l'ordre, réside à Rome.

**La mission des jésuites est triple : prédication, missions en Europe pour regagner le terrain perdu face aux hérétiques (Autriche, Pologne...) ou hors d'Europe pour évangéliser les peuples lointains (Paraguay, Japon...), et éducation dans des collèges qui accueillent les enfants des classes dirigeantes appelés à tenir dans la société un**

**rôle considérable. Leur formation théologique impeccable fait que les princes catholiques choisissent fréquemment les pères comme confesseurs, leur donnant ainsi l'occasion d'infléchir les décisions politiques dans un sens favorable aux intérêts de l'Église.**

Les jésuites proposent un nouveau modèle de clerc régulier (vivant en communauté et suivant une règle comme les moines dans les monastères et les religieuses dans les couvents) vivant dans le siècle (au contact de la société). Par leur engagement dans la société, ils assurent la promotion des laïcs dans l'Église, d'ailleurs Loyola affirme la possibilité et le devoir des laïcs de faire leur Salut dans le monde. **La Compagnie anime la réforme catholique, son efficacité a permis de redresser l'Église catholique.**

#### *Le combat contre l'hérésie : l'Inquisition et l'Index*

L'Inquisition avait été créée pour lutter contre les hérésies médiévales (catharisme). Avec leur disparition, l'Inquisition entre en sommeil. Elle renaît en Espagne en 1487 sous l'autorité des Rois Catholiques. À Rome le pape Paul III (1534-49) crée en 1540 la Congrégation de l'Inquisition chargée de faire le procès de ceux qui s'écartent de la foi catholique. En 1543 la Congrégation de l'Index est chargée d'examiner tous les écrits et de publier une liste de livres interdits (l'Index).

#### *Le siècle des saints*

Le siècle qui s'étend de 1560 à 1660 est un siècle de grande ferveur pour l'Église catholique

### **d- L'art au service du catholicisme**

Les églises sont ordonnées pour mettre en valeur l'autel où repose le Saint Sacrement. La décoration doit enseigner et provoquer l'émotion. L'architecture des églises de la réforme catholique prévoit une nef très large avec au fond l'autel devant un retable triomphal, sur les côtés de nombreuses chapelles pour célébrer des messes. La décoration est baroque, avec surabondance de dorures, de couleurs et de marbres ; on confectionne des trompe-l'œil célestes sur les absides et les voûtes, on privilégie les formes ovoïdes ou hélicoïdales pour donner une sensation de mouvement, d'élévation vers Dieu.

## **Documents**

### **Mémoire sur quelques abus à corriger dans l'Église (décisions du Concile de Trente)**

[Ce Mémoire sur quelques abus à corriger dans l'Église fut rédigé à Trente le 29 janvier 1562 par l'archevêque de Raguse, Ludovico Beccadelli, chargé par le légat Seripando de réfléchir à un programme de réformes avec quatre autres prélats. Beccadelli, ancien secrétaire du cardinal Contarini, est un évêque italien réformateur.]

« [1] Tout d'abord, que les prélats ne s'absentent pas de leurs églises. Ceci rend en effet les clercs plus dissolus, les moines plus audacieux, les laïcs en vérité plus méprisants de tout. Si la résidence est de droit divin qu'elle soit déclarée comme telle ; sinon, on doit employer de façon urgente des peines et des remèdes, pour que l'on réside partout.

[2] De même, que l'on fasse en sorte que l'abondance de clercs n'ébranle pas l'Église. Comme beaucoup sont à la fois déguenillés et ignorants, ils se consacrent à tout ministère, aussi vil soit-il, et dénigrent l'Église. L'abondance en effet fait diminuer la valeur et le prix est dans la rareté [...].

[3] De même, que l'on institue des séminaires de clercs, qui puissent comme il le faut s'implanter dans l'Église, que l'évêque et le chapitre y nomment des maîtres, qui leur apprennent tant les lettres et les mœurs que la façon de célébrer le culte dans l'Église.

[4] De même, que l'on fasse absolument en sorte que les sacrements soient traités avec la révérence due et qu'ils ne soient pas administrés en vue du gain, comme cela se fait, mais gratuitement et avec piété.

[5] De même, on doit employer un mode de sépulture pour les défunts, pour qu'elle ne semble pas un triomphe du monde ou un péage en faveur des religieux. Ceux-ci en effet ouvrent le bec comme des vautours, et de nombreuses choses indignes s'accomplissent tous les jours, non sans scandaliser les laïcs. Et si les enterrements ont lieu hors de l'église au cimetière, comme cela se faisait autrefois, que cela ne se fasse pas sans réconfort et dignité.

[6] De même, que les curés s'occupent eux-mêmes de leurs églises, rendant compte de leurs soins à Dieu et à leurs supérieurs ; ceci est en effet une très grande occasion de dissolution du peuple.

[7] De même, on doit prendre garde que sous prétexte de privilèges ou de traditions, les chapitres, les confréries, etc., ne s'exemptent de l'ordinaire mais que, sous sa conduite, ils accomplissent ce qui doit être fait. [...]

[9] De même on doit faire en sorte que les ordinaires comprennent de quelle manière ils doivent procéder pour les excommunications, auxquelles aujourd'hui les hommes sont devenus tellement sourds qu'ils ne les comprennent ni ne s'en préoccupent. Et à mon avis, on devrait en tempérer quelques-unes qui sont proférées dans la bulle *In Coena Domini* (1) contre ceux qui livrent des armes aux infidèles. En effet le commerce avec ces derniers est fréquent de nos jours, et les navires échangent souvent dans leurs contrées des épées, des fleurets et autres choses semblables ; car c'est en marchands et non en soldats qu'ils fréquentent les Turcs et on peut difficilement supprimer ce type de commerce, comme le savent très bien les Vénitiens et les autres qui se rendent en Egypte et en Syrie.

[10] De même, il faut avoir un très grand soin pour les mariages qui se contractent, pour que naturellement ils se célèbrent devant l'Église et que les mariages clandestins soient supprimés. [...]

[11] De même, il faut faire grandement attention à ce que les procès ne deviennent pas immortels : ils séduisent souvent les âmes par un gain illicite, ils provoquent des rixes, ils sont dispendieux pour les parties en litige. Pour cette raison, si cela pouvait se faire, le droit canon, multiple et varié, devrait être mis en abrégé, et avec méthode rendu plus bref et plus clair.

[12] De même, il faut justement faire attention à la multitude des moines et à leurs privilèges. Ils apportent en effet la confusion dans l'Église, non seulement en résistant aux ordinaires, mais en s'opposant entre eux et en se divisant en des disputes et des sectes variées. Je crois donc qu'il serait excellent de les ramener à un plus petit nombre d'ordres et qu'ils conservent une seule règle stable. Il serait bon que par leurs privilèges, ils ne se soustraient pas à l'autorité de l'ordinaire pour écouter les confessions et absoudre les péchés, mais au contraire qu'ils lui obéissent dans ces matières qui touchent au salut des âmes, de telle sorte qu'ils n'instituent ni confesseur, ni prédicateur sans licence de l'ordinaire [...].

[13] De même, il faudra considérer que l'abondance des revenus temporels provenant de donations pieuses détourne les moines et les religieux de la piété et du culte divin, fait obstacle au salut des âmes, et que ces revenus, qui surabondent, doivent être distribués à un plus petit nombre de monastères, surtout de femmes ; leur indigence en effet conduit souvent ces dernières à des choses inconvenantes.

[14] De même, ce point est digne de la plus grande attention : en effet les monastères de femmes aujourd'hui pour la plupart sont des prisons, pour ne pas dire quelque chose de plus honteux, de sorte qu'elles y fréquentent plus le diable que le Christ. Ceci provient surtout de l'infini luxe de notre temps, car parce que les pères ne peuvent conduire leurs filles à une noce, ils se réfugient dans ce remède satanique, à savoir les précipiter dans un monastère, alors qu'elles sont encore en âge tendre, qu'elles ne se rendent pas compte de ce qu'elles font, ou parfois même contre leur gré. Que l'on fasse donc en sorte qu'elles ne soient pas reçues sinon à l'âge adulte, et qu'il ait été longuement prouvé qu'elles se donnent à l'état monastique volontiers et d'elles-mêmes, et que l'on veille à ce qu'elles ne manquent pas du nécessaire concernant la nourriture et qu'elles vivent en commun chastement et religieusement.

[15] De même, les seigneurs temporels doivent être avertis de respecter les personnes et les biens ecclésiastiques, et « qu'ils rendent à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » [Marc, 12, 17].

[16] De même, que l'on fasse en sorte que les maîtres d'école qui enseignent publiquement aux enfants soient catholiques et honnêtes, qu'ils élèvent les jeunes dans la doctrine catholique, et qu'ils leur commentent des auteurs qui les conduisent à la vertu.

[17] De même, que l'on procure que partout dans les tavernes des villes, le jeu et la prostitution ne soient pas pratiqués, car « un peu de levain gâte toute la pâte » [1 Co, 5, 6].

[18] De même, qu'on ne finisse pas par revenir à l'interdiction faite partout aux catholiques du commerce avec les hérétiques marranes et les Juifs ; bien au contraire, si on les expulse des villes par l'autorité des pouvoirs séculiers, que ce ne soit que pour le salut de la république chrétienne.

[19] De même, il faut que l'Église déclare quels sont les jours de fêtes, pendant lesquels on doit habituellement s'abstenir d'œuvres mercenaires. Raisonnablement, ces jours ne devront pas être nombreux, car l'indigence de beaucoup les pousse à chercher de la nourriture, et il faut veiller que tous, comme il est convenable, se rendent à l'église pendant ces jours et ne fréquentent pas les tavernes, les jeux et les places publiques.

[20] De même, pour que tout cela soit invariable et ferme, on doit supplier notre sérénissime seigneur le souverain pontife, que sa main dirige une œuvre si sainte et qu'il aide les évêques travaillant la vigne du Seigneur, afin qu'ils puissent instituer de bons curés dans les bénéfices, surtout à charge d'âmes ; le souverain pontife doit ordonner à ses ministres et à ses officiers qui résident en curie de ne pas admettre les appels de ceux qui sont punis par leur ordinaire en raison de leurs crimes, de ne pas, par le refuge de l'appel fait pour soulager les opprimés, abaisser la justice et laisser les scélérats s'évader impunis. Il faut demander et supplier Sa Béatitude d'ordonner à Rome qu'il ne se fasse en faveur d'un clerc aucune expédition qui touche au statut de l'église, de la personne ou aux biens ecclésiastiques, sans que d'abord l'ordinaire du lieu ait été averti du fait ou qu'il ait été chargé de l'exécution des décisions, dans la mesure où elles sont justifiées. En effet, on supprimera ainsi beaucoup de scandales.

[21] Pour l'observation de tout ce qui sera déterminé dans ce très saint concile œcuménique de Trente, et des autres décisions qui furent décrétées dans les autres conciles du passé, il ne semble pas que l'on puisse trouver meilleur moyen que de rétablir la discipline ecclésiastique dans ses mœurs primitives, à savoir que les conciles provinciaux soient régulièrement réunis au moins tous les trois ans, et que les généraux ne se taisent plus ainsi, mais soient convoqués au moins à chaque années jubilaire.

Si on m'objecte que ce que j'ai rappelé ci-dessus est d'exécution difficile et longue, je répondrai ceci : rien n'est difficile à ceux qui ont de la volonté, surtout à ce concile œcuménique si fréquenté et si distingué, où tant de pères doctes et saints se rassemblent. Nous nous y rendons en effet non pour plaire au monde, mais pour assurer le salut de l'Église du Christ, et nous aurons à rendre compte devant le tribunal divin de tous nos actes, et surtout de celui-ci, si grand et si nécessaire, dans lequel la divine majesté nous dirige et nous fasse parvenir au salut éternel. »

**Source** : *Concilium Tridentinum*, t. XIII, p. 579-581, traduction par Alain TALLON, *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000, p. 119-123.

## Les constitutions des jésuites

Chapitre 1<sup>er</sup>- « De l'Institution de la Société de Jésus et des différentes personnes qui la composent :

1- Cette très humble Congrégation qui, dans son institution première, reçut du Saint Siège Apostolique le nom de Société de Jésus, fut d'abord approuvée par le pape Paul III de bienheureuse mémoire, l'an 1540, confirmée par son successeur, Jules III, l'an 1550.

2- Le but de cette Société n'est point seulement de travailler, avec l'aide de la grâce divine, au Salut et au perfectionnement de ceux qui la composent, mais de s'employer aussi de toutes ses forces avec l'aide de la même grâce, au salut et au perfectionnement du prochain.

3- Pour mieux atteindre à ce but, trois vœux sont prononcés dans la Société, vœu d'Obéissance, vœu de Pauvreté, vœu de Chasteté : l'esprit de Pauvreté devant être tel,

qu'on ne veuille ni ne puisse posséder aucun revenu pour son propre entretien, ni pour quelque autre usage privé que ce soit...

4- Et bien que la Société ait des Collèges, et des Maisons de noviciat dotées de revenus, pour subvenir à l'entretien des Écoliers avant leur admission dans la Société Professe et dans ses Maisons, ces revenus néanmoins ne peuvent être convertis à un autre usage ; et ni la Maison des Profès, ni aucun d'eux en particulier, non plus que les Coadjuteurs ne pourront les employer à leur profit.

5- La Société professe, outre les trois vœux marqués ci-dessus, fait un vœu exprès au Souverain Pontife, comme au Vicaire actuel et permanent de Notre Seigneur Jésus-Christ ; c'est de partir sans alléguer d'excuse, sans demander rien pour les frais du voyage, pour quelque partie de la terre qu'il plaise à Sa Sainteté de nommer, parmi les fidèles ou les infidèles, pour des affaires qui ont un rapport au culte Divin ou aux intérêts de la Religion Chrétienne.

**Source :** « Les Constitutions des Jésuites », traduites du latin par Cucheval-Clarigny, Paris, Faulin, 1843.

## L'Inquisition espagnole et les huguenots

1) Relation détaillée des dix-neuf personnes sorties à l'autodafé du 16 Mai 1561 et de celles qui ont été pénitencières avant [suit la liste des abjurations de levi, des abjurations de vehementi et des réconciliations]

Mosen [Maître] Delsap, natif du diocèse de Cahors au royaume de France, clerc ermite de l'ermitage d'Escaladei, archevêché de Tarragone. Arrêté pour s'être moqué de la vie érémitique. Alors qu'on lui disait que beaucoup de saints ermites avaient fait des miracles, il répondit que ce n'était que mensonges. Il dit aussi que les religieux seraient plus utiles dans le monde où ils serviraient d'exemples par leur vie édifiante. Il dit un jour que les Luthériens pour sauver leur âme obéissaient à l'Écriture et non pas à Rome et il laissa entendre qu'il le croyait aussi. Il ajouta que pour se sauver il suffisait de suivre les Commandements de Dieu et que tout le reste, le jeûne et les saints, n'était qu'escroquerie. Il dit que les plus savants avaient rejoint les Luthériens et que lui-même avait lu beaucoup de leurs livres dans lesquels il n'avait relevé aucune erreur. Il dit que leur doctrine était fondée sur l'Écriture Sainte et qu'il ne fallait adorer ni le crucifix ni les images. Sous la torture, il avoua.

Déchargé de son office et de tout bénéfice, il fut réconcilié dans la forme habituelle ; un cierge à la main il fut conduit à l'échafaud où il fut fouetté.

2) Pierre Tort, 18 ans, natif du comté de Foix. Fait prisonnier cette année [1598] lors de l'entrée des Français dans Puigcerda, il fut incarcéré dans la prison royale de Puigcerda et déclara appartenir à la nouvelle religion huguenote. Après sa confession il fut conduit à la prison de l'Inquisition. Il déclara avoir été baptisé par un ministre de la religion, il rapporta les rites et cérémonies et dit que ses parents ne lui avaient pas enseigné d'autre Loi. Il dit aussi qu'à l'âge de 8 ans il vécut un an chez un oncle prêtre qui lui enseigna le Pater, l'Ave et le Credo. A la mort de son père, sa mère le reprit. Il vécut dans son village où tous sont luthériens, sauf quatre familles catholiques. L'accusé déclara vouloir être instruit dans la Loi Catholique.

Vote : que l'accusé abjure de levi, entende une messe, soit instruit pendant une année dans un monastère, se confesse et communie aux trois Pâques.

Ensuite le vice-roi dit que le gouverneur du comté de Foix réclamait Pierre Tort conformément à la paix signée entre la France et l'Espagne. Après consultation, Votre Seigneurie ordonna la commutation des peines et l'élargissement.

3) Guillaume Malafosse, 22 ans, berger habitant à Gérone, dit qu'il ne croyait ni au Pape, ni à son pouvoir de pardonner les péchés ni à son pouvoir de délivrer des indulgences. Il dit aussi que les Luthériens croyaient en l'Eglise Universelle mais pas aux saints et saintes en bois et pas davantage à ce que Notre Dame ait enfanté en restant vierge. Il dit qu'il faisait comme eux et mangeait de la viande le vendredi et le samedi. Il dit que dans son pays les uns allaient à la messe et les autres au prêche et que le Roi de France était aussi bon catholique que le Roi Philippe d'Espagne. On lui demanda les prières qu'il ne sut pas bien.

Pour sa défense il alléguait son ivresse et la mauvaise compréhension de sa langue par les témoins. Sous la torture il reconnut avoir été huguenot et ratifia, ensuite, ses aveux.

Vote en discord. Le Conseil de la Suprême ordonne sa réconciliation dans une église, un séjour de deux ans dans un monastère et l'interdiction de sortir d'Espagne.

4) Jean Raymond, 28 ans, charretier du diocèse de Pamiers, accusé d'avoir dit « Vous croyez que les curés ont le pouvoir de faire descendre Dieu entre leurs mains, c'est une grande tromperie. Le Pape est aussi pécheur que nous autres. Vous êtes des sots d'aller confesser ce que vous avez fait car, après, les curés s'en moquent. Il n'y a ni Purgatoire ni Enfer, mais un Paradis. Les images ne sont que des idoles et il ne faut dire ni Ave ni Salve Regina pour saluer la Vierge ».

Pour sa défense il dit être fils d'un catholique que les Huguenots tuèrent. Il récusa les témoins pour inimitié. Il surmonta l'épreuve du chevalet (*potro*) et de l'estrapade (*garrucha*) .

Vote : Sortie à l'autodafé, abjuration de levi, trois ans de galères et, ensuite, interdiction d'approcher de la frontière française pendant sept ans.

**Source** : *Archivo Histórico Nacional* de Madrid, Inquisition, Relations de causes du tribunal de Barcelone, 1) Livre 730, Folio 40 r°-v° ; 2) Livre 731, Folio 324 v° ; 3) Livre 731, Folio 327 v° ; 4) Livre 731, Folio 352.

## Inquisition espagnole et anglicanisme

[Sur la jaquette] Inquisition de Tolède. Hérésie anglicanisme. Roberto Prece, natif de Londres en Angleterre. Abjuration et réconciliation.

A Madrid le 30 mars 1596, devant le Seigneur Inquisiteur Don Andres de Alava, comparut spontanément Roberto Presce, Anglais natif de la ville de Londres, représenté par Juan Haseloch, interprète qui jura en forme de traduire bien et fidèlement en langue castillane, sans rien omettre. Et le dit Roberto déclara être âgé de 28 ans.

- On lui demanda ce qu'il voulait.

- Il répondit : « Je veux être instruit dans les choses de la Sainte Foi Catholique que je veux tenir et garder ».

- On lui demanda où il naquit et où il fut élevé.

- Il répondit qu'il naquit à Londres et vécut avec ses parents jusqu'à l'âge de 18 ans. Ensuite il devint apprenti arquebusier et exerça cet office pendant 7 ans. Puis il embarqua comme artilleur pendant 4 ou 5 ans, alla aux Iles Canaries et au cap Saint Vincent jusqu'à ce que les Espagnols le prennent sur un bateau, lui et vingt compagnons. Alors il retrouva cinq autres Anglais et ils furent instruits dans les choses de la foi catholique par des pères irlandais qui venaient d'arriver à Oviedo. Ces derniers leur dirent qu'ils avaient erré dans la nouvelle religion d'Angleterre et de là ils s'en vinrent au séminaire de Valladolid, puis jusqu'à cette Cour.

- On lui demanda s'il était chrétien baptisé.

- Il répondit oui qu'il était baptisé.

- On lui demanda dans quelle religion ses parents l'avaient élevé.

- Il répondit qu'ils l'avaient élevé dans la croyance de la nouvelle religion d'Angleterre et qu'ils lui avaient enseigné les prières en usage en Angleterre. Il récita correctement ses prières, mais il dit l'Ave Maria sans dépréciation bien qu'après il la rajoutât parce que les pères irlandais la lui avaient enseignée.

- On lui demanda ce qu'il avait fait d'autre pour observer sa religion.

- Il répondit qu'il était allé aux prêches et prédications et qu'à partir de dix-huit ans, il communia deux fois par an, une fois pour la Pâque des fleurs et une autre fois à son gré.

- On lui demanda sous quelle forme il communiait.

- Il répondit que le ministre disait certaines prières et psaumes et que, parce qu'il ne savait ni lire ni écrire il ne les avait pas apprises. Il dit qu'on prenait un pain et qu'on le rompait en petites bouchées et qu'on en donnait un peu à chacun en leur disant qu'ils recevaient ce pain en mémoire de la passion que le Christ souffrit pour eux. Ensuite on leur donnait du vin en leur disant que c'était en mémoire du sang que le Christ avait versé pour eux.

- On lui demanda ce qu'il avait cru au sujet de la confession, si on devait la faire au prêtre ou à Dieu seul.

- Il répondit qu'il a cru que l'on devait se confesser à Dieu seul et que de ce fait, il ne s'est jamais confessé à un prêtre.

- On lui demanda ce qu'il avait cru au sujet de l'intercession des saints, si l'on doit les invoquer pour qu'ils intercèdent en notre faveur.

- Il répondit qu'il a cru qu'on ne devait pas invoquer les saints parce qu'on le lui avait appris ainsi.

- On lui demanda ce qu'il avait cru au sujet de la vénération des images.

- Il répondit qu'il a cru qu'on ne devait pas vénérer les images et il a ainsi fait.

- On lui demanda ce qu'il avait cru au sujet du pouvoir du Pape, s'il pouvait oui ou non pardonner les péchés.

- Il répondit qu'il croit que le Pape est un homme comme les autres et qu'il n'a pas le pouvoir d'absoudre les péchés.

- On lui demanda ce qu'il avait cru au sujet de la consommation de la viande et si on pouvait en manger en tout temps.

- Il répondit qu'ils croient que l'on peut manger de la viande en tout temps bien que la Reine ait interdit de manger de la viande les mercredis, vendredis et samedis afin de préserver son droit sur les poissons.

- On lui demanda ce qu'il avait cru au sujet du purgatoire, s'il y en a ou pas.

- Il répondit qu'il avait cru qu'il y avait seulement un ciel et un enfer.

- On lui demanda combien de temps il avait cru ces erreurs.

- Il répondit qu'il les avait crues toute sa vie jusqu'à ce que les pères irlandais commencent à l'instruire dans les choses de la foi.

- On lui demanda si au temps où il croyait les dites erreurs il savait que l'Eglise catholique enseignait le contraire.

- Il répondit qu'il avait entendu dire que l'Eglise catholique enseignait le contraire et le Pape aussi mais qu'il avait toujours persisté dans ses erreurs.

- On lui demanda ce que maintenant il voulait croire.

- Il répondit qu'il voulait croire dans la Sainte Eglise de Rome et qu'il voulait vivre et mourir en son sein et abandonner ses erreurs.

- On lui demanda avec quelles personnes il s'était entretenu des dites erreurs.

- Il répondit qu'il s'en était entretenu avec ses compatriotes et avec aucune autre personne.

- On lui demanda s'il connaissait quelqu'un en Espagne qui croyait aux mêmes erreurs.

- Il répondit qu'il ne savait pas et qu'il a dit la vérité.

On lui lut sa déposition et il dit que c'était exact et l'interprète signa : Juan Haseloch.  
Don Andres de Alava. Par devant moi Baltasar de Jos.

**Source :** *Archivo Historico Nacional* de Madrid, Inquisition Tolède, Dossier (Legajo) 108, Chemise (*expediente*) 8.

## La condamnation de Galilée

« Nous, Gasparre Borgia [...], Felice Centino [...], Guido Bentivoglio [...], Desiderio Scaglia [...], Antonio Barberino [...], Laudivio Zacchia [...], Berlingero Gesso [...], Fabricio Verospio [...], Francesco Barberino [...], Marzio Ginetto [...], par la miséricorde de Dieu, de la Sainte Église romaine, cardinaux de toute la République chrétienne, Inquisiteurs généraux du Saint-Siège apostolique spécialement députés contre la dépravation hérétique :

- attendu que toi, Galilée, fils de Vincenzo Galilei, Florentin, âgé de soixante-dix ans, a été dénoncé depuis 1615 à ce Saint-Office comme tenant pour vraie la fausse doctrine selon laquelle le Soleil est au centre du monde et la Terre se meut d'un mouvement diurne ;
- attendu que tu avais des disciples auxquels tu enseignais la même doctrine ; et que, sur le même sujet tu avais une correspondance avec les mathématiciens d'Allemagne ;
- attendu que tu as donné à imprimer des lettres intitulées *Des taches solaires* dans lesquelles tu expliquais la même doctrine comme si elle était vraie ;
- attendu qu'aux objections qui t'étaient présentées, tirées de la Sainte Écriture, tu répondis en interprétant cette écriture à ta manière ;

attendu qu'il nous fut présenté un écrit sous forme de lettre adressée à l'un de tes disciples, dans laquelle selon la position de Copernic, se lisaient diverses propositions contre le véritable sens de l'autorité de la Sainte Écriture.

Pour toutes ces raisons, ce Saint Tribunal ayant résolu de remédier au désordre et au danger qui croissaient au préjudice de la Sainte Foi, sur l'ordre de Notre Seigneur et des Éminents et Révérends cardinaux de cette Suprême et Universelle Inquisition, les Théologiens qualifiés ont défini ainsi les deux propositions de la stabilité du Soleil et du mouvement de la Terre de la manière suivante :

La proposition que le Soleil est au centre du monde et immobile d'un mouvement local est absurde, fausse en philosophie et formellement hérétique, parce qu'elle est expressément contraire à la Sainte Écriture.

La proposition que la Terre n'est pas au centre du monde ni immobile, mais qu'elle se meut d'un mouvement diurne est également absurde et fausse en philosophie et considérée en théologie au moins comme erronée selon la Foi.

[...] Par conséquent, après avoir examiné et mûrement considéré les mérites de cette cause, les confessions et les excuses et tout ce qui pouvait raisonnablement être retenu contre toi et pris en considération, nous en sommes venus à prononcer contre toi la sentence suivante :

Après avoir invoqué le Saint Nom de N.S. Jésus Christ et de sa Très Glorieuse Mère toujours Vierge Marie ;

[...] Nous disons, prononçons, sentencions et déclarons que toi Galilée, par les motifs déduits du procès et par toi confessé, tu t'es rendu véhémentement suspect d'hérésie [...]

Nous te condamnons à la prison formelle de ce Saint-Office, à notre seul arbitre ; et pour pénitences salutaires, nous t'imposons de réciter durant trois ans, une fois par semaine les sept Psaumes de la pénitence [...] »

**Source** : Sentence du tribunal du Saint-Office, Rome, 1633 (traduit par É. Namer).

## 4- L'Europe des conflits religieux

### a- Guerres et paix dans le Saint Empire

*Des révoltes religieuses et sociales*

**Le soulèvement des Chevaliers (1522-23) de la petite noblesse exprime un malaise économique (fléchissement de leurs revenus fonciers) et un refus politique de la régression de leur pouvoir face à la consolidation administrative des grands États.** Pour sortir de cette situation, les chevaliers veulent participer à la sécularisation des biens ecclésiastiques, à la rénovation de l'Empire et de l'Église.

**La guerre des Paysans (1524-26) dans le Sud de l'Empire résulte de leur appauvrissement (accaparement seigneurial des communaux, pression fiscale).** La nouveauté réside dans leur contestation : contrairement aux jacqueries antérieures, ils ne réclament pas un retour vers un passé idéalisé mais des réformes pour maintenant (abolition du servage) auxquelles s'ajoutent des revendications politiques (fin de la domination nobiliaire) et religieuses (les biens de l'Église doivent être mis à la disposition de la communauté). La guerre des Paysans est un soulèvement de masse qui échoue devant l'armée des Princes (Ligue souabe) et ne trouve pas de soutien auprès de Luther ; **pourtant le soutien populaire à la Réforme se maintient.**

*Recherche d'un compromis religieux et politique*

Dans l'Empire, la Réforme s'opère dans les cadres des principautés ; ceci renforce la division de l'Empire. À la perte de l'unité religieuse s'ajoute la question politique du poids respectif de l'Empereur et des Princes dans l'organisation impériale. Le compromis recherché au début ne permet pas d'éviter la guerre. Toutefois les diètes permettent de dégager des propositions pour s'entendre sur la paix civile, même s'il y a de vives protestations (Spire 1529).

*Paix religieuse et politique d'Augsbourg (1555)*

Dans les années 1540, Charles Quint retrouve son prestige politique : la Ligue de Smalkalde subit des défections (le duc Maurice de Saxe), François I<sup>er</sup> signe une paix désavantageuse (Crépy) et le péril ottoman est neutralisé. Ce répit extérieur permet à Charles Quint de s'occuper des protestants allemands : sa victoire à Mühlberg (1547) lui permet de convoquer une Diète à Augsbourg pour préparer "sa" réforme chrétienne qui rallierait les Allemands et serait tolérée par Rome. Son compromis religieux (Intérim d'Augsbourg) cède devant la crainte des princes d'une évolution de l'Empire vers une monarchie héréditaire. Il est urgent de trouver une paix politique à l'éclatement de l'Empire. **La Paix d'Augsbourg (1555) instaure la territorialisation religieuse** (cf. ci-dessus son principe et ses limites).

### b- Les guerres de religion en France (1562-1598)

*Cette longue période peut être découpée en deux phases :*

- **De 1562 à la St Barthélemy (1572) c'est une guerre de religion** qui débute par le massacre de huguenots à Wassy sur les terres du Duc de Guise, catholique. Cette période est ponctuée de guerres et de trêves qui laissent espérer un retour de la paix. Mais l'attentat manqué contre Coligny et le massacre de la St Barthélemy (24 août 1572) enterrent cet espoir

- **De 1573 à 1598 la querelle se politise** autour des catholiques intransigeants de la Ligue conduits par les Guise.

En 1576 le parti protestant s'organise dans le Midi.

La mort en 1584 de François d'Anjou, frère d'Henri III et héritier de la Couronne, revigore la Ligue contre Henri de Navarre, successeur au trône. Pourtant le roi unit ses troupes à celles de Navarre (excommunié depuis 1585) pour reprendre Paris, où il est assassiné (1<sup>er</sup> août 1589). Le régicide propulse le huguenot sur le trône de France. Pour gagner le royaume Henri IV se convertit (1593). Couronné à Chartres en 1594, il rallie, par une politique magnanime, la majorité des catholiques contre les troupes espagnoles de Philippe II.

**Enfin l'Édit de Nantes (1598) met un terme à la guerre civile en reconnaissant une communauté huguenote pourvue d'une certaine liberté de culte, de droits politiques et militaires (places de sûreté).**

Pour les historiens de la question il y a passage d'une guerre de religion à un conflit socio-politique qui mobilise des partis nobiliaires mais aussi des villes qui ont des prétentions politiques autonomes (Denis Crouzet, Robert Descimon, Arlette Jouanna, Janine Garrisson).

#### *Originalité des guerres de religion françaises*

Renforcement de l'autorité monarchique grâce au pragmatisme d'Henri IV  
Acceptation d'une minorité huguenote

#### *Le devenir des huguenots*

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les huguenots voient leur situation se dégrader : Louis XIII supprime leurs places de sûreté (1629) et Louis XIV révoque l'Édit de Nantes par l'Édit de Fontainebleau (1685). Le protestantisme disparaît officiellement de France : nombre de huguenots émigrent vers le Refuge (Hollande, Prusse) ; quelques-uns, les Camisards, prennent les armes dans les Cévennes (1702-04). Ce n'est qu'en 1787 que les huguenots sont à nouveau reconnus par un édit de tolérance.

### **c- Intolérance partagée**

Les pamphlets, les sermons véhiculent des images déformées des « autres » (les protestants sont présentés comme des jouisseurs, les catholiques comme des idolâtres). L'intolérance réciproque conduit à des excès de part et d'autre : aux bûchers de l'Inquisition (Espagne, Portugal, Sicile, Rome) répondent ceux des calvinistes. Le médecin et théologien espagnol Michel Servet est ainsi brûlé à Genève sur ordre de Calvin pour avoir nié le dogme de la Sainte Trinité en 1553. Les exécutions ne manquent pas : en 1534, Henri VIII fait décapiter le chancelier Thomas More qui refuse l'acte de Suprématie. En France, François I<sup>er</sup> fait massacrer les Vaudois (1540). Pourtant, à côté de cette violence religieuse existent aussi tous les accommodements de la vie quotidienne. Et la situation religieuse des Provinces-Unies au XVII<sup>e</sup> siècle intéresse toute l'Europe.

### **Conclusion**

La Réforme explose en une génération au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle brise l'unité religieuse : Europe du Sud catholique, Europe du Nord réformée, zones intermédiaires.

Les Réformes aboutissent à la construction d'identités religieuses opposées et au renforcement des consciences nationales par identification Religion/Nation (Angleterre, Espagne, Provinces-Unies).

Par ailleurs, les guerres des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles renforcent l'État parce que les gouvernants utilisent la religion pour s'imposer (« confessionnalisation ») et tenir les sujets (« disciplinarisation »). L'État et l'Église encadrent la société.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le facteur religieux domine la politique intérieure et extérieure des États du fait de la corrélation religion-politique. Mais à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on voit bien que tous les sujets, quelque soit leur confession ou celle de leur prince, subissent des processus de « disciplinarisation » identiques. Les États, plus autoritaires, se séparent donc de leur identification religieuse, qui les mène forcément au conflit. Si les sociétés et les individus continuent à se définir de façon confessionnelle, les États dits « modernes » laïcisent leurs modes de gouvernement. Un bon exemple en est la Guerre de Trente Ans (1618-1648) : elle commence comme une guerre de religion allemande. Mais à partir de 1635, elle se poursuit comme un conflit européen où les États luttent pour leur puissance « à fronts religieux renversés » (la France catholique est alliée à des princes protestants pour lutter contre les Habsbourg, des princes luthériens sont alliés aux Habsbourg catholiques).

## Documents

### Un tableau de la situation religieuse des Provinces-Unies au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : Les Délices de la Hollande de Jean de Parival

« Il faut savoir que les provinces et les villes, prenant le contrepois des maximes du Roi d'Espagne, qui protestait de ne pouvoir ni de vouloir souffrir autre religion que la catholique romaine, et qui poursuivait ceux qui s'en étaient séparés et se retiraient tout à fait des terres de son obéissance, prirent les armes contre ses ordonnances, non seulement pour la liberté de conscience, mais aussi pour la défense de leurs privilèges. Ils conclurent donc de souffrir toutes celles qui se découvraient alors et qui prenaient accroissement, nonobstant tous les empêchements que l'on y avait apportés, et introduisirent ces nouvelles opinions par une opposition de politique et de sentiment à Philippe qui n'en voulait souffrir qu'une. Ils commencèrent par un coup de désespoir de chasser les religieux et prêtres, à abattre les images [...].

Pour le présent, l'Eglise Réformée, selon celle de Genève et du Palatinat, est la principale, et la maîtresse qui fut proposée et embrassée par ceux qui gouvernaient l'Etat et avaient l'entière direction des affaires, de façon que personne ne peut être admis aux charges ni aux magistratures s'il n'embrasse aujourd'hui ladite Religion Réformée.

Ceux qui suivent la doctrine de Martin Luther ont l'exercice libre par toute la Hollande et permission de bâtir des temples, pour les discerner d'avec les Réformés, faits en forme de maison, hormis à Amsterdam, où il leur est permis de les avoir semblables aux autres Eglises.

Les Anabaptistes ont aussi les leurs comme les Luthériens, et sont divisés en plusieurs sectes, dont les principaux, c'est à dire ceux qui font la plus grande assemblée, s'appellent *Drevvagen*. Je dirai à leur louange qu'ils expliquent l'Evangile et les passages de l'Ecriture sans crier, et sans s'émouvoir contre personne, et que c'est avec douceur et édification du prochain. [...]

Il ne faut pas passer sous silence les Arminiens, ou les remontrants, lesquels sont sortis de chez les Réformés, pour un différend qui est compris en cinq articles, dont le principal est la prédestination. Les Gomaristes, ou Contre-remontrants s'opposent auxdits articles, de sorte que les Eglises souffraient beaucoup d'altération et de divisions, et l'Etat était en danger de quelques grandes révolutions si on n'y avait pas bientôt mis ordre. [...] Les Arminiens n'en sont pas demeurés là, mais ont tant fait par leurs poursuites, qu'ils ont obtenu une église à La Haye, à Rotterdam et Amsterdam, et même par toute la Hollande hormis à Leiden et à Haarlem. Leur zèle a été si grand que nonobstant les défenses, les amendes et les bannissements, ils ont osé prêcher dans la Ville une ou deux fois dans une grande place près de Saint Pierre, une autre fois dans le *Papegraft*, à neuf heures du matin, un jour de dimanche où il chantaient des psaumes, achevèrent le prêche, et firent la collecte pour les pauvres en pleine rue sous cette grande voûte azurée du Firmament. Mais comme ils s'étaient assemblés après midi, le lieutenant criminel survient là dessus, se saisit du pasteur, et les ouailles se dissipèrent en confusion, irrité de le voir mener en prison. Les Arminiens voyant que toute les cordes de leur arc étaient rompues et qu'ils n'obtenaient rien à La Haye qu'un commandement absolu d'obéir à leurs magistrats, ne perdirent pas courage, mais obtinrent permission de s'assembler à Warmont par ce qu'ils ne pouvaient pas le faire dans la ville ni dans la campagne. [...] Ils se sont établis audit Warmont, où ils ont bâti un temple par la permission de ce sage seigneur, qui a bien prévu que cela redonderait au profit et à

l'avancement de son village : *zèle remarquable et fort approchant de celui des premiers réformateurs, hormis qu'ils n'étaient pas armés.*

Les juifs ne sont pas tolérés seulement, mais ils ont leur exercice public et leurs synagogues, savoir à Amsterdam.

Les catholiques sont les seuls exclus de la grâce universelle dont tous les autres jouissent, et n'ont aucun exercice libre, quoique leur nombre ne soit pas petit et quoique ceux qui suivent cette religion soient pour la plupart de vrais hollandais et d'ancienne extraction. [...] On ne leur accorde que la liberté de conscience, en laquelle ils se reposent pacifiquement sans remuer aucunement par un zèle importun et plein de désobéissance [...]. Il est vrai que dans plusieurs villes où l'on se souvient encore des services rendus à la République par les ancêtres [des catholiques hollandais pendant la guerre contre l'Espagne] on tolère que lesdits catholiques fassent leurs assemblées dans leurs maisons secrètement, mais en petit nombre ; encore payent-ils assez chèrement cette petite grâce. Les villageois principalement demeurent constants en ladite religion, et leurs assemblées ne sont pas si contraintes que dans les villes. On tâche par toutes sortes de moyens de l'abâtardir et de la rendre odieuse : *aussi n'y en a-t-il point qui soit plus exposée aux brocards du peuple ignorant que la catholique, laquelle souffre tout sans murmurer et demeure dans une fidélité inébranlable ; en quoi l'on remarque la sainteté de leurs mœurs et la pureté de sa doctrine [...]*

Il se fait encore une certaine Assemblée à Risbourg dix à douze fois par an, où il est permis à chacun de faire une exhortation. Ce troupeau est appelé l'assemblée des Esprits Libres. Je ne parle pas des opinions particulières de plusieurs qui se contentent de lire la Bible sans s'attacher à aucune Eglise, n'en fréquentant pas une, sinon quelques fois par curiosité. (...) Bref, il est permis à chacun de suivre son opinion, mais il n'est pas permis de la prêcher publiquement ; vous pouvez bien croire que parmi tant de divers sentiments tous contraires à la pureté du christianisme et à la sainteté de l'Eglise catholique, il y a bien des athées, étant hors de doute que l'athéisme est une suite de l'hérésie. »

**Source :** Jean Nicolas de PARIVAL : *Les Délices de la Hollande: avec un traité du gouvernement et un abrégé de ce qui s'est passé de plus mémorable jusques à l'an de grâce 1660, revu, corrigé et augmenté par François Savinien d'Alquié*, Amsterdam, 1669.

## Chapitre 4

# THÉORIES PHILOSOPHIQUES ET ÉVOLUTIONS DE LA PENSÉE XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un mouvement de pensée, né entre 1680-1715 en Angleterre, conduit au libre examen de valeurs séculaires (l'Église, le roi) au nom de la Raison. Ce mouvement, baptisé « Lumières », s'accompagne d'une remise en cause de l'ordre établi. Il y a là une continuité avec l'humanisme du XVI<sup>e</sup> siècle et, plus proche, avec la quête cartésienne *d'une méthode universelle pour la recherche de la vérité* à la lumière de la raison ou avec les réflexions du juriste hollandais Hugo Grotius (1583-1645) sur l'essence et les fonctions de l'État.

## 1- Les conditions et les moyens de l'éveil intellectuel

### a- L'instruction

- Les progrès de la scolarisation : **partout l'analphabétisme recule**. Les clivages sociaux s'atténuent sans disparaître, les villes marquent le pas sur les campagnes, les zones acquises à la Réforme distancent les terres catholiques.

Plus surprenante est la constatation du **rattrapage réel des femmes au niveau élémentaire** même si l'éducation égalitaire n'est réclamée que par quelques esprits singuliers (Condorcet en France).

- **Le débat sur la scolarisation massive est au cœur de la question politique et sociale car l'instruction menace l'ordre établi, par la mobilité sociale et la liberté intellectuelle engendrées**. Pour diverses raisons, l'hostilité est clairement affichée par les élites administratives et politiques (crainte de voir diminuer la masse fiscale), par les physiocrates de crainte de voir se réduire la production, et même par quelques philosophes (Rousseau adopte un point de vue moral pour justifier la non-instruction des paysans)

- La nouvelle finalité des études : à côté des établissements traditionnels (universités et collèges) naissent **des établissements techniques pour satisfaire les nouveaux besoins utilitaires et économiques**. En France, l'École des Ponts et Chaussées enseigne à partir de 1747 la minéralogie. En 1783, Louis XVI institue l'École des Mines dans le but de former des ingénieurs pour exploiter les mines du royaume.

### b- De nouveaux lieux de sociabilité culturelle

- **Les théâtres** pour l'élite se démarquent de la forme populaire.

- **Les académies** se développent en milieu urbain. Les académies provinciales s'ouvrent aux nouvelles idées économiques et sociales pour un public de notables (bourgeois, nobles, clercs, professions libérales). Elles participent à l'unification européenne de la culture.

- **Les salons** des capitales accueillent artistes, savants, gens de lettres, voyageurs et diplomates étrangers. Ces salons participent à la diffusion de l'esprit nouveau et à l'aiguinement de l'esprit critique. À Paris les plus célèbres sont ceux de Mme Geoffrin qui reçoit le lundi et le mercredi (1749-1777), d'Helvétius (le mardi), du baron d'Holbach (le jeudi et le dimanche) et de Mme du Deffand (1740-80).

- **Les loges maçonniques** sont des sociétés secrètes élitistes recrutant les « frères » parmi les notables qui ont en commun l'attachement à la tolérance et la croyance au progrès par la réforme politique.

La franc-maçonnerie, née en Angleterre, rayonne sur toute l'Europe (en France dès 1725, en Allemagne en 1728) et contribue également à la diffusion des idées nouvelles. En France, « la maçonnerie spéculative » s'unifie en 1773 au sein du Grand Orient.

- **Les cafés** (comme « Le Procope » à Paris) attirent une foule un peu plus bigarrée (plumitifs, jeunes avocats) qui vient lire les journaux et les commenter.

- **Les journaux** (*Le Mercure de France*, *Le patriote de Hambourg*, *Il caffè* à Milan), dont la périodicité se resserre (en 1776 le *Journal de Paris* devient quotidien), se multiplient. Leur contenu fait une part belle aux écrits littéraires et philosophiques.

- **Les Sociétés de lecture et les bibliothèques** proposent au public des ouvrages scientifiques et techniques en langue vulgaire : *l'Histoire naturelle* de Buffon rencontre un beau succès ainsi que le *Spectacle de la Nature* de l'abbé Pluche qui, entre 1732 et 1770, connaît 20 rééditions.

- L'entreprise la plus remarquable est certainement **l'Encyclopédie** ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751/72) codirigée par Diderot et d'Alembert. Elle se compose de 28 volumes, dont 11 de planches, alignant 60 000 articles sur 25 000 pages. Cent soixante collaborateurs (Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Turgot) ont participé à cette entreprise de recherche de la vérité par la raison et l'observation afin de procurer le progrès individuel, technique et social, garant du Bonheur de l'humanité. *L'Encyclopédie* est un condensé de l'esprit nouveau à trois titres :

- elle aborde toutes les disciplines : l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, repoussées jusque-là car trop récréatives et, surtout, les arts mécaniques méprisés jusqu'alors. Il s'agit d'intégrer sciences et techniques dans un système cohérent d'information.

- elle adopte une pédagogie active (les articles s'expliquent les uns les autres).

- elle critique les institutions d'où sa condamnation par l'Église, la Sorbonne et le Parlement de Paris, et la diffusion clandestine des derniers tomes malgré de hautes protections (Madame de Pompadour, Malesherbes).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle émerge un espace public où s'exprime la critique permettant la naissance de l'opinion publique.

## 2- Construction d'une pensée nouvelle

### a- Les origines

La période 1680-1715 est une époque charnière où le doute (sur l'existence et la nature de Dieu, le degré de liberté ...) ébranle les certitudes passées (les dogmes, l'autorité, les droits des souverains) et suscite la révision de questions fondamentales sur la formation de l'état social, sur les croyances (que faut-il croire ?), sur l'action (comment faut-il agir ?). En 1935, Paul Hazard décèle dans ces décennies la *crise de la conscience européenne* : « la majorité des Français pensait comme Bossuet, tout d'un coup les Français pensent comme Voltaire : c'est une révolution », écrit-il dans son livre éponyme (P. Hazard, *La crise de la conscience européenne*, coll Le livre de poche, Fayard, Paris, 1961).

### *Le rationalisme cartésien*

Il s'est répandu dans toute l'Europe. Aussi bien l'Oratorien Malebranche (1638-1715) dans *La recherche de la vérité* (1674), que le néerlandais Spinoza (1632-77) dans *L'Éthique*, se montrent résolument cartésiens.

**René Descartes (1596-1650) entretient une vaste correspondance avec l'Europe savante** ; il séjourne en Hollande (1629-49) où il publie le *Discours de la méthode* (1637), les *Méditations sur la philosophie* (1641) et les *Principes de la philosophie* (1644). Invité par la reine Christine, il gagne la Suède (1649) où il meurt en 1650.

**Sa philosophie, qui s'affranchit de toute autorité pour ne se rendre qu'à l'évidence et détruire les erreurs**, lui crée des problèmes avec l'Eglise (son œuvre est mise à l'*Index*), même s'il démontre l'existence de Dieu. « Je pense donc je suis » permet d'affirmer l'existence de l'âme distincte du corps et dont la nature n'est que de penser. L'idée de la perfection qui est en nous entraîne l'existence d'un Être parfait (Dieu), source de cette idée et de notre être pensant : « *je ne puis concevoir Dieu que comme existant... l'existence est inséparable de lui... Partant il existe véritablement ... parce que la nécessité de son existence détermine ma pensée à le concevoir* » (Méditations V).

Dans le *Discours*, première œuvre philosophique en français, **Descartes fait table rase de toutes ses connaissances pour reconstituer son savoir à la seule lumière de sa raison**. Pour y parvenir il pose deux voies, l'intuition évidente et la déduction nécessaire, et propose une méthode en quatre points qui est le doute méthodique guidé par la Raison. Sa « Méthode » doit permettre de dégager la vérité à partir de quatre principes certains parce que clairs et distincts :

- 1) n'accepter que les choses évidentes c'est-à-dire claires et distinctes dont on ne peut douter par connaissance rationnelle ou « inspection de l'esprit » : « *il est très évident que tout ce qui est vrai est quelque chose, la vérité étant une même chose avec l'être* » (Méditations V).
- 2) diviser les difficultés pour mieux les résoudre
- 3) aller du plus simple au plus compliqué
- 4) tout repasser sans rien omettre

« *Il n'y a d'autres voies ouvertes à l'homme pour parvenir à la connaissance de la vérité que l'intuition évidente et la déduction nécessaire* ».

### *Le scepticisme de Pierre Bayle*

P. Bayle (1647-1706) personnifie l'esprit critique hérité de Descartes. Fils de pasteur protestant né à Carla-Bayle dans le comté de Foix, il étudie la philosophie à Toulouse chez les Jésuites et l'enseigne plus tard à l'Académie protestante de Sedan. La fermeture de cet établissement décide Bayle à s'installer à Rotterdam. C'est alors (1681) que commence sa grande activité philosophique.

Dans les *Pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occasion de la Comète de 1680*, Bayle démontre que les comètes sont des phénomènes naturels qui n'ont rien de miraculeux. Il se livre alors à de longues critiques sur la Tradition et l'Autorité. Ces considérations à propos des comètes ont une portée plus générale : **il légitime le libre examen, condition du progrès scientifique mais surtout, il remet en cause les bases séculaires de la religion** qui s'appuie justement sur la Tradition et l'Autorité.

Sa grande œuvre rééditée tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, le *Dictionnaire historique et critique* (1697), constate que l'histoire humaine regorge d'erreurs, de crimes commis par les hommes (rois, papes, philosophes). **Véritable labyrinthe, ce dictionnaire est composé de très nombreuses notes et d'articles emboîtés les uns dans les autres. Pour Bayle, le monde ne se réduit jamais à une vision manichéenne. Sa pensée, en apparence errante, s'appuie sur le croisement permanent des points de vue et des opinions contradictoires.** D'une certaine façon Bayle, dans ce dictionnaire, invente « l'hypertexte », méthode reprise dans l'*Encyclopédie*. Il pointe alors la contradiction entre les principes et les

actes, la contradiction entre les témoignages, et se résout à un scepticisme presque total quant à la morale et aux religions : « *La foi n'influe pas sur la morale... la morale est indépendante de la religion* ». **Ce constat fonde de fait le principe de tolérance. Par là Bayle est le père des philosophes des Lumières.**

## ***b- La philosophie de John Locke***

John Locke (1632-1704), né dans un milieu puritain, entre à Oxford en 1652. Lecteur de grec en 1660, censeur de philosophie en 1664, il devient secrétaire de Lord Ashley, ministre de Charles II, et précepteur de son fils. À ce titre, il effectue un long séjour en France (1675-77), particulièrement à Montpellier. Disgracié avec son maître en 1682, il s'exile en Hollande d'où il revient en 1689 avec Guillaume III. Il participe aux réformes monétaires et à la création de la Banque d'Angleterre en tant que commissaire du Bureau du Commerce et des Colonies.

### *L'empirisme comme théorie de la connaissance*

Dans son *Essai philosophique concernant l'entendement humain* (*An essay concerning human understanding*, 1690), **Locke s'interroge sur la façon dont l'entendement forme les idées et sur les rapports entre les choses et les idées.** Il en vient à affirmer que :

- notre esprit est une table rase, il n'y a pas d'idée innée comme l'assure Descartes (les enfants n'ont pas l'idée de Dieu)

- la sensation qui vient du dehors est un élément existant

- nos idées viennent de l'expérience soit par sensation soit par réflexion (qui est une opération de la pensée). Ces idées sont de deux sortes : simples ou complexes. Les idées simples découlent de l'expérience personnelle et sont indivisibles. Les idées complexes sont des combinaisons d'idées simples. Donc toutes nos idées ou connaissances découlent de l'expérience/perception par les sens (le corps perçoit des qualités sensibles) ou par la réflexion (l'âme discerne son activité à la perception du monde extérieur). Locke distingue quatre domaines de connaissance : logique, mathématique, physique, métaphysique, et trois sortes de connaissance qui fournissent une certitude inébranlable : la connaissance sensitive, la connaissance intuitive, la connaissance démonstrative.

Par exemple, il prouve ainsi l'existence de Dieu : notre existence prouve que l'être réel existe or comme le non être ne peut rien produire, alors il y a un être qui existe de toute éternité.

### *Le libéralisme comme philosophie politique*

**Le libéralisme comme philosophie politique permet de penser le pouvoir politique sans amputer la liberté** (*Deux traités de gouvernement*, 1689).

Pour Locke, les hommes sont libres et égaux dans l'état de nature car, du fait de leur liberté, les hommes libres ne peuvent consentir à servir des lois arbitraires.

L'état de nature est réglé par la loi naturelle : les prescriptions divines.

La loi naturelle est composée

de devoirs naturels : conserver sa propre vie, conserver le genre humain nécessaire à la vie de chacun, respecter les contrats

et de droits naturels : droit à la vie, à la liberté, à la propriété de son corps, de son travail et de ses biens.

**L'état naturel étant imparfait, l'homme institue un pacte ou contrat social consenti par la communauté.** Ce pacte doit garantir les droits naturels et les défendre, contrôler et diviser le pouvoir (législatif, exécutif). En cas d'abus (trahison), la communauté a un droit de résistance et de désobéissance légitime. **Cette philosophie politique fonde l'État de droit.**

## *La tolérance*

Elle est nécessaire à la liberté individuelle et à la paix civile (*Epistola de Tolerantia / Lettre sur la Tolérance*, 1689). Cela exige la séparation de l'Église et de l'État.

### **c- Les implications**

- **Remise en cause des révélations et des dogmes**
- **Remise en cause de la monarchie absolue et du droit divin** : en France **Fénelon** ne conteste pas le droit divin mais s'oppose à l'absolutisme de Louis XIV (*Sachez que vous n'êtes roi qu'autant que vous avez des peuples à gouverner*). Fénelon (1651-1715) étudie à l'université de Cahors (1667), devient précepteur du duc Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, pour qui il compose *Le Télémaque* (1699) avant de connaître la disgrâce dans son archevêché de Cambrai (1700-1715).
- **Remise en cause scientifique** : la Nature est dégagée du surnaturel. Désormais son explication se soumet à l'observation, à l'interprétation par la raison et à la vérification par l'expérience.
- **Remise en cause artistique** : en littérature, 1680 voit la « Querelle des Anciens et des Modernes ». Les Modernes (Fontenelle, Charles Perrault) insistent sur le danger de la soumission aveugle à l'autorité des Anciens (Boileau, La Fontaine, Racine). Pour Perrault, les Modernes sont supérieurs simplement parce que les arts suivent la loi du progrès.

## **3- Les apports des Lumières**

### **a- Lumières et progrès scientifiques**

La science se construit par étapes :

le XVI<sup>e</sup> siècle est celui des hypothèses (Copernic)

le XVII<sup>e</sup> siècle est celui de la découverte des lois : Kepler (1571-1630) énonce la loi du mouvement planétaire selon laquelle les planètes décrivent des ellipses à vitesse variée

le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de la découverte des principes explicatifs grâce à la méthode déductive expérimentale associant observation et démonstration mathématique fondée sur des principes donnés par l'expérience

#### *La physique révolutionnée par Newton*

Entre 1679 et 1685, Newton (1642-1727) ouvre « une nouvelle ère de la pensée scientifique qui dura plus de deux siècles, et dont la science contemporaine est encore largement l'héritière, même après les nombreux bouleversements survenus en mathématique et en physique » (*Encyclopedia Universalis*, article Newton par Michel Paty).

Les *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (*Principia*, 1686) présentent sa théorie du mouvement des corps et son système du monde. **Selon le principe de l'attraction universelle, ou gravitation universelle, les corps ayant une masse exercent une attraction réciproque. C'est ainsi que s'expliquent les mouvements des planètes, des satellites, des marées - sous l'action conjuguée de la lune et du soleil - ou l'attraction terrestre (gravité/pesanteur) qui nous retient au sol. Newton unifie ainsi la mécanique de Kepler, applicable aux corps célestes, et celle de Galilée, applicable aux**

### **corps terrestres, en une mécanique dont les lois sont locales [en un point et à un instant donnés].**

Loi de la gravitation universelle : deux corps s'attirent avec une force proportionnelle au produit de leur masse et inversement proportionnelle au carré de la distance qui les sépare.

Hypothèse raisonnée de Newton : la pesanteur doit varier selon l'endroit où l'on se trouve à la surface du globe ; puisque la Terre tourne selon un axe imaginaire passant par les pôles, la force centrifuge est plus forte à l'équateur qu'aux pôles ; la terre doit être plus élevée à l'équateur qu'aux pôles ; la Terre ne devrait pas être une sphère parfaite mais une sphère légèrement aplatie aux pôles.

Vérification géodésique de l'hypothèse des variations de la pesanteur par la forme terrestre tombe « en 1668 [lorsque] une expédition géodésique fut organisée par la nouvelle Académie des sciences de Paris. Son but était de mesurer un arc de méridien terrestre avec une précision jamais atteinte auparavant. L'abbé Picard, astronome, fut chargé de cette détermination dont les résultats furent décisifs. Ils permirent notamment à Newton d'énoncer la loi de l'attraction universelle. Dans ses *Principes de philosophie naturelle*, publiés en 1687, Newton émit l'hypothèse que la Terre avait été fluide au moment de sa formation et que, sous l'effet de la force centrifuge de rotation, elle avait pris la forme d'un ellipsoïde. Il calcula cette forme et trouva que la Terre devait présenter un aplatissement aux pôles, qu'il trouva égal à 1/230 du rayon terrestre. La question de l'aplatissement des pôles fut pendant les décennies suivantes l'objet de vives controverses [...]. Seule l'expérience pouvait clarifier le problème : si la Terre avait la forme d'un ellipsoïde, un degré de méridien devrait correspondre à une plus grande distance près du pôle que près de l'équateur. En 1736, l'Académie des sciences décida d'organiser deux expéditions, l'une en Laponie, près du cercle polaire, sous la direction de Pierre Louis de Maupertuis, l'autre au Pérou, près de l'équateur, sous la direction de La Condamine. Les résultats de ces deux missions validèrent de façon éclatante les idées de Newton. Exécutées avec une précision remarquable pour l'époque, les mesures montrèrent que le degré de méridien était plus long en Laponie qu'au Pérou. La Terre était bien aplatie aux pôles. Ce résultat fut confirmé par les premières mesures de la pesanteur terrestre, indiquant une augmentation de celle-ci de l'équateur vers le pôle » (*Encyclopedia Universalis*, article géodésie par Anny Cazenave).

### *La chimie révolutionnée par Antoine Lavoisier*

En 1772, Lavoisier (1743-1794) commence ses expériences sur la combustion et découvre un agent actif qu'il baptise oxygène. Envisageant la respiration animale comme un cas particulier de combustion utilisant l'oxygène, il identifie le gaz carbonique. En 1783, il effectue l'analyse et la synthèse de l'eau. En 1789, il reprend tous ces travaux dans le *Traité élémentaire de chimie*.

Hypothèse : tous les phénomènes chimiques sont dus à des déplacements de matière qui reste toujours la même, elle peut changer de forme mais non augmenter ou diminuer donc le poids reste identique.

Vérification par la méthode des pesées : ceci inaugure **la naissance de la chimie quantitative. Sa méthode permet d'énoncer la loi de conservation de la masse dite loi de Lavoisier « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »**. « *Rien ne se crée, ni dans les opérations de l'art, ni dans celles de la nature, et l'on peut poser en principe que, dans toute opération, il y a une égale quantité de matière avant et après l'opération ; que la qualité et la quantité des principes sont les mêmes et qu'il n'y a que des changements, des modifications.* », *Traité élémentaire de chimie*, 1789.

On peut écrire que « le chimiste Lavoisier n'a en rien enrichi l'inventaire des choses naturelles, ni découvert quelque phénomène qui eût été inconnu avant lui. Mais on lui doit, en revanche, d'avoir conçu et mis à l'épreuve une méthode de penser la représentation de l'univers matériel » (*Encyclopedia Universalis*, article Lavoisier par Antoine Birembaut). En fait, **en assurant le passage de l'alchimie à la chimie, Lavoisier devient le fondateur de la chimie moderne.**

### *Les sciences naturelles révolutionnées par Buffon*

Georges-Louis Leclerc, Comte de Buffon (1707-1788) devient intendant du Jardin du roi (l'actuel Jardin des Plantes à Paris) en 1739, intendant du Cabinet d'histoire naturelle du Roi, membre de l'Académie française, trésorier perpétuel de l'Académie des sciences, membre des Académies de Berlin, Londres, St Petersburg, Florence, Bologne, Edimbourg et Philadelphie. Son *Histoire naturelle* en 36 volumes parue entre 1749 et 1788 lui vaut l'anoblissement en 1773. À l'origine l'ouvrage devait embrasser tous les règnes de la nature, en fait il dut se limiter aux minéraux et à une partie du règne animal (quadrupèdes et oiseaux).

L'hypothèse de Buffon est que la Nature est un système de lois physiques. Comme ces lois sont permanentes, les phénomènes d'autrefois sont semblables à ceux d'aujourd'hui.

**Sa méthode est fondée sur l'observation (anatomie comparée), l'expérience et l'étude des déplacements de matières (fossiles d'espèces disparues ou retrouvés sous des climats impropres à leur survie).**

**Son principe, le transformisme, s'oppose au fixisme théologique (créationnisme théologique) et concerne l'ensemble du monde naturel :**

l'homme, par sa physiologie, est placé au centre du règne animal, même s'il est doté d'une âme. Le naturaliste affirme qu'il n'existe qu'une espèce humaine variée : la souche initiale s'est adaptée aux milieux environnants

en zoologie, il rapproche les espèces de différents continents, qui ont varié différemment. S'en tenant à son principe, il pose que les espèces actuelles sont issues d'un lot initial et que certaines ont ensuite dégénéré : par exemple le cheval serait devenu âne... Cette « dégénération » est réversible : si on replace l'animal dégénéré dans un environnement favorable, il reprendra, sur plusieurs générations, son aspect originel. La dégénération n'atteint donc pas l'essence de l'être vivant.

la planète (« *Théorie de la Terre* » dans *l'Histoire Naturelle*) a, selon ses calculs, plusieurs milliers d'années - ceci est contraire à la chronologie biblique des soixante siècles. La terre est d'abord un globe en fusion (première période), qui en se refroidissant forme des rides, le relief (deuxième période). Puis les eaux recouvrent la quasi-totalité des terres (troisième période) et, dans cet océan primitif, se forment les premiers animaux (quatrième période), d'après les coquillages fossiles retrouvés dans les montagnes des Alpes. Les volcans fissurent ensuite l'écorce terrestre, où s'engloutissent les eaux. La vie se développe ainsi sur les terres émergées, partant du nord vers le sud (cinquième période). Les continents se disloquent et deviennent tels qu'on les connaît aujourd'hui (sixième période). Enfin, l'homme apparaît (septième période).

**L'*Histoire naturelle* connut un succès immense, presque aussi important que l'Encyclopédie. Malgré des erreurs, la théorie du transformisme sera reprise par J-B. Lamarck (1744-1829), et adaptée par Darwin.**

### ***b- La pensée économique des Lumières***

Les Lumières cherchent à comprendre le fonctionnement des sociétés humaines (leur « ordre naturel ») pour concourir à une amélioration progressive du niveau de vie et à l'établissement d'un ordre social harmonieux.

*Le diagnostic agrarien de la physiocratie : la terre comme seule richesse*

On compte parmi **les Physiocrates** le marquis Victor de Mirabeau (1749-1791) - père du comte de Mirabeau, homme politique - ou l'entrepreneur Dupont de Nemours (1739-181). **Leur chef de file est l'économiste François Quesnay (1694-1774) qui publie en 1758 un**

**Tableau économique** dans lequel il propose une théorie globale qui fait de l'État, de la société, de l'économie un tout, dont la ruralité est le centre. La société comprend une classe propriétaire regroupant le roi, la noblesse, le clergé, les rentiers ; une classe productive des laboureurs et agriculteurs ; une classe stérile des artisans, commerçants, industriels. Vincent de Gournay et Turgot pensent au contraire que les manufactures et le commerce sont générateurs de richesses.

**Les Physiocrates s'intéressent à la création de la richesse, mais aussi et surtout à sa répartition.** Leur but est de mettre en place les outils qui permettront au Roi de France de mieux mesurer la création de richesse afin d'en optimiser la production et la répartition. Les conceptions des physiocrates sont dynamiques : pour eux la richesse est celle des habitants et pas seulement celle de l'Etat. C'est aussi l'ensemble de tous les biens qui satisfont un besoin et non les seuls métaux précieux. **Cependant, pour l'école physiocratique, l'agriculture est la vraie richesse, puisque c'est la mobilisation et la redistribution de produit net par la classe propriétaire qui entretient la circulation monétaire, le commerce et l'industrie. Tout repose sur le travail paysan.**

Les physiocrates font des propositions concrètes pour provoquer l'enrichissement : introduction des plantes fourragères, développement de l'élevage et, au final, recul de la jachère. L'agronome Duhamel du Monceau (1700-1782) publie entre 1750 et 1761 les 6 tomes du *Traité de la culture des terres*. Il s'agit du premier grand ouvrage français d'agronomie depuis le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, qui date de 1600.

Dans la controverse sur le commerce des grains qui marque le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Physiocrates affirment que la meilleure façon de maximiser la richesse de tous est de laisser chacun agir à sa guise selon ses moyens. **La formule « laisser faire, laisser passer » résume leur position en mettant au premier plan la liberté du commerce comme principe de politique économique.**

Cette vision strictement agraire de la richesse sera démentie par la suite, cependant les travaux des Physiocrates anticipent le libéralisme économique de l'Écossais Adam Smith (1723-1790) ; en ce sens on peut les considérer comme **les fondateurs de l'économie moderne.**

*Le diagnostic libéral d'Adam Smith : observer la liberté comme une loi de nature*

Adam Smith, universitaire à Glasgow, connaît la célébrité en Europe à la suite de la publication en 1759 de la *Théorie des sentiments moraux*. L'ouvrage lui vaut de devenir le précepteur du beau-fils du chancelier de l'Échiquier et d'accompagner son élève dans un périple européen de deux ans (1764-66). À son retour, il se retire pour travailler ; au bout de dix ans paraît son traité d'économie *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, titre souvent abrégé en *Richesse des nations (An Inquiry into the nature and the causes of the wealth of nations, 1776)*.

Si nombre d'économistes le considèrent comme le fondateur du **libéralisme** économique, ils reconnaissent pourtant qu'il n'a apporté, dans la *Richesse des nations*, presque aucune idée nouvelle à la philosophie et à l'économie. La plupart des idées exposées ont déjà été approchées par des philosophes (Locke, Hume) et des économistes (Quesnay, Turgot). Adam Smith a le mérite de corriger les erreurs *a posteriori* évidentes de ses prédécesseurs (par exemple la stérilité de l'industrie chez les physiocrates), de synthétiser les idées économiques pertinentes de son temps pour bâtir un système cohérent :

la richesse de la nation c'est l'ensemble des produits de toutes les classes et de toutes leurs consommations,

les trois grandes causes de l'enrichissement de la nation sont la division du travail, l'accumulation du capital et la taille du marché,

la liberté garantit l'enrichissement de la nation parce que la libre confrontation entre l'offre et la demande (la concurrence) mène naturellement à produire ce dont la société a besoin puisque les producteurs veulent profiter de la hausse des prix tirée par la demande.

**Adam Smith compose un système dans lequel les lois du marché, associées au caractère égoïste des agents économiques, peuvent conduire à un résultat inattendu : le bien-être commun et donc l'harmonie sociale. C'est pour cela qu'Adam Smith est passé à la postérité non seulement comme le fondateur du courant libéral mais comme le père de l'économie politique en tant que discipline autonome.**

Ce courant suscite des adeptes en France, ainsi le marquis Vincent de Gournay (1712-1759), issu d'une famille d'armateurs malouins. Il exerce le négoce à Cadix avant de devenir haut fonctionnaire au Bureau du Commerce français. Considérant que l'industrie et le commerce créent également de la valeur réelle, il demande en 1752 la libération du commerce du blé. Il inspire directement toute la tradition économique libérale française.

Malheureusement, une série de crises ruine l'expérience de suppression des douanes intérieures tentée par Turgot. En effet, la suppression de septembre 1774 est suivie de la « guerre des farines » (printemps-été 1775) causée par le triplement du prix du blé consécutif à une mauvaise récolte.

### ***c- La philosophie politique des Lumières***

L'exemple anglais (distributions des pouvoirs, rôle du Parlement, garantie de la liberté des citoyens contre l'arbitraire) est au cœur de la réflexion des philosophes, portée par un sentiment d'instabilité dans une époque de transition. En France, on passe d'une communauté forte, coutumière et monarchique, à une communauté individualiste, formée de convergences d'intérêts, et à des tentatives de modernisation initiées par la monarchie. Les Lumières françaises proposent tout le spectre des options politiques.

*Montesquieu souhaite une monarchie limitée par la séparation des pouvoirs*

Charles de Secondat, baron de Montesquieu (1689-1755) effectue entre 1728 et 1731 un voyage en Europe (Allemagne, Vienne, Hongrie, Gênes, Venise, Hollande, Angleterre) à la suite duquel il publie en 1748, à Genève, *l'Esprit des Lois*. Son ouvrage analyse les régimes politiques européens. Il distingue trois types de gouvernements : la république (aristocratique ou démocratique) où la puissance souveraine est aux mains d'une partie du peuple, la monarchie ou gouvernement d'un seul selon des lois fixes établies, le despotisme ou gouvernement tyrannique.

Il condamne fermement toute forme de despotisme (même éclairé) dont le principe est la crainte. Pour lui, le régime théorique idéal est celui de la démocratie antique, régie par la vertu. Cela étant pratiquement irréalisable, il se prononce pour une monarchie tempérée par la séparation des pouvoirs. Il envisage pour la France une monarchie où des pouvoirs intermédiaires (noblesse, Parlements) s'opposeraient à l'arbitraire royal. Les parlementaires français pourraient, à l'exemple des parlementaires anglais, devenir législateurs. (Attention, les Parlements français n'ont pas le même rôle que le Parlement anglais, voir la leçon sur les modes de gouvernement).

*Voltaire (1694-1778) souhaite une monarchie*

Il rêve d'abord d'un despote éclairé qui rendrait les peuples heureux, mais les ambitions de Frédéric II de Prusse le laissent désabusé après son séjour houleux à Berlin entre 1750 et 1753. Finalement, le régime constitutionnel anglais (*Lettres philosophiques ou lettres anglaises*, 1734) recueille ses préférences, car il limite les pouvoirs royaux et respecte les libertés (suppression des lettres de cachet, liberté d'expression et de conscience). Voltaire n'est pas un révolutionnaire, il souhaite que les élites sociales gouvernent et que le roi choisisse ses ministres parmi les hommes éclairés.

### *Diderot (1713-1784) rejette l'absolutisme et les monarchies de droit divin*

Diderot est d'abord séduit par le mirage du despotisme éclairé : de 1773 à 1774, il entreprend un long voyage à Saint Petersburg auprès de Catherine II. Puis il choisit les régimes reposant sur le consentement des citoyens contre « le gouvernement arbitraire d'un prince juste et éclairé ». Dans ses écrits, il justifie même la révolte des sujets opprimés.

### *Rousseau (1712-1762) et la démocratie*

Rousseau est, à l'image de Hobbes, un des tenants de la doctrine du contrat social : il postule que la société et l'État sont des créations artificielles. Cependant, les différences entre les deux hommes sont fondamentales : la préoccupation de Hobbes est avant tout politique ; selon lui, l'état de nature se caractérise par l'égoïsme, la recherche de la satisfaction individuelle, la méfiance mutuelle et la guerre de tous contre tous.

Dans son *Contrat social* de 1762, les propositions de Rousseau sont tout autres. Dans la mesure où il rejette toute autorité reposant sur les privilèges ou sur le droit du plus fort, il lui faut instituer une autorité qui rende aussi libre dans l'état social que dans l'état de nature. Rousseau aborde cette question politique en philosophe et propose un pacte d'association (l'idée du contrat n'est pas neuve) sans sujétion : des citoyens émane la « volonté générale », le peuple est la source d'une « souveraineté inaliénable et indivisible », les hommes sont des citoyens autonomes disposant de droits et de devoirs. Ce système à deux pôles, liberté et sécurité avec leurs corollaires, « ordre social » et « bonheur public », n'est rendu possible que par l'introduction d'un concept clé : celui d'égalité. La démocratie est là, seul le peuple souverain peut légiférer directement mais il peut confier l'exécutif à un gouvernement révocable.

La Révolution revendique cette notion de démocratie (cf. la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*) reposant sur la liberté et l'égalité.

## ***d- La pensée religieuse des Lumières***

**Le XVIII<sup>e</sup> siècle, après la ferveur religieuse du XVII<sup>e</sup>, se caractérise par un certain détachement**, sans que disparaisse le respect unanime des devoirs pascal (communion) et dominical (messe). Parmi les mutations, on relève un changement d'attitude devant la mort : les testateurs se font moins généreux en matière de messes, surtout en ville.

Une autre rupture essentielle touche à l'attitude devant la vie (diffusion de pratiques contraceptives d'abord chez les notables des villes). Deux autres faits viennent confirmer l'affaiblissement de la norme morale catholique : l'augmentation du nombre de conceptions pré-nuptiales et de naissances illégitimes.

**Des mouvements comparables sont perceptibles dans toute l'Europe du Nord-Ouest, qu'elle soit catholique ou réformée.** « De ce mouvement de détachement, la France aurait été la pionnière et l'épicentre » (R. Chartier). La déchristianisation du temps des Lumières n'est pas imputable aux attaques des philosophes contre l'Église, celles-ci prouvent au contraire que la référence religieuse demeure.

### *La religion de raison de Voltaire : le déisme*

**Voltaire rejette les superstitions et les dogmatismes porteurs d'intolérance.** Ce rejet n'est pas purement intellectuel, il s'investit dans des affaires où religion et arbitraire judiciaire sont en cause :

l'affaire Calas à Toulouse en 1762 : le protestant Jean Calas est soupçonné d'avoir assassiné son fils au prétexte d'une hypothétique conversion au catholicisme. Après son exécution en 1762, Voltaire fait paraître le *Traité sur la Tolérance* (1763) pour réclamer la révision du procès. Il l'obtient en 1765 avec la réhabilitation de Calas

l'affaire Sirven à Castres en 1764 : le huguenot Sirven est accusé par des religieuses d'avoir assassiné l'une de ses filles pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. Réfugié à Lausanne, il fait appel à Voltaire. Celui-ci prend sa défense, Sirven est relaxé et réhabilité (1771)

l'affaire du chevalier de La Barre en 1765 : le chevalier de la Barre, catholique, est accusé à tort en 1765 de mutilation d'un crucifix et de blasphèmes, il est arrêté avec trois jeunes gens suspectés de ne s'être pas découverts au passage du Saint Sacrement. Il est décapité et brûlé en 1766. Voltaire n'obtient pas sa réhabilitation.

**Malgré ces combats, Voltaire refuse l'athéisme parce que l'existence de Dieu s'impose à notre raison** (« *je ne puis songer que cette horloge existe et n'ait point d'horloger* »). **C'est un déiste**, il souscrit à une religion qui se vit individuellement sans reposer sur une tradition écrite. Dans la conception déiste, la religion a un rôle politique (maintien de la cohésion) et moral (garantie de l'ordre) indispensable pour les gens simples.

#### *La religion de sentiment de Rousseau*

Elle est exposée dans *L'Émile*, Livre IV, « la Profession de foi du vicaire savoyard ». L'existence de Dieu est garantie par l'ordre de l'univers sensible, elle est confirmée par une sorte d'instinct. Rousseau se sépare de la « philosophie d'horloger » ordinaire à son siècle. Il prétend que cette harmonie et cette finalité ne sont pas les raisons pour lesquelles il croit en Dieu. Sa foi provient d'un besoin de sentiment immédiat lorsque sa raison hésite : sa certitude de Dieu est subjective. Sa religion est optimiste : sentant dans l'univers une puissance qui crée le bien, il admire le « grand Être » qui agit partout.

**La plupart des philosophes du siècle des Lumières sont déistes même si, pour des raisons polémiques, ils ont été qualifiés d'athées. De rares personnalités, dont Diderot, évoluent vers l'athéisme.**

## **Conclusions**

- À une civilisation fondée sur l'idée de devoir (envers Dieu, les princes), le XVIII<sup>e</sup> siècle substitue une **civilisation fondée sur le droit** (de la raison, de la critique, de la conscience individuelle, de l'homme et du citoyen), sur la certitude que la **raison** constructive est capable d'apporter **progrès et bonheur**, maintenant ici-bas.

- Ce bouleversement s'accompagne d'un **basculement du centre intellectuel de l'Europe vers le nord** : l'Angleterre de Locke et Newton, ou même la Hollande, supplantent les terres latines de l'esprit que furent l'Italie de la Renaissance ou l'Espagne du « Siècle d'Or », voire la France du Roi-Soleil 1650-1700.

- Malgré des différences idéologiques, temporelles ou de résonance, les Lumières sont européennes (*Aufklärung, Enlightenment, Ilustración, Iluminismo*).

- On ne peut achever cette leçon sans vous donner un aperçu du débat historiographique posant la question de la filiation entre Lumières et Révolution.

Pendant longtemps il fut acquis que les idées des philosophes, en provoquant une fermentation des esprits, avaient engendré la Révolution. Les révolutionnaires eux-mêmes revendiquaient cette paternité (panthéonisation de Voltaire en 1791, de Rousseau en 1794) tandis que les anti-révolutionnaires expliquaient l'incompréhensible par un complot des Lumières. En 1933 encore, Daniel Mornet (*Les origines intellectuelles de la Révolution française*) maintient le lien entre progression des idées nouvelles et Révolution en présentant celle-ci comme le fruit d'une conspiration maçonnique (l'égalitarisme maçonnique

aurait constitué la matrice de la démocratie directe) et non comme l'aboutissement d'un mouvement populaire comme le soutient l'interprétation marxiste.

Dans les années 1960-1970 un grand débat oppose Albert Soboul à François Furet. Dans sa thèse parue en 1958, *Les Sans-Culottes parisiens en l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire. 2 juin 1793-9 thermidor an II* Albert Soboul fait des classes populaires les actrices de la Révolution française. François Furet (*La Révolution française*, 1965, avec Denis Richet) propose une lecture selon laquelle la Révolution serait celle des élites mais aurait été confisquée par les masses populaires à la suite de divers dérapages (dont la Terreur de 1793). Cette controverse ouvre les perspectives : les explications économiques et sociales, chères aux marxistes, sont remplacées par une réflexion sur les structures imaginaires, approchées dès 1932 par Georges Lefebvre (*La Grande Peur de 1789*). Dans ce champ historiographique à nouveau ouvert, l'histoire culturelle modifie totalement le panorama. Selon Roger Chartier, si la Révolution a bien des origines en partie culturelles, c'est parce que la société de l'avant Révolution l'avait rendue possible et pensable. En clair, Chartier formule l'hypothèse selon laquelle « les détachements vis-à-vis de... l'ordre ancien ne doivent pas être compris comme le résultat de la circulation de « livres philosophiques » mais, à l'inverse, comme la condition de leur succès » (Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, [1990], Points Histoire, Ed. du Seuil, 2000, p. 288).

## Documents

### La tolérance, source de paix entre les hommes

« Le paganisme était divisé en une infinité de sectes et rendait à ses dieux des cultes fort différents les uns des autres, et les dieux mêmes principaux d'un pays n'étaient pas ceux d'un autre pays ; cependant je ne me souviens point d'avoir lu qu'il y ait jamais eu de guerre parmi les païens [...] faite à dessein de contraindre un peuple à quitter sa religion pour en prendre une autre. [...]

C'est la non-tolérance qui cause tous les désordres qu'on impute faussement à la tolérance. Les sectes de philosophie n'ont point troublé le repos public des Athéniens ; chacun soutenait son sentiment et réfutait celui des autres ; et leur dissension n'était pas sur peu de chose ; quelquefois c'était sur la Providence, sur le souverain bien. Cependant comme les magistrats leur permettaient à tous d'enseigner leur sentiment, et qu'ils ne contraignaient point les uns à s'incorporer malgré elles aux autres, la République ne souffrait aucune altération de cette diversité de sentiments ; mais si elle avait usé de contrainte elle eût tout mis en combustion. C'est donc la tolérance qui est la source de la paix, et l'intolérance qui est la source de la confusion et du grabuge. [...]

C'est donc une chose manifestement opposée au bon sens et à la lumière naturelle, aux principes généraux de la raison, en un mot à la règle primitive et originale du discernement du vrai et du faux, du bon et du mauvais, que d'employer la violence à inspirer une religion à ceux qui ne la professent pas. [...]

Il est évident que Dieu ne nous a pas commandé dans sa parole de forcer les gens à coup de bâton, ou par autre telle violence, à embrasser l'Évangile ; et ainsi si nous trouvons un passage qui nous ordonne la contrainte, il faut tenir pour tout assuré que c'est en un sens métaphorique et non littéral. »

**Source :** Pierre BAYLE, *De la tolérance. Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ « contrains-les d'entrer »* ; où l'on prouve qu'il n'est rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte, (1686).

### La critique des sociétés humaines par Swift (Voyages de Gulliver, 1727)

*Je lui dis donc que j'étais né d'honnêtes parents dans une île qu'on appelait l'Angleterre, qui était si éloignée que le plus vigoureux des Houynhnms pourrait à peine faire le voyage pendant la course annuelle du Soleil ; que j'avais d'abord exercé la chirurgie, qui est l'art de guérir les blessures ; que mon pays était gouverné par une femelle que nous appelions la reine ; que je l'avais quitté pour tâcher de m'enrichir [...] Je tâchai de lui donner une idée du désir insatiable que nous avons tous de nous enrichir, et des funestes effets du luxe, de l'intempérance, de la malice et de l'envie [...] Ces idées, Pouvoir, Gouvernement, Guerre, Loi, Punition, & plusieurs autres idées pareilles, ne peuvent se représenter dans la langue des Houynhnms que par de longues périphrases. J'eus donc beaucoup de peine lorsqu'il me fallut faire à mon maître une relation de l'Europe, & particulièrement de l'Angleterre ma patrie [...] Je lui racontai la dernière révolution arrivée en Angleterre par l'invasion du Prince d'Orange, & la guerre que ce prince ambitieux fit ensuite au roi de France, le monarque le plus puissant dont la gloire était répandue dans tout l'univers & qui possédait toutes les vertus royales. J'ajoutai que la reine Anne qui avait succédé au prince d'Orange avait*

*continué la guerre, où toutes les puissances de la Chrétienté étaient engagées. Je lui dis que cette guerre funeste avait pu faire périr jusqu'ici environ un million de Yahoos... Il me demanda alors quelles étaient d'habitude les causes & les motifs les plus ordinaires de nos querelles, & de ce que j'appelais guerre. Je lui répondis que ces causes étaient innombrables, & que je lui en dirais seulement les principales. Souvent, dis-je, c'est l'ambition de certains princes, qui ne croient jamais posséder assez de terre, ni gouverner assez de peuples. Quelquefois c'est la politique des ministres, qui veulent donner de l'occupation aux sujets mécontents : ça a été quelquefois le partage des esprits dans le choix des opinions. Les différences d'opinion ont coûté des millions de vies : « par exemple, est-ce que la chair est du pain, ou le pain de la chair, est-ce que le jus de certaines baies est du sang ou du vin ? Est-ce un vice ou une vertu que de siffler ? Doit-on baiser tel morceau de bois ou le jeter au feu. Quelle couleur convient le mieux à tel vêtement, le noir, le blanc, le rouge ou le gris ? Doit-il être long ou court, étroit ou large, sale ou propre ? Etc.\**

J'ajoutai que jamais une guerre n'est aussi acharnée, sanglante et aussi longue que lorsqu'elle a éclaté à propos d'une différence d'opinion, portant le plus souvent sur des vétilles.

Quelquefois si deux princes se querellent, c'est au sujet d'un troisième : lequel va le dépouiller de ses domaines, encore qu'aucun d'eux n'y ait droit ? Quelquefois un prince se prend de querelle avec un autre, par peur que l'autre ne se prenne de querelle avec lui [...] C'est une cause de guerre fort légitime que de vouloir envahir un pays dont les populations viennent d'être décimées par la famine, anéanties par les épidémies ou dressées l'une contre l'autre par la guerre civile. Il est légitime aussi d'entrer en guerre contre notre plus proche allié quand une de ses villes occupe une position qui nous intéresse, ou qu'une partie de son territoire arrondirait ou compléterait bien nos possessions. Si un prince envoie une armée dans un pays où les gens sont pauvres et ignorants, il a parfaitement le droit d'en mettre la moitié à mort et de réduire le reste en esclavage, afin de les civiliser et de les arracher à leur barbare façon de vivre. C'est une pratique digne d'un roi, parfaitement conforme à l'honneur et d'ailleurs fréquente, que, lorsqu'un roi appelle son voisin au secours pour repousser une invasion, ledit voisin, une fois l'envahisseur en fuite, s'empare lui-même du pays délivré, et met à mort, emprisonne ou bannisse le prince qu'il est venu secourir...

*-Vraiment ce que vous venez de me dire des causes ordinaires de vos guerres, me répliqua son Honneur, me donne une haute idée de votre raison. Qu'une créature qui se flatte d'avoir cette raison en partage soit capable de commettre des actions aussi détestables, & de se livrer à des excès si horribles, c'est ce que je ne puis comprendre, & ce qui me fait conclure en même temps que l'état des brutes est encore préférable à une raison corrompue & dépravée. Mais, de bonne foi, votre raison est-elle une vraie raison ? N'est-ce point plutôt un talent que la nature vous a donné pour perfectionner tous vos vices ?*

**Source :** [Jonathan SWIFT], *Voyages de Gulliver*, 1727 (« Voyage au pays des Houynhms », chap. V).

N.B. le texte mis en italique provient tel quel de la première traduction française du *Voyage de Gulliver* (parfois timorée) par Justus Van Effen, parue à La Haye en janvier 1727 ; les passages en caractères romains en revanche sont une traduction moderne fidèle au texte de Swift.

\* Ce passage mis en romains avant l'astérisque était ainsi édulcoré dans la traduction française de 1727 : « l'un croit que siffler est une bonne action, l'autre que c'est un crime ; l'un dit qu'il faut porter des habits blancs, l'autre qu'il faut s'habiller de noir, de rouge, de gris. L'un dit qu'il faut porter un petit chapeau retroussé, l'autre dit qu'il faut en porter un grand, dont les bords retombent sur les oreilles, etc. (J'imaginais exprès ces exemples chimériques,

*ne voulant pas lui expliquer les causes véritables de nos dissensions par rapport à l'opinion, vu que j'aurais eu trop de peine & de honte à les lui faire comprendre.) » !*

**Bibliographie** : Alain BONY, *Discours et vérité dans les voyages de Gulliver de Jonathan Swift*, 2002 ; Hermann Josef REAL, *The reception of Jonathan Swift in Europe*, New York/Londres, 2005 ; Annie COINTRE, *Recueil de préfaces de traducteurs de romans anglais (1721-1828)*, Publ. Université de Saint-Étienne, 2006, p. 40 (accès par *Google books* (van effen/Swift/Mandeville) ; Michel DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1957.

## **Désacralisation du pouvoir : David Hume et Jean-Jacques Rousseau (1764, 1762)**

### David Hume

« Le premier des principes, que je noterai comme fondement du droit de la magistrature, est celui qui donne autorité à tous les gouvernements les mieux établis du monde, sans exception : je veux dire la longue possession pour toute forme de gouvernement ou toute succession de princes. Il est certain que si nous remontons à la première origine de chaque nation, nous trouverons qu'il est rare de rencontrer une race de rois ou une forme de république qui ne se fonde pas primitivement sur l'usurpation et sur la rébellion et dont les titres ne soient pas en premier pires que douteux et incertains. Le temps seul donne de la solidité à leurs droits ; par son action graduelle sur les esprits des hommes, il les réconcilie avec toute autorité, qu'il fait paraître juste et raisonnable [...] Quand il n'y a pas de forme de gouvernement établie par une longue possession, la possession présente suffit à la remplacer et on peut la regarder comme la seconde source de toute autorité publique. Le droit à l'autorité n'est rien que la possession constante de l'autorité, soutenue par les lois de la société et les intérêts de l'humanité [...] Un homme qui, trouvant impossible d'expliquer le droit du possesseur présent par un système reçu de morale, se résoudrait à nier absolument ce droit et affirmerait que la morale ne l'autorise pas, soutiendrait, pourrait-on justement penser, un paradoxe tout à fait extravagant et il heurterait le sens commun et le jugement courant de l'humanité. Il n'y a pas de maxime plus conforme à la fois à la prudence et à la morale que de se soumettre paisiblement au gouvernement que nous trouvons établi dans le pays où il nous arrive de vivre, sans enquêter trop curieusement sur son origine et son premier établissement. Peu de gouvernements supporteront un examen aussi rigoureux. Combien de royaumes y a-t-il actuellement dans le monde et combien en trouvons-nous dans l'histoire, dont les gouvernants n'ont pas de meilleurs fondements pour leur autorité que celui de la possession présente !

David HUME, *Traité de la nature humaine* (1764), trad. D'A. LEROY, Paris, Aubier, 1946, livre III, p. 663-679.

**Bibliographie** : Hélène LANDEMORE, *Hume : probabilité et choix raisonnable*, Paris, PUF, 2004 ; Frédéric BRAHAMLI, *Introduction au traité de la nature humaine de David Hume*, Paris, PUF, 2003 ; Michel DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1957.

### Jean-Jacques Rousseau

« Jusqu'ici, je n'ai point distingué les états, les rangs, les fortunes, et je ne les distinguerai guère plus dans la suite, parce que l'homme est le même dans tous les états ; que le riche n'a pas l'estomac plus grand que le pauvre et ne digère pas mieux que lui ; que le maître n'a pas les bras plus longs ni plus forts que ceux de son esclave ; qu'un grand n'est pas plus

grand qu'un homme du peuple, et qu'enfin les besoins naturels étant partout les mêmes, les moyens d'y pourvoir doivent être partout égaux [...] Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables... Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet : les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempt ? Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions\*... [\* ici note de Rousseau : *Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer : toutes ont brillé, et tout état qui brille est sur son déclin. J'ai de mon opinion des raisons plus particulières que cette maxime ; mais il n'est pas à propos de le dire, et chacun ne les voit que trop.*] L'homme et le citoyen, quel qu'il soit, n'a d'autre bien à mettre dans la société que lui-même, tous les autres biens y sont malgré lui ; et quand un homme est riche, ou il ne jouit pas de sa richesse, ou le public en jouit aussi [...] Ainsi la dette sociale lui reste tout entière tant qu'il ne paie que de son bien. « Mais mon père, en le gagnant a servi la société... » Soit ; il a payé sa dette, mais non pas la vôtre. Vous devez plus aux autres que si vous fussiez né sans bien, puisque vous êtes né favorisé. Il n'est point juste que ce qu'un homme a fait pour la société en décharge un autre de ce qu'il lui doit ; car chacun se devant tout entier, ne peut payer que pour lui, et nul père ne peut transmettre à son fils le droit d'être inutile à ses semblables : or c'est pourtant ce qu'il fait, selon vous, en lui transmettant ses richesses, qui sont la preuve et le prix du travail. Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole ; et un rentier que l'État paie pour ne rien faire ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. Hors de la société, l'homme isolé, ne devant rien à personne, a droit de vivre comme il lui plaît ; mais dans la société, où il vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien ; cela est sans exception. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. »

Jean-Jacques ROUSSEAU, Citoyen de Genève, *Émile ou de l'éducation*, Amsterdam, 1762, liv. III (éd. Londres, 1774, t. I, p. 245).

**Bibliographie :** Monique et Bernard COTTRET, *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, Paris, Perrin, 2005 ; Rémy HEBDING, *Jean-Jacques Rousseau : les Lumières grâce à Dieu*, Puctum, 2005 ; Jean HAECHLER, *L'Encyclopédie, les combats et les hommes*, Paris, Belles lettres, 1998 ; Jean-Pierre RIOU, Jean-François SIRINELLI, *Histoire culturelle de la France*, t. 2 et 3, Paris, 1998 ; Michel DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1957.

## Apologie de la tolérance (Voltaire, 1765)

« Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le soleil entrant dans le signe des poissons, je fus transporté au ciel, comme le savent tous mes amis. Ce ne fut point la jument Borac de Mahomet qui fut ma monture ; ce ne fut point le char enflammé d'Élie qui fut ma voiture ; je ne fus porté ni sur l'éléphant de Sammonocodom le Siamois, ni sur le cheval de saint Georges, patron d'Angleterre, ni sur le cochon de saint Antoine : j'avoue avec ingénuité que mon voyage se fit je ne sais comment.

On croira que je fus ébloui ; mais ce qu'on ne croira pas, c'est que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges ? C'étaient, ne vous en déplaise, tous ceux qui ont fait du bien aux hommes, Confucius, Solon, Socrate, Titus, les Antonins, Épictète, tous les grands hommes qui, ayant enseigné et pratiqué les vertus que Dieu exige, semblaient être les seuls en droit de prononcer ses arrêts. Je ne dirai point sur quels trônes ils étaient assis, ni combien de millions d'êtres célestes étaient prosternés devant le créateur de tous les globes, ni quelle foule d'habitants de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de petites particularités tout à fait intéressantes dont je fus frappé. Je

remarquai que chaque mort qui plaidait sa cause, et qui étalait ses beaux sentiments, avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple, quand le cardinal de Lorraine se vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ses opinions par le concile de Trente, et que, pour prix de son orthodoxie, il demandait la vie éternelle, tout aussitôt paraissaient autour de lui vingt courtisanes ou dames de la cour, portant toutes sur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le Cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondements de la Ligue ; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de Lorraine était Calvin, qui se vantait dans son patois grossier d'avoir donné des coups de pied à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue : « J'ai écrit contre la peinture et la sculpture, disait-il ; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, et j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet : chassez vite d'ici le cardinal de Lorraine, et placez-moi à côté de saint Paul ».

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé ; un spectre épouvantable, portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux. « Monstre, criait-il, monstre exécration, tremble ! Reconnais ce Servet que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. » Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de Lorraine serait précipité dans l'abîme, mais que Calvin serait puni plus rigoureusement.

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : « J'ai cru, j'ai cru » ; mais sur leur front, il était écrit : « J'ai fait » ; et ils étaient condamnés. Le jésuite Le Tellier\* paraissait fièrement, la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janséniste y mit le feu : Le Tellier fut brûlé jusqu'aux os ; et le janséniste qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite et à gauche des troupes de fakirs, de talapains, de bonzes, de moines blancs, noirs et gris, qui s'étaient tous imaginé que, pour faire sa cour à l'Être suprême, il fallait ou chanter, ou se fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : « Quel bien avez-vous fait aux hommes ? » À cette voix succéda un morne silence ; aucun n'osa répondre, et ils furent tous conduits aux Petites-Maisons [*asile d'aliénés*] de l'univers : c'est un des plus grands châtiments qu'on puisse imaginer.

L'un riait : « C'est aux métamorphoses de Xaca qu'il faut croire » ; l'autre : « C'est à celles de Sammonocodom » – « Bacchus arrêta le soleil et la lune », disait celui-ci. – « Les dieux ressuscitèrent Pélops », disait celui-là. « Voici la bulle *in Coena Domini* \*\* », disait un nouveau venu ; et l'huissier des juges criait : « Aux Petites-Maisons, aux Petites-Maisons ! »

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : « De par l'Éternel Créateur, conservateur, rémunérateur, vengeur, pardonneur, etc... soit notoire à tous les habitants des cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plu de former, que nous ne jugerons jamais aucun des dits habitants sur leur idées creuses, mais uniquement sur leurs actions ; car telle est notre justice ».

**Source** : Anonyme [VOLTAIRE], *Dictionnaire philosophique portatif*, article « Dogmes » (édition de 1765).

**Bibliographie** : voir le texte suivant.

\* Jésuite, confesseur du roi Louis XIV, qui obtint du pape la bulle *Unigenitus* qui condamnait les catholiques de tendance janséniste.

\*\* Bulle contenant le nom des excommuniés, que le prêtre lisait en chaire le Jeudi saint.

## Éducation et subversion, culture et censure (Voltaire, 1765)

Nous, Joussouf Cheribi, par la grâce de Dieu mouphti du Saint-empire ottoman, lumière des lumières, élu entre les élus, à tous les fidèles qui ces présentes verront, sottise et bénédiction.

Comme ainsi soit que Saïd Effendi, ci-devant ambassadeur de la Sublime Porte vers un petit État nommé Frankrom, situé entre l'Espagne et l'Italie, a rapporté parmi nous le pernicieux usage de l'imprimerie, ayant consulté sur cette nouveauté nos vénérables frères les cadis et imams de la ville impériale de Stamboul, et surtout les fakirs connus par leur zèle contre l'esprit, il a semblé bon à Mahomet et à nous de condamner, proscrire, anathématiser ladite infernale invention de l'imprimerie, pour les causes ci-dessous énoncées.

Cette facilité de communiquer ses pensées tend évidemment à dissiper l'ignorance, qui est la gardienne et la sauvegarde des États bien policés.

Il est à craindre que, parmi les livres apportés d'Occident, il ne s'en trouve quelques-uns sur l'agriculture et sur les moyens de perfectionner les arts mécaniques, lesquels ouvrages pourraient à la longue, ce qu'à Dieu ne plaise, réveiller le génie de nos cultivateurs et de nos manufacturiers, exciter leur industrie, augmenter leurs richesses et leur inspirer un jour quelque élévation d'âme, quelque amour du bien public, sentiments absolument opposés à la sainte doctrine.

Il arriverait à la fin que nous aurions des livres d'histoire dégagés du merveilleux qui entretient la nation dans une heureuse stupidité. On aurait dans ces livres l'imprudence de rendre justice aux bonnes et aux mauvaises actions, et de recommander l'équité et l'amour de la patrie, ce qui est visiblement contraire aux droits de notre place.

Il se pourrait, dans la suite des temps, que de misérables philosophes, sous le prétexte spécieux, mais punissable, d'éclairer les hommes et de les rendre meilleurs, viendraient nous enseigner des vertus dangereuses dont le peuple ne doit jamais avoir de connaissance.

Ils pourraient, en augmentant le respect qu'ils ont pour Dieu, et en imprimant scandaleusement qu'il remplit tout de sa présence, diminuer le nombre des pèlerins de la Mecque, au grand détriment du salut des âmes [...]

À ces causes et autres, pour l'édification des fidèles et pour le bien de leurs âmes, nous leur défendons de jamais lire aucun livre, sous peine de damnation éternelle. Et, de peur que la tentation diabolique ne leur prenne de s'instruire, nous défendons aux pères et aux mères d'enseigner à lire à leurs enfants. Et, pour prévenir toute contravention à notre ordonnance, nous leur défendons expressément de penser, sous les mêmes peines ; enjoignons à tous les vrais croyants de dénoncer à notre officialité quiconque aurait prononcé quatre phrases liées ensemble, desquelles on pourrait inférer un sens clair et net. Ordonnons que dans toutes les conversations, on ait à se servir de termes qui ne signifient rien, selon l'ancien usage de la Sublime Porte.

Et pour empêcher qu'il n'entre quelque pensée en contrebande dans la sacrée ville impériale, commettons spécialement le premier médecin de Sa Hautesse, né dans un marais de l'Occident septentrional ; lequel médecin, ayant déjà tué quatre personnes augustes de la famille ottomane, est intéressé plus que personne à prévenir toute introduction de connaissance dans notre pays ; lui donnons pouvoir, par ces présentes, de faire saisir toute

idée qui se présenterait par écrit ou de bouche aux portes de la ville, et nous amener ladite idée pieds et poings liés, pour lui être infligé par nous tel châtimeur qu'il nous plaira.

Donné dans notre palais de la stupidité, le 7 de la lune de Muharem, l'an 1143 de l'hégire. »

**Source** : VOLTAIRE, *De l'horrible danger de la lecture*, 1765.

**Bibliographie** : Gilbert GUISLAIN, Charles TAFFANELLI, *Voltaire*, Studyrama, coll. Panorama d'un auteur, 2005 ; Reinhard KOSELLECK, *L'âge de la critique*, Paris, Minuit, 1972 ; Jean ORIEUX, *Voltaire ou la royauté de l'esprit*, Paris, Flammarion, 1966 ; Michel PERONNET, *Naissance et affirmation de l'idée de tolérance (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1988 ; Didier MASSEAU, *L'invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1994 ; Roger CHARTIER, *Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990 ; Jean-Pierre RIOU, Jean-François SIRINELLI, *Histoire culturelle de la France*, t. 2 et 3, Paris, 1998.

## L'Encyclopédie et les religions établies (D'Holbach, 1765)

« PRÊTRES (Religion et politique). On désigne sous ce nom tous ceux qui remplissent les fonctions des cultes religieux établis chez les différents peuples de la terre.

Le culte extérieur suppose des cérémonies dont le but est de frapper le sens des hommes et de leur imprimer de la vénération pour la divinité à qui ils rendent leurs hommages. La superstition ayant multiplié les cérémonies des différents cultes, les personnes destinées à les remplir ne tardèrent point à former un ordre séparé qui fut uniquement destiné au service des autels ; on crut que ceux qui étaient chargés de soins si importants se devaient tout entiers à la divinité ; dès lors ils partagèrent avec elle le respect des humains ; les occupations du vulgaire parurent au-dessous d'eux, et les peuples se crurent obligés de pourvoir à la subsistance de ceux qui étaient revêtus du plus saint et du plus important des ministères ; ces derniers, renfermés dans l'enceinte de leurs temples, se communiquèrent peu ; cela dut augmenter le respect qu'on avait pour ces hommes isolés ; on s'accoutuma à les regarder comme des favoris des dieux, comme les dépositaires et les interprètes de leurs volontés, comme des médiateurs entre eux et les mortels.

Il est doux de dominer sur ses semblables ; les prêtres surent mettre à profit la haute opinion qu'ils avaient fait naître dans l'esprit de leurs concitoyens ; ils prétendirent que les dieux se manifestaient à eux ; ils annoncèrent leurs décrets ; ils enseignèrent des dogmes ; ils prescrivirent ce qu'il fallait croire et ce qu'il fallait rejeter ; ils fixèrent ce qui plaisait ou déplaisait à la divinité ; ils rendirent des oracles ; ils prédirent l'avenir à l'homme inquiet et curieux, ils le firent trembler par la crainte des châtimeurs dont les dieux irrités menaçaient les téméraires qui oseraient douter de leur mission ou discuter leur doctrine.

Pour établir plus sûrement leur empire, ils peignirent les dieux comme cruels, vindicatifs, implacables ; ils introduisirent des cérémonies, des initiations, des mystères, dont l'atrocité pût nourrir dans les hommes cette sombre mélancolie, si favorable à l'empire du fanatisme ; alors le sang humain coula à grands flots sur les autels, les peuples subjugués par la crainte et enivrés de superstition ne crurent jamais payer trop chèrement la bienveillance céleste : les mères livrèrent d'un œil sec leurs tendres enfants aux flammes dévorantes ; des milliers de victimes humaines tombèrent sous le couteau des sacrificateurs ; on se soumit à une multitude de pratiques et les superstitions les plus absurdes achevèrent d'étendre et d'affermir leur puissance [...]

Les peuples eussent été trop heureux si les prêtres de l'imposture eussent seuls abusé du pouvoir que leur ministère leur donnait sur les hommes ; malgré la soumission et la douceur, si recommandée dans l'Évangile, dans des siècles de ténèbres, on a vu des prêtres du Dieu de paix arborer l'étendard de la révolte ; armer les mains des sujets contre leurs souverains ; ordonner insolemment aux rois de descendre du trône ; s'arroger le droit de rompre les liens sacrés qui unissent les peuples à leurs maîtres ; traiter de tyrans les princes qui s'opposaient à leurs entreprises audacieuses ; prétendre pour eux-mêmes une indépendance chimérique des lois faites pour obliger également tous les citoyens. Ces vaines prétentions ont été cimentées quelquefois par des flots de sang : elles se sont établies en raison de l'ignorance des peuples, de la faiblesse des souverains et de l'adresse des prêtres ; ces derniers sont souvent parvenus à se maintenir dans leurs droits usurpés ; dans les pays où l'affreuse inquisition est établie, elle fournit des exemples fréquents de sacrifices humains, qui ne le cèdent en rien à la barbarie de ceux des prêtres mexicains. Il n'en est point ainsi des contrées éclairées par les lumières de la raison et de la philosophie, le prêtre n'y oublie jamais qu'il est homme, sujet et citoyen.

**Source** : D'HOLBACH, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, DIDEROT et D'ALEMBERT dir., article « Prêtres », tome XII, 1765.

**Bibliographie** : Jean HAECHLER, *L'Encyclopédie, les combats et les hommes*, Paris, Belles lettres, 1998 ; Jean-Pierre RIOU, Jean-François SIRINELLI, *Histoire culturelle de la France*, t. 2 et 3, Paris, 1998 ; Michel DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1957.

## Chapitre 5

# PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES ET DESPOTISME ÉCLAIRÉ

D'après Robert MUCHEMBLED, « Les Lumières en France. Idées, sensibilités, lettres et arts », dans Robert MUCHEMBLED (sous la coord. de), *Le XVIII<sup>e</sup> siècle 1715-1815*, Paris, Bréal, Grand Amphi Histoire moderne, Tome 2, p. 121-162.

## 1- Les Lumières

### *La ville*

**Les Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle éclairent surtout un terreau urbain fertile.** Le grand siècle français est devenu pesant aux élites cultivées de la cour et de la ville. Loin des campagnes marquées par la culture populaire, les idées nouvelles définissent une civilisation originale, touchée par l'esprit de contradiction avec la grandeur classique attachée au modèle monarchique de Versailles.

### *Naissance de l'opinion publique*

**Une opinion publique se forme** avec les « nouvelles à la main », recopiées de journaux étrangers interdits. On assiste à un déferlement de pamphlets critiquant la monarchie. Des discussions se nouent dans les cafés (où on lit les journaux), proches des théâtres, dans les clubs, les salons philosophiques, les chambres de lecture, les académies.

### *Progrès des sciences*

Elles sont toutes concernées : mathématiques, astronomie, physique, chimie, sciences de la vie. **Les hommes de science produisent descriptions et classifications, se livrent aux spéculations mais ce sont avant tout des philosophes et ils s'intéressent peu aux applications pratiques.**

### *L'Encyclopédie*

**Publiée entre 1751 et 1759 par Diderot et d'Alembert : 17 volumes de texte, 11 de planches.** Le projet, financé par plus de 5 000 souscripteurs, reprend une publication anglaise précédente, avec l'ambition de ramasser toutes les connaissances existantes, sans les hiérarchiser. L'Encyclopédie fait ainsi se côtoyer des articles plus politiques, qui font encore sa réputation (souveraineté, démocratie...), et qui lui causeront des ennuis avec la censure royale, et des méthodes techniques, de fabrication ou de production, que les rédacteurs sont allés observer dans des ateliers, illustrées par des schémas et des dessins.

### *Nature, Bonheur, Progrès*

**Du cartésianisme vient le culte de la Raison.** Les Lumières de la raison ne désignent plus la grâce divine mais l'ensemble des sciences et des arts. La religion se trouve de ce fait souvent analysée de manière critique : de nombreux philosophes sont déistes, panthéistes, voire athées ou matérialistes. C'est aussi le temps des passions et des sentiments, qui nourrit une production romanesque et théâtrale.

**La nature :** la conviction d'une morale naturelle, basée sur le concept du Bon Sauvage de Jean-Jacques Rousseau.

**Le bonheur** : une idée fixe chez les philosophes des Lumières.

**Le progrès** : ne suit pas un déroulement linéaire. L'histoire naturelle de Buffon introduit la théorie du transformisme, Condorcet rédige en 1794 une *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, où il présente des âges successifs de civilisations.

L'Homme éclairé par la Raison est au centre de la réflexion des philosophes, qui ne prônent pas l'idée d'égalité. On ne songe pas à élever le peuple ni même à lutter pour le faire instruire. Ils font émerger un homme politique.

### *La politique*

**Les philosophes pensent que les écrits, les arts, les techniques, peuvent agir sur les mœurs pour aider à transformer la société.**

**Montesquieu** : prône une monarchie modérée de type anglais et la séparation des pouvoirs. (1721 *Les lettres persanes*, 1748 *L'esprit des Lois*).

**Voltaire** : admire les institutions anglaises, désire un gouvernement fort, défend l'idée de liberté ; il lutte contre la superstition, le fanatisme et l'intolérance (1734 *Lettres philosophiques*).

**Diderot** : emprisonné pour athéisme en 1749 ; censuré pour l'Encyclopédie en 1752 et 1759. Alors que les philosophes confondent souvent le concept de liberté avec l'exercice de la raison, il en fait une affirmation allant de soi servant à la mise en question de l'ordre établi.

**Rousseau** : la bonté naturelle de l'homme que la civilisation rend mauvais et corrompu (1755 *Discours sur l'origine de l'inégalité*, 1762 *Du Contrat Social* : une cité idéale où les droits des individus sont garantis et où le peuple souverain traduit directement la volonté générale : la démocratie selon l'exemple suisse ; *L'Émile*). Le renouveau de la sensibilité : avec lui commence un monde (1767-70 *Confessions*). La pensée de Rousseau insiste sur la notion d'égalité, alors que la plupart des philosophes ne réclament que l'égalité devant la loi et la justice, acceptant pour le reste les fondements mêmes d'une société de privilèges. Il remet en cause la propriété.

### *Les droits de l'homme*

**La Déclaration de 1789 donne la mesure de l'influence de la pensée philosophique exprimée par exemple dans l'Encyclopédie. Elle contient les idées de liberté, d'égalité, de respect de la personne humaine et de la propriété. Dans la Révolution, la séparation des pouvoirs et la proportion des peines judiciaires sont reprises de Montesquieu, la liberté et la tolérance de Voltaire, l'égalité, le contrat social, l'Être suprême de Rousseau.**

## **2- Le despotisme éclairé**

Claude MICHAUD, « Le despotisme éclairé (Autriche et Prusse) », dans Robert MUCHEMBLED (sous la coord. de), *Le XVIII<sup>e</sup> siècle 1715-1815*, Paris, Bréal, Grand Amphi Histoire moderne, Tome 2, p. 161-196.

**La mode est au roi philosophe :**

- Frédéric II de Prusse
- Catherine II de Russie
- Joseph II d'Autriche
- Charles III d'Espagne
- Pierre-Léopold en Toscane

- Maximilien III Joseph en Bavière
- Le ministre Pombal au Portugal
- Le ministre Struensee au Danemark
- Le ministre du Tillot à Parme...

Il entre beaucoup de naïveté et de vanité dans la prétention des philosophes à être les instituteurs des rois, de mauvaise foi de la part de ceux-ci à se farder des couleurs de la philosophie. **Tous ces princes étaient confrontés à des retards** sur les pays occidentaux, Angleterre, Provinces-Unies, France. **Par conséquent, ils mènent des politiques volontaristes de réformes accélérées**, afin de :

- renforcer la centralisation contre les autonomies locales et les avantages de l'aristocratie et de l'Église
- augmenter les ressources de l'État par des réformes fiscales et en favorisant l'industrie
- former une classe d'administrateurs capables, contre traditions et privilèges

**Plus que philosophes, les souverains éclairés sont bureaucrates, législateurs et économistes. Pour parvenir à leurs fins, ils renforcent la répression policière. Ils partagent l'une de leurs caractéristiques avec les Lumières, la tolérance religieuse, parfois fondée sur leur indifférence religieuse personnelle.**

### ***a- L'Autriche des Habsbourg***

**La monarchie des Habsbourg rassemble une extrême diversité de pays, de peuples, de langues, de religions et de privilèges politiques mais elle accuse également un important retard économique.** Face aux brillantes universités protestantes, l'enseignement jésuite et post-tridentin a connu son heure de gloire, qui est maintenant passée, et connaît une véritable situation de faillite. **La Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748**, voir le chapitre sur les guerres européennes), sanctionnée par la perte de la riche Silésie, **révèle les faiblesses de la monarchie et pousse aux réformes :**

- on procède au renforcement de la chancellerie d'Autriche qui devient un organe centralisateur, sans toutefois intégrer la chancellerie de Hongrie, qui reste autonome
- les Diètes des différents États acceptent de s'engager financièrement pour entretenir une armée permanente de 108 000 hommes
- l'administration et la justice de l'Autriche et de la Bohême sont séparées, tandis que la Hongrie (qui « tient » les frontières de la monarchie face aux Ottomans) conserve ses libertés propres

**Avec la Guerre de Sept Ans (1756-1763**, voir le chapitre sur les guerres européennes), **la monarchie subit une nouvelle crise et entre dans l'absolutisme éclairé.**

La politique réformatrice est décidée conjointement par l'impératrice Marie-Thérèse, le chancelier Kaunitz et l'empereur Joseph II, le fils de Marie-Thérèse, à partir de 1765 (date de la mort de François Ier, empereur et mari de Marie-Thérèse) :

- **la centralisation** est menée à son terme, avec l'institution d'un Conseil d'État, de deux chancelleries, l'une pour l'Autriche et la Bohême, l'autre pour la Hongrie, et de trois Chambres des finances
- **le paysan est placé au centre de tous les intérêts** ; la corvée est limitée et on procède aux débuts du cadastrage des terres
- l'ordre des Jésuites est supprimé, ce qui aboutit à une **refonte totale du système éducatif**

Marie-Thérèse meurt en 1780, désormais Joseph II, beaucoup moins pusillanime et hésitant, est seul aux commandes : au gouvernement du sentiment succède celui de la raison (pense-t-il). Les réformes sont accélérées :

- un édit de tolérance établit la liberté de culte (1781)
- tous les ordres religieux sauf ceux qui sont considérés comme « utiles » (enseignants et hospitaliers) sont supprimés (1781)
- l'état prend à sa charge la formation des curés en vue de l'améliorer (1781)
- suppression du servage (1781)
- suppression des corporations et établissement de la liberté du commerce et de l'artisanat (1784-86)
- suppression de la corvée (1789)
- institution d'un impôt sur toutes les propriétés foncières (c'est pour ce type de mesure que l'on a besoin d'un cadastre) (1789)

**Ces réformes sont généralement mal acceptées ; elles déclenchent même des soulèvements en Hongrie et dans les Pays-Bas** en 1789. Ce dernier territoire a fondé son identité face à celle des Provinces-Unies sur la défense du catholicisme et refuse (entre autres motifs d'insatisfaction) d'abandonner cette spécificité.

Joseph II meurt en 1790, remplacé sur le trône impérial par son frère Léopold, lui-même souverain éclairé de la Toscane, qui a modernisé son état. **Cependant les événements révolutionnaires français vont donner un violent coup d'arrêt aux réformes des Lumières partout en Europe.**

En effet, les rois philosophes craignent la contagion des idées de liberté et veulent pouvoir continuer à se comporter en despotes pour faire le bien de leurs peuples.

## ***b- La Prusse de Frédéric II***

**Le royaume de Prusse a été formé à la fin de la Guerre de Succession d'Espagne d'Autriche (1702-1713/14**, voir le chapitre sur les guerres européennes), avec l'Électorat du Brandebourg (capitale Berlin), le duché de Prusse orientale (capitale Königsberg) et d'autres ensembles territoriaux, géographiquement séparés les uns des autres. Le Brandebourg et la Prusse seront réunis après 1772 par l'annexion aux dépens de la Pologne de la Prusse occidentale.

Le premier roi de Prusse a été Frédéric-Guillaume Hohenzollern dit le Roi-Sergent : Frédéric Ier (1713-1740). Il a institué, par pure indifférence personnelle et aussi par calcul, une tolérance religieuse effective. L'administration a été centralisée. L'impôt sur la terre (impôt foncier) est payé par tous, nobles compris. L'armée permanente, remarquable de discipline et d'efficacité, absorbe jusqu'à 80% du budget de l'État. Le service militaire dure vingt ans : à l'armée comme aux champs, le soldat/paysan obéit au junker/officier. La population de la Prusse est de 2,2 millions d'habitants en 1740, à la mort de Frédéric Ier, et de 6 millions en 1786, à la mort de Frédéric II.

**Frédéric II (1740-1786) représente pour les philosophes français l'idéal du souverain éclairé.** Il est tolérant en religion (plutôt cynique, en réalité, ses conceptions religieuses sont purement utilitaires : voir le document à la fin du cours). Il se perçoit lui-même comme le premier serviteur de ses sujets et de l'État. Il attire Voltaire à Berlin et entretient une longue correspondance avec lui. Il est féru de musique et d'arts, lui-même joueur de flûte assidu. En 1745 il crée l'excellente Académie des Sciences à Berlin.

**L'action de Frédéric II se caractérise par un interventionnisme appuyé de l'État dans le domaine économique :** colonisation de nouvelles terres avec recrutement de colons

(285 000 pendant le règne), soutiens divers à l'industrie, particulièrement textile, fondement de manufactures, édification de hauts-fourneaux et de forges, creusement de canaux...

**Frédéric II voudrait protéger les paysans sans toutefois porter atteinte au prestige de la noblesse** (« seule la noblesse a le sentiment de l'honneur, qui lui permet de braver le danger », cf. Cl. MICHAUD p. 171). La noblesse commande son armée et peuple son administration : **son action dans ce domaine est donc plus réduite et il ne parvient pas à abolir le servage. En 1755 la corvée est remplacée dans les domaines de la couronne par une redevance en argent mais rien ne change à l'intérieur des seigneuries.** Frédéric II a formé une « aristocratie de service ».

Paradoxalement les paysans polonais de Prusse occidentale seront plus favorisés (après l'annexion de 1772) que ceux du Brandebourg et de la Prusse occidentale car le roi n'a pas besoin de ménager leur noblesse. Là, le servage est aboli dès 1772 et la corvée réglementée dès 1773. L'État retire à l'Église la gestion de ses grands domaines et partage également leurs revenus entre le Trésor et l'entretien du clergé.

**Les réformes judiciaires sont très approfondies** : indépendance des tribunaux, abolition de la torture en 1742, rédaction de codes de lois (1749, code du droit des personnes et de la famille ; 1751, code du régime des biens et des successions ; et ainsi de suite jusqu'en 1794).

La scolarité était obligatoire de 5 à 13 ans depuis 1717 ; cette obligation est reprise et élargie en 1763. Les universités sont d'un excellent niveau (université de Halle fondée en 1694).

## **Documents**

### **Les souverains**

#### Catherine de Russie

Le souverain de cet Empire jouit d'une autorité illimitée ; il est *Autocrate*. Il n'y avoit qu'une Puissance ainsi concentrée dans la seule personne du Souverain capable de produire un degré d'impulsion proportionné à l'étendue d'un aussi vaste Empire.

Un Empire étendu suppose naturellement un pouvoir illimité dans la personne qui le gouverne. La promptitude dans la décision des affaires qui surviennent des endroits éloignés doit compenser leur lenteur à parvenir, suite nécessaire de cet éloignement.

Toute autre forme de Gouvernement ne seroit pas seulement nuisible à la Russie, elle entraîneroit à la fin sa destruction totale.

Une autre raison, c'est qu'il est plus avantageux d'obéir aux Lois sous un seul maître, que d'avoir à se soumettre à la volonté de plusieurs.

Or quel est l'objet d'un Gouvernement absolu ? Ce n'est certainement point de priver les hommes de leur liberté naturelle, mais de diriger toutes leurs démarches vers le plus haut degré de bonheur [...]

Il n'est guère possible que tout ceci puisse plaire aux flatteurs, qui répètent chaque jour à tous les Souverains de l'Univers, que leurs peuples n'ont été créés que pour eux. Quant à nous, nous pensons et nous faisons gloire de le dire, que nous n'existons que pour nos peuples [...]

Ainsi la forme de Gouvernement qui tendra plus qu'aucune autre vers cet objet, en restreignant en même tems moins qu'aucune autre la liberté naturelle, remplira le mieux les vues qu'on doit supposer à des êtres doués de raison, et répondra le plus naturellement au but qu'on s'est proposé jusqu'à présent en formant des sociétés civiles.

L'objet direct et la fin des Gouvernements absolus, est la gloire des Citoyens, de l'État et du Souverain [...]

La liberté générale ou politique ne consiste pas à pouvoir faire, chacun en son particulier, tout ce qu'il lui plaît. Dans un État, c'est-à-dire une société où il y a des Lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être pas contraint de faire ce qu'on ne doit pas vouloir

Il faut se former une idée claire de la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les Lois permettent ; et si un citoyen pouvoit faire ce qu'elles défendent, il n'y auroit plus de liberté, parce que les autres auroient également ce pouvoir. La liberté politique dans un Citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le Gouvernement soit tel qu'un Citoyen ne puisse pas craindre un Citoyen, et que tous ensemble craignent les Lois.

**Source** : CATHERINE II, *Instruction donnée à la Commission établie par cette Souveraine, pour travailler à la rédaction d'un nouveau Code de Loix, 30 Juillet 1767, Lausanne, Fr. Grasset, 1769.*

## Frédéric de Prusse

Le roi commença par réformer les abus qui s'étaient introduits dans la police générale. Il travailla à l'aide de nouveaux établissements, à l'augmentation de ses finances, il s'appliqua à raffermir la discipline militaire, à perfectionner les forteresses.

La justice, mal administrée durant le règne précédent et qui était devenue très-injuste, méritait des soins et une attention particulière [...] Le roi chargea son grand chancelier Cocceji de travailler au Code ; ce savant jurisconsulte entreprit avec tant de zèle cet ouvrage pénible et délicat qu'après un an de travail assidu les cours souveraines de justice, purgées de tous les sujets qui en avaient fait la honte, furent remplies par des magistrats vertueux. Le nouveau code des lois pour toutes les provinces de la domination prussienne fut achevé, et après qu'il eut été approuvé par les États, ces lois furent promulguées [...] On régla qu'il se ferait tous les trois ans une visite générale des cours souveraines de justice pour tenir la main à l'observation des nouvelles lois et pour punir les officiers de justice qui auraient prévarié ; cet ordre nouveau introduit dans la justice, raffermir le bonheur des citoyens en assurant les possessions de chaque famille ; chacun put vivre en paix à l'abri des lois.

Quelques soins que le feu roi se fût donné pour régler et arranger les finances de l'État, il n'avait pu tout faire ; il n'eut ni le temps ni les moyens d'achever un aussi grand ouvrage, et ce qui restait à perfectionner était immense, tant pour les terres à défricher, le commerce à étendre et l'industrie à encourager [...] Il y avait le long de l'Oder, depuis Swinemunde jusqu'à Kustrin, de vastes marais qui peut-être de tout temps avaient été incultes. On forma le projet de défricher cette contrée. On tira un canal depuis Kustrin jusqu'à Wrietzen qui saigna ces terres marécageuses, où deux mille familles furent établies. On continua jusqu'au-delà de Stettin ces établissements, et douze cents familles y trouvèrent une vie aisée et abondante. Les fabriques de laine, qui étaient assez considérables manquaient cependant de fileurs ; on en fit venir des pays étrangers et l'on en forma différents villages de deux cents familles chacun.

Dans le duché de Magdebourg c'était un usage immémorial que les habitants du Voigtland vinssent y faire la récolte, après laquelle ils s'en retournaient chez eux. Le roi leur donna des établissements dans le duché et fixa ainsi dans ses États un grand nombre de ces étrangers. Par les différentes opérations que nous venons de rapporter, le pays s'accrut pendant cette paix de 280 nouveaux villages. Le soin des campagnes ne fit pas négliger celui des villes [...] On établit dans toutes les villes de nouvelles manufactures ; celles d'étoffes riches et de velours trouvèrent la place qui leur convenait le mieux à Berlin ; les velours légers et les étoffes unies s'établirent à Postdam ; Splittgerber fournit à toutes les provinces le sucre qu'il raffinait à Berlin. Une fabrique de basin rendit la ville de Brandebourg florissante. À Francfort-sur-l'Oder on fabriqua du cuir de Russie ; à Berlin, à Magdebourg et à Postdam des bas et des mouchoirs de soie. Les plantations de mûriers furent encouragées dans toutes les provinces [...] Dans les lieux où il y avait du bois en abondance, que l'éloignement des rivières empêchait de débiter, on établit des ferronneries qui dans peu fournirent aux forteresses et aux besoins de l'armée des canons de fer, des boulets et des bombes.

En un mot, l'industrie fut encouragée dans la capitale et dans les provinces.

**Source** : FRÉDÉRIC II, *Mémoires de mon temps*, 1746.

## La religion

### Catherine II

Dans un aussi grand Empire, dont la domination s'étend sur un si grand nombre de peuples différens, la tranquillité et la sûreté des sujets souffriroit infiniment, si on les privoit de la liberté de leurs différens exercices de Religion.

Il n'est effectivement point d'autres moyens de ramener les brebis égarées au bercail des vrais croyans, que d'user de tolérance envers toutes ces religions étrangères, autant que cela se peut sans déroger aux préceptes de notre Sainte Église Orthodoxe, et aux règles d'une saine Politique.

La persécution aigrit les esprits. La liberté de conscience, au contraire, amollit les cœurs les plus opiniâtres, et étouffe les disputes si funestes à la tranquillité de l'Empire, et si contraires à l'union qui doit régner entre les citoyens.

Il faut être très circonspect dans la poursuite de la magie et de l'Hérésie. L'accusation de ces deux crimes peut extrêmement choquer la tranquillité, la liberté et le bonheur des citoyens, et être la source d'une infinité de tyrannies. Car comme cette poursuite ne porte pas directement sur les actions d'un citoyen, mais plutôt sur l'idée que l'on s'est faite de son caractère, elle devient dangereuse à proportion de l'ignorance du peuple ; et pour lors un citoyen est toujours en danger, parce que la meilleure conduite du monde, la morale la plus pure, la pratique de tous les devoirs, ne sont point des garants contre les soupçons de ces crimes.

**Source :** CATHERINE II, *Instruction donnée à la Commission établie par cette Souveraine, pour travailler à la rédaction d'un nouveau Code de Loix, 30 Juillet 1767*, Lausanne, Fr. Grasset, 1769.

### Frédéric II

La religion est absolument nécessaire à un état. C'est une maxime qu'il serait fou de vouloir disputer ; et un roi est maladroît quand il permet que des sujets en abusent. Mais aussi un roi n'est pas sage d'en avoir.

Il n'y a rien qui tyrannise tant l'esprit et le cœur, que la religion, parce qu'elle ne s'accorde, ni avec nos passions, ni avec les vues politiques qu'un monarque doit avoir. Si l'on craint Dieu, ou, pour mieux dire, l'enfer, on devient capucin. Est-il question de profiter d'un moment favorable pour s'emparer d'une province voisine ? une armée de diables se présente à nos yeux pour la défendre ; nous sommes assez faibles pour croire que c'est une injustice, et nous proportionnons nous-mêmes le châtement à notre crime. Voulons-nous faire un traité avec quelque puissance ? si nous nous souvenons seulement que nous sommes chrétiens, tout est perdu ; nous serons toujours dupes. Pour la guerre, c'est un métier où le plus petit scrupule gênerait tout. En effet, eh ! quel est l'honnête homme qui voudrait la faire, si l'on n'avait pas le droit de faire des règles qui permettent le pillage, le feu et le carnage.

Je ne dis pourtant pas qu'il faille afficher l'impiété et l'athéisme ; mais il faut penser selon le rang qu'on occupe. Tous les papes qui ont eu le sens commun, ont eu des systèmes de religion propres à leur agrandissement ; et ce serait le comble de la folie, si un prince s'attachait à de petites misères, qui ne sont faites que pour le peuple. D'ailleurs, le meilleur moyen d'écartier le fanatisme de ses états, est d'être dans la plus belle indifférence sur la religion.

Une réflexion importante que j'ai à vous faire est que nos ancêtres ont opéré de la façon la plus sensée dans cette partie : ils ont fait une réforme qui leur a donné un air d'apôtres, en remplissant bien leur bourse. C'est sans contredit le changement le plus raisonnable qui soit jamais arrivé dans cette espèce de matière, mais puisqu'il n'y a presque plus rien à gagner, ou qu'il serait trop dangereux dans ce moment de vouloir marcher sur leurs traces, il faut s'en tenir à la tolérance. Retenez bien ce principe, mon cher neveu, et dites comme moi, l'on prie Dieu dans mon royaume, comme l'on veut, et l'on y ... comme l'on peut.

Mon royaume est composé de plusieurs sectes. Dans certaines provinces, les réformés sont en possession de toutes les charges ; dans d'autres, les luthériens ont les mêmes avantages ; il y en a où les catholiques dominent au point que le roi ne peut envoyer qu'un ou deux commissaires protestants. Quant aux juifs, ce sont de pauvres diables qui n'ont pas, dans le fond, autant de tort qu'on le dit ; ils payent bien, et après tout, ils ne dupent que les sots. Comme nos aïeux se firent chrétiens dans le neuvième siècle, pour plaire aux empereurs ; luthériens dans le quinzième, pour prendre les biens de l'Église ; réformés dans le seizième, pour plaire aux Hollandais, à cause de la succession de Clèves ; nous pouvons bien nous rendre des indifférents pour maintenir la tranquillité dans nos États.

**Source** : FRÉDÉRIC II, *Les Conseils du Trône*, Édition R. Auguis, Béchet, 1823.

### **Despotisme éclairé : publicité et duplicité**

Catherine fit, par ostentation, acheter des bibliothèques et des collections de tableaux ; elle pensionna des flatteurs, et flatta des hommes célèbres qui pouvaient lui servir de trompettes ; elle envoya volontiers une médaille, ou une tabatière, à l'écrivain allemand qui lui dédiait quelque ouvrage flagorneur ; mais il falloit venir de loin pour lui plaire, et avoir déjà une grande réputation pour mériter ses suffrages et surtout ses récompenses ; le génie seroit né à ses côtés, qu'elle ne l'eût point aperçu et moins encore encouragé ; cependant, jalouse de toute espèce de gloire, et surtout de celle que Frédéric l'Unique s'étoit faite par ses écrits, elle voulut aussi l'obtenir : elle écrivit sa célèbre Instruction pour le Code, plusieurs contes moraux et allégoriques pour l'éducation de ses petits-fils [...] Sa grande et vaine entreprise de rassembler quelques mots de 300 langues différentes dans un dictionnaire n'a pas été achevée. De tout ce qu'elle a écrit, ses lettres à Voltaire sont certainement ce qui l'est le mieux : elles sont même bien plus intéressantes que celles du vieux philosophe courtisan, qui [...] lui répéta[it] cent fois de chasser les Turcs de l'Europe, au lieu de lui conseiller de rendre libres les Russes. Si le Code de Catherine prouve des vues grandes et sages, dignes d'une souveraine, ses lettres annoncent l'esprit, les grâces et les talens d'une femme du plus grand mérite, et font regretter qu'elle ait été aristocrate et spocicide.

Toute l'Europe retentit d'applaudissemens, lorsqu'elle publia cette Instruction pour le Code, et lui donna d'avance le nom de *Législatrice du Nord* (\* en note : on sait que son instruction pour le Code fut mise à l'Index et défendue en France : Catherine et Voltaire en railloient ensemble...). Catherine fit convoquer les députés des différentes nations de son vaste empire ; et ce ne fut que pour leur en faire entendre la lecture et recevoir leur compliment : car aussitôt qu'ils eurent rendu cet hommage, on les renvoya chacun chez eux ; les uns disgraciés à cause de leur fermeté, et les autres décorés de médailles à cause de leur bassesse. Le manuscrit de Catherine fut enfermé dans une cassette précieuse pour être montré aux curieux étrangers. On laissa une espèce de comité pour s'occuper de la rédaction des lois ; et lorsque les favoris ou les ministres eurent quelques protégés dont ils ne savoient que faire, ou un bouffon qu'ils vouloient entretenir sans qu'il leur en coûtât rien, ils le faisoient nommer membre de ce comité pour lui en faire tirer les appointemens. Et

cependant l'Europe, répétoit que la Russie avoit des lois, parce que Catherine avoit compilé la préface d'un Code, et soumis cent peuples différens au même régime d'esclavage<sup>6</sup> [...]

Mais la Révolution française, cette révolution si funeste aux rois, le fut surtout à Catherine. Les lueurs qui s'élançèrent soudain du sein de la France, comme d'un cratère dévorant, jetèrent sur la Russie un jour livide comme celui de l'éclair : on y vit l'injustice, le crime et le sang, où l'on avait vu la grandeur, la gloire et la vertu. Catherine en frémit d'horreur et d'indignation : ces Français, ces trompettes de la renommée, ces historiens flatteurs et brillans qui devoient transmettre les merveilles de son règne à la postérité, devinrent soudain pour elle des juges inexorables qui l'épouvantoient : elle vit alors s'éclipser les fantômes de son imagination : cet empire de la Grèce qu'elle vouloit relever, ces lois qu'elle vouloit établir, cette philosophie qu'elle vouloit inspirer, ces arts qu'elle avoit protégés, lui devinrent odieux. Catherine, comme bien d'autres philosophes couronnés, n'aima les sciences qu'autant qu'elles lui parurent propres à répandre sa gloire ; elle voulut les tenir dans sa main comme une lanterne sourde, se servir de leurs lumières pour les distribuer à son gré, et voir sans être vue ; mais tout à coup blessée de leur éclat, elle voulut les étouffer. (*en note* : À la Révolution, Catherine fit ôter le buste de Voltaire de sa galerie, et le jeta dans un coin). L'amie de Voltaire, l'admiratrice de Buffon, la disciple de Diderot, chercha dès-lors à se replonger dans la barbarie ; mais elle voulut en vain se refuser au jour : elle s'étoit endormie sur des lauriers, elle se réveilla sur des cadavres : la Gloire qu'elle avoit cru embrasser se métamorphosa dans ses bras en Furie ; et la législatrice du Nord, oubliant ses propres maximes et sa philosophie, ne fut plus elle-même qu'une vieille Sibylle. Ses lâches favoris ne lui montrant partout que des Brutus, des jacobins et des empoisonneurs, parvinrent à l'environner de terreurs et de soupçons. Son délire alla si loin, que [...] les Polonois furent traités en Jacobins, parce qu'ils n'avoient pas le malheur d'être Russes (*en note* : Les Américains mêmes devinrent à cette époque odieux à Catherine : elle condamna une révolution qu'elle avoit jadis feint d'admirer, titra Washington de rebelle...)

**Source** : [Charles-François-Philibert MASSON], *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II et le commencement de celui de Paul I formant un tableau des mœurs de St-Pétersbourg à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et contenant nombre d'anecdotes recueillies pendant un séjour de dix années*, Tome I<sup>er</sup>, Amsterdam, 1800, t. I, p. 103-107 et 112.

---

<sup>6</sup> L'instruction pour le code est si fidèlement tirée de Montesquieu et de Beccaria, que M. F... de B..., qui s'étoit chargé de la traduire, ne crut pouvoir mieux faire, qu'en copiant le texte de ces fameux écrivains. On peut s'en convaincre par sa traduction imprimée à Lausanne, chez Grasset. C'est de cet homme respectable que l'auteur tient ce fait.

## Chapitre 6

### GOUVERNER EN EUROPE À L'ÉPOQUE MODERNE

La modernité politique de l'Europe est parfois réduite à l'invention géniale d'une unique forme de gouvernement, celle de la monarchie autoritaire, entraînant dans son appétit de puissance des peuples subjugués et réduits à l'obéissance. Malgré des moyens de coercition devenus certes plus efficaces, **le consentement des populations est cependant un élément toujours indispensable** à la solidité des organisations politiques à l'époque moderne. Les monarchies ne l'ont pas toujours obtenu, au point qu'il arrive à ce régime présenté comme quasiment universel d'être également contesté ou rejeté en Europe. Les différences de dosage entre l'exercice de l'autorité et la recherche du consentement sont le fruit du passé propre à chaque nation, terme employé dans l'acception moderne d'une population partageant une langue et un territoire, et du poids des événements. À l'inverse, on pourrait dire que le fruit de leur passé et le poids des événements conduisent les nations à offrir des possibilités de consentement à leurs gouvernements, et à décider des quantités d'autorité auxquelles elles sont prêtes à se soumettre.

**Ces différents dosages entre autorité et consentement sont à l'origine des très grandes variations existant parmi les régimes politiques de l'Europe moderne** car ils sont sans cesse affinés ou perturbés par de nombreux facteurs, résultats de contingences ou d'actions plus volontaires. Ainsi, **aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'Europe présente en permanence une pluralité de régimes politiques**, qui se côtoient. Les contemporains sont parfaitement conscients de cette situation, qui éveille durablement leur curiosité. Les principes de l'élection et du conseil par des assemblées restent le socle de l'accession et du maintien au pouvoir. Leurs diverses modalités donnent d'ailleurs lieu parmi les observateurs à des tentatives de classement ou de hiérarchisation, ou à des reconstructions cherchant à fixer l'antériorité des uns par rapport aux autres. Même s'ils ne disparaissent jamais, ces principes sont dans certains cas – mais pas tous - fortement entamés par l'affermissement d'un autre principe, qui ne leur est pas directement opposé, celui de la transmission héréditaire. Celle-ci s'appuie sur la fondation de dynasties et la difficile recherche d'alliances qui pourraient les consolider et fournir, forme moderne de la diplomatie, une armature aux relations entre états.

Résultat d'adaptations successives (mais pas forcément placées selon un schéma linéaire d'évolution, voire de progression) et toutes particulières, les institutions de chaque territoire européen développent ainsi de très grandes originalités dans leurs règles et dans leur fonctionnement. Les systèmes de gouvernement qui se construisent et se complexifient, réussissent plus ou moins bien à accepter, à utiliser et à intégrer ces particularités institutionnelles. Là encore, les différences de dosage entre l'absorption et donc la modification radicale de formes institutionnelles ou territoriales, et leur simple superposition, sont à l'origine des très grandes variations existant parmi les régimes politiques de l'Europe moderne.

# 1. De multiples formes de gouvernement

## ***a- Les états italiens***

**La diversité sans doute la plus frappante en Europe au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle est celle qui caractérise les états italiens**, sorte de conservatoire et de vitrine d'un éventail d'organisations politiques toutes remarquables. Les contemporains ont pu prendre le temps d'observer et de réfléchir à cet agencement apparemment disparate de régimes différents, plutôt conçu comme un gage d'harmonie et de complémentarité. En effet, ce sont les potentats italiens eux-mêmes qui ont décidé de figer au moment de la Paix de Lodi en 1454 ce que le Florentin Guiccardini présente comme un modèle d'équilibre entre puissances moyennes et équivalentes. Occupant le Sud de la péninsule, **le Royaume de Naples est une monarchie féodale**, où les barons tirent leur primauté de la juridiction sur leurs terres. Deux dynasties d'origine étrangère, les Aragon et les Anjou, se sont longuement disputé le trône, avant qu'il ne soit agrégé à la monarchie espagnole. **Les États du Pape sont gouvernés selon les principes d'une monarchie élective**, au sein de laquelle l'assemblée des cardinaux essaie régulièrement d'imposer sa suprématie.

**Les institutions de la République de Florence sont aux mains de la fraction la plus riche des citoyens, marchands et banquiers**, qui ont fermement assis le pouvoir de la ville sur son *contado*, et celui de la cité-état sur quelques-unes de ses voisines, Sienne par exemple. **Le Duché de Milan est un fief impérial dirigé par des familles de *condottieri***, doté d'un Sénat depuis le passage de Louis XII, et ayant partiellement englobé une douzaine de cités plus petites qui ajoutent comme une couronne à son territoire. **La République oligarchique de Venise, dont la noblesse est d'origine marchande et non militaire**, vante grâce à ses institutions un mélange pratiquement parfait de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Elle provoque ainsi la sincère admiration de toute l'Europe puisque ce délicat équilibre est considéré comme idéal depuis l'Antiquité.

Ces différentes formes d'organisation politique caractérisent chacune de ces cinq puissances moyennes. Elles sont tout à la fois l'expression particulière de leur passé lointain et le résultat de leur adaptation aux épisodes de leur histoire plus proche. Le coup d'arrêt volontairement porté par les protagonistes de la Paix de Lodi aux processus d'absorption territoriale qui étaient en cours dans la péninsule a ainsi permis de préserver les particularismes de territoires parfois minuscules. L'historiographie italienne utilise maintenant au sujet de ces cinq puissances à peu près équivalentes le terme d'« **États régionaux** ». Il est à noter non seulement qu'aucun de ces régimes n'est une monarchie de type autoritaire, mais aussi que le système oligarchique, qui semble peut-être le plus archaïque, n'inclut pas la mort politique !

## ***b- Monarchies électives : le Saint Empire***

Encore ce catalogue n'épuise-t-il pas toutes les combinaisons à l'œuvre dans le cadre européen. **Le Saint Empire, assemblage de plus de trois cent cinquante principautés aux institutions des plus variées**, offre un paysage encore plus nuancé. **États inscrits dans un cadre féodal et dirigés par des nobles titrés, villes libres, seigneuries ecclésiastiques : le modèle de la monarchie autoritaire est encore une fois absent**. Comme dans le cas de l'Italie, chacune des puissances moyennes qui structurent l'Empire a accepté de renoncer à sa possible suprématie sur les autres afin de ne pas courir le risque de subir celle d'un voisin. L'une des clés de compréhension de l'élection systématique d'un

Habsbourg d'Autriche comme empereur à l'époque moderne, est sans doute la conjonction de plusieurs facteurs : ils sont suffisamment prospères pour ne pas peser sur les maigres finances de l'Empire, suffisamment respectés pour maintenir un certain degré de cohésion interne, mais pas si puissants qu'ils risquent de soumettre entièrement les autres princes.

Le déploiement d'une autorité unique est ainsi méthodiquement borné, laissant toutes leurs chances à d'autres manières de gouverner. Il s'agit en somme de ne pas laisser libre cours à la concurrence entre états, gage de destructions et de soumissions, et de répartir des fragments de pouvoir au lieu de favoriser sa concentration, méthode plutôt associée à la monarchie. Par conséquent, il est tout à fait normal que les royaumes bénéficient d'une visibilité plus grande dans l'historiographie moderne de l'Europe. Leurs démonstrations de puissance sont les plus éclatantes, à condition évidemment de privilégier l'importance et la richesse de leurs territoires, le nombre et l'industrie de leurs populations et la capacité à financer et à équiper leurs armées, ainsi que la propension des dynasties à œuvrer afin de perpétuer leur mainmise sur l'exercice du pouvoir.

### ***c- Monarchies héréditaires : Espagne, France***

**À ce jeu-là, la monarchie espagnole devient largement gagnante au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.** D'autres étaient pourtant sur les rangs, dans les îles britanniques, la Scandinavie ou en Europe centrale. Les Rois Catholiques d'abord, Charles Quint puis Philippe II étendent leur souveraineté sur des territoires toujours plus nombreux, réservoirs de richesses qui semblent inépuisables et qui en font une puissance militaire de première grandeur. **Au XVII<sup>e</sup> siècle, la monarchie française lui ravit non sans mal la prépondérance européenne,** et se lance à son tour dans une série impressionnante de conflits. Nul doute que ce soit dans l'installation d'un pouvoir personnel, conforté par le prestige royal, que l'avidité territoriale des princes trouve le mieux à s'exprimer et à réaliser ses ambitions.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le Grand Électeur de Brandebourg Frédéric Hohenzollern exige l'élévation de son duché de Prusse au rang de royaume. Il monnaie ainsi sa participation aux côtés de l'empereur à la Guerre de Succession d'Espagne, qui oppose un prétendant autrichien au petit-fils de Louis XIV. Son couronnement a lieu en janvier 1701 et la France reconnaît son titre de roi « en Prusse » lors de la signature des traités d'Utrecht en 1713. Le titre royal est encore ardemment convoité par le duc de Savoie, qui le reçoit en 1715 grâce à l'obtention du royaume de Sicile, selon un arrangement inclus dans les traités d'Utrecht, et par le duc de Bavière, qui échoue cependant dans son projet. Il s'agit clairement chaque fois d'asseoir une politique agressive de conquête territoriale.

La convergence des différentes organisations institutionnelles vers la forme monarchique n'est cependant pas inéluctable. Il serait dangereux de trop négliger les formes alternatives de gouvernement, dont la validité, il faut le répéter, n'est jamais remise en cause. En effet, la forme républicaine n'est pas le seul apanage de régimes anciens qui n'auraient pas su évoluer. Il arrive aussi qu'elle soit choisie par de nouveaux régimes. La prudence consiste donc à retenir la coexistence de ces deux voies politiques tout au long de l'époque moderne, sans que l'un des modèles écrase l'autre jusqu'à le faire disparaître. Les choix restent ouverts entre des organisations diverses, toutes considérées comme viables. Leurs avantages continuent à être débattus en fonction de nombreux critères, qui ne sont pas épuisés par celui de la puissance militaire ou de la conquête de territoires. Le refus du monarque et la fondation de la république peuvent être l'expression de la révolte quand le consentement n'a pas été suffisamment sollicité et favorisé par l'autorité.

## ***d- Républiques : Provinces-Unies, Angleterre des Révolutions***

C'est bien ce qui se passe pour **les sept Provinces-Unies du Nord des Pays-Bas après leur proclamation de la déchéance de Philippe II en 1581 et leur séparation d'avec la monarchie espagnole**. Dans un premier temps, on a certes cherché quelque prince disponible en Europe, garant de la paix intérieure mais de faible puissance personnelle. Il aurait alors été plus facile de le contraindre à respecter libertés et privilèges, à réactiver les mécanismes de la consultation, à adopter une position moins autoritaire. Mathias, fils de l'empereur Maximilien II, est ainsi sollicité, puis François, fils du roi de France Henri II. Cependant on se dirige rapidement vers un éparpillement affiché du pouvoir, qui mène à sa dilution dans une organisation de type fédéraliste. **Chacune des sept provinces possède ses propres organes de gouvernement, des États, un stadhouder et un pensionnaire. Les États généraux, émanation des États provinciaux, se réunissent une fois par an.** L'insolente prospérité des Provinces-Unies au XVII<sup>e</sup> siècle, son « embarras de richesses » poussent à s'interroger sur les effets économiques de ces choix politiques.

Il s'agit d'un véritable cas d'école, qui va nourrir une féconde réflexion européenne. Preuve en est que dans le royaume de Naples, une partie des révoltés de 1648 propose d'instaurer un nouveau système calqué sur celui des Provinces-Unies, avec séparation de la monarchie espagnole, autonomie des douze provinces et installation d'États provinciaux et généraux. **C'est encore un Commonwealth, le « bien commun », équivalent de la Res publica, la « chose publique », que proclame le royaume d'Angleterre après l'exécution de Charles Ier Stuart en 1649.** Chaque fois, l'abus d'autorité est fermement critiqué. Le pouvoir central est finalement conçu comme un mal à peine nécessaire, et qu'il faut borner avec précaution. Démonstration est faite de l'inutilité de la personne du prince, plutôt considéré comme un obstacle à la prospérité. **Ces conceptions se retrouvent lors de la Restauration qui fait suite à la Glorieuse Révolution de 1688. La monarchie est rétablie en Angleterre mais sous une forme constitutionnelle puisque Guillaume d'Orange et son épouse Marie Stuart, les nouveaux souverains, doivent jurer la Déclaration des Droits en 1689.**

**Elles se retrouvent également à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'organisation politique des états américains, annulant définitivement le lien fréquemment établi entre absence de monarque et faible superficie du territoire.** La Déclaration d'Indépendance américaine de 1776 fait la liste des griefs des colons anglais vis-à-vis de leur métropole. Mais cette fois, en même temps que le roi c'est le Parlement anglais, par excès d'autorité, qui fait les frais du mécontentement de populations dont le consentement n'a pas été suffisamment sollicité.

Dans le cadre européen, monarchies, principautés et républiques, anciennement installées ou récemment instaurées, se côtoient tout au long de la période moderne. Chacune d'entre elles détient des spécificités politiques et institutionnelles fortes, qui autorisent pour seul principe de classement les plus ou moins grandes quantités d'exercice de l'autorité et de recherche de consentement mêlées par leurs gouvernements et sanctionnées par leurs populations.

## **2- Accéder au pouvoir : le principe de l'élection**

### ***a- Les assemblées***

**Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on tient pour acquis parmi certains hommes de lettres que le régime de l'assemblée, conçue comme le complément indispensable du pouvoir du**

**roi au sein des monarchies, a existé partout en Europe à l'exemple de l'Angleterre.** On pense que ce régime a ensuite été dénaturé mais on sait la fascination qu'il exerce sur le Siècle des Lumières. Paul de Rapin Thoyras, gentilhomme protestant d'origine normande exilé aux Provinces-Unies après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, puis débarqué en Angleterre à la suite de Guillaume d'Orange en 1688, combattant et enfin installé en Irlande, en propose une démonstration dans sa *Dissertation Sur l'Origine du Gouvernement d'Angleterre* de 1717, publiée à La Haye en introduction à son *Histoire de l'Angleterre*. « Le Gouvernement d'Angleterre est d'une espèce particulière, qui n'a point aujourd'hui de semblable dans tout le reste du Monde[...] C'est pourtant le même qui fut autrefois établi, dans tous les Royaumes, formez en Europe, du débris de l'Empire Romain [...] les Grands & le Peuple ont entre leurs mains le Pouvoir Législatif, conjointement avec le Roi ; & [...] le Roi ne peut imposer aucune taxe, sans le consentement du Peuple [...] [le] Roi, [...] exerce l'Autorité Souveraine, [...] confère, selon son bon plaisir, les Charges & les Dignitez, tant Ecclésiastiques, que Civiles & Militaires, & [...] peut faire la Paix & la Guerre, sans être obligé de consulter ses Sujets [...] c'est à peu près la même forme de Gouvernement, que les *Saxons* avaient établie en Allemagne, les *Francs* dans les Gaules, les *Wisigoths* en Espagne, les *Ostrogoths*, & après eux, les *Lombards* en Italie [...] dans le tems que l'Angleterre se trouvoit partagée en sept Royaumes Anglois & Saxons, chacun de ces Royaumes avoit son Roi & son Parlement [...] Les *Champs de Mars*, ou de *Mai* en France, appelez depuis *États Généraux*, les *Cortès* en Espagne, & peut-être les *Diètes de l'Empire*, en Allemagne, sont des restes de cette ancienne forme de Gouvernement ». (voir le document en fin de chapitre).

**Il est parfaitement exact que des assemblées existent dans tous les régimes européens de la période moderne.** On pourrait ajouter à la liste de Rapin Thoyras **les Parlements sicilien et napolitain, la Diète polonaise, les Riksdag des royaumes scandinaves.** Leurs attributions et leur composition sont passablement variées et elles évoluent évidemment au fil du temps. **Elles rassemblent parfois plusieurs catégories de noblesse,** comme en Pologne, où les chevaliers côtoient les magnats. **Le haut clergé y siège parfois de droit,** comme les évêques en Suède, qui sauront ainsi ne pas disparaître lors de l'adoption de la Réforme luthérienne. **On peut aussi y trouver des conseils de villes** comme celui de Naples qui dirige les débats du Parlement du royaume, **ou des juristes et des sheriffs de comtés** comme dans les Communes anglaises. Les Cortes castillanes regroupent exclusivement **les députés d'un nombre limité de villes.** Les Diètes impériales séparent leurs membres en **plusieurs chambres selon leur appartenance sociale...**

## ***b- Les assemblées élisent le souverain***

**Ce qui compte, c'est que les assemblées sont dépositaires de la capacité des populations à accorder ou à refuser leur consentement,** qu'il s'agisse d'accession au pouvoir ou de mesures plus ponctuelles. Cette capacité s'exprime de la façon la plus directe en l'absence de souverain, dans les républiques, mais aussi quand les assemblées sont chargées de choisir – d'élire – un nouveau souverain, dans les monarchies. Cette situation n'est pas si marginale qu'on pourrait peut-être le penser. En plus de **l'Empire** et de **la Papauté,** elle concerne au moins les royaumes d'Europe centrale : **Bohême, Hongrie et Pologne,** et ceux de Scandinavie : **Suède et Danemark,** dont chacun tient un certain nombre de territoires adjacents sous sa coupe : la Transylvanie pour la Hongrie, la Lituanie pour la Pologne, la Norvège pour le Danemark, par exemple. Ainsi **dans tous ces royaumes, les assemblées élisent le souverain.**

Le Concile des cardinaux vote effectivement à la majorité, opérant un vrai choix entre plusieurs candidats. L'un d'entre eux a généralement les faveurs de l'Espagne, un autre

celles de la France. En-dehors de ces circonstances, seuls les Papes peuvent convoquer les Conciles, bien que la revendication de la supériorité des Conciles sur les Papes ne soit jamais abandonnée. Les candidats doivent donc donner des gages aux cardinaux et les élections sont le moment d'intenses tractations diplomatiques. De cette façon, le système électif de la Papauté est un facteur certain de limitation du pouvoir des Souverains Pontifes.

En revanche, à l'époque moderne ce n'est pas la Diète d'Empire dans son ensemble qui élit l'Empereur mais un collège de sept Électeurs. On voit cependant fonctionner les mêmes mécanismes : plusieurs prétendants portés chacun par un parti, et l'obligation de définir un certain nombre d'engagements en cas d'élection. Ainsi le jeune Charles, candidat à la succession de son grand-père Maximilien de Habsbourg en 1519, est-il confronté à la concurrence de François Ier et de Frédéric le Sage, le duc de Saxe, qui sera d'ailleurs le premier élu avant de s'effacer devant lui. Charles fournit des arguments dans une lettre envoyée aux Électeurs : il défendra la chrétienté comme son grand-père Ferdinand d'Aragon, il ne portera pas atteinte aux libertés allemandes, au contraire il sera leur gardien, comme son aïeul Maximilien et son bisaïeul Frédéric (voir le document en fin de chapitre).

L'élection des Habsbourg au trône impérial est donc toujours chose disputée, et jusqu'à la fin, même si finalement le titre ne leur échappe guère. Il suffit qu'ils se trouvent en situation de faiblesse pour que la légitimité de leur candidature soit contestée. Marie-Thérèse en fait l'expérience à la mort de son père Charles VI (1740). Grâce à l'appui des armées françaises, le duc de Bavière Charles-Albert ceint la couronne impériale (1742). Ce n'est qu'à sa mort que Marie-Thérèse réussit à lui donner son mari François de Lorraine comme successeur (1745). La sanction des Électeurs, eux-mêmes une émanation de la Diète, est toujours nécessaire pour accéder au trône. On voit par là combien le pouvoir impérial, pour n'être quand même pas inexistant, est borné par celui des chambres de la Diète. Celles-ci sont systématiquement consultées au sujet des finances et des armées impériales, et leur aval, jamais obtenu sans négociations, est absolument nécessaire.

### ***c- ... pas toujours !***

**L'élection du souverain par l'assemblée peut également être comprise comme un mode de pacification de l'accès au pouvoir, quand celui-ci résulte d'un coup de force ou qu'il est disputé de façon violente.** Ainsi, c'est le *Riksdag* qui choisit Gustave Vasa comme souverain de la Suède, après qu'il a pris la tête d'un soulèvement contre le Danemark et son roi Christian II (1523). Mais c'est aussi le *Riksdag* qui se détourne du roi catholique Sigismond Vasa et confie le pouvoir à un régent luthérien, le futur Charles IX (1595). **Ce qui signifie qu'à l'inverse, l'assemblée peut signifier au moyen du refus de l'élection la profondeur d'un désaccord, jouant encore une fois son rôle de dépositaire de la capacité des populations à graduer ou à retenir leur consentement.** Une opposition religieuse est ainsi à l'origine de semblable attitude de la Diète de Bohême.

**Depuis** la défaite des troupes impériales devant les Ottomans à Mohács (1526) et la perte de la partie orientale de la Hongrie, **les empereurs Habsbourg ont toujours été élus aux trônes de Bohême et de Hongrie.** En 1617, Mathias désigne l'archiduc Ferdinand comme son héritier. Plusieurs mouvements réformés coexistent officiellement avec l'Église catholique dans le royaume de Bohême, alors que Ferdinand s'est fait connaître par la rigueur de la recatholisation qu'il a imposée à l'Autriche. La Diète de Bohême décide alors de ne pas l'accepter comme souverain et choisit à sa place le comte palatin Frédéric, fervent calviniste, dont les opinions religieuses seront plus en accord avec celles des populations. Celui-ci a l'imprudence d'accepter, porté semble-t-il par l'atmosphère eschatologique de sa cour, ce qui est d'ailleurs à l'origine du déclenchement de la Guerre de Trente Ans. Même après un siècle d'élections sans surprise, avec des candidats imposés par les Habsbourg, la

Diète est donc encore immédiatement porteuse de l'expression du désaccord en matière de politique religieuse. La Diète continue à faire les rois, même si cette rébellion est le prélude à une prise en main très ferme de la part de Ferdinand qui, associée aux désastres de la guerre, fait disparaître définitivement cette ambiance très originale de tolérance et d'ouverture.

**L'élection, ou plutôt l'expression du consentement des populations à travers l'élection de l'assemblée, est une étape obligée de l'accession au pouvoir, dans les républiques et dans les monarchies.** Le consentement de l'assemblée est d'ailleurs également nécessaire pour se maintenir au pouvoir, même quand il est sollicité de façon peut-être plus symbolique. **Des glissements vers la transmission héréditaire sont perceptibles** : la Diète de Bohême en avait accepté le principe en 1554, le *Riksdag* de Danemark fait de même en 1660, la Diète de Hongrie en 1687, après la restitution par les Ottomans de son ancien territoire. Les tentatives d'introduire le principe de la désignation de l'héritier, à la faveur de circonstances toujours bien particulières, ne sont cependant pas toujours couronnées de réussite.

### 3- Transmissions héréditaires

#### *a. Installer une dynastie*

Pour réussir à installer une famille dans un gouvernement, autrement dit pour instituer une dynastie, et pour que cette dynastie réussisse à se maintenir au pouvoir génération après génération, on aura compris qu'il faut tout d'abord aller contre le principe de l'élection, ou bien savoir s'en accommoder, ou le contourner : différents cas de figure sont possibles. Chacune des générations doit tout d'abord savoir hériter : le pouvoir doit être sans cesse consolidé et refondé, exercé de façon différente selon les évolutions politiques et religieuses. Elle doit ensuite avoir l'habileté de faciliter la transmission du pouvoir à la génération suivante.

Pour quelle raison tenir tant à l'institution d'une dynastie ? C'est sans aucun doute l'unique moyen d'accéder à un certain type de puissance, pour les états comme pour les familles. Les monarchies française, espagnole et anglaise en sont des exemples rebattus. Leur prépondérance européenne a laissé dans l'ombre d'autres modèles politiques, construits pour atteindre d'autres types d'objectifs. La transmission héréditaire du pouvoir, conjuguée à l'expression d'insatiables ambitions territoriales, y est un principe ancien et fermement établi, même s'il est régulièrement secoué par des crises. À l'inverse, ce principe de l'hérédité du pouvoir politique est vigoureusement combattu dans un espace comme celui des Provinces-Unies, justement parce qu'il est lié à la guerre et à la conquête, qui contrarient pour les négociants la fabrication et l'accumulation de richesse. Il est enfin strictement interdit par les institutions de la République de Venise, qui n'admettent même pas sa pérennité et imposent le renouvellement constant des charges.

#### *b- L'exemple de l'Angleterre : les Tudor*

Sur le plan politique, la monarchie anglaise traverse au cours de la période moderne des successions de crises et de réussites assez extraordinaires, qui permettent de mieux saisir les ressorts du principe de l'hérédité, qui y a survécu de manière peut-être inattendue. La montée d'Henri VIII Tudor sur le trône (1485) correspond à la fin d'une guerre civile qui a profondément meurtri le royaume d'Angleterre, la Guerre des Deux Roses. La mère d'Henri

est la dernière représentante des Lancastre. Lui-même épouse Élisabeth d'York. La dynastie Tudor est fondée. Aux yeux des populations, telle est la principale qualité des dynasties, la raison pour laquelle elles sont acceptées : si elles savent s'imposer, elles apportent une pacification bénéfique à l'ensemble des sociétés en supprimant la concurrence pour l'exercice du pouvoir. En effet, la paix intérieure revenue en Angleterre facilite également la disparition de relations belliqueuses avec les autres états européens, et le retour à une certaine prospérité.

**Si Henri VII est le fondateur de la dynastie, son fils Henri VIII sait la consolider.** Malgré l'effet déstabilisateur produit par ses six mariages et son indiscipline religieuse, il met en place une manière de gouverner destinée à un grand avenir en Angleterre. **Il s'appuie sur le Parlement, augmentant ses prérogatives afin d'obtenir son approbation. Il en a grand besoin, au moment de se couper de la Papauté,** qui refuse l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, et de la monarchie espagnole, qui veut protéger les intérêts de la sœur de Ferdinand le Catholique, la tante de Charles Quint. **L'assemblée est ainsi propulsée au centre de la décision politique.** Cette association impulse une dynamique particulière à la monarchie anglaise. Henri VIII évite les décisions qui ne recueilleraient pas l'assentiment populaire. Bien au contraire, il sollicite leur validation auprès des députés des Communes. Il est ainsi largement suivi par la population anglaise lors de la confiscation des biens monastiques.

La tendance au partage du pouvoir est renforcée par les circonstances de l'accès au trône de ses descendants: son fils Édouard (1547-1553) n'est qu'un enfant, sa fille Marie (1553-1558) une femme sans mari, peu préparée à son rôle, son autre fille Élisabeth (1558-1603) a été tenue à l'écart de la vie de la Cour pendant toute sa jeunesse. Pourtant le Parlement favorise et soutient leur droit à l'héritage monarchique parce que, malgré les divisions religieuses qu'ils ont causées, ils représentent un gage de stabilité. **Sous les Tudor, on élabore en Angleterre la théorie du « King-in-Parliament », qui stipule que le gouvernement réside dans cette combinaison harmonieuse – et enviable – de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, que le Roi, les Lords et les députés des Communes forment ensemble.** Élisabeth réussit même à rendre les Anglais fiers de son manque d'inclination au mariage car elle utilise son célibat comme une véritable arme diplomatique. Le passage de la succession aux souverains du royaume voisin d'Écosse, se déroule donc sans heurt. Ils sont des prétendants sérieux : Henri VII avait marié sa fille Marguerite, la sœur d'Henri VIII, à Jacques Stuart.

**Dans l'Angleterre du XVI<sup>e</sup> siècle, l'acceptation du principe de la transmission héréditaire du pouvoir tient donc à trois facteurs. D'abord, il signifie la sortie de la guerre civile et la pacification de la société. Ensuite, il représente l'intrusion du Parlement dans le processus de décision politique. Les membres de l'assemblée sont convaincus que leur soutien est indispensable à la monarchie. Enfin, il est le garant de la préservation de la singularité religieuse du royaume, qui s'est désolidarisé du reste de la chrétienté sous Henri VIII, et ressent la nécessité de la cohésion interne devant les persécutions catholiques.** Les souverains ne sont certes pas dénués d'autorité ; ce n'est cependant pas leur unique façon d'obtenir l'obéissance de leurs sujets, qui leur sont également très attachés. L'équilibre institutionnel est judicieux et efficace, consolidé au fil des années par le maintien précautionneux de la paix, l'accroissement conjoint des pouvoirs du roi et de ceux du Parlement, et la confirmation de la primauté donnée à l'Église anglicane. L'Angleterre est une puissance moyenne en Europe, certes gravement menacée par l'hostilité espagnole, mais en train de jeter les bases, navales et extra-européennes, d'une prospérité certaine.

## ***c- L'exemple de l'Angleterre : les Stuart***

La rupture de cet équilibre au XVII<sup>e</sup> siècle ne tient pas seulement à une dérive autoritaire des Stuart ; elle est également liée à un contexte économique général nettement moins favorable, malgré les profondes transformations de son organisation sociale. **Les Stuart voudraient plus d'autonomie, plus de finances et plus d'armées. Le Parlement trouve ces exigences déraisonnables, et prend l'habitude des discussions politiques** : les décisions de Jacques Ier (1603-1625) font maintenant l'objet d'évaluations critiques au cours de ses séances. Toute une génération de députés à la Chambre des Communes, originaires des villes et des comtés, renouvelés à chaque nouvelle convocation, se forme ainsi au travail de gouvernement.

Le rapport de forces tourne au désavantage de la dynastie. Charles Ier (1625-1649) cesse de convoquer le Parlement mais, trop isolé de la population au sein de sa Cour, il ne réussit pas à s'en passer définitivement. Quand il finit par l'appeler à la rescousse, c'est l'explosion. **Le pays sombre dans la guerre civile, jusqu'à l'exécution du roi en janvier 1649. La dynastie est tellement déconsidérée aux yeux des députés des Communes que la monarchie elle-même est abolie, au profit de l'institution d'une république.** C'est bien l'atteinte portée par les Stuart au système du « King-in-Parliament » qui fait au bout du compte, que la chaîne de la transmission héréditaire est brisée en Angleterre et que le pays s'essaie au « Commonwealth ». Cependant la République dont Cromwell devient Protecteur en 1653 n'est pas plus conforme à ce système. Les divisions religieuses et politiques sont multiples. Les oppositions ne trouvent pas à s'exprimer de façon pacifique au sein d'un régime qui échoue à remettre un Parlement en selle et doit continûment s'appuyer sur l'armée pour le maintien de l'ordre intérieur, tandis qu'il est durement confronté aux attaques extérieures.

C'est pourquoi **Charles II (1660-1685) obtient assez aisément la Restauration de la monarchie après la mort de Cromwell.** Il doit cependant offrir des garanties aux pouvoirs du Parlement avant d'accéder au trône en 1660. L'expérience de la République a été porteuse d'enseignements, un élément de maturation politique. Sur le plan économique et international, certaines de ses réussites sont éclatantes, même si la violence de la répression exercée par les troupes, en Irlande en particulier, en a détaché les populations. Les Anglais n'y reviendront donc pas lorsque les Stuart vont mettre en péril un autre des piliers de la monarchie anglaise : la protection accordée par les rois à l'Église fondée par Henri VIII. Leur attachement au catholicisme et leur rejet de l'anglicanisme n'est que trop évident. La solution, durable, mise en place après la fuite de Jacques II (1685-1688), prend en compte l'ensemble des éléments dont la combinaison a été progressivement repérée comme facteur de stabilité. **La Glorieuse Révolution de 1689 aboutit à l'installation d'une nouvelle dynastie, qui jouira de la transmission héréditaire seulement sous conditions.** La monarchie anglaise est offerte à Marie (1689-1695), fille de Jacques II et à son époux Guillaume d'Orange (1689-1702), lui-même fils de Marie, fille de Charles II, en échange de la ratification de la Déclaration des Droits. Le Parlement décide en 1701 d'interdire désormais l'accession au trône de prétendants catholiques. À la mort d'Anne (1702-1714), seconde fille de Jacques II, il échoit donc aux Électeurs de Hanovre, descendants de la fille de Jacques Ier, Élisabeth, mariée à l'Électeur palatin Frédéric.

**Le principe de l'hérédité reste la base du système de désignation du monarque en Angleterre, à condition que celui-ci accepte la validité d'un texte de nature constitutionnelle, sous contrôle du Parlement.** Le système de l'élection par l'assemblée, en vigueur dans d'autres espaces européens, est ainsi transcendé pour aboutir à un résultat comparable : la limitation de l'autorité des souverains, conduits à s'appuyer sur le consentement de leurs sujets, exprimé par le Parlement, à l'instauration et à la préservation du régime monarchique.

## 4- Construire des systèmes de gouvernement

### ***a- Monarchie agrégative : l'Espagne***

La période moderne correspond en Europe à la constitution puis à l'affirmation de grands ensembles territoriaux, et à l'invention de systèmes de gouvernement capables de s'adapter à leur diversité institutionnelle. L'appropriation, par conquête ou par héritage, deux voies d'acquisition parallèles, nourrit le projet politique des monarchies en quête d'expansion. Pour cela, une grande partie de la diplomatie consiste à nouer des alliances nombreuses et diverses, en espérant que l'une d'entre elles au moins portera des fruits. L'union personnelle en 1469 des Rois Catholiques, les grands-parents maternels de Charles, constitue ainsi l'aboutissement de toute une chaîne de mariages. Ils ont finalement rassemblé sous leur autorité conjointe les royaumes péninsulaires de Castille et d'Aragon.

Comment s'exerce cette autorité ? **Bien loin d'envisager l'unification institutionnelle et administrative de leurs royaumes, les Rois Catholiques laissent en place les structures existantes et mènent un dialogue spécifique avec chacun de leurs territoires. L'historiographie espagnole utilise maintenant le terme de « monarchie agrégative », pour signifier que le prince se comporte vis-à-vis de chaque territoire (et chaque territoire vis-à-vis du prince) comme s'il n'était prince que de celui-là, tout en soulignant combien ils sont tous placés dans une relation de subordination avec la Castille, véritable centre de l'empire espagnol. Ainsi, chaque entité conserve tout ce qui fait sa particularité : ses assemblées, sa langue, ses lois, sa monnaie, ses tribunaux, ses taxes, ses frontières.**

C'est grâce à la souplesse de ces arrangements que Charles peut envisager de gouverner des territoires si nombreux et si différents. Il est très rare que les mariages princiers permettent de réaliser les projets que l'on avait formés à leur propos, les risques démographiques étant vraiment trop élevés. Pour tenter de pallier ce risque, les Habsbourg d'Autriche et les Rois Catholiques avaient redoublé leur alliance, par deux mariages entre leurs enfants, pratique passablement courante. De même à la génération suivante, un frère et une sœur de Charles, Marie et Ferdinand, sont mariés à des Jagellon, Louis et Marie. Mais cette fois, les projets aboutissent ! Le règne de Charles Quint correspond à une espèce de sommet puisqu'il concentre sur sa personne des résultats sans doute inespérés. Il reçoit l'héritage flamand de sa grand-mère paternelle Marie de Bourgogne (1506), les héritages espagnols de ses grands-parents maternels les Rois Catholiques puis l'héritage autrichien de son grand-père paternel Maximilien (1516).

De son côté, son frère Ferdinand recueille l'héritage Jagellon. De plus, Charles lui délègue le gouvernement des différents états qui composent le patrimoine des archiducs d'Autriche. Les royaumes de Bohême et de Hongrie et les états autrichiens conservent eux aussi leurs institutions et tout ce qui fait leur particularité. Là encore, chaque territoire est gouverné par le prince comme s'il n'était prince que de celui-ci.

Il est tout à fait étonnant que personne en Europe ne se soit opposé à de telles concentrations de territoires, avant même qu'elles se réalisent. C'est qu'elles étaient pratiquement impossibles à réussir, le résultat d'une chance presque incroyable. Du moins la France des Valois en perçoit-elle fort bien le côté menaçant à son égard, puisqu'elle est quasiment encerclée par les Habsbourg, et n'aura-t-elle de cesse d'entamer une pareille puissance. On pourrait penser que Charles lui-même, en distribuant ses possessions entre son frère Ferdinand et son fils Philippe entre 1555 et 1556, reconnaît les grandes difficultés qu'il a eues à gouverner tous ses royaumes. Rien de moins sûr ! Il s'agit bien plutôt de la

persistance d'une gestion patrimoniale de ses états, type de gestion qu'il partage d'ailleurs avec nombre d'autres souverains en Europe.

Philippe II poursuit dans la même voie : chacun de ses quatre mariages correspond à la conclusion d'une alliance avec une puissance européenne. Suivant en cela l'exemple de son père, il épouse d'abord une princesse portugaise. Cela lui permet de prétendre à la couronne du royaume en 1580, et de justifier son invasion du Portugal. Son second mariage, avec Marie Tudor, le fait devenir prince consort du royaume d'Angleterre. D'un point de vue stratégique, cette alliance, si elle s'était maintenue, aurait eu sans aucun doute des conséquences extraordinaires en Europe. Quittant rapidement Londres, Philippe installe sa résidence dans les Pays-Bas, d'où il aurait parfaitement pu envisager de diriger l'ensemble de la monarchie espagnole. Ses troisièmes noces, avec Élisabeth, une princesse française, ne sont que le début d'une longue série de mariages franco-espagnols, conclus afin de consolider trêves et déclarations de paix. De même, son quatrième et dernier mariage avec Anne, une princesse de la branche autrichienne des Habsbourg, doit-il certainement servir à renforcer des liens jamais démentis, et toujours renouvelés de cette façon. En effet, sa sœur Marie avait été mariée à son cousin germain l'empereur Maximilien II, fils de Ferdinand, et c'est leur fille qu'il épouse.

Même quand on est à la tête d'un très grand nombre de territoires, même quand ils vous apportent richesses et puissance, la quête ne s'arrête pas. L'éloignement, géographique ou culturel, ne représente pas un frein. Les conseillers de la monarchie espagnole ont une vision parfaitement globale de l'empire, au point d'envisager les échanges de territoires, volontaires ou non, comme les déplacements de pions sur un échiquier. Si Charles Quint a pu penser un temps offrir les Flandres ou même Milan à la France en garantie d'un projet d'alliance matrimoniale, c'est finalement Philippe II qui se sépare des Pays-Bas en 1598 pour les confier à sa fille Isabelle Claire Eugénie, dont la mère est Élisabeth de Valois. Elle est mariée en 1599 à son cousin Albert, fils de Maximilien II. Le don est assorti d'une clause de rétrocession à l'Espagne dans le cas où les archiducs n'auraient pas d'héritier, clause activée en 1633.

La faculté si particulière de la monarchie espagnole de considérer les royaumes comme des entités nettement séparées les unes des autres disparaît brusquement avec l'accession au trône en 1700 de Philippe V, petit-fils de Louis XIV. Cette conception est radicalement étrangère à la culture politique de la monarchie française et à celle de l'entourage du jeune prince. Par ailleurs, l'Espagne subit un sévère resserrement géographique en 1713, terme de la Guerre de Succession, en perdant les Pays-Bas et les royaumes italiens au bénéfice des archiducs autrichiens. À la suite des décrets de Nueva Planta, les territoires péninsulaires et américains sont désormais contraints à des rapprochements institutionnels inusités. La dimension patrimoniale des possessions persiste cependant : c'est pour constituer des héritages aux fils de son second mariage avec Élisabeth Farnèse que Philippe V se montre si entreprenant en Italie.

## ***b- Autres exemples en Europe***

**Les monarchies modernes conservent tout au long de la période cette obsession de la conquête, de l'héritage, de la maîtrise de territoires toujours plus nombreux et plus étendus. Les monarchies anglaise et écossaise utilisent des procédés équivalents à ceux de la monarchie espagnole. La recherche d'alliances** : Henri VII marie un fils en Espagne et une fille en Écosse ; Marie Tudor épouse Philippe II ; Élisabeth laisse espérer sa main à de nombreux princes européens. Pour l'Écosse, c'est finalement l'alliance anglaise conclue par Henri VII qui se révèle payante, puisque Jacques VI Stuart devient Jacques Ier d'Angleterre à la mort d'Élisabeth en 1603. Lui-même marie un fils en France et une fille à

l'Électeur palatin, Frédéric, qui sera plus tard élu roi par la Diète de Bohême. **Le maintien des institutions et des structures administratives et sociales de chacun des royaumes** : à ce sujet, l'historiographie anglaise a mis au point le concept de « composite state ». Les deux églises réformées d'état, anglicane et presbytérienne, sont conservées. Les rapports entre gouvernants et Parlements anglais et écossais subissent certes des soubresauts extrêmement violents tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, les institutions restent nettement séparées jusqu'à l'Acte d'Union de 1707.

La souplesse de ce mode de gouvernement ne permet sans doute pas d'absorber tous les conflits de façon indolore, mais concourt certainement à son maintien tout au long de l'époque moderne, au prix d'importantes adaptations. Les grands-ducs de Lituanie sont également rois de Pologne. La monarchie danoise garde le royaume de Norvège et l'Islande sous sa coupe. C'est finalement dans les possessions des Habsbourg que ce modèle politique a la vie la plus longue, malgré l'imposition d'une autorité plus ferme par Ferdinand après la révolte de la Bohême. Et pourtant, cette évolution brutale vers un amenuisement des privilèges des États n'est finalement pas tout à fait poussée à son terme. Les interminables négociations qui aboutissent à la signature des traités de Westphalie en 1648 ne sont pas réservées, côté impérial, aux représentants des belligérants les plus importants de la Guerre de Trente Ans. Elles rassemblent au contraire des plénipotentiaires venus de tous les territoires de l'Empire, qui ont obtenu de ne pas confier à d'autres le soin de leurs intérêts. Sous la pression des diplomates européens présents lors des discussions, on évite ainsi l'émergence d'une grande puissance impériale, parlant au nom de tous.

### ***c- Des États régionaux : le Saint Empire***

On préfère œuvrer à la création ou à la consolidation d'états régionaux, si l'on accepte de reprendre la terminologie en usage pour qualifier la dimension politique des territoires italiens. Dans ce but, les rédacteurs des traités affinent, puis utilisent le concept de « *landeshoheit* », la souveraineté territoriale de chaque état, certes assez strictement bornée par celle de l'Empire, mais tout de même largement préservée. **On renouvelle ainsi la tradition dialectique d'une superposition des pouvoirs, conduisant à leur limitation réciproque.** Les possessions des Habsbourg conservent leurs propres institutions, tandis que les autres territoires impériaux saisissent l'opportunité de leur émancipation politique. Le principe s'applique aussi lors de la reconstitution de l'ancien royaume de Hongrie. Sous Léopold I<sup>er</sup>, des campagnes victorieuses aboutissent à la récupération des territoires payant tribut aux Ottomans. La pérennité de la reconquête est sanctionnée d'abord par la Diète, qui accepte de reconnaître le droit héréditaire des Habsbourg à la couronne (1687), puis par le sultan, lors de la signature du traité de Karlowitz (1699).

Cette autonomie de fonctionnement perdure largement jusqu'aux réformes de Joseph II à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, lors de ses difficultés avec Frédéric de Prusse (1740,) Marie-Thérèse doit solliciter successivement l'aide financière et militaire des différents territoires, sans pouvoir décider rapidement d'une riposte commune, et c'est en échange de la confirmation de ses privilèges que la Diète de Hongrie lui accorde un soutien qui s'avère primordial.

**On voit là se dessiner un modèle, valide pour toute la période moderne, celui d'autorités politiques superposées s'exerçant sur les mêmes territoires.** Cette organisation nourrit une dialectique du pouvoir toujours renouvelée et tend à la limitation de chacune des autorités par les autres plutôt qu'à une stricte hiérarchisation. Dans ces conditions, la concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul est rendue assez difficile, appel pouvant toujours être fait de ses décisions. Les critères qui guident le choix d'une autorité supérieure sont à la fois la préservation de la paix et, parallèlement, le respect des

institutions et des particularités locales. Conseils et autres organismes collégiaux continuent de jouer un rôle de premier plan dans la définition des politiques internes.

**Les sages hésitations qui président à ce balancement des lieux du pouvoir ne trouvent pas de résolution franche au cours de la période moderne en Europe. Les régimes plus oligarchiques semblent mieux convenir aux activités commerciales et financières, tandis que les monarchies les plus autoritaires se distinguent par leur puissance territoriale et militaire.** Alors les assemblées, séparées des princes, sont-elles réputées ne pas détenir de fragment de souveraineté par elles-mêmes. Elles n'exercent que celle qui leur est déléguée par le roi, quand il consent à les convoquer. Un certain nombre d'exemples démontrent pourtant, aux yeux de leurs contemporains, combien il peut être dangereux de maintenir à tout prix un type de gouvernement plutôt qu'un autre, sans consentir à adapter les régimes aux circonstances et aux événements.

#### ***d- Refuser la concentration des pouvoirs : les Provinces-Unies, la Pologne***

**Dans les Provinces-Unies, la méfiance est grande envers la famille des Orange-Nassau, dont on pense qu'elle serait toute prête à se saisir du pouvoir à son avantage exclusif, si l'occasion lui en était donnée.** Le parti orangiste, qui rassemble les nobles et les moins favorisés des villes et des campagnes, est un parti de la guerre. Pendant tout le temps du long conflit avec l'Espagne, les Orange-Nassau détiennent la charge de *stathouder* général, un chef de l'exécutif, chef des armées.

**Le parti s'oppose à la signature de la Trêve de Douze Ans (1609), puis à la signature de la paix (janvier 1648), alors que pour la bonne marche des affaires, la paix est la chose la plus désirée par les marchands, les banquiers et les manufacturiers, qui forment le parti républicain.** La fin de la guerre avec l'Espagne précipite la radicalisation des positions respectives. Guillaume II s'empare du pouvoir par la force en juillet 1650 mais il meurt subitement en novembre. Les États suppriment alors la charge de *stathouder* et installent les Provinces-Unies dans la perspective d'une longue prospérité désarmée. L'opposition obstinée du parti républicain à la personnalisation du gouvernement se trouve rudement ébranlée par l'invasion des troupes françaises en 1672. Devant l'ampleur de la catastrophe, la charge de *stathouder* est rapidement rétablie et confiée à Guillaume III, tandis que les frères de Witt, chefs du parti républicain, sont massacrés. C'est probablement à l'accession de Guillaume au trône d'Angleterre (1689) que les États doivent de ne pas perdre leur prééminence, et les Provinces-Unies de demeurer une république.

**Autre exemple d'un refus obstiné de reconnaître un système de gouvernement favorisant la concentration du pouvoir, l'histoire de la Pologne frappe douloureusement les esprits dans toute l'Europe.** Pour le royaume, l'époque moderne est en effet celle de la dépréciation de l'autorité monarchique. Depuis que de larges pouvoirs lui ont été reconnus par la constitution *Nihil novi* (1505), la Diète polonaise s'est toujours plus rapprochée de son autonomie par rapport au souverain, jusqu'à adopter le principe du *liberum voto*, la nécessité de l'unanimité pour toute prise de décision (1652). Cette limitation extrême des prérogatives royales est l'une des raisons de l'abdication de Jean Casimir (1668), avec l'interdiction qui lui est faite de choisir l'héritier de la couronne, et des longs désordres qui vont suivre.

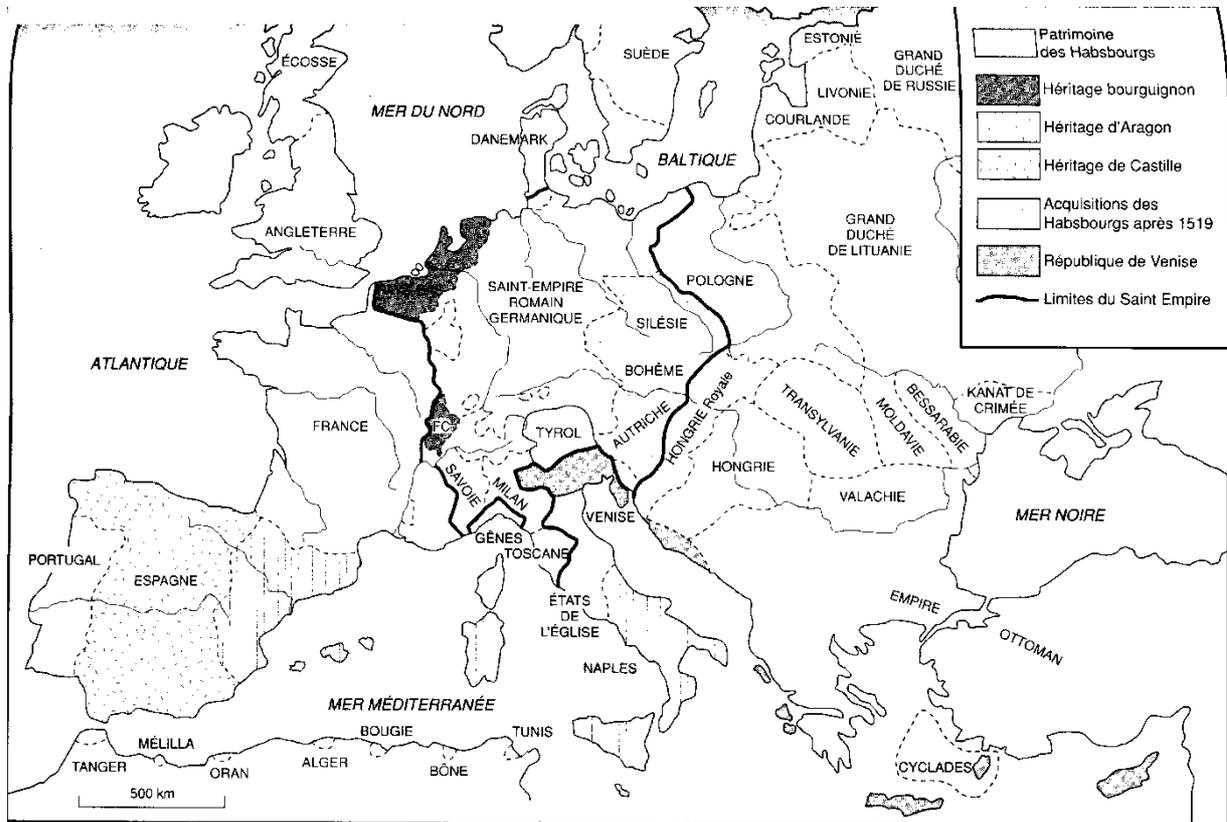
On pense au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'elle est aussi à l'origine des difficultés incessantes des monarques qui lui succèdent, nobles polonais puis Électeurs de Saxe. Celles-ci suscitent les interventions de toute l'Europe dans les affaires intérieures du royaume, et les convoitises de ses voisins. Le premier partage de la Pologne (1772) entre la Russie, la Prusse et l'Autriche,

trois puissances friandes de nouveaux territoires, est suivi d'un second partage (1795), prélude à sa disparition « pour toujours ». Ainsi la volonté de la noblesse polonaise de s'emparer d'une partie des pouvoirs du souverain et d'installer un régime oligarchique est-elle sévèrement sanctionnée par la perte – qui semble définitive - de son autonomie.

**On mesure d'autant mieux à quel point l'exemple français est unique en Europe à l'époque moderne : une monarchie au territoire compact, à la population nombreuse, source de prospérité, à peu près dégagée du rapport de force avec une assemblée.** La seule recherche de l'expression d'un consentement au moment de l'accession au trône d'un nouveau roi est l'acclamation populaire consécutive au sacre. Les Valois puis les Bourbon auront la chance extraordinaire de finalement toujours disposer d'un héritier capable à la fois de recevoir et de transmettre, de consolider et de refonder. Cette heureuse circonstance leur permettra d'imposer au fil des siècles une autorité qui n'a aucune égale en Europe et qu'ils oseront qualifier d'absolue, de même qu'ils oseront brandir l'origine divine de leur droit au trône, avant que le modèle de l'absolutisme français se crispe puis se bloque au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Documents

### L'Europe au temps de Charles Quint (carte)



Carte 5 L'Europe au temps de Charles Quint.

Jean-Pierre BOIS, *L'Europe à l'époque moderne. Origines, utopies et réalités de l'idée d'Europe. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 95.

### Charles, Roi d'Espagne, aux Electeurs de l'Empire d'Allemagne (1519)

Vous avez été avertis ci-devant par aucuns nos députés qu'avons envoyés vers vous, et principalement par notre cousin le comte Henri de Nassau, de ma requête qu'il vous a faite en notre nom à cause de l'empire qui est présentement vacant ; et afin que vous connaissiez encore mieux notre intention et le fonds de notre vouloir de ce qui nous meut à aspirer audit empire, derechef nous avons bien voulu avertir par ces présentes :

Premièrement, comme savez il a plu à Dieu notre créateur, par bonne, vraie et légitime succession, nous faire parvenir aux royaumes délaissés par feu, de glorieuse mémoire, notre bon seigneur et grand-père le roi don Ferdinand d'Aragon, dont à présent la sienne grâce et merci, en sommes paisiblement jouissant. Et pour ce que depuis quarante ou cinquante ans en-ça, n'a eu roi ni prince chrétien qui a fait tant de guerre à l'honneur, profit et utilité de la chrétienté, aux infidèles et ennemis de notre foi, que ledit roi d'Aragon, et

sommes en ce même vouloir de suivre les traces d'icelui ; aussi il n'y a rien si notoire ni plus vrai que si Dieu nous faisait cette grâce de parvenir à la dignité et majesté impériales, nous pourrions tant plus agrément exécuter le bon vouloir en quoi nous sommes ; car ce que notre dit grand-père, roi d'Aragon a fait en plusieurs années contre les infidèles, par l'aide et puissance de cette noble nation germanique, nous ferions un gros exploit sur lesdits infidèles en bref temps, avec l'aide des sujets des royaumes et autres pays que nous possédons à présent. Car notre vraie intention et vouloir est de nourrir et mettre paix par toute la chrétienté, et de dresser totalement notre force et puissance à la diffusion, conservation et augmentation de notre foi.

Pareillement, nous vous avertissons que si nous n'étions de la vraie race et origine de la nation germanique, et si nous n'avions bon fondement de patrimoine, terres et seigneuries en ladite nation, nous ne voudrions aucunement entreprendre ni ingérer d'aspirer audit empire ; mais vous connaissez assez que notre vrai estoc et premier fleuron de notre noblesse vient de la maison d'Autriche, dont à présent nous en sommes vrai successeur et héritier ; et que, de très glorieuse mémoire notre bisaïeul Frédéric troisième, et Maximilien notre aïeul, naguère trépassés, à lui Dieu par sa grâce fasse merci et pardon, ont longuement gouverné la nation germanique en état, dignité et majesté d'empereur, et de quelle sorte et conduite nous nous en rapportons à vous et à toute ladite nation. Si c'est le vouloir de Dieu que nous soyons leur successeur, nous nous conduirons [...] en sorte et façon que la liberté de la nation germanique, tant en spirituel que temporel ne sera seulement conservée mais augmentée, tant en général qu'en particulier dont espérons que nous n'en aurons aucun reproche devant Dieu, ni le monde ; et s'il y a chose préjudiciable à ladite liberté germanique, vous promettons en foi et parole de roi, de la redresser et mettre en son état dû, comme il appartient, et n'y épargnerons notre corps, nos états et biens (1519).

Source : Papiers d'Etat du Cardinal Granvelle, Paris, Imprimerie Royale, 1841, T.1, p. 111-113.

## **Le gouvernement de l'Angleterre**

Le Gouvernement d'Angleterre est d'une espèce particulière, qui n'a point aujourd'hui de semblable dans tout le reste du Monde. C'est pourtant le même qui fut autrefois établi, dans tous les Royaumes, formez en Europe, du débris de l'Empire Romain. La différence qui se trouve présentement, entre l'Angleterre & les autres États, à cet égard, vient de ce que les Anglois ont conservé la forme de leur Gouvernement, depuis qu'ils se sont établis dans la Grande-Bretagne ; au lieu que dans les autres Païs, elle s'est perduë peu-à-peu, ou extrêmement altérée. Ce Gouvernement, qui subsiste depuis si long-tems, dans cette Isle, paroît, à certains égards, Monarchique, & à d'autres, Républiquain ; & pourtant il n'est, à proprement parler, ni l'un ni l'autre. On ne peut pas dire qu'il soit purement Monarchique, puisque les Grands & le Peuple ont entre leurs mains le Pouvoir Législatif, conjointement avec le Roi ; & que le Roi ne peut imposer aucune taxe, sans le consentement du Peuple. Il n'est pas non plus Républiquain, puisqu'il y a un Roi, qui exerce l'Autorité Souveraine, qui confère, selon son bon plaisir, les Charges & les Dignitez, tant Ecclésiastiques, que Civiles & Militaires, & qui peut faire la Paix & la Guerre, sans être obligé de consulter ses Sujets. Ce seroit donc en vain, qu'on voudroit donner une idée de ce Gouvernement, par les noms ordinaires, de *Monarchique*, d'*Aristocratique*, de *Démocratique*, qui ne lui conviennent point. C'est un Gouvernement *mixte*, qui n'est aucun de ceux qui viennent d'être nommez, & qui néanmoins est composé du mélange de tous les trois. Les Prérogatives du Souverain, des Grands & du Peuple, y sont tellement tempérées les unes par les autres, qu'elles se soutiennent mutuellement. En même tems, chacune de ces trois Puissances, qui ont part au

Gouvernement, peut mettre des obstacles invincibles aux entreprises, que l'une des deux autres, ou même toutes deux ensemble, voudroient faire, pour se rendre indépendantes. Enfin, c'est à peu près la même forme de Gouvernement, que les *Saxons* avaient établie en Allemagne, les *Francs* dans les Gaules, les *Wisigoths* en Espagne, les *Ostrogoths*, & après eux, les *Lombards* en Italie. Ce sont les Nations du Nord, qui l'ont portée dans les parties les plus Méridionales de l'Europe, lorsqu'elles s'y sont établies, & qu'elles y ont fondé de nouveaux États, sur les ruines de l'Empire Romain.

Si l'on demande donc, depuis quel tems ce Gouvernement subsiste en Angleterre, je ne craindrai point de répondre, que c'est depuis que les *Anglo-Saxons* eurent achevé la Conquête de cette partie de la Grande-Bretagne, que leurs Descendans occupent encore aujourd'hui. Il est vrai, qu'il y a lieu de douter, si, du tems des *Anglo-Saxons*, les Communes faisoient partie du Parlement ; & j'avouë qu'il y a beaucoup de difficulté sur ce sujet. Mais, quoi qu'il en soit, dans le tems que l'Angleterre se trouvoit partagée en sept Royaumes Anglois & Saxons, chacun de ces Royaumes avoit son Roi & son Parlement. On appeloit celui-ci *Wittena-gemot*, c'est-à-dire, *Assemblée de Sages*, & il y en avoit même un semblable pour les Affaires que les sept Royaumes avoient en commun. Cette même forme de Gouvernement subsista, lorsque les sept Royaumes furent réduits à un seul, & qu'ils ne formèrent qu'un même État. Les *Champs de Mars*, ou de *Mai* en France, appelez depuis *États Généraux*, les *Cortès* en Espagne, & peut-être les *Diètes de l'Empire*, en Allemagne, sont des restes de cette ancienne forme de Gouvernement, que les Nations du Nord avoient portée dans tous les Païs, où elle s'étoient établies.

**Source** : DE RAPIN THOYRAS Paul, Dissertation Sur l'Origine du Gouvernement d'Angleterre, et Sur la Naissance, les Progrès, les Vuës, les Forces, les Intérêts, & les Caractères des deux Partis des Whigs et des Torys, La Haye, in-8°, 1717, republié dans le tome X de L'Histoire d'Angleterre, à La Haye, chez Alexandre de Rogissart, 1727, p. 201-202.

## Les placards du 14 octobre 1529 aux Pays-Bas

À nos amez et féaulx les président et gens de nostre Conseil, salut et dilection.

Comme à l'honneur de Dieu nostre créateur et rédempteur, à l'exaltation de sa divinité, à l'entretènement de la foys catholique et l'observation des statuz et ordonnances de sainte Église, au reboutement, extirpation, extinction et abolition des abuz et erreurs que Martin Luthère et autres acteurs hérétiques et réprouvés, leurs disciples, fauteurs, adhérens et complices, puis aucun temps s'estoient avanciez et avoient présumé escrire, preschier, lyre, publier et semer par les royaumes et pays cristiens, aussi bien en nos pays et seigneuries de par-deçà comme en autres, contre et au préjudice de ladicte foy chrestienne, des sacramens et des ordonnances, commandemens et constitutions de l'église, nous, pour remède, eussions requis nostre saint père le pape députer et commectre inquisiteurs en nosdicts pays, qu'il feist ; et avec ce eussions décerné et fait expédier, premiers en nostre cité impériale de Worms, et depuis en autres lieux, diverses lettres de placars contenant certaines ordonnances, et à l'observation d'icelles eussions apposé certaines grancieuses peines à encourir par les y contrevenans, imitateurs dudict Martin Luthère et d'autres acteurs, leurs disciples et complices réprouvez et autres abusans et négligens de nostre foy, des commandemens ladicte Église et de nosdictes ordonnances ; il soit venu à nostre cognoissance que, ce nonobstant, l'hérésie, erreur et abuz dudict Martin Luthère et d'autres acteurs réprouvez [...] se multiplient journellement du plus en plus en nosdictz pays de par-deçà. Et que plus et pis est, que plusieurs de ceulx qui ont ou peuvent avoir délinqué ou abusé de la foy et en ont esté reprins et corrigez par les inquisiteurs d'icelle [...] ou par noz

justiciers et officiers, par l'exécution des paines et amendes y apposées, contenues en nosdictes lettres de placcars, et mesmesment que aucuns de ceulx qui ont abjuré leurs erreurs et abuz y soyent rencheuz, et que à leur exemple et enhort, voire à leur séduction et de l'ennemy d'enfer, autres nos subjectz et habitans en nosdictz pays en grant nombre, et qui journellement se multiplient, non estimans les corrections de l'Église ny les paines contenues en nosdictz placcars, vraysemblablement à cause de l'exiguité d'icelles, seroient tumbes et escheuz en diverses hérésies [...].

Désirans de tout nostre cœur et povoir y remédier et pourveoir, nous (*sur l'avis du chancelier et Conseil de Brabant et de l'archiduchesse d'Autriche*) avons meurement [...] statué et ordonné, statuons et ordonnons pour édit par ces présentes :

Premiers, que nul, de quelque sexe, nacion, estat ou condition, ne s'avance dorénavant imprimer ou escrire, ou faire imprimer ou escrire, vendre acheter, distribuer, lire, garder, tenir soubz soy ou recevoir, preschier, instruire, soustenir ou deffendre, communiquer ou disputer publicquement ou secrètement, ou tenir conventicules ou assemblées des Martin Luthère, Johannes Wicleff, Johannes Huiss, Marcellius de Pardua, Ecolampadus, Ulricus Zwinglii, Philippus Melanctonis, Franciscus Lamberti, Johanes Pomerani, Otto Brussi, Justus Josne, Johannes Pupperii et Gorcianus, ou autres acteurs de leur secte ou d'autres sectes hérétiques, erronnées ou abusives, réprouvez de l'Église [...]. Ni semblablement aucuns livres que puis dix ans ençà ont esté escripz ou imprimez sans déclaration des acteurs, des imprimeurs ou escripvains, ny du temps ou lieu esquels ils auroient esté composez, escrips ou imprimez, ny semblablement le Nouveau Testament, ny les Évangilles, épistres, prophécies, ne autres quelcuncques livres en franchois [...], ayans préfaces ou prologues, appostilles ou glosses contenans ou sentans aucun doctrine ou erreur, ou aucunement déroguans, répugnans ou contraires à la foy chrétienne [...]. Ny de semblablement poindre ou pourtraire [...], avoir, tenir ou garder aucunes ymaiges, pourtraitures ou figures oppropriées de Dieu, de la benoite vierge Marie, ou de ses sains.

[...] Et outre plus, que nul [...] ne s'avance communiquer ou disputer de la sainte Escripiture, mesmement en matière doubtive et dont seroit difficulté, s'ilz ne feussent théologiens bien renommez et approuvez par université fameuse.

[...] Que tous nos subjectz [...] qui ont aucuns des livres, escriptures ou doctrines de Martin Luthère et des acteurs dessus nommez ou d'autres acteurs réprouvez [...] les portent, baillent et délivrent en dedens le vint-cinquesme jour du prochains mois de novembre aux chiefs officiers des lieux esquelz ils résident [...], pour par iceulx officiers les faire consommer et brusler par le feu ; à paine, ceulx qui en seroient défailans et qui contreviendroient aux statuz, ordonnances et édits dessus déclairés, ou à aucuns d'iceulx, de confiscation de leur corps, sans grâce, respit ou déport [...]

Et pour donner à congnoistre que ne quérons la mort de noz subjectz, [...] consentons de grâce espéciale que tous ceulx et celles [...] qui ont adhéré à la doctrine, erreur ou abuz de Marthin Luthère ou des acteurs dessus nommez [...], s'ilz s'en repentent et en dedens ledict vint-cinquesme jour de novembre prochainement venant, ils déclairent leurs fautes, erreurs et abuz au chieff et principal officier du lieu, [...] seront vers nous et justice quictes, deschergiés et absoulz de leursdicts mésuz, erreurs et abus passez [...]. De ce réservez les relapz qui ont abjuré et ceulx qui jà sont prisonniers ou en cause, lesquelz seront corrigez de leur mésuz, selon l'exigence d'iceulx. [...]

Que tous ceulx qui cy-devant ont esté ou cy-après seront attains d'hérésie ou abuz de la foy ou des sacremens ou des constitutions et ordonnances de l'Église ne pourront de là en avant converser ne communiquer les ungs avec les autres de matière deffendue de l'Église ; à paine de confiscation de leur corps et de leur bien [...].

Que nul attains, ou par information précédente véhémentement suspectez d'hérésie [...] ne pourront exercer, avoir ne tenir [...] estat honorable quelqu'il soit, ne estre en noz consaulx, ne d'aucune ville [...].

Et désirans parvenir à la cognoissance des hérésies, erreurs et abuz contre la foy catholicque, les sacramens et les ordonnances de l'Église qui sont ou advenir pourroient en

nostredict pays de Brabant, nous accordons et ordonnons par ces présentes à ceulx qui les vous dénoncheront et déclaireront, ou à boz justiciers et officiers qu'il appartiendra, [...] la moitié des biens de ceulx qu'ilz auront accusé, attains et convaincus [...].

Nous ordonnons aussi [...] que noz officiers et autres ausquelz les dénonciateurs d'aucunes hérésies, erreurs ou abuz de la foy, des sacramens [...] s'adresseront, si avant que par information précédente ou autrement deuemens il leur apperrera de la culpe des dénunchiez ou accusez, procèdent diligamment contre eulx et les mettent en cause devant noz amez et féaulx conseillers en nostre chancellerie de Brabant, messire Adolphe Van der Noot, docteur, et maistre Josse Van der Dusse, licencié ès droiz, lezquelz [...] nous avons député et commis, et par cestes députons et commectons et leur donnons pouvoir, auctorité et mandement espécial de cognoistre desdits cas, sans longue figure de procès et si sommièrement que bonnement en raison et équité faire pourront.

Et si les officiers ou autres ausquelz les dénonciateurs ou aulcun d'eulx se seroient adressez feussent négligens de procéder contre ceulx que dénunchiez et accusez leur auroient esté, si avant toutesfoyes que de leur charges et mésuz il leur appère par information précédent ou autrement duement, comme dit est, ou de faire exécuter les sentences que contre eulx ilz auroient obtenez, en ce cas et chacun d'iceulx nous consentons que, oultre et par-dessus la privation de leurs offices et estatz et leur correction arbitraire, lesdicts dénonciateurs oudict cas puissent et pourront recouvrer leur droit de dénunchiation, tel que dit est, sur les biens des par eulx accusez ou sur les biens de nosdicts officiers ou autres qui seroient négligens de leur devoir, et ce au choiz et obtion d'iceulx dénonchiateurs [...].

**Source :** *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas*, publié par J. Lameere, 2<sup>e</sup> série, t. 2, Bruxelles, 1898, p. 578-585.

## **Les possessions territoriales de la monarchie espagnole**

Le Roi de qui je vais parler [Philippe III d'Espagne] est si grand, qu'il embrasse du monde ce que jusqu'à aujourd'hui personne n'a possédé [...]. Les royaumes qu'il possède sont nombreux, et comme on l'aura expliqué ici d'autres fois, ils sont distants les uns des autres, différents en lois et en coutumes [...]. Ce roi possède l'Espagne, étant le second qui l'a possédée toute, à l'époque moderne, placée entre France et Afrique, et de ce côté limitée par le détroit de Gibraltar par seulement six milles ; de la France elle est séparée seulement par les Pyrénées. Pour tout le reste elle est entourée par la mer [...].

Il possède en Afrique les rivages, avec quatorze villes ; en Asie, l'Inde avec huit villes qui sont l'importance de cet empire, parmi lesquelles les îles Philippines et beaucoup d'autres [...].

Il possède presque toute l'Amérique, nerf et cœur de ses états, parce que c'est de là que viennent ses trésors [...].

Je ne parle pas des états des Flandres, parce qu'ils ne sont pas maintenant au roi d'Espagne, bien que le coût des armées et des garnisons qu'il y a là-bas pèse sur lui [les Pays-Bas sont dirigés par l'Archiduc Albert] [...].

Le royaume de Castille est gouverné par de nombreux Conseils, le Conseil d'Etat, le Conseil Royal [de Castille], celui de l'Inquisition, celui de Hacienda [les Finances], de Contaduría [les Comptes], des Ordres [militaires], de Croisade, de la Guerre [...].

Le royaume du Portugal, hérité et conquis par Philippe II, est gouverné selon ses lois et par ses tribunaux selon la forme antique. Lui sont unies les Indes Orientales, sa conquête [...]. Il

y a un vice-roi dont les naturels s'arrangent pour qu'il soit portugais de sang royal (ce qu'on leur offrit au moment de l'union) ; il substitue le pouvoir royal, et dans les choses grandes il demande son avis au roi, lequel a un Conseil résidant à sa Cour, qu'ils appellent du Portugal, entièrement composé de Portugais, qui s'emploie à éclairer les affaires de ce royaume, avec assez de pouvoir et d'autorité dans le gouvernement, qui repose uniquement sur le vice-roi et sur ce Conseil.

Valence, Catalogne et Aragon, Majorque, Minorque et Sardaigne forment la Couronne d'Aragon ; mais chaque royaume a son vice-roi et il y a un Conseil, qu'ils appellent d'Aragon [...].

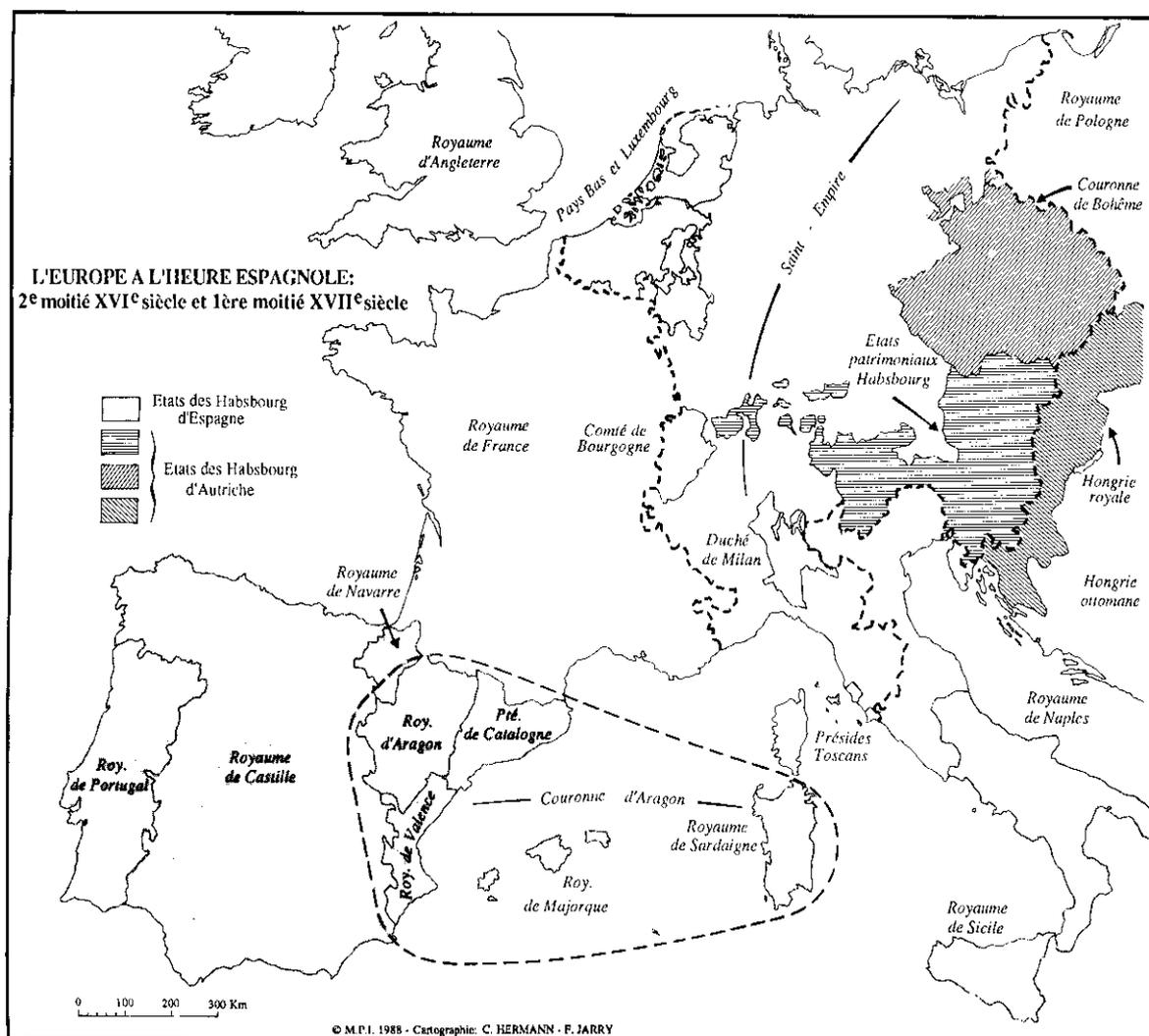
Le royaume de Navarre est uni à la couronne de Castille et respecte les mêmes lois, il se distingue seulement par un vice-roi [...].

Je vais maintenant parler des Indes, parce qu'elles sont à la Castille, et elles sont ce que la Castille possède avec le plus de droit, et ce que ce Roi possède en Italie restera en dernier. Cette partie du monde, appelée Amérique, il la possède presque toute. Elle est gouvernée par les lois de Castille [...]. Le Conseil des Indes est chargé de ce qui les concerne (je veux dire les Indes Occidentales) [...]. Elles sont divisées en trois provinces avec gouvernements et dirigeants différents. L'île de Santo Domingo, avec deux autres voisines, où il y a un gouverneur et une audience. Dans les autres deux il y a des vice-rois, personnes de plus grand état, l'un en Nouvelle-Espagne, l'autre au Pérou [...].

Il est temps de parler de ce que le Roi a en Italie, Naples, la Sicile et Milan. Ces états se conservent avec leurs propres lois et leur gouvernement antique ; seulement en Sicile on a introduit l'Inquisition. Les vice-rois consultent le Roi de deux manières : pour les affaires graves d'Etat et de Guerre, par le Conseil d'Etat ; pour les autres, par le Conseil d'Italie.

**Source:** « Relation à la République de Venise de l'ambassadeur Simon Contarini à la fin de l'année 1605 », Appendice à Luis CABRERA de CORDOBA, *Relaciones de las cosas sucedidas en la Corte de España desde 1599 hasta 1614*, Madrid, 1997, p. 563-583.

## L'Europe à l'heure espagnole



Bartolomé BENASSAR, « Un État, des États », dans Christian HERMANN (dir.), *Le premier âge de l'État en Espagne*, Paris, CNRS, 1989.

### La pétition des « Gueux » (1566)

Madame, l'on sait assez que par toute la chrétienté a toujours été fort renommée (comme elle l'est encore pour le présent) la grande fidélité des peuples de ces Pays-Bas envers leurs seigneurs et princes naturels, à laquelle la noblesse a toujours tenu le premier rang, n'ayant jamais épargné ni corps ni biens pour la conservation et accroissement de la grandeur desdits pays [...].

Et voyant en quels termes sont les affaires de maintenant (nous) avons plutôt aimé charger sur nous quelque peu de votre mauvais gré<sup>7</sup> que de celer à Votre Altesse (ce) qui pourrait par la suite tourner au desservice de Sa Majesté et troubler le repos et tranquillité de ces

<sup>7</sup> Mauvaise humeur

pays, espérant que l'effet montrera avec le temps qu'entre tous les services que (nous) pourrions jamais faire à Sa Majesté, celui-ci doit être réputé entre les plus notables et mieux à propos, (ce) qu'assurément nous nous persuadons que Votre Altesse ne saura prendre qu'en très bonne part.

Combien que<sup>8</sup>, Madame, nous ne doutions point que tout ce que Sa Majesté a ordonné touchant [...] l'étroite observation des placards sur le fait de la religion n'ait eu quelque fondement de juste titre, toutefois nous voyons que lesdits placards ont toujours donné occasion à plusieurs griefs et inconvénients, (et) la dernière résolution de Sa Majesté, qui commande expressément que les placards soient exécutés en toute rigueur, nous donne juste occasion de craindre qu'il s'en pourrait finalement suivre une émeute et sédition générale tendant à la misérable ruine de tous ces pays, selon que les indices déjà s'aperçoivent de tous côtés [...].

Par quoi<sup>9</sup> (nous) avons estimé être de notre devoir, suivant le serment de fidélité et l'hommage que (nous) avons prêté à Sa Majesté, de ne plus attendre, mais plutôt de nous avancer les premiers à faire le devoir requis, et ce d'autant plus franchement que nous avons plus d'occasion d'espérer que Sa Majesté prendra notre avertissement en très bonne part, voyant que l'affaire nous touche de plus près que nuls autres, étant plus exposés aux inconvénients et calamités qui coutumièrement proviennent de semblables accidents [...].

Considéré aussi que, en suivant la rigueur desdits placards, il n'y aura homme en tout le pays qui ne pourra être trouvé assujéti à la calomnie du premier envieux qui voudra avoir part à la confiscation<sup>10</sup>, nous avons tant plus d'occasion de supplier très humblement Votre Altesse d'y vouloir porter bon ordre et de vouloir, le plus tôt que sera possible, dépêcher vers Sa Majesté (un) homme propre pour l'en avertir, et la supplier très humblement de notre part qu'il lui plaise (d')y remédier. Et comme cela ne se pourra faire en laissant lesdits placards en vigueur, qu'il lui plaise (d')envisager leur abolition, laquelle se trouvera non seulement nécessaire pour détourner la totale ruine de tous ces Pays-Bas, mais aussi bien conforme à raison et justice [...].

Nous supplions aussi bien humblement Votre Altesse, pendant que Sa Majesté entendra à notre juste requête, de pourvoir audit danger par une surséance<sup>11</sup> générale de toute exécution desdits placards, jusqu'à tant que Sa Majesté en ait autrement ordonné [...] et nous protestons<sup>12</sup> bien expressément que, en tant qu'il peut nous incomber, nous nous sommes acquittés de notre devoir par ce présent avertissement, et qu'en cas où quelque inconvénient, désordre, sédition, révolte ou effusion de sang en adviendra par la suite par faute d'y avoir mis remède à temps, nous ne pourrions être taxés d'avoir celé un mal si apparent.

**Source** : Renon de France, *Histoire des troubles aux Pays-Bas*, ed. par Charles Piot, I, Bruxelles, 1886, p. 85-88.

## La déchéance de Philippe II

Il s'avère que le roi d'Espagne, après le trépas mémorable de l'empereur Charles Quint son père (de qui il a hérité tout ce pays), oubliant les services que ces pays et leurs habitants avaient rendus tant à son père qu'à lui-même et par lesquels principalement le roi d'Espagne avait obtenu de si glorieuses et inoubliables victoires sur ses ennemis que son nom et sa puissance en furent renommés et redoutés par tout le monde, oubliant aussi les admonitions que Sa Majesté Impériale lui avait faites ici, a donné audience, au contraire, foi et crédit, à ceux du Conseil d'Espagne. Ceux-ci avaient conçu une haine secrète pour les

---

<sup>8</sup> Bien que

<sup>9</sup> C'est pourquoi

<sup>10</sup> Les placards stipulaient que toute personne dénonçant un hérétique à l'Inquisition aurait part à la confiscation de ses biens.

<sup>11</sup> Sursis à exécution

<sup>12</sup> Proclamons

Pays-Bas et contre leurs libertés, bien qu'il ne leur fût permis ni de commander, ni de gouverner, comme ils le faisaient dans le royaume de Naples, de Sicile et de Milan, des Indes et des autres pays soumis à la puissance du roi [...]. Ce même Conseil où chacun des principaux membres ont à diverses reprises remontré au roi que, pour la réputation de Sa Majesté, il valait mieux reconquérir les Pays-Bas, pour pouvoir alors y commander et gouverner librement selon son plaisir (c'est-à-dire tyranniser à volonté), plutôt que de les gouverner sous telles restrictions et conditions qu'il avait juré d'observer et de respecter lors de la réception de la Seigneurie de ce pays.

Le roi d'Espagne donc, suivant depuis lors ce Conseil, a cherché tous les moyens pour réduire ces pays, les dépouillant de leur ancienne liberté, à la servitude sous le gouvernement des Espagnols.

Nous avons finalement trouvé par expérience que nous ne pouvions rien obtenir du roi [...] et que tout était fait pour désunir les Provinces et les mettre en discorde. [...] Cela est plus évidemment apparu par certain placard de proscription que le roi fait publier et par lequel Nous et tous les Officiers et habitants de ces Provinces-Unies, et ceux de leur parti, sommes déclarés rebelles, [...] promettant en outre une grande somme de deniers à celui qui tuerait monseigneur le prince (Guillaume le Taciturne, prince d'Orange), le tout pour rendre odieux les pauvres habitants, empêcher leur négoce et commerce et les mettre dans un extrême désespoir. Tellement que, désespérant totalement de tout moyen de réconciliation et privés de tout autre remède et secours, nous avons, suivant la loi de la nature, pour la défense de nos droits, privilèges et anciennes coutumes, et pour la liberté de la Patrie, la vie et l'honneur de nos femmes et de nos enfants [...] été contraints de trouver et d'user d'autres moyens que la réconciliation [...].

Aussi, nous faisons savoir que d'un commun accord, délibération et consentement, nous déclarons ici le roi d'Espagne *ipso jure* déchu de sa seigneurie, principauté, juridiction et héritage des Pays-Bas [...]. Et nous déclarons tous les officiers, juges, particuliers et les autres habitants de ces pays, de quelque condition ou qualité qu'ils soient, être à l'avenir déchargés du serment qu'ils ont fait au roi d'Espagne [...].

Nous ordonnons à tous les juges, officiers et à tous ceux qui sont concernés que d'ores et déjà, ils délaissent et n'usent plus du nom, du titre, du sceau, ni du cachet du roi d'Espagne [...]. Nous ordonnons et commandons en outre que dorénavant, ni les armes, ni le nom du roi d'Espagne ne figurent sur aucune monnaie ni d'or, ni d'argent.

**Source :** *Placard des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas par lequel on déclare le roi d'Espagne être déchu...*, Anvers, 1581.

## **La Grande Remontrance (1<sup>er</sup> décembre 1641)**

Nous pensons que pour perfectionner l'ouvrage commencé et écarter à l'avenir tous les obstacles, il y a plusieurs mesures efficaces à prendre.

D'abord, comme nous apercevons que les principes de la religion des papistes tendent à la destruction et à l'extirpation de tous les protestants, aussitôt qu'ils trouveront l'occasion favorable, il est nécessaire de les tenir dans une condition telle qu'ils ne puissent être en état de nous faire aucun mal, et pour éviter qu'on ne leur accorde désormais la connivence et la faveur qu'on leur a montrées jusqu'ici, il est indispensable que Sa Majesté veuille bien consentir à l'établissement d'une commission composée de quelques hommes d'élite nommés par le Parlement, et chargés de surveiller les progrès des papistes, leurs conseils et leurs démarches, et d'employer tous les moyens que fournissent les lois pour prévenir leurs pernicious desseins contre la paix et la sûreté du royaume. Et il faut user de mesures efficaces pour démasquer l'artifice des papistes qui se couvrent d'une feinte conformité à l'Eglise, artifice à la faveur duquel des personnes mal disposées envers la

véritable religion, ont été admises à des places de confiance et revêtues de la plus grande autorité.

Pour le maintien des lois et des libertés du royaume, et afin que tous les griefs et toutes les exactions illégales puissent être portés et punis aux assises, et que les juges et juges de paix aient soin d'en saisir le grand *jury* et que les juges et *sheriffs* prêtent serment de faire exécuter, comme ils le doivent, la *Pétition des Droits* et les autres lois ; les deux Chambres demandent humblement à Sa Majesté de ne remettre le soin de ses affaires, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, qu'à des conseillers, des ambassades et d'autres ministres, tels que le Parlement ait lieu de prendre confiance en eux, sans quoi nous ne pourrions donner à Sa Majesté les secours qu'elle souhaite obtenir pour l'entretien de son propre gouvernement, ni accorder aux protestants d'outre-mer l'appui dont ils ont besoin...

Il est nécessaire de prendre tous les moyens possibles pour réunir les deux royaumes d'Angleterre et d'Ecosse et les engager à s'aider et assister mutuellement, pour l'honneur de l'île et le bien commun de tous deux. Il faut écarter du milieu de nous tous les sujets de discorde sur des matières religieuses et indifférentes en elles-mêmes, et nous réunir contre l'ennemi commun à qui nos divisions donnent les moyens de nous détruire...

Liés aux Eglises étrangères... il faudra nous appliquer, par toutes sortes d'offices d'amitié, à les unir avec nous dans la même cause, et travailler au maintien de leur liberté, leur sûreté et leur prospérité : car, par ce moyen, nous accroîtrons notre propre force, et par notre concours vers un but commun, nous pourrons effectuer le bien de tout le corps protestant.

Si ces conseils sont suivis, nous ne doutons pas que Dieu ne couronne ce Parlement d'un succès qui sera, pour Sa Majesté, le fondement et la source de plus d'honneur et de bonheur que n'en ont jamais obtenu les rois ses prédécesseurs.

**Source** : G. WALTER (dir.) *La Révolution anglaise*, Paris, Albin Michel, Coll Le Mémorial des siècles, 1963, p. 151-183.

## **Bill of Rights (1689), loi pour la déclaration des droits et des libertés du sujet et pour le règlement de la succession à la couronne**

I. Considérant que, l'abdication du ci-devant Jacques II ayant rendu le trône vacant, Son Altesse le Prince d'Orange (dont il a plu à Dieu Tout-Puissant faire le glorieux instrument qui devait délivrer ce royaume du papisme et du pouvoir arbitraire) a fait, par l'avis des Lords spirituels et temporels et de plusieurs personnes notables des Communes, adresser des lettres aux Lords spirituels et temporels protestants, et d'autres lettres aux différents comtés, cités, universités, bourgs et aux cinq ports, pour qu'ils eussent à choisir des individus capables de les représenter dans le Parlement qui devrait être assemblé et siéger à Westminster le 22e jour de janvier 1689, aux fins d'aviser à ce que la religion, les lois et les libertés ne pussent plus dorénavant être en danger d'être renversées ; qu'en vertu desdites lettres les élections ont été faites.

Dans ces circonstances lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, aujourd'hui assemblées en vertu de leurs lettres et élections, constituant ensemble la représentation pleine et libre de la nation, et considérant gravement les meilleurs moyens d'atteindre le but susdit, déclarent d'abord (comme leurs ancêtres ont toujours fait en pareil cas), pour assurer leurs anciens droits et libertés :

1. Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ;
2. Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de dispenser des lois ou de l'exécution des lois, comme il a été usurpé et exercé par le passé, est illégal ;
4. Qu'une levée d'argent pour la Couronne ou à son usage, sous prétexte de prérogative, sans le consentement du Parlement, pour un temps plus long et d'une manière autre qu'elle n'est ou ne sera consentie par le Parlement, est illégale ;
5. Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au roi, et que tous emprisonnements et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux ;
6. Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ;
8. Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;
9. Que la liberté de la parole, ni celle des débats ou procédure dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune cour ou lieu quelconque autre que le Parlement lui-même ;
13. Qu'enfin, pour remédier à tous griefs, et pour l'amendement, l'affermissement et l'observation des lois, le Parlement devra être fréquemment réuni.

Et ils requièrent avec instance toutes les choses comme leurs droits et libertés incontestables ; et aussi qu'aucunes déclarations, jugements, actes ou procédures, ayant préjudicié au peuple en l'un des points ci-dessus, ne puissent en aucune manière servir à l'avenir de précédent et d'exemple.

Etant particulièrement encouragés par la déclaration de Son Altesse le prince d'Orange à faire cette réclamation de leurs droits considérés comme le seul moyen d'en obtenir complète reconnaissance et garantie ....

II. Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, assemblés à Westminster, arrêtent que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, sont et restent déclarés roi et reine d'Angleterre, de France [*le titre de roi de France a été porté par les souverains d'Angleterre jusqu'en 1801*] et d'Irlande, et des territoires (*dominions*) qui en dépendent ....

V. Et il a plu à leurs Majestés que lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes, formant les deux Chambres du Parlement, continueraient à siéger et arrêteraient conjointement avec leurs Majestés royales un règlement pour l'établissement de la religion, des lois et des libertés de ce royaume, afin qu'à l'avenir ni les unes ni les autres ne pussent être de nouveau en danger d'être détruites; à quoi lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes ont donné leur consentement et ont procédé en conséquence.

VI. Présentement, et comme conséquence de ce qui précède, lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes assemblés en Parlement ... supplient qu'il soit déclaré et arrêté que tous et chacun des droits et libertés rapportés et réclamés dans ladite déclaration sont les vrais ... et incontestables droits et libertés du peuple de ce royaume, et seront considérés, reconnus ... regardés comme tels; que tous et chacun des articles susdits seront formellement et strictement tenus et observés tels qu'ils sont exprimés dans ladite déclaration; enfin, que tous officiers et ministres quelconques serviront à perpétuité leurs Majestés et leurs successeurs conformément à cette déclaration.

**Source** : PACTET Pierre, *Les institutions politiques de la Grande-Bretagne*, Paris, La Documentation Française, 1960, p. 279-281.

## Chapitre 7

### ALLIANCES ET OPPOSITIONS EN EUROPE

**La guerre est un phénomène structurant de toute l'époque moderne en Europe**, et elle n'a rien d'une exception, d'un accident, d'une solution ultime. Bien loin d'être le point culminant d'une longue montée de crise, la guerre fait partie non pas du quotidien de tout un chacun, qui la voit toujours s'abattre avec désespoir sur sa famille et sur ses biens, mais d'un ensemble bien vivant de possibilités dans les relations difficiles et instables entre individus, entre peuples et entre souverains. Le conflit armé est une éventualité à laquelle le recours est si fréquent qu'elle est présente en permanence à l'esprit de tous. **À l'échelle de l'Europe, peu d'années sans guerre pendant les trois siècles de la période moderne**, et peu de personnes ignorantes de cette réalité. **L'utilisation effrénée de la violence traverse les sociétés sans que personne ne soit tenu à l'écart**, et le prince autant que les sujets brandissent à chaque instant les menaces d'agression, facilement mises à exécution. L'état de guerre tient plus de la permanence inévitable que de l'événement extraordinaire. Si ce sont le plus souvent les gouvernements qui le déclarent et y font basculer leurs populations, il n'est pas rare que celles-ci s'affrontent et se déchirent autour de questions politiques et religieuses jugées d'une importance vitale par ceux qui prennent les armes.

**La décision de la guerre est en premier lieu une affirmation de puissance**, qui se rencontre le plus souvent chez les princes avides de gloire et de conquête, pour qui l'acquisition de territoires sert l'accroissement de leur réputation, l'augmentation de leur richesse et la sûreté de leurs états, tandis que les effets inverses sont attendus pour leurs adversaires, jusqu'à l'anéantissement parfois ardemment désiré. Les manières de faire la guerre accompagnent toutes les évolutions historiques et géostratégiques de l'époque moderne, depuis la question des finances des états jusqu'à celle de l'encadrement des sociétés, en passant par la définition des pouvoirs, par la façon dont les populations se saisissent des règles et des institutions auxquelles on tente de les assujettir, et par le développement des droits régissant les prérogatives respectives des différentes souverainetés. L'ordre des batailles et des armées reflète non seulement la puissance des adversaires et l'avancement de leur participation à la rationalisation et à la professionnalisation militaires, mais aussi la relation des princes avec leurs sujets et leur capacité à protéger leurs territoires en exportant ailleurs le champ des opérations.

**L'affirmation de la puissance par la pratique de la guerre va de pair avec un effort constant de justification, par l'élaboration de discours tendant à expliquer les raisons du refus de la paix.** Qu'il s'agisse de conforter des alliances, de combattre des ligues ennemies ou de régler des successions, le choix de la violence est présenté comme l'expression d'une obligation stratégique et politique, imposée par l'adversaire. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le langage de la guerre est souvent religieux, fruit d'exaspérations collectives accompagnant des processus d'exclusion qui visent à réduire au silence ou à contraindre à l'exil. Les guerres de religion sont aussi bien souvent des guerres civiles, opérant dans les populations des découpages transversaux qui ne réservent pas le combat aux seuls soldats de métier mais font s'affronter des acteurs convaincus, à l'engagement personnel. Ces guerres intérieures peuvent enfin prendre la forme de révoltes, des tenants d'un ordre moral contre un autre, voire de fractions de populations contre leurs princes, posant alors la question de l'efficacité de la confiscation de la violence opérée par les gouvernements de l'époque moderne. Le langage de la paix a pourtant lui aussi ses défenseurs, contraints par le manque de moyens, portés par de vraies convictions spirituelles ou philosophiques, ou encore décidés à promouvoir d'autres choix économiques et stratégiques dans leur conduite des affaires politiques.

# 1- Guerre et conquête

## *a- Des princes avides de nouveaux territoires*

**Aux débuts de l'époque moderne, Ferdinand d'Aragon représente le modèle du prince conquérant selon Machiavel, à la fois vainqueur par les armes et puissant de gloire et de réputation.** Ses acquisitions lui servent à étendre la souveraineté de sa maison sur de nouveaux royaumes, qui ne lui seront ensuite plus disputés : Grenade, Naples, la Navarre, ou à planter des jalons pour l'avenir, comme dans les présides des côtes de l'Afrique du Nord ou le duché de Milan. Son avidité est à la mesure de sa force et de son ambition, reprises à leur compte par ses successeurs, qui ne se contentent pas d'hériter. Ainsi Charles Quint mène-t-il de nombreuses opérations dans le Nord de l'Italie, tandis que Philippe II saura se faire attribuer la couronne de Portugal en 1580, sans véritable combat mais en appuyant ses exigences sur une démonstration militaire.

**Cette impatience de régner sur des territoires toujours plus nombreux et plus vastes est la marque des monarchies européennes dans leur ensemble, et de très loin la première cause des guerres.** Il ne manque même pas à l'Europe l'existence de véritables colonies d'exploitation, telles l'Irlande, réinvestie par l'Angleterre au début du XVI<sup>e</sup> siècle à travers un système de « plantations » confiées à des seigneurs anglais, ou bien l'Islande et la Norvège, dont les productions agricoles et minières sont aspirées par les Danois sans que leurs habitants aient toujours la possibilité de conserver même de quoi simplement survivre. **Pour leur part les Habsbourg, tout comme les Valois d'ailleurs, sont parvenus avant l'époque moderne à absorber villes, provinces et principautés de manière à peu près définitive.** Elles sont aussi fermement que possible intégrées à des ensembles cohérents sinon d'un point de vue spatial - comme le royaume de France, d'une compacité sans égale, ou la péninsule Ibérique - du moins d'un point de vue institutionnel.

**La soif de conquête trouve alors sa justification immédiate dans la réussite de l'établissement de la nouvelle dynastie, et même dans la nouvelle sûreté procurée par une forme d'extension progressive de l'espace contrôlé par le prince, mais elle n'en est pas apaisée pour autant.** L'hostilité toujours vivace entre monarchies espagnole et française est nourrie, à l'époque des Valois, par la compétition pour les provinces bordant la rive nord de la Méditerranée, de la Catalogne à la Provence puis pour le Piémont, pour Milan, pour Florence, enfin pour Naples. À l'époque des Bourbon, les places fortes du sud des Pays-Bas espagnols et du nord de l'Italie ainsi que la Franche-Comté deviennent l'objet d'affrontements obstinés, entre deux puissances prêtes à se déchirer pour la moindre parcelle de souveraineté et qui ne sauront jamais s'accommoder l'une de l'autre.

## *b- Le Nord de l'Europe orientale et occidentale*

**Il n'en va pas de même pour les conquêtes plus éphémères, que des pouvoirs plus fragiles peinent à conserver, et qui donnent alors lieu à des conflits dont la résolution est perpétuellement incertaine.** L'hostilité permanente que se vouent les royaumes du Nord tout au long de l'époque moderne est ainsi régulièrement attisée par les désaccords religieux et les successions difficiles. Les territoires convoités – il s'agit aussi bien de provinces du Nord de l'Europe orientale et occidentale que de détroits maritimes et de voies de passage pour le commerce – sont soustraits à plusieurs reprises au pouvoir des uns et des autres, et leur statut reste longtemps ambigu. Les royaumes du Danemark et de la Suède sont les grands compétiteurs à la souveraineté sur les mers et les détroits, mais aussi sur les richesses agricoles et minières. La présence de villes libres vouées au commerce et réunies au sein de la Hanse, et de grands domaines arrachés jadis aux populations païennes par différents Ordres militaires, introduit dans l'espace nordique des acteurs

d'importance moyenne, qu'il est cependant impossible de négliger. **L'incertitude des modes de gouvernement du Grand-duché de Lituanie, du royaume de Pologne, des principautés baltes et russes, rend ces espaces propices à la fois aux projections dynastiques éparpillées, aux projets d'installation de nouveaux arrivants et aux fréquents renversements d'alliances.**

L'ancienne suprématie du royaume de Danemark est largement contestée à l'époque moderne par la Suède, qui réussit à se séparer de sa puissance tutélaire à partir de l'élection du premier Vasa (1523). Cependant les deux couronnes continuent à se disputer des pans de la Norvège ou encore des bordures côtières et le contrôle du Sund, avec l'appui changeant des villes de la Hanse et des Hollandais, intéressés au maintien de l'ouverture et de la sécurité des voies commerciales. Les anciens domaines des chevaliers teutoniques sont eux aussi fort convoités : Albrecht de Brandebourg place la Prusse sous la protection de la Pologne lorsqu'il se convertit au luthéranisme mais les grands-maîtres suivants ne pourront indéfiniment conserver leur indépendance, menacée par les poussées russes. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, leurs biens sont finalement dépecés : l'Estonie revient à la Suède, la Livonie à la Pologne, tandis que la destinée de la Courlande suit celle de la Prusse, également transformée en duché héréditaire au bénéfice du dernier grand-maître, Gotthard Kettler. Les rois de Pologne-Lituanie sont désormais les suzerains des grands-ducs de Prusse et de Courlande.

Pourtant la Suède d'une part, qui n'abandonne pas pour autant son ancien conflit avec le Danemark, la Russie de l'autre, ne cessent d'attaquer la puissance polonaise, au gré de successions et d'élections difficiles et compliquées, et les trois puissances lorgnent également sur le Nord de l'Allemagne. Ceci explique en partie l'engagement du Danemark d'abord, de la Suède ensuite, dans la guerre de Trente Ans, même si l'importance de la question confessionnelle ne doit pas être sous-estimée. La facile victoire des troupes impériales en Bohême (1620), la forte pression exercée par les *tercios* espagnols sur les Provinces-Unies avec la prise de Breda (1625), constituent une menace certaine pour les royaumes scandinaves. La Saxe luthérienne monnaie son appui au Habsbourg contre son installation en Lusace, le Brandebourg, dont les populations sont luthériennes elles aussi et donc favorisées par le partage religieux arrangé à Augsbourg, ne réagit pas. Les armées de Wallenstein ont rapidement raison des troupes danoises (1626). Elles occupent le duché de Mecklembourg, le Schlesvig et le Holstein (1628). L'empereur vient également en aide à son allié polonais, occupé à combattre les Suédois en Poméranie (1628).

C'est encore parce que la soif de puissance impériale se manifeste par la mise à sac de Magdebourg (1631) que Saxe et Brandebourg, finalement inquiets pour leur propre intégrité, font alliance avec la Suède jusqu'à la paix de Prague (1635). Tout l'ensemble nordique est déstabilisé, ainsi que l'ensemble du Saint-Empire, et chacun comprend que les victoires militaires peuvent fournir l'occasion de redistributions territoriales conséquentes, à l'exemple de la Bavière qui s'est promptement assurée du Palatinat. Or, même si les traités de Westphalie (1648) n'ont pas fondamentalement bouleversé le tracé des états allemands, ils n'ont pas non plus mis en place des conditions de coexistence durablement satisfaisantes entre eux. Toute cette grande région continue d'être à la merci des ambitions personnelles des princes, qui n'hésiteront pas à la plonger de nouveau dans la guerre afin d'agrandir leurs possessions. C'est le cas de l'Électeur de Brandebourg et roi de Prusse Frédéric II qui, en annexant brutalement la Silésie (1740), déclenche une guerre générale en Europe, sans que l'Autriche parvienne jamais à récupérer sa riche province orientale. C'est surtout le cas de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse alliées pour dépecer entièrement la Pologne-Lituanie (1772, 1793 et 1794).

## 2- Exporter la guerre

### *a- Subir la guerre sur son sol, signe de faiblesse politique*

S'il a toujours été bien connu que la guerre amenait avec elle ruine et désolation, cette donnée est sans doute mieux comprise à l'époque moderne et partant, utilisée comme un facteur de déstabilisation supplémentaire de l'adversaire. On remarque en effet qu'une partie de leurs possessions sont proprement sanctuarisées par les pouvoirs, qui prennent grand soin de les mettre à l'abri de possibles incursions armées provenant de l'extérieur. C'est le cas de la Castille, Vieille et Nouvelle, tout au long de la période, des royaumes de Naples et de Sicile à partir de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, du centre de la France. **Les monarchies espagnole et française se révèlent ainsi capables, dans des choix très conscients, d'exporter les campagnes militaires vers des espaces qui en souffriront forcément, et d'ajouter alors cet élément à leurs chances de l'emporter.** Dans cette perspective, certains territoires apparaissent ouverts, plus ouverts que d'autres, peu ou mal défendus, gouvernés par des pouvoirs peu affirmés ou mal acceptés par leurs populations, ne disposant parfois pas d'armée permanente, ou encore tout simplement trop pauvres pour entretenir des troupes. Ce sont ces territoires, et leurs habitants, qui vont supporter le poids des opérations armées, selon une tendance qui ne cesse de s'affirmer tout au long de la période moderne et qui finit par concerner l'ensemble des états européens.

Le cas de la Hongrie est remarquablement documenté à cet égard : après Mohács (1526), l'immense royaume médiéval devient à l'époque moderne le terrain d'affrontement des Impériaux et des Ottomans, qui empêcheront fermement l'avancée des troupes ennemies au-delà de ses frontières. La Hongrie elle-même est sacrifiée à la sécurité des deux empires, partagée, dépeuplée, soumise aux razzias, hérissée de forteresses, symbole de la paix impossible et champ de bataille tout désigné quand les opérations de guerre reprennent à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, les incursions des armées au-delà de cette limite tacite est vécue comme une menace très profonde. C'est la Chrétienté elle-même qui se sent en très grand danger lors des deux sièges de Vienne (1529 et 1683), atteinte au cœur. C'est tout l'empire ottoman qui se sent ébranlé par la perte de la Hongrie, consécutive à la levée du second siège, et qui entre effectivement dans un accès de faiblesse, propre à faciliter les invasions russe, polonaise et impériale, jusqu'à la paix de Passarowitz, démembrant une partie de ses possessions (1718). La Transylvanie voisine, autre fruit de l'éclatement de l'ancien royaume de Hongrie sous la poussée ottomane, ne subit certes pas un destin aussi désastreux mais son rôle de réserve militaire pour les Turcs ne fait aucun doute. Population catholique et noblesse calviniste versant tribut au sultan, c'est bien de ces confins qu'est nouée au début de la Guerre de Trente Ans une alliance de revers entre Bethlen Gabor et la coalition qui s'oppose aux Impériaux, pour le plus grand contentement de la Porte qui montre ainsi sa capacité à déplacer et rallumer le conflit chez son ennemi.

Il ne fait aucun doute que supporter la présence des troupes sur son propre sol représente un terrible handicap, toujours reconnu mais parfois accepté avec une facilité un peu déconcertante. Au moment de son différend avec la Diète de Bohême, après l'élection de son rival l'Électeur Palatin Frédéric au trône, Ferdinand de Habsbourg lui-même, par défaut d'autonomie militaire, appelle à la rescousse les armées espagnoles, qui vont converger vers l'Allemagne depuis le Milanais, la Franche-Comté ou encore les Pays-Bas. Par défaut d'autonomie financière, il est à l'origine de l'institution du **système des contributions**, par lequel il autorise les chefs des armées qui lui proposent leur appui à lever eux-mêmes des impôts de guerre sur les provinces conquises ou celles qui leur servent de terrain de parcours. Wallenstein, petit noble tchèque judicieusement converti au catholicisme au début du conflit, enrichi par le trafic des biens confisqués en Bohême après la victoire impériale de

la Montagne Blanche (1620) près de Prague, se voit ainsi attribuer par contrat les revenus qu'il pourra tirer des territoires occupés au cours de la campagne contre le Danemark. **Ce procédé, étendu à l'ensemble des armées, transforme les chefs de guerre en véritables entrepreneurs de guerre, qui n'ont évidemment aucun intérêt à faire cesser des hostilités qui font leur fortune.**

En 1630, l'empereur se sépare de Wallenstein, dont l'avidité finit par représenter une menace pour ses possessions et qui ambitionne de se tailler son propre royaume à ses dépens. Mais les armées de Tilly, qui le remplace, se livrent au sac de Magdebourg (1631), qui précipite la formation d'une nouvelle alliance luthérienne et la reprise des combats, preuve que les princes sont facilement dépossédés de la maîtrise des décisions stratégiques. L'entrée en scène des armées françaises après la paix de Prague (1635) étend de façon démesurée le théâtre des opérations, au Milanais, aux Pays-Bas, en Lorraine, en Alsace, en Comté... Toutes ces armées continuent à se livrer aux pillages et à la dévastation, pas seulement pour subsister comme c'était souvent le cas auparavant, mais bel et bien pour atteindre l'ennemi et l'affaiblir, voire le ruiner complètement.

### ***b- Des espaces ravagés pour longtemps***

**Les cultures sont détruites** et il est impossible dans certaines régions de travailler la terre pendant de très longues périodes. Les **crises de subsistances** sont aggravées par les **voils** répétés. Les **massacres** qui se répondent jusqu'au vertige dans une interminable spirale de revanche sont accompagnés par la diffusion de véritables **pandémies**. Les états allemands perdent inexorablement leurs populations, tuées ou enfuies, et malgré le maintien de multiples petites zones habitées, restées à l'écart du passage des troupes et des combats grâce à des situations géographiques favorables, **les conséquences les plus dramatiques de la Guerre de Trente Ans sont bien à rechercher dans la très grave crise démographique provoquée par la longueur et la violence du conflit.** Dans certains endroits, situés aux points de contact entre puissances ennemies et où les troupes sont passées et repassées, réactivant à chaque fois les épidémies, 60 à 80% de la population aurait disparu.

**Toute l'organisation sociale et économique, complètement déstructurée, doit être adaptée à la contrainte de ces mondes vides, désolés.** Au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les paysans survivants se voient soumis à une « reféodalisation » dure dans les états allemands et autrichiens, en Bohême et en Prusse, qui va jusqu'à une forme de retour de la servitude personnelle et de la corvée. **Le déficit démographique ne sera que partiellement comblé au siècle suivant par l'installation de colons, dont l'arrivée permet de desserrer, difficilement, l'étreinte seigneuriale,** parfois seulement à cause de la fuite de leurs paysans vers le statut plus avantageux des zones de colonisation.

Il est vrai que certaines régions paraissent condamnées au passage des troupes par leur situation de zones de contact entre puissances ennemies. Le Milanais, ravagé dans les années 1630 par les combats contre les Français et par une épidémie de peste, est une étape traditionnelle du *camino español* qu'empruntent les *tercios* en partance pour les Flandres. Les places fortes méridionales des Pays-Bas, longuement disputées par Louis XIV, servent finalement de barrière entre la France et les Provinces-Unies (1697). Alors même qu'ils sont devenus autrichiens, les Pays-Bas restent un lieu d'affrontement européen, entre troupes anglaises et françaises par exemple (1743), à l'occasion de la Guerre de Succession d'Autriche.

À l'inverse, des territoires où les souverainetés ne sont pas bien affermissent subissent également les effets de la convoitise de leurs voisins et des assauts militaires répétés,

justement parce qu'ils ne leur opposent que peu de résistance et présentent des configurations ouvertes. On peut en prendre pour exemple les campagnes du roi de Suède Charles XII en Europe du Nord et orientale et l'incroyable épopée qui le mènera jusqu'en Bessarabie ! La Saxe, le Danemark, la Hongrie tentent de s'agrandir aux dépens de la Suède lors de son accession au trône (1700). Les armées suédoises occupent alors successivement la Courlande (1701), la Pologne (1702), la Saxe (1706) et combattent en Russie (1708), d'abord en direction de Moscou puis plus au Sud (1709), entrant dans une alliance avec le sultan. Les opérations reprennent ensuite contre le Danemark (1712), contre les Prussiens en Poméranie (1715), et Charles XII est tué lors d'une tentative d'invasion de la Norvège (1718).

### **c- Guerres européennes**

**Ainsi la guerre est-elle pensée à l'époque moderne de façon toujours plus globale.** L'entourage de Charles Quint développe dès les débuts du XVI<sup>e</sup> siècle une vision dynamique du rôle stratégique de chacune des provinces de l'empire, telles les pièces d'un échiquier, attribuant au Milanais la fonction de rempart protecteur des autres possessions espagnoles, fonction pleinement assumée encore au XVII<sup>e</sup> siècle. **Afin d'épuiser l'adversaire, les tactiques militaires intègrent la possibilité de favoriser l'ouverture de plusieurs fronts en nouant des alliances parfois inattendues ou éphémères.** La base de la consolidation des alliances reste le mariage princier, employé dans des systèmes non exclusifs, spécialement au XVI<sup>e</sup> siècle : le cousinage royal s'étend à toutes les têtes couronnées d'Europe, et les accords se font de famille à famille, sur le modèle des contrats de mariage.

**L'alliance est alors souvent inégale, contrainte** par une ou deux très grandes puissances : la France et l'Espagne, le Danemark et la Suède. Parallèlement, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, **l'alliance militaire prend aussi la forme de ligues et d'unions** constituées autour du partage de convictions religieuses : ainsi de la Sainte Ligue de la Papauté, de la monarchie espagnole et de la république de Venise contre le Turc (1571), puis des Unions catholiques et protestantes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle en revanche, cette hégémonie européenne écrasante de quelques états laisse place à une autre perception de la diplomatie. Désormais, une monarchie cherchant à dicter sa loi sera systématiquement barrée dans ses ambitions par la coalition de toutes les autres. On tente plutôt de mettre en place les conditions d'un équilibre entre des puissances de forces comparables, se protégeant par la conclusion de traités engageant plus de deux signataires. Les souverains ne s'envoient plus de messagers ne disposant que de maigres marges de manœuvre, mais des ministres résidant à demeure auprès des cours étrangères, parfois même plénipotentiaires à l'occasion de discussions importantes, comme celles qui président à l'établissement des Traités de Westphalie (1648).

Cependant, quand il s'agit de régler les successions, question qui reste extrêmement difficile, cette évolution du **rôle des ambassadeurs** n'empêche pas l'éclosion des conflits, dont l'ampleur est alors élargie par l'application des traités. Les **engagements dans des alliances multiples** peuvent alors prendre la forme du **versement d'importants subsides**, en lieu et place de l'envoi de soldats, ainsi de la Suède financée par la monarchie française au XVII<sup>e</sup> siècle. Certains princes mettent en place de manière parfois très précoce des **systèmes de recrutement** qui contournent les difficultés causées par l'emploi et le paiement de troupes mercenaires. La monarchie espagnole salarie directement les soldats des *tercios* (1480). En Suède, en Bavière, en Prusse, nobles et paysans sont contraints au service tandis que leurs villages doivent pourvoir à l'entretien de leurs exploitations et de leurs familles.

## **d- Rois de guerre**

L'espace européen tout entier est envisagé comme un ensemble fini, au sein duquel peuvent s'exprimer les appétits de puissance, parcouru par des princes en quête de royaume et de gloire militaire. **Les rois modernes sont toujours des rois de guerre. Ils continuent à en tirer une grande légitimité**, d'où l'immense frustration des rois Stuart empêchés de guerroyer par leur Parlement, ou a contrario la dangereuse popularité retirée de leurs faits d'armes glorieux par les demi-frères bâtards de Philippe II et Philippe IV. Ils accompagnent l'évolution des techniques de combat et de l'armement et cherchent à se distinguer par leur génie ou leur bravoure.

**La noblesse**, partout où elle est d'origine militaire, entretient également l'amour des armes comme une de ses particularités remarquables. L'ordre des batailles, l'utilisation de l'artillerie, les charges serrées de cavalerie, l'intérêt d'une infanterie nombreuse et disciplinée, deviennent des sujets d'enseignement partagés dans des **écoles d'officiers**, d'où les nouveautés se répandent dans toute l'Europe. Les princes d'Orange-Nassau, *stadhouder* de Hollande, le Protecteur Cromwell en Angleterre, Wallenstein, Tilly, le roi Gustave-Adolphe puis Turenne et Condé pendant la Guerre de Trente Ans, Charles XII de Suède, Maurice de Saxe qui se fait élire duc de Courlande (1726), Frédéric II de Prusse : tous ces grands hommes de guerre fondent leur immense réputation sur les succès remportés à la tête de leurs armées, où il leur arrive de se faire tuer. Louis XIV lui-même n'aime rien tant que voir ses troupes manœuvrer ou participer à des sièges de villes. **Ainsi la science militaire s'affirme-t-elle comme une affaire de spécialistes, petite élite européenne de rois, ou de princes disposés à se mettre à leur service, qui tentent de rationaliser des pratiques restées longtemps confuses, et qui aboutissent, à des rythmes différents, à certaines formes de professionnalisation.**

**À condition de réussir à obtenir du pays qu'il fournisse des hommes en quantité, et les finances pour les armer, les nourrir et les payer, la guerre est exportée vers les régions convoitées, détruites et pillées afin d'accélérer leur défaite.** Cette évolution est générale en Europe tout au long de l'époque moderne : la violence et la guerre sont décidées et organisées par les souverains, avec des moyens toujours plus considérables, et au bénéfice de leurs ambitions. Les individus n'en sont pas dépossédés pour autant : il serait illusoire de penser qu'en canalisant dans les nouvelles formes de guerre une partie de la violence existante dans leurs sociétés, les pouvoirs réussissent à la confisquer entièrement et à pacifier le reste des relations, ou bien encore à se protéger de ses effets dévastateurs sur le maintien de leur autorité.

Charles XII, roi de guerre accompli, pouvant compter sur une armée soudée, au recrutement en partie national, représente ainsi une forme d'aboutissement de transformations remarquables dans les manières de faire la guerre. En complétant ses troupes d'origine suédoise avec des groupes de mercenaires de toutes nationalités, il peut entamer des conquêtes à très grande échelle tout en protégeant son territoire. **À condition de réussir à obtenir du pays qu'il fournisse des hommes en quantité, et les finances pour les armer, les nourrir et les payer, la guerre est exportée vers les régions convoitées, détruites et pillées afin d'accélérer leur défaite.** Cette évolution est générale en Europe tout au long de l'époque moderne : la violence et la guerre sont décidées et organisées par les souverains, avec des moyens toujours plus considérables, et au bénéfice de leurs ambitions. Les individus n'en sont pas dépossédés pour autant : il serait illusoire de penser qu'en canalisant dans les nouvelles formes de guerre une partie de la violence existante dans leurs sociétés, les pouvoirs réussissent à la confisquer entièrement et à pacifier le reste des relations, ou bien encore à se protéger de ses effets dévastateurs sur le maintien de leur autorité.

### 3- Révolte, guerre civile, guerre de religion

#### *a- Rébellions*

**Non seulement la prise d'armes insurrectionnelle ne disparaît aucunement, mais il n'est pas rare qu'elle se superpose à des états de guerre extérieure, voire qu'elle soit favorisée par eux, et même qu'elle soit fomentée ou vivifiée par l'ennemi.** En effet, rébellions et révoltes immobilisent une partie des forces militaires, au service de gouvernements entraînés dans des logiques répressives non par le désir de rétablir l'ordre à tout prix mais par la conscience que le désordre gêne le reste des opérations, le prélèvement fiscal par exemple, ou l'acheminement d'hommes et d'équipements. De la simple « émotion » localement circonscrite et vite dissipée, à la formation de partis peuplés de convaincus s'affrontant dans de véritables guerres civiles, ou à la sécession de provinces entières, les troubles se rencontrent à de multiples degrés de gravité dans l'Europe moderne. Ils sont le fruit de processus toujours très complexes, mêlant des causes et des acteurs variés et par conséquent, il est bien difficile d'en proposer des classements.

#### *b- Brigandage*

Mais la façon dont se déroulent ces troubles montre une propension jamais démentie au regroupement pour faire masse et donner du poids à la menace ; à la recherche d'armes de toutes sortes et aussi d'un commandement ; à l'action courte et enlevée dans un premier temps. Toutes ces techniques de protestation mènent rapidement au règlement du litige par les mécontents eux-mêmes, et souvent par la démonstration violente. **Le brigandage en est sans doute un bon exemple, exutoire de situations économiques désastreuses, que l'on voit fleurir partout où la misère se fait insupportable, et qui exprime avec fureur la haine du riche, du profiteur, du spéculateur.** Ces bandes suivent en général un chef issu de leurs rangs, dont la popularité incontestable prouve combien ce type d'agissement recueille l'assentiment des populations. Il est rare que les troupes de brigands se fassent permanentes ; elles fonctionnent plutôt sur le modèle du coup de main, suivant l'occasion. **À l'époque moderne, on attaque volontiers les représentants de l'autorité, venus prélever l'impôt, cadastrer pour en établir l'assiette, empêcher la contrebande qui permet de contourner gabelles et douanes, loger les régiments de soldats.** Le brigandage n'est pas une activité exclusivement populaire, elle concerne toutes sortes de déclassés ou plutôt ceux qui ont ce sentiment, y compris des privilégiés, nobles et ecclésiastiques.

#### *c- Disettes*

Le recours à l'action collective et armée est aussi notable en cas de disette. **Dans les émeutes de la faim, les femmes sont très souvent agissantes, placées en première ligne,** revendiquant leur droit à se nourrir, et l'obligation faite aux possédants de nourrir leur famille, au nom d'une « économie morale de la foule », poussant les hommes à l'appropriation sauvage des greniers et convois de grains : on parle de « tuer les riches ». Comme toujours, les armes sont de fortune, des outils le plus souvent, l'action semble confuse et désordonnée mais les objectifs sont clairement définis et rapidement atteints. **Révoltes paysannes, révoltes urbaines :** il faut les séparer puisque leurs circonstances diffèrent. Populations des campagnes et des villes ne sont pas soumises à la même fiscalité, aux mêmes exigences de la part des autorités, elles n'exercent pas les mêmes activités et leurs organisations sociales aussi différent. Cependant, **on retrouve partout le droit à**

**l'insurrection armée comme une évidence**, en tous lieux et traversant tous les groupes sociaux, généralement mêlés selon des dosages divers en fonction des circonstances ayant déclenché l'émeute. Les mesures de répression, pas vraiment systématiques, souvent tardives et quelquefois disproportionnées, sont vécues avec accablement comme des preuves d'incompréhension de la part d'autorités aveugles. La violence parfois extrême qu'elles emploient n'amène pas de pacification durable et ne dissuade pas les futurs « rébellions », qui restent convaincus de leur bon droit.

#### ***d- Agitations***

La durée des troubles est aussi variable que leur intensité ; plusieurs facteurs et plusieurs types d'acteurs peuvent se relayer pour les prolonger et les étendre. **Ces guerres intérieures, petites et grandes, maintiennent même les populations les plus protégées des guerres extérieures au contact d'actions violentes auxquelles elles sont fréquemment invitées à participer.** On pensait la **Castille** entièrement pacifiée à l'époque moderne, soigneusement mise à l'abri des agressions étrangères, tout entière tournée vers l'entretien des armées espagnoles et la préservation de la réputation de sa monarchie. On s'aperçoit qu'elle est secouée par des troubles à répétition, qui restent mineurs à cause de la rapidité de réaction des autorités, due à la proximité de la résidence de la Cour. De même, les armées combattantes n'atteignent pas les royaumes de Naples et de Sicile avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'ils doivent toujours se prémunir de possibles attaques des flottes ottomanes et barbaresques. Ils sont pourtant parcourus par de nombreuses bandes de brigands fortement armés, voleurs et meurtriers déjà condamnés et bannis, entraînant occasionnellement avec eux barons, clercs et paysans, et que d'effroyables expéditions punitives organisées par les vice-rois sont bien loin de réduire.

#### ***e- Combattre pour sa foi***

Parmi les facteurs d'inscription des révoltes dans la durée, **le langage religieux irrigue fréquemment les situations de violence.** Il produit des incitations à l'exclusion aux effets proprement stupéfiants, allant de l'établissement de dialectiques poussées faisant du voisin, du semblable, un autre à rejeter absolument, jusqu'au déplacement brusque et massif, ou au contraire lentement égrené, et parfois très lointain, de certaines populations, ou encore la remise en cause radicale de l'autorité souveraine. **Cette sensibilité religieuse est notable tout au long de la période** et même à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans qu'on puisse vraiment parler d'un désintérêt progressif pour ce type de question. En 1790, le Saint Empire est ainsi secoué par l'indignation brabançonne, après les réformes « éclairées » de Joseph II, qui suppriment certaines congrégations et installent une forme de tolérance religieuse. **Cependant le conflit épuiserait rapidement le vocabulaire de la foi s'il n'était nourri d'autres désaccords**, à l'exemple des Guerres de religion qui divisent si profondément le royaume de France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est tout à fait certain que les premières échauffourées sont dues à une large incapacité à supporter des démonstrations culturelles et rituelles différentes, en même temps qu'à la conviction profondément ancrée qu'il suffira de peu pour réduire, ou pour faire accepter, cette même différence.

Le rassemblement des premières armées correspond à la désignation de premiers commandements, qui donnent à la lutte un caractère plus ancré dans des revendications politiques et territoriales, adressées au souverain. La haine religieuse reste cependant très marquée, à l'origine de pratiques de combat d'une cruauté confondante, extraordinairement chargées de symbolisme, appliquées d'autant plus violemment que l'autre est si proche, proche de soi, proche du quotidien, proche aussi dans la façon de penser et de croire, dans les interrogations, dans la sincérité et la conviction. Certes, de guerre de religion en guerre

de religion, et de paix de religion en paix de religion, ce sont des partis regroupés autour de clans familiaux qui se disputent les faveurs de la régence ou des rois et qui, à force d'incertitudes et d'excès, finissent par poser la question de la définition même du pouvoir dans la monarchie française. La Ligue ultra-catholique n'est pas simplement l'expression d'une religiosité intransigeante, aux troupes galvanisées par des discours enflammés et par la vision de Capucins portant mousquet par-dessus leur robe, comme le dit Henri IV aux magistrats du Parlement.

Elle n'est pas seulement le possible avant-poste d'une monarchie espagnole caressant l'espoir de placer une Infante sur le trône de France, ouvrant sa bourse pour soutenir la République ligueuse qui a chassé Henri III de Paris. Elle est aussi une voix exigeante, celle d'une vision monarchique exclusive refusant à la fois l'exercice solitaire de l'autorité par le roi, et la pluralité religieuse du royaume, une voix prônant le gouvernement par conseil, et le partage des décisions avec ceux qui sont nés pour cela, unis avec les sujets et confortés par le partage d'une même foi, quel que soit leur rang social. Or la séparation religieuse, l'opposition terme à terme de doctrines clairement exclusives l'une de l'autre, n'était pas donnée au départ. Elle reste douloureusement vécue par les modérés de chaque camp, partisans de la conciliation à tout prix, y compris sur le plan théologique. **On voit donc combien la radicalisation religieuse accompagne la radicalisation politique, et combien elles rendent les partis mutuellement irréconciliables.**

**Cette dispute aux contenus indubitablement spirituels est investie par des enjeux qui sont ceux de l'exercice de la souveraineté**, questionnés par les périodes de régence et la difficulté des successions. **L'émergence d'un troisième parti, celui des « Politiques » justement, permet de dépasser la querelle religieuse pour trouver un accord autour de la nécessité d'une monarchie appuyant solidement son autorité sur le soutien de ses ministres, une monarchie capable d'éviter la mainmise de l'Espagne sur les affaires du royaume, une monarchie indépendante d'un clergé trop enclin à lui dicter sa conduite.** Mais la dispute religieuse n'en est pas pour autant reléguée à un rang de moindre importance, et Henri IV ne réussit son entreprise de pacification qu'au prix de la conversion. **La résolution de la crise religieuse passe donc par une profonde redéfinition des pouvoirs et des modes de gouvernement, obtenue par une série d'engagements militaires, une guerre civile. Toute une société a exprimé avec une violence terrible son refus de la cohabitation religieuse, proposition liée à une certaine conception des relations entre la monarchie et les sujets.**

## 4- La guerre contre le roi

### *a- Défense des particularismes*

La défense des particularismes contre une autorité trop centralisée ou voulant imposer des mesures jugées trop homogènes est un autre facteur faisant intervenir une multiplicité d'acteurs dans les révoltes, et pouvant les prolonger, les étendre, les transformer en actions de guerre, pousser des régions entières à la sécession. Nombre de troubles sont ainsi provoqués dans les provinces des différentes monarchies par ce qui semble être une défense sourcilleuse de privilèges parfois minuscules. On peut pourtant lire dans le refus de mesures décidées ailleurs la volonté de sauvegarde de fonctionnements bien à soi, que l'on estime satisfaisants, et aussi la conscience intacte de formes d'autonomie politique que l'on n'entend pas se faire confisquer.

**Ainsi la ville de La Rochelle décide de se séparer de la monarchie française et de fonder une république huguenote, pour laquelle elle obtient des secours anglais**

**(1627)** : cette révolte, fondée sur la défense d'un particularisme religieux, est favorisée par le duc de Buckingham, ministre de Charles Ier, qui y voit l'occasion d'immobiliser une partie des troupes ennemies et d'affaiblir leur puissance sur les autres fronts. **Ou bien encore le Portugal, royaume agrégé à la monarchie espagnole, refuse au nom de ses libertés d'appliquer les consignes** contenues dans le Grand Mémorial du ministre Olivares, rédigé à l'intention de Philippe IV (1624), et de fournir les contingents et les finances prévus par son projet d'Union des Armes.

Prenant acte d'une rébellion multiforme, un parti anti-espagnol rend la séparation effective (1640) en installant une nouvelle dynastie sur le trône portugais. Là encore, l'aide anglaise, destinée à déstabiliser l'ennemi espagnol en ouvrant un autre front sur lequel ses armées seront bloquées, se révèle décisive face à une monarchie au bord de l'épuisement militaire. **L'exemple portugais est alors suivi par la Principauté de Catalogne, qui fait appel au roi de France comme nouveau souverain (1640).** Ces provinces estiment qu'elles sont exagérément sollicitées par le roi de Castille pour servir, au détriment de leurs libertés, des objectifs qu'elles ne partagent pas. **Conséquence de l'énorme effort financier continûment exigé par la monarchie depuis l'entrée en guerre de la France (1635), la ville et les provinces du royaume de Naples, puis Palerme et la Sicile se soulèvent à leur tour (été 1647), faisant elles aussi appel à la puissance française pour tenter d'établir des républiques au gouvernement plus oligarchique, sur le modèle de celui des Provinces-Unies.**

### ***b- Des causes multiples au mécontentement***

Ces différentes révoltes n'engagent toutefois pas le même type d'opérations de guerre. Les engagements espagnol et portugais, puis espagnol et catalan, font appel à des corps d'armée, renforcés de troupes anglaises et françaises, qui se rencontrent au cours de véritables batailles. Ces fronts, considérés comme secondaires par les principaux belligérants, sont peu actifs, au grand dam des révoltés qui se sentent dépossédés de leur décision, alors que les Catalans s'aperçoivent finalement que leur particularisme est encore moins considéré comme irréductible. À Naples et en Sicile, en revanche, la monarchie espagnole n'envoie pas de troupes, et avant la conclusion du traité mettant fin à la guerre avec les Provinces-Unies (janvier 1648), la rébellion ne provoque pas de réaction militaire, à part l'arrivée tardive d'une flotte commandée par don Juan d'Autriche.

C'est peut-être ce qui rend ces révoltes – celle de Naples est qualifiée de révolution – si particulières et si complexes. Elles mêlent des protestations anti-fiscales dans la capitale – les Napolitains refusent une nouvelle gabelle sur les fruits, et antiseigneuriales dans les provinces – les universités contestent le poids du prélèvement féodal et l'étendue de la juridiction des barons, et préfèrent intégrer ou réintégrer le domaine royal. À Naples et en Sicile, les corporations demandent une redistribution des pouvoirs au sein du gouvernement des villes, au profit des représentants du Peuple. Palerme entend retrouver son statut de capitale du royaume, dont elle a été en partie dépouillée par Messine, et héberger à demeure les institutions et la cour du vice-roi, qui partage son temps entre les deux villes. Les troubles commencent par des émeutes purement anti-fiscales, accompagnées de l'attaque des maisons de financiers et de l'ouverture des prisons en ville, suivies de soulèvements dans les provinces, au fur et à mesure que les nouvelles se répandent : Palerme elle-même s'enflamme quand les événements napolitains lui parviennent.

L'écrit est largement utilisé, et lettres et placets, ordonnant les exigences des insurgés en « chapitres », s'accumulent dans les mains des vice-rois, qui ne disposent que de peu de moyens policiers et laissent pourrir la situation, contraints d'accepter toutes les demandes qui leur sont adressées. On est bien en guerre : tout le monde est armé, les soldats

espagnols sont enfermés dans les citadelles, les associations de quartier organisent des tours de garde aux portes des villes, les archives des Audiencias provinciales sont détruites, les taxes ne sont plus payées. Des bandes de paysans assaillent barons et symboles de la féodalité, tandis qu'une partie de l'aristocratie rêve d'en découdre et qu'une flotte française croise quelque temps au large, avant que don Juan ordonne un bombardement de Naples depuis ses vassaux ! La monarchie espagnole ne réagissant décidément pas faute d'hommes disponibles, les barons napolitains et siciliens prennent en charge avec férocité le retour à l'ordre dans les provinces, tenant leur rôle de dépositaires de la justice royale. À la suite de quelques échauffourées aux portes des villes, don Juan entre à Naples puis à Palerme (printemps 1648) et révoque les décisions précédentes des vice-rois.

À Naples comme en Sicile, la monarchie espagnole n'est répudiée que par une mince fraction des révoltés mais elle est clairement sommée de diminuer ses exigences financières. Après une longue patience, les territoires italiens marquent ainsi définitivement leur refus d'entrer dans des logiques collectives et trop centralisées à leur goût. La conclusion de la Guerre de Trente Ans apportant un soulagement général, nombre d'impôts ne seront plus prélevés.

### ***c- Les Révolutions anglaises***

**Les mécontentements causés par les agissements des pouvoirs, par leurs manières de gouverner, peuvent aller jusqu'à la contestation radicale de la personne du souverain.** Celle-ci est généralement exprimée de manière pacifique : il arrive pourtant que l'exaspération des frustrations mène à la prise d'armes et même à la guerre civile. **Les Parlementaires anglais sont ainsi agités dès les débuts du XVII<sup>e</sup> siècle par une sourde opposition à leur nouvelle dynastie, mêlant soupçons religieux – les Stuart favoriseraient les « papistes », et méfiance politique – ils tendraient à l'absolutisme.** Les crispations conduisent Charles Ier à adopter un positionnement plus autoritaire : il décide de gouverner sans l'aide du Parlement (1629). Il ne parvient cependant pas à s'en donner tout à fait les moyens car il se prive alors des précieux relais de la politique royale que sont les députés des villes et des comtés, et aussi d'une source très importante de légitimité aux yeux des populations. La question est grave, elle divise radicalement les deux Chambres et l'ensemble des populations, offrant un espace d'expression aux opinions les plus extrêmes, qui pour le coup débattent ailleurs qu'au Parlement.

Quand le Conseil privé d'Edimbourg décide d'imposer l'anglicanisme à l'Écosse, pourtant profondément presbytérienne, celle-ci ne craint pas de se soulever (1638). Cette révolte du royaume dont il tient son titre de roi contraint Charles Ier à rechercher des accommodements avec son Parlement afin de pouvoir lever des troupes (1640). Or **la radicalisation précédente de leurs positions respectives aboutit rapidement à une véritable guerre civile anglaise (1642). Il ne s'agit toujours que d'inviter le roi à ne pas outrepasser sa prérogative. L'existence de la monarchie elle-même est certes mise en cause par une fraction des parlementaires au cours du long conflit qui s'ouvre alors. Après les victoires militaires de l'armée créée par le Parlement (1645) et commandée par Cromwell, et l'exécution du roi (janvier 1649), elle est bel et bien supprimée.**

**La première révolution d'Angleterre est donc l'aboutissement de troubles aux origines complexes, dont la résolution passe par la prise d'armes et le soulèvement.** Revendications religieuses, sociales et politiques y sont intimement mêlées, comme dans l'armée de la République, où Puritains et autres membres de « sectes » évangéliques, très présents, expriment une remarquable volonté de nivellement, justifiée par leur interprétation des Écritures. L'avancement des officiers se fait au mérite. Les soldats, très professionnels, sont porteurs de valeurs égalitaires, qu'ils défendent par l'engagement militaire mais dont ils

peinent à trouver une traduction institutionnelle durable, et qui s'épanouiront plutôt dans les communautés émigrantes. En effet, pour une autre fraction des parlementaires et de l'opinion, c'est plus la personne du roi que sa fonction qui a provoqué l'embrasement général de l'Angleterre et de l'Écosse. **Le système politique du « King-in-Parliament » n'est pas totalement déconsidéré, surtout s'il est comparé avec la dictature militaire instaurée par Cromwell. S'il consent à gouverner avec son Parlement, ou si l'on a les moyens de l'y contraindre, le roi est bien accepté par ses royaumes, qui accueillent Charles II avec enthousiasme (1660), puis sollicitent directement Guillaume et Marie (1688).**

### ***d- Les troubles de la Fronde en France***

On distingue donc nettement des paliers dans l'expression des mécontentements et dans les désirs de réformes, marqués par plusieurs degrés d'usage de la violence et de la guerre. C'est particulièrement flagrant au cours des troubles de la Fronde en France, que les contemporains eux-mêmes décrivent comme une succession d'événements mettant en jeu des fractions diverses de la société, avec des propensions différentes au recours à la menace et à la force. Le Parlement de Paris est le premier à faire acte de désobéissance à la monarchie. Alors même que l'on s'achemine vers une sortie de la Guerre de Trente Ans par la négociation, il refuse de donner son quitus à un projet de taxe devant peser sur les membres des cours souveraines (leur traitement serait suspendu pour quatre ans). C'est une cause classique de déclenchement des révoltes ; celle-ci prend la forme d'un recours à la grève et à l'inertie.

En n'acceptant pas l'impôt, les magistrats s'assurent le soutien de la population, même si c'est d'abord le fait qu'ils y soient eux-mêmes astreints qui les scandalise, et qu'il s'agit donc de préserver les privilèges qui établissent leur statut. Mais en se réunissant avec les ministres des autres cours au sein de la Chambre Saint-Louis, ils n'envisagent pas autre chose qu'arracher à une régence supposée moins autoritaire une augmentation de leur prééminence. Horrifiés par la nouvelle de l'exécution de Charles Ier en Angleterre (janvier 1649), ils s'empressent de faire leur soumission. Leur identité s'est forgée dans la lutte contre les monarchomaques, assassins de deux rois de France, et dans le souvenir des Politiques, en majorité des officiers, fervents soutiens d'un pouvoir capable d'empêcher partis et factions de régler leurs différends par la violence.

Si la Fronde parlementaire répugne à la menace guerrière dans un premier temps, ce n'est pas le cas des mouvements qui vont la suivre. La Fronde des princes, encouragée par l'Espagne avec laquelle la France n'a pas signé de paix, revendique une expression propre dans l'affrontement armé avec les troupes de la monarchie. Les villes assiégées enfin, trouvent une forme de légitimation à leur Fronde dans leur résistance aux assaillants. Aucune de ces Frondes successives, rejointes malgré tout à divers moments par une partie des parlementaires, à Paris et en province, n'a pour objectif le renversement de la monarchie. Chacune à leur manière, elles portent bien plutôt l'espoir d'infléchir des évolutions qui leur déplaisent, et la colère de se sentir dépouillées de portions de pouvoir et d'indépendance. C'est la personne du ministre, ou de la régente, plus difficilement du roi, qui est attaquée, pas le régime politique. Les nombreux épisodes, dans l'Europe entière, de retour de rois cachés, que l'on dit faussement tués, participent des mêmes mécanismes. Ils justifient complots et soulèvements armés afin de remettre sur le trône son détenteur légitime, alors qu'ils sont bien plus certainement provoqués par des mécontentements aux origines diverses.

## 5- Guerre et paix

### ***a- La guerre empêche le commerce***

Il arrive que le refus de la guerre soit très clairement affirmé, et même si le discours irénique existe bel et bien tout au long de l'époque moderne et qu'il puisse fournir des arguments de type spirituel ou plus tard philosophique, ce refus s'appuie le plus souvent sur des raisons parfaitement matérielles, économiques. Ainsi des Républiques marchandes, pour lesquelles le conflit ruine le négoce, à moins évidemment que ce conflit concerne d'autres puissances qu'elles pourront alors remplacer dans leur rôle de fournisseur ou d'intermédiaire. Bien qu'elle se soit engagée à ne pas négocier avec les Ottomans sans avertir ses partenaires au préalable, la République de Venise déserte la Sainte Ligue conclue en 1571 avec la Papauté et la monarchie espagnole peu de temps après la bataille de Lépante : la cessation prolongée de leurs relations commerciales aurait des conséquences trop graves pour son avenir.

À l'inverse, **la prospérité éclatante des Provinces-Unies au cours de la Trêve de Douze Ans (1609-1621) avec l'Espagne provient de la levée des obstacles mis à sa pénétration commerciale des espaces orientaux. Et l'étalage insolent de cet « embarras de richesses » ne compte pas pour peu dans la reprise des hostilités à la fin de la Trêve, pourtant conclue dans la perspective d'une paix définitive.** C'est bien dans les Provinces-Unies que le refus de la guerre est le plus clairement lié à la protection et au développement des intérêts marchands. Il caractérise le parti des républicains, opposés aux Orangistes, qui laissent vacante la fonction de Stathouder après la mort de Guillaume II en 1650, puis la suppriment en 1667. Et c'est encore pour ruiner le commerce des États, qui fait ombrage aux projets français, que les armées de Louis XIV les envahissent brutalement en 1672.

**L'Angleterre compte aussi un parti opposé à la guerre pour raisons d'économies**, et ce parti exerce une grande influence au sein du Parlement. Les souverains, qu'ils évitent, comme les Tudor, ou qu'ils affrontent, comme les Stuart, les refus des Chambres de leur accorder des subsides, ne sont en aucune façon libres d'engager leur royaume dans les différents conflits européens. Jacques Ier ne peut guère offrir plus que de bonnes paroles, assorties de quelque aide financière, à son gendre l'Électeur Palatin quand celui-ci défie l'archiduc Ferdinand en acceptant la couronne de Bohême. Quant à Charles Ier, décidé à combattre les monarchies espagnole et française au point de leur déclarer la guerre (1625 et 1627), il doit rapidement rabattre ses prétentions, faute d'obtenir les moyens de lever des troupes. **Quand Cromwell met au point son armée moderne et pousse finalement la société anglaise à mieux accepter une forme de militarisation de règlement des conflits, l'Angleterre devient plus présente sur la scène européenne mais c'est également le plus souvent pour préserver ses intérêts marchands puis coloniaux.**

Enfin le parti de la paix peut s'appuyer sur l'épuisement financier causé par la guerre. C'est le raisonnement suivi par Philippe III et son *valido* le duc de Lerma, quand ils décident d'enclencher pour l'Espagne un processus de désengagement des multiples conflits dont elle est partenaire en Europe. La paix avec la France a été conclue (1598), elle l'est avec l'Angleterre (1603), une trêve est instaurée avec les Provinces-unies (1609), et Philippe III ne prend parti que très mollement pour les Habsbourg d'Autriche lors des événements de Bohême (1618). Si le soulagement de ses royaumes est patent, le roi n'en retire cependant pas une bonne réputation ; le favori en particulier est taxé de faiblesse ; on l'accuse d'avoir détruit la grandeur de l'Espagne, et Philippe IV au début de son règne (1621) n'aura de cesse d'effacer les effets de cette politique qu'il juge désastreuse.

## ***b- Des mécanismes de pacification***

Pourtant, parallèlement à la poursuite de multiples opérations de guerre, les états européens mettent en place des mécanismes de pacification de leurs sociétés. On le voit en France avec la promulgation de l'Édit de Tolérance (1598), par lequel Henri IV reconnaît d'une certaine façon la validité du vocabulaire religieux employé depuis si longtemps pour exprimer des conflits qui dépassent désormais largement la question du protestantisme, tout en accordant de très importantes compensations financières et honorifiques aux chefs du parti adverse. Les anciens opposants bénéficient ainsi de la possibilité de jouer un rôle qu'ils estiment être à leur mesure dans les cercles de pouvoir, tandis que les réformés ne sont réellement apaisés que pour un temps. On le voit dans les pays allemands avec la conclusion des Traités de Westphalie (1648), par lesquels l'Europe s'emploie à une forme de redistribution des territoires entre princes combattants et à une nouvelle fixation des règles de la cohabitation confessionnelle, tout en limitant sévèrement les champs d'application de la souveraineté impériale et de celle de chacun des états. On le voit dans toute l'Europe centrale et orientale avec les mouvements de colonisation de populations contraintes au départ par la misère et le glissement vers l'exclusion religieuse ; tandis que l'Angleterre offre également la voie de l'exil vers ses colonies aux fidèles des autres églises, catholiques d'un côté, puritains et membres de « sectes » de l'autre.

**L'époque moderne est certes marquée par le développement de la diplomatie**, dont un jalon important est posé au cours des très longues discussions qui précèdent la conclusion des Traités de Westphalie. En effet, leur teneur n'est pas toujours strictement conforme à ce que les belligérants auraient dû obtenir au vu de leurs résultats sur les champs de bataille. **Mais la diplomatie accompagne la guerre plus qu'elle ne la supprime, et elle n'est certes pas garante de paix.** Elle participe activement à la mise en place au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une nouvelle vision des puissances et de leurs relations. La diplomatie européenne prône la constitution d'alliances entre puissances de rang équivalent, et la disparition d'états hégémoniques, perpétuellement auteurs de guerres. Cette nouvelle politique trouve sa meilleure expression dans les arrangements des traités de paix qui mettent fin à la Guerre de Succession d'Espagne (1713-1714), au cours de laquelle les efforts de tous les participants tendent à la dislocation de territoires jugés trop nombreux et trop riches pour une seule monarchie. L'apparition de deux nouveaux royaumes, la Prusse et le Piémont, rend compte de l'ambition désormais affichée lors des séances de pourparlers : construire une Europe où les prétentions des uns bornent celles des autres, où personne n'ait intérêt à risquer de détruire une forme d'équilibre entre puissances, obtenu en offrant des satisfactions raisonnables à chacun.

Les alliances censées garantir le bon fonctionnement du système ont plutôt pour conséquence de généraliser les conflits à l'ensemble de l'Europe. Cependant, l'idée que les appétits territoriaux sont dangereux pour la préservation de toute la construction est largement intégrée par les souverains, sinon par les peuples. Louis XV en donne l'exemple, et se rend fort impopulaire, en restituant les Pays-Bas, pourtant entièrement occupés par les armées françaises, à l'issue de la Guerre de Succession d'Autriche (1748), de crainte d'alimenter de futurs conflits. Il est vrai que ces tentatives de fixer un ordre européen sont battues en brèche par le déplacement des opérations armées vers les territoires coloniaux et particulièrement vers l'Amérique, tandis que la guerre continue à épuiser les finances des états, même celles de la France dont les ressources ont longtemps paru tellement enviables. L'affirmation de la puissance, des individus, des groupes et des états, passe toujours à l'époque moderne par l'usage de la violence et la pratique de la guerre.

## Documents



*Adar. en. Cum Privi.*  
A la fin ces Voleurs infâmes et perdus    Montrent bien que le crime horrible et noire engeance    Et que c'est le Destin des hommes vicieux  
Comme fruits malheureux à cet arbre pendus    Et lui-même instrument de honte et de vengeance    D'éprouver tôt ou tard la justice des cieux.

### Les grandes misères de la guerre de Jacques Callot (1633)

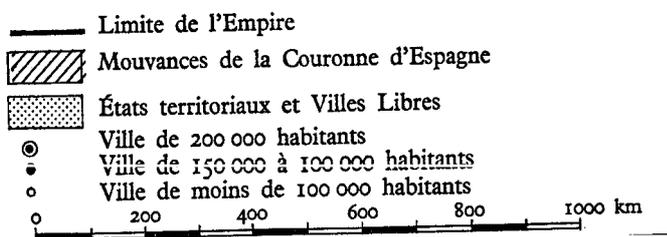
« À la fin ces voleurs infâmes et perdus  
Comme fruits malheureux à cet arbre pendus  
Montrent bien que le crime horrible et noire engeance  
Est lui-même instrument de honte et de vengeance  
Et que c'est le destin des hommes vicieux  
D'éprouver tôt ou tard la justice des cieux. »

Jacques CALLOT, *Les grandes misères de la guerre*, « L'arbre aux pendus, » cuivre gravé, 1633, 18x9cm, Musée Lorrain de Nancy

## L'Europe vers 1620 (carte)



### L'EUROPE POLITIQUE VERS 1620



Pierre CHAUNU, *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1970.

### Les débuts de la Guerre de Trente Ans

Il y avait en Bohême deux Religions autorisées par les Loix, l'une qu'on appelloit *sub una*, & l'autre qu'on nommait *sub utraque*. La première était professée par les Catholiques, qui ne

communioient que sous une seule espèce ; la seconde, par les *Hussites*, qui recevoient le Sacrement de l'Eucharistie sous les deux espèces, & qui, depuis la Réformation, étoient devenus de véritables Protestans. J'ai parlé ailleurs des Guerres de Religion qui affligèrent ce Royaume, sous le Règne de l'Empereur Sigismond. Il suffit donc d'ajouter ici, que cet Empereur ne put se faire reconnoître pour Roi de Bohême qu'en accordant aux Hussites un Édît (avec leurs privilèges) [...]. Cet Édît, qui fut donné en 1435, fut observé jusqu'en 1570 [...]. Depuis ce tems-là, l'Édît de Sigismond fut très souvent violé : & enfin, les Jésuites furent introduits dans Prague, et y firent construire un magnifique Collège. Ainsi, peu à peu le nombre des Catholiques s'accrut considérablement dans cette Ville, par la faveur des Gouverneurs & des autres Officiers de l'Empereur, qui étoient tous de la même religion. À mesure que leur nombre croissoit, ils portoient plus loin leurs prétentions [...]. Cependant, sous le Règne de Rodolphe II, les Protestans, par l'intercession du prince Matthias, obtinrent de l'Empereur un second Édît qui, sous prétexte de confirmer leurs privilèges, les mettoit dans une espèce d'égalité avec les Catholiques, quoique, pendant l'espace de cent-cinquante ans, ils eussent eu la supériorité. C'étoit pourtant beaucoup pour eux, vu la conjoncture du tems, que d'avoir obtenu cette égalité. [...]

Rodolphe II étant mort en 1614, Matthias son frère lui succéda, tant dans le Royaume de Bohême, que dans la Dignité Impériale. Sous ce nouveau Roi, les privilèges des Protestans furent violez bien plus ouvertement, & avec plus de hauteur que sous le dernier [...]. L'Empereur Matthias étant mort le 20 de Mars 1619, Ferdinand, son neveu & son Fils adoptif, se fit proclamer Roi de Bohême [...], il fut encore élu Empereur le 18/28 d'Août 1619. Alors les États de Bohême, voyant qu'ils n'avoient pu empêcher Ferdinand d'être Empereur, firent serment qu'ils ne le reconnoitroient point pour leur Roi ; & en même tems, savoir le 5 de Septembre, ils élurent Roi *Frideric* Électeur Palatin, & lui envoyèrent des Députez pour lui annoncer son élection, & pour le prier de se rendre à Prague. Frideric ne se fit pas beaucoup solliciter pour accepter la Couronne qui lui étoit offerte par ceux qui, selon lui, avoient le droit d'en disposer. [...]

L'affaire de Bohême mettoit une partie des Princes de l'Europe en mouvement, & tenoit les autres en inquiétude.

Si l'Angleterre avoit pris le parti de Frideric, & qu'avec une bonne Flotte elle eût tenu l'Espagne et les Païs-Bas en échec, il y a beaucoup d'apparence que ce Prince auroit conservé sa Couronne, tant ses affaires se trouvoient dans une bonne situation au commencement de l'année 1620. Plusieurs Princes d'Allemagne avoient formé une Ligue pour le soutenir, & levoient actuellement une Armée, que le Prince d'Anspach devoit commander. D'un autre côté, *Betlem Gabor*, Prince de Transilvanie, avoit fait révolter les Hongrois contre Ferdinand ; & déjà la plus grande partie de l'Autriche avoit suivi l'exemple de la Hongrie et de la Bohême. Tout cela causoit de grands embarras à l'Empereur, & lui en auroit causé bien davantage, si l'Électeur de Saxe étoit toujours demeuré neutre, comme il l'avoit d'abord résolu. Mais l'Empereur lui ayant offert de lui céder la Haute Lusace, à condition qu'il en feroit la conquête, il ne put résister à la tentation d'acquérir un Païs qui étoit si fort à sa bienséance. De plus, le Duc de Bavière & les trois Électeurs Ecclésiastiques se déclarèrent pour l'Empereur, le Pape lui fournit quelque argent, & le Roi d'Espagne fit marcher à son secours les Troupes qu'il avoit à Naples & dans le Duché de Milan.

Source : DE RAPIN THOYRAS Paul, *Histoire d'Angleterre, Tome septième, Contenant le Règne de Jaques I et les quinze premières années du Règne de Charles I*, seconde édition, à La Haye, chez Chrétien Van Lom, Jean Van Duren, Pierre de Hondt, Libraires, 1733, p. 126, 127, 130, 132, 133.

# L'Europe de la Guerre de Trente Ans (carte)

## L'Europe de la Guerre de Trente Ans : villes et frontières



John H. ELLIOTT, *Olivares (1587-1645)*, Paris, Laffont, Bouquins, 1992.

## Simplicissimus dans la Guerre de Trente Ans

Je me rendis au village. Lorsque j'y arrivai, je le trouvai tout en flammes. Il venait d'être pillé et incendié par un parti de cavaliers. Un groupe de paysans avait été passé par les armes, beaucoup avaient pris la fuite et quelques-uns avaient été faits prisonniers, parmi lesquels le pasteur en personne. [...]

Les cavaliers, leur tâche terminée, partaient précisément, en traînant au bout d'une corde le pasteur, tel un pauvre pêcheur. Quelques-uns d'entre eux criaient : « Tue-le, ce coquin ! », mais d'autres prétendaient tirer de l'homme quelque argent. Quant à lui, il levait les yeux au ciel, et au nom du jugement dernier il implorait grâce et en appelait à la charité chrétienne, mais en vain. Car l'un des soldats fit passer son cheval sur lui, et lui porta en même temps un tel coup à la tête que le sang jaillit ; en tombant, le pasteur s'étala de tous ses membres et il recommanda son âme à Dieu. Les autres prisonniers qui demeuraient encore n'eurent pas un meilleur sort.

Tandis que ces cavaliers, dans leur tyrannique cruauté, semblaient être pris de folie, il sortit de la forêt un véritable essaim de paysans armés : on eût cru avoir taquiné un nid de guêpes. Ils se mirent alors à pousser des cris effroyables, à ferrailer et à tirer tant de coups de fusil que les cheveux se dressaient sur ma tête - en vérité, les paysans du Spessart et du Vogesberg, pas plus que ceux de Hesse, de Saxe ou de la Forêt Noire ne tolèrent qu'on vienne se déculotter sur leur fumier ! A ce spectacle, les cavaliers s'enfuirent ; non seulement ils abandonnèrent les bœufs qu'ils avaient volés, mais ils jetèrent encore tous leurs paquets. Ils durent se résoudre ainsi à voir tout leur butin s'évanouir en fumée, afin de ne point tomber eux-mêmes aux mains des paysans. Quelques soldats cependant furent capturés par ces derniers, qui les maltraitèrent fort cruellement. [...]

Le lendemain du jour où le village avait été pillé et incendié, alors que, assis en prières dans ma cabane, je faisais cuire sous la cendre des raves pour mon déjeuner, je fus entouré d'un groupe de quarante ou cinquante mousquetaires ; ils s'étonnèrent d'abord de l'étrangeté de ma mise, mais ils n'en bouleversèrent pas moins ma cabane, furent soigneusement partout, et cherchèrent ce qu'ils ne pouvaient trouver là : je ne possédais en effet que des livres qu'ils culbutèrent pêle-mêle, car ils n'en devinaient point l'emploi. Finalement, en me considérant mieux, ils s'aperçurent à mes plumes qu'ils avaient pris un méchant oison, et ils purent aisément supputer que chez moi le butin serait maigre. Alors ils s'ébahirent de ma vie si dure et si sévère et ils prirent ma tendre jeunesse en grande pitié, particulièrement l'officier qui les commandait ; celui-ci me fit même l'honneur de me demander, comme une prière, de bien vouloir lui indiquer, à lui et aux siens, la route qui les conduirait hors de cette forêt où ils erraient depuis longtemps. Je ne m'y refusai point ; tout au contraire, pour être plus vite débarrassé de ces hôtes importuns, je les dirigeai par le plus proche chemin vers le village où le pasteur avait été si malmené. [...]

En rentrant chez moi, je m'aperçus que mes ustensiles de ménage et mes outils, toutes mes pauvres provisions de bouche, les produits recueillis au cours de l'été dans mon jardin et que j'avais mis en réserve pour l'hiver à venir, tout avait disparu. Où cela était-il passé ? me demandai-je. [...]

Loin de songer à prendre des aliments et à me reconforter, je réfléchis à cette antipathie que soldats et paysans nourrissent les uns contre les autres. En ma niaiserie, je ne pus trouver que cette explication — dont j'étais fermement convaincu : il devait y avoir, à coup sûr, deux espèces d'hommes dans le monde, n'appartenant point tous à la même race des fils d'Adam, les uns sauvages, les autres apprivoisés comme on le voit chez les animaux privés de raison, puisqu'ils se poursuivaient si cruellement entre eux.

**Source :** H. J. Christophe VON GRIMMELSHAUSEN, *Aventures de Simplicius Simplicissimus*, 1668-1669, trad. M. COLEVILLE, Sulliver, 1951, Paris, Aubier, 1963 (réédition 1988).

## 6- Guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle

Avec ce chapitre, nous ne vous demandons pas de mémoriser toutes les dates et tous les événements, mais de percevoir l'existence d'un certain nombre de caractères généraux, communs aux guerres européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle :

- des guerres qui impliquent l'ensemble des puissances européennes à travers la conclusion d'alliances
- des guerres qui se déroulent autant sur terre que sur mer
- des guerres « continentales » menées pour la possession des colonies et des routes commerciales dans le reste du monde
- des guerres dynastiques et non plus des guerres de religion, à cause de la mise en œuvre des processus de confessionnalisation, ni des guerres de conquête, à cause des politiques de modération, d'équilibre et de recherche du « juste milieu »
- des guerres impliquant des armées et des marines toujours plus nombreuses, plus équipées, plus coûteuses

On l'a vu avec la guerre de Trente Ans, la guerre est un phénomène structurant et récurrent de l'époque moderne : à travers elle se manifestent des rapports de force entre États et s'affirme la puissance des souverains (les rois modernes sont toujours des "rois de guerre", défenseurs de leurs royaumes et de leurs sujets). Elle pèse aussi sur la politique intérieure des États en imposant l'encadrement des populations, en engendrant des tensions fiscales (avec les sujets et/ou avec les assemblées).

Les guerres du XVIII<sup>e</sup> révèlent de nouveaux soucis. À l'hégémonie espagnole succède la domination française, maintenant les conflits ont un double enjeu : colonial d'une part, l'équilibre européen d'autre part. Les grands conflits du XVIII<sup>e</sup> présentent tous cette double dimension.

### ***a- La guerre de succession d'Espagne (1702-1714) : un tournant***

Sous le règne de **Charles II (1661-1700)**, les possessions européennes de l'Espagne sont rognées par les agressions de Louis XIV (perte de Lille, de la Franche-Comté). Il **n'a pas d'héritier** : la rédaction de ses testaments successifs donne lieu à des tractations internationales car la monarchie hispanique, même affaiblie, reste à la tête d'un immense empire, qui suscite convoitises et craintes. Les héritiers présomptifs trouvent une entente qui préserverait l'équilibre des puissances : on s'entend pour que l'héritage partagé soit recueilli par les cadets des Habsbourg (archiduc Charles) et des Bourbon (duc Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV). Cependant, **à la suite des manœuvres françaises, le duc d'Anjou devient le roi d'Espagne Philippe V.**

Comme Louis XIV maintient les droits du Duc d'Anjou au trône de France, et que Philippe V prend ses ordres à Paris, l'Autriche, les Provinces-Unies et l'Angleterre forment la Grande Alliance en 1701. La guerre dure de 1702 à 1714. Mais quand, à la mort de l'empereur Joseph 1<sup>er</sup> en 1711, son frère Charles d'Espagne lui succède, le spectre du puissant empire de Charles V reprend forme. La Grande Alliance tourne casaque et signe la paix avec Philippe V et la France.

À la suite des multiples traités de paix bilatéraux (Utrecht 1713, Rastadt 1714) :

- Philippe V est reconnu roi d'Espagne et des Indes à condition de renoncer à tous ses droits au trône de France
- la France préserve ses frontières mais doit céder ses territoires d'Amérique du nord à l'Angleterre
- l'Espagne cède Gibraltar et Minorque à l'Angleterre, le monopole de la Traite ou *asiento* et le droit d'envoyer tous les ans un vaisseau de permission

- l'Espagne cède ses possessions italiennes (Naples, Milan, Toscane) et les Pays-Bas à l'Autriche

**La carte de l'Europe est profondément transformée :**

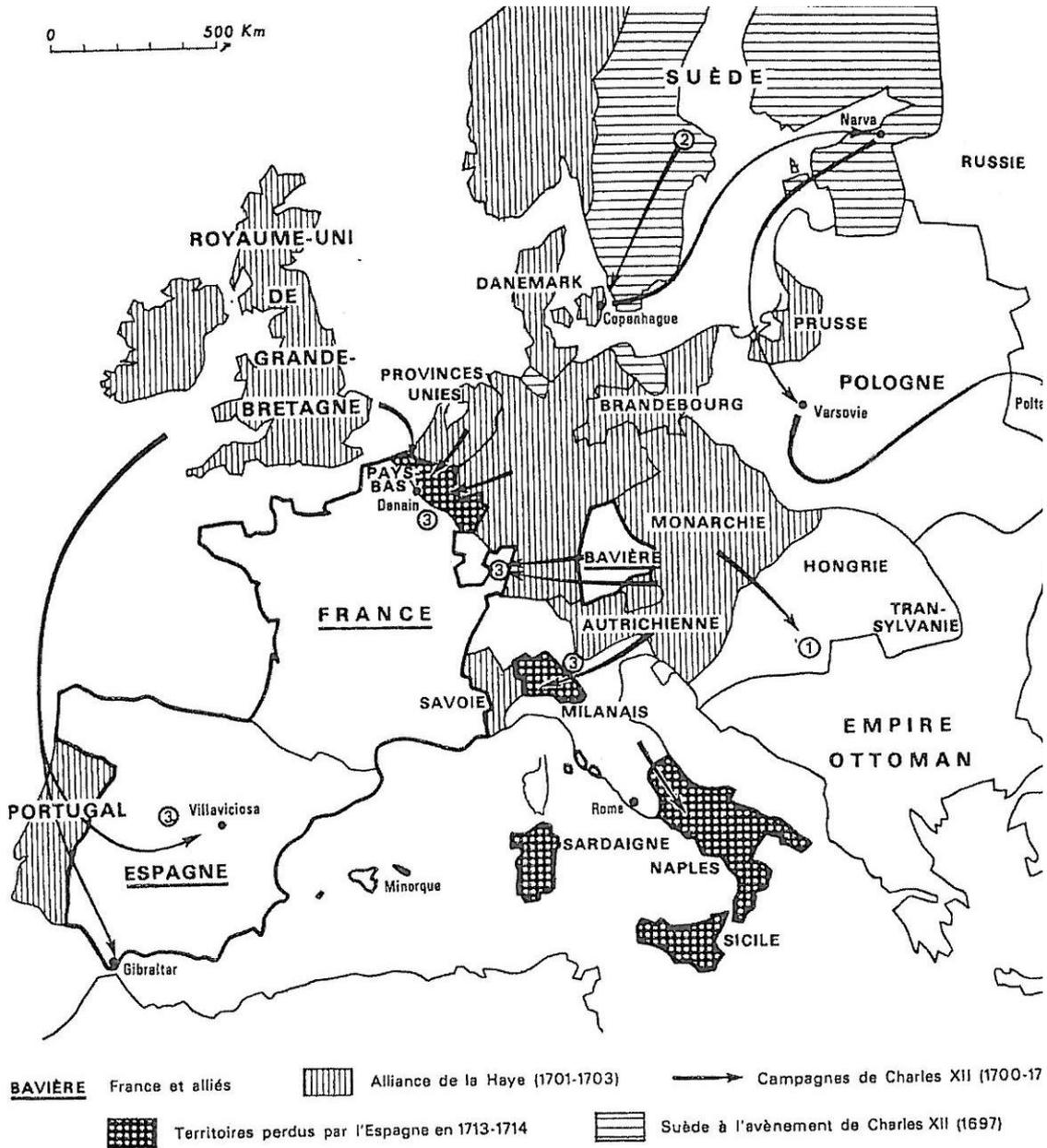
- **certaines puissances deviennent secondaires**
  - les Provinces-Unies** n'ont rien gagné dans les traités
  - la grande Suède** de Charles XII qui faisait de la Baltique un « lac suédois », est dépecée par la Russie de Pierre le Grand et par la Prusse et se trouve réduite à son espace péninsulaire
  - la Turquie** devient la proie de ses voisins autrichiens, polonais, russes
- **certaines puissances passent au premier plan**
  - l'**Autriche** devient l'arbitre de l'Europe Centrale.
  - le Brandebourg des Hohenzollern devient le royaume de **Prusse**
  - **la Russie** devient un grand pays européen

Enfin, on se trouve devant une situation inédite :

- **la France et l'Espagne sont devenues alliées**
- **la France a perdu la prépondérance en Europe**
- **l'Angleterre a pris le relais**

## Documents

### L'Europe pendant la guerre de Succession d'Espagne (carte)



### L'EUROPE PENDANT LA GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE

- 1 1697-1699 : Défaite turque et traité de Carlovitz.
- 2 1700-1709 : Campagne de Charles XII de Suède.
- 3 1701-1714 : Guerre de Succession d'Espagne.

D'après Ch. MORAZÉ et Ph. WOLFF, *xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> Siècles*, Paris, A. Colin, 1953, p. 220.

## Fin de la Guerre de Succession d'Espagne

### Le traité d'Utrecht

Il y aura une paix universelle et perpétuelle, une vraie et sincère amitié entre le Sérénissime et très-puissant prince Louis XIV, roi Très Chrétien et la Sérénissime et très-puissante princesse Anne, reine de la Grande-Bretagne, leurs héritiers et successeurs, leurs royaumes, Etats et sujets, tant au-dedans qu'au-dehors de l'Europe [...]

Le roi Très Chrétien promet de plus, tant en son nom que pour ses héritiers et successeurs, de ne jamais troubler, ni molester la reine de la Grande-Bretagne, ses héritiers et successeurs, issus de la ligne protestante, qui posséderont la couronne de la Grande-Bretagne et les Etats qui en dépendent [...]

Sa Majesté Très Chrétienne demeure d'accord et s'engage que son intention n'est pas de tâcher d'obtenir, ni même d'accepter à l'avenir que pour l'utilité de ses sujets il soit rien changé, ni innové dans l'Espagne ni dans l'Amérique espagnole, tant en matière de commerce qu'en matière de navigation, aux usages pratiqués dans ces pays sous le règne du feu roi d'Espagne Charles II [...]

Le roi Très Chrétien fera raser les fortifications de Dunkerque et combler le port [...]

Le roi Très Chrétien restituera au royaume et à la reine de Grande-Bretagne [...] des lettres et actes authentiques qui feront foi de la cessation faite à perpétuité à la reine [...] de la Nouvelle-Ecosse, autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites [...] L'île de Terre-Neuve [...] appartiendra désormais et absolument à la Grande-Bretagne [...]

Les habitants du Canada et autres sujets de la France ne molesteront point à l'avenir les cinq nations ou cantons des Indiens soumis à la Grande-Bretagne, ni les autres nations de l'Amérique, amies de cette couronne. Pareillement, les sujets de la Grande-Bretagne se comporteront pacifiquement envers les Américains sujets ou amis de la France.

Source : H. VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Picard, 1899.

### Asiento et vaisseau de permission : Convention complémentaire au Traité d'Utrecht

L'*asiento* [un *asiento* : toute forme de contrat] conclu précédemment avec la Compagnie royale de Guinée établie en France étant venu à son terme et la reine de Grande-Bretagne, et en son nom la Compagnie anglaise, désirant reprendre cette affaire, il a été stipulé, dans les préliminaires de paix, que cet *asiento* courrait pour une durée de trente années [...]

1 Dans l'intérêt mutuel et réciproque des deux couronnes S.M. Britannique offre et s'oblige à introduire, par les personnes qu'elle désignera, dans les Indes occidentales appartenant à S.M. Catholique, pendant une durée de trente ans, cent quarante quatre mille noirs, *piezas de Indias*, des deux sexes et de tous âges, à raison de quatre mille huit cent noirs par an.

2 Pour chaque nègre, *pieza de Indias*, d'une taille normale de sept *cuartos*, assez jeune et sans défaut, selon la pratique des Indes, les *asentistas* paieront trente-trois piastres-écus d'argent, plus un tiers, somme dans laquelle seront inclus tous les droits et taxes actuellement établis ou à établir.

3 Les dits *asentistas* avanceront à S.M. Catholique, pour subvenir aux besoins de sa couronne, deux cent mille *pesos-escudos* en deux versements égaux, le premier deux mois après la signature par S.M. Catholique de cet *asiento* et la seconde deux mois après la première, la somme ainsi avancée ne pouvant être remboursée avant que soient accomplies les vingt-cinq premières années dudit *asiento* [...]

26 Les navires employés à l'*asiento* pourront sortir des ports d'Espagne ou de Grande Bretagne, au choix des *asentistas* et pourront revenir dans ces ports avec les réaux, barres d'argent ou d'or etc ... provenant de la vente de ces noirs, étant bien entendu que, dans aucun desdits navires, on ne pourra rapporter d'argent, or ou autres produits qui ne proviennent pas de cette vente [...]

Article additionnel : Outre les conditions expressément stipulées avec la Compagnie d'Angleterre, et avec la réserve expresse que ladite Compagnie ne pourra faire, ni tenter de faire, aucun commerce illicite, direct ou indirect, et pour manifester combien S.M.C. désire plaire à S.M.B. et resserrer les liens avec elle, S.M. Catholique a bien voulu, par son décret royal en date du 12 mars, concéder à la Compagnie de l'*asiento* un navire de cinq cents tonneaux pour chacune des trente années prévues, afin qu'il puisse commercer aux Indes étant entendu que S.M.C. jouira du quart des bénéfices réalisés et, outre ce quart, elle percevra un cinq pour cent du bénéfice liquide des trois autres quarts qui reviennent à l'Angleterre ; ceci, sous condition expresse que les produits et articles transportés par chaque navire ne se pourront vendre qu'au moment de la foire. Et si quelqu'un d'entre eux arrive aux Indes avant la flotte et les galions, les facteurs de la Compagnie devront débarquer les produits et marchandises transportés et les entreposer sous deux clefs, l'une restant aux mains des officiers royaux et l'autre dans celle des facteurs de la Compagnie, afin que lesdits produits et marchandises se puissent vendre seulement pendant la durée de la foire, libres de tous droits aux Indes.

A Madrid, le 26 mars 1713

Source : H. VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Picard, 1899.

## ***b- Les moyens de la politique étrangère***

Les **armées**, placées sous le contrôle du souverain (sauf en Angleterre où le Parlement doit autoriser le roi à lever des troupes), **se professionnalisent et deviennent permanentes**. Les officiers sont recrutés parmi les nobles dont la participation est bénévole dans certains pays (France, Angleterre) mais obligatoire dans d'autres (Prusse, Russie). Le recrutement des soldats s'effectue sur la même alternative. En Russie l'officier noble puise parmi ses serfs pour un service à vie (en 1793 il est de 25 ans).

En Espagne il y a bien longtemps que les *tercios* sont constitués de soldats professionnels volontaires, mais le désengagement des nobles et la crise du volontariat au XVII<sup>e</sup> imposent un recrutement parmi les notables et une incorporation forcée des oisifs et des vagabonds. Même si le système connaît des évolutions, l'encadrement de l'armée nommé en conseil de guerre relève toujours de l'autorité de l'Etat. En France, les soldats sont recrutés (« racolés ») par engagements volontaires ou pseudo-volontaires dans les milieux populaires urbains (1/3) et ruraux (2/3). Les compléments d'effectifs sont fournis depuis 1688 par la milice. Ce service obligatoire devient très redouté lorsque la désignation est remplacée par le tirage au sort (1726).

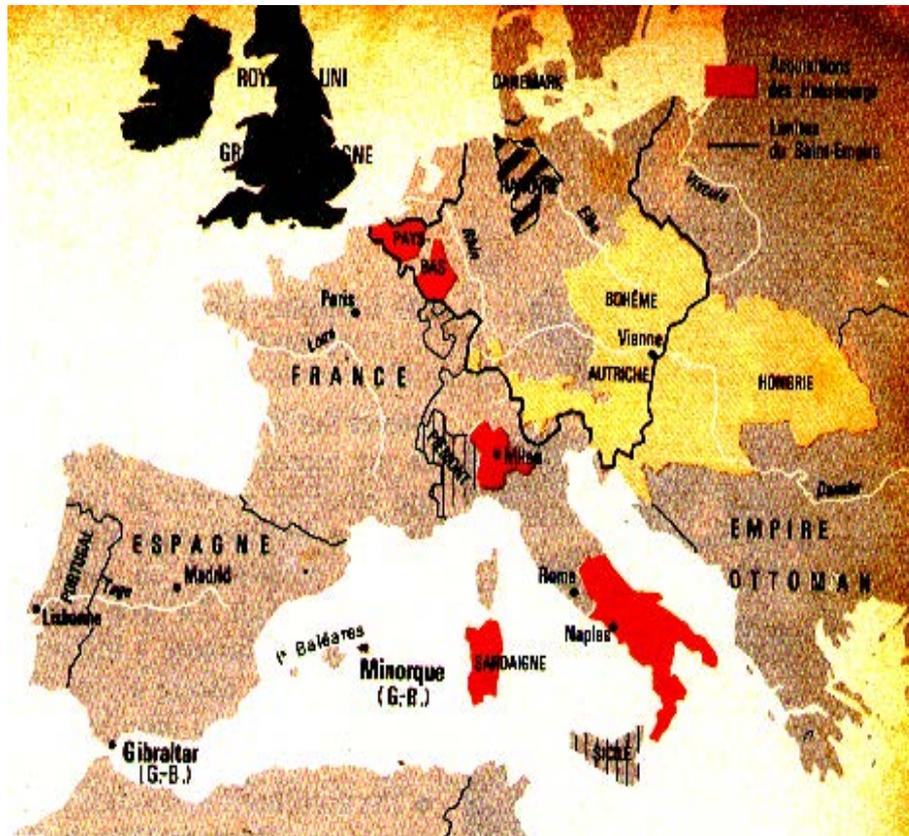
Les guerres (depuis la guerre de Trente Ans) élargissent leur espace du fait des alliances et prennent un caractère général (national, colonial, économique).

**La diplomatie s'étoffe et recrute des agents permanents, ambassadeurs et consuls.** L'ambassadeur, de plus en plus souvent issu de la noblesse militaire, assure sa mission en temps de paix. Cela en fait un interlocuteur représentant son souverain dans une cour étrangère et un informateur tenu d'adresser des rapports réguliers à son ministre. **Des conférences préparatoires aux grands congrès de paix** apparaissent. Occasionnellement, **des systèmes d'alliances** se constituent **pour garantir la paix** : la Triple Alliance de La Haye (1717), qui devient Quadruple Alliance en s'élargissant à l'Empire puis Grande Alliance du fait de l'adhésion de l'Espagne.

**Les puissances européennes sont à la recherche d'un ordre politique durable : les négociations de paix sont désormais assorties de décisions générales sur le droit maritime, la neutralité, etc ...** On assiste au passage irrévocable d'une conception hégémonique (impériale, catholique, française...) à **la recherche d'un équilibre européen** autour de l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre et la France. Les autres états ne jouent qu'un rôle momentané, lié à la personnalité de leur souverain (Prusse de Frédéric II, Russie de Pierre le Grand ou de Catherine II...).

Les efforts poursuivis depuis 1648 font régner après 1713/14 des années de paix relative ponctuées de quelques guerres qui ont pour seul objectif de régler des questions successorales.

## L'Europe occidentale en 1715



A. AUBERT, F. DURIF, P. LABAL, R. LOHRER, *Le Monde de 1328 à 1715*, Paris, Classiques Hachette, 1965.

### ***c- Les guerres de succession en Europe centrale et orientale***

#### *La guerre de Succession de Pologne (1732-1738)*

La guerre de succession éclate à la mort du roi saxon Auguste II. Son fils est soutenu par l'Autriche et la Russie, mais c'est Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, qui est élu. L'obstination de l'autre candidat provoque la guerre.

L'engagement français auprès de Stanislas est si dérisoire qu'il abandonne le terrain. En revanche, **la guerre provoque un sévère affrontement entre les Bourbon** (de France et d'Espagne) **et les Habsbourg** d'Autriche. Les combats se déroulent en Italie et dans la vallée du Rhin.

La paix de Vienne de 1738 orchestre un jeu de chaises musicales : Stanislas Leczinski devient duc de Lorraine, Auguste de Saxe roi de Pologne, François de Lorraine grand-duc de Toscane ; à la mort de Stanislas, la Lorraine reviendra à la France. Philippe V installe l'un de ses fils sur le trône des Deux-Siciles.

**À la suite de cette guerre, la Pologne subit des partages successifs entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, en 1772, 1793 et finalement 1795, qui aboutit à sa disparition.**

### *La guerre de succession d'Autriche (1741-1748)*

Marie-Thérèse de Habsbourg, fille de l'empereur Charles VI (ex-rival de Philippe V dans la guerre de succession d'Espagne), et Frédéric de Prusse accèdent à leurs trônes respectifs la même année, en 1740. La jeune impératrice hérite d'un état faible ; le jeune roi est ambitieux. L'invasion de la Silésie autrichienne par la Prusse en 1740 ouvre la guerre qui débouche sur un conflit européen.

Marie-Thérèse doit combattre l'Électeur de Bavière (qui veut devenir empereur et le devient), le roi d'Espagne (qui veut des terres italiennes pour ses fils) et le roi de Prusse (qui veut la riche Silésie). Elle cherche de l'aide auprès de la Russie, de l'Angleterre, des Provinces-Unies. Le roi de France Louis XV se trouve entraîné dans la guerre par le parti anti-autrichien.

Sur le terrain Frédéric II s'entend avec Marie-Thérèse qui lui cède la Silésie (paix de Berlin 1742), puis il se rapproche de la France pour l'abandonner définitivement lorsqu'il n'a plus rien à gagner. **Les Pays-Bas autrichiens, avec les espaces maritimes et coloniaux, sont les nouveaux terrains de combat car l'affrontement franco-anglais devient prioritaire, et la succession d'Autriche, secondaire.**

La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) : Louis XV veut « traiter en roi et non pas en marchand », c'est pourquoi il renonce à toutes ses conquêtes (Pays-Bas, Savoie, Nice) tandis que Frédéric II se voit garantir la possession de la Silésie et que l'Espagne reprend pied en Italie (Plaisance, Parme et Naples). Dans cette entreprise Louis XV a « travaillé pour le roi de Prusse » !

La guerre a révélé la puissance prussienne, la faiblesse autrichienne au travers de la perte de territoires et de sa difficulté à contrôler l'Empire, l'essoufflement de la prééminence française en Europe.

**Documents**

**L'Europe vers 1740 (carte)**



**L'EUROPE VERS 1740**

D'après Ch. MORAZÉ et Ph. WOLFF, *xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> Siècles*, Paris, A. Colin, 1953, p. 276.

## La guerre de succession d'Autriche, 1740

### Frédéric II et la Silésie : la force et le droit :

La Silésie est de toute la succession impériale le morceau sur lequel nous avons le plus de droit, et qui convient le mieux à la Maison de Brandebourg ; il est juste de maintenir ses droits et de saisir l'occasion de la mort de l'empereur pour s'en mettre en possession.

La supériorité de nos troupes sur celles de nos voisins, la promptitude avec laquelle nous pouvons les faire agir, et en gros l'avantage que nous avons sur nos voisins, est entier, et nous donne, dans une situation imprévue comme celle-ci, une supériorité infinie sur toutes les autres puissances de l'Europe. Si nous voulons attendre pour agir que la Saxe et la Bavière fassent les premières hostilités, nous ne saurions empêcher la Saxe de s'agrandir, ce qui est cependant entièrement contraire à nos intérêts, et nous n'avons en ce cas, aucun bon prétexte. Mais si nous agissons à présent, nous tenons la Saxe dans l'abaissement, et l'empêchant d'avoir des chevaux de remonte, nous la mettons hors d'état de pouvoir rien entreprendre.

### Les observations du ministre d'Etat Podewils :

Pour la question du droit, il faut que je dise avec un profond respect à Votre majesté que, quelques prétentions bien fondées que la Maison de Brandebourg ait eues autrefois sur les duchés [...] en Silésie, il y a des traités solennels que la Maison d'Autriche réclamera, et pour lesquels la Maison de Brandebourg s'est laissée induire [à renoncer] à des prétentions considérables.

### Réponse de Frédéric II :

L'article de droit est l'affaire des ministres, c'est la vôtre ; il est temps d'y travailler en secret, car les ordres aux troupes sont donnés.

**Source :** *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, sous la direction de H. DROYSEN, Berlin, 1879, vol. 1, p. 90-94, cité dans Jean-Pierre BOIS, *Les guerres en Europe 1494-1792*, Paris, Belin, 2003, p. 192.

## ***d- Les conflits du second XVIII<sup>e</sup> siècle : le face-à-face franco-anglais***

*La guerre de Sept Ans (1756-1763)*

**En 1756, les puissances opèrent une révolution diplomatique avec le renversement des alliances traditionnelles : la Prusse signe un accord de neutralité avec l'Angleterre, la France et l'Autriche sont donc poussées à faire de même, rejointes par la Russie.** La guerre se déroule à la fois sur terre (guerre continentale) et sur mer (guerre coloniale entre la France et l'Angleterre).

Selon les traités de paix de 1763, Anglais et Prussiens ont atteint leur but : **l'Angleterre expulse définitivement les français du commerce mondial, la Prusse garde la Silésie.** La France perd ses colonies indiennes sauf cinq comptoirs, ses colonies américaines (le Canada et la rive gauche du Mississippi) et les comptoirs du Sénégal. Elle ne sauve que les îles à sucre des Antilles.

**L'Angleterre est devenue la première puissance maritime et coloniale en Europe.** Sur le continent l'Europe de l'ouest paraît stabilisée ; les tensions subsistent en Europe centrale et orientale. Elles se cristallisent autour de la Pologne à partir de 1763.

## **Documents**

### **L'alliance de la France avec l'Autriche, 1756**

Instruction à M. le Comte de Stainville, ambassadeur du Roi à Vienne, rédigée par le Cardinal de Bernis, le 31 juillet 1757.

En s'unissant à la Cour de Vienne, on peut dire que le Roi a changé le système politique de l'Europe ; mais on auroit tort de penser qu'il eût altéré le système de la France. L'objet politique de cette couronne a été et sera toujours de jouer en Europe le rôle supérieur qui convient à son ancienneté, à sa dignité et à sa grandeur ; d'abaisser toute puissance qui tenteroit de s'élever au-dessus de la sienne, soit en voulant usurper ses possessions, soit en s'arrogeant une injuste prééminence, soit enfin en cherchant à lui enlever son influence et son crédit dans les affaires générales.

Depuis que Charles-Quint, devenu seul héritier des maisons d'Autriche, de Bourgogne, d'Aragon et de Castille, eut réuni la couronne Impériale à celle de l'Espagne et de l'Italie, et à la possession des Indes, et que le caractère ambitieux de ce prince lui eut fait concevoir le projet chimérique de la monarchie universelle, la France regarda dès lors ce monarque et ses descendants comme des ennemis formidables ou du moins comme des voisins et des rivaux dangereux.

Ce système de la France a dû être invariable tant que la puissance de la maison d'Autriche a été trop à redouter, ou tant que les liaisons de cette maison avec l'Angleterre, ennemie naturelle de la France, ont pu paroître indissolubles.

Le Conseil de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV [...] ont suivi à cet égard les mêmes maximes [...] Le Roi a suivi jusqu'en 1755 les maximes de ses prédécesseurs ; par le traité de Vienne il enleva à l'empereur Charles VI et à sa postérité le royaume des Deux-Siciles avec une partie du Milanois, et par le traité d'Aix-la-Chapelle, la Silésie entière et les États de Parme, de Plaisance et de Guastalla[...] Pour opérer de si grandes choses, Sa Majesté se servit en 1733 du roi de Sardaigne et en 1741 du roi de Prusse, comme le cardinal de Richelieu s'étoit servi autrefois de la couronne de Suède et de plusieurs princes de l'Empire, avec cette différence cependant que les Suédois, payés assez foiblement par la France, lui sont demeurés fidèles, et qu'en rendant trop puissants les rois de Sardaigne et de Prusse, nous n'avons fait de ces deux princes que des ingrats et des rivaux, grande et importante leçon qui doit nous avertir pour toujours de gouverner l'un et l'autre monarque plutôt par la crainte et l'espérance que par des augmentations de territoire. Il nous importe de même de conserver les princes de l'Empire dans notre système plutôt par des secours de protection que par des subsides, en général il faudroit que les uns et les autres dépendissent de nous par leurs besoins, mais il sera toujours bien dangereux de faire dépendre notre système de leur reconnoissance.

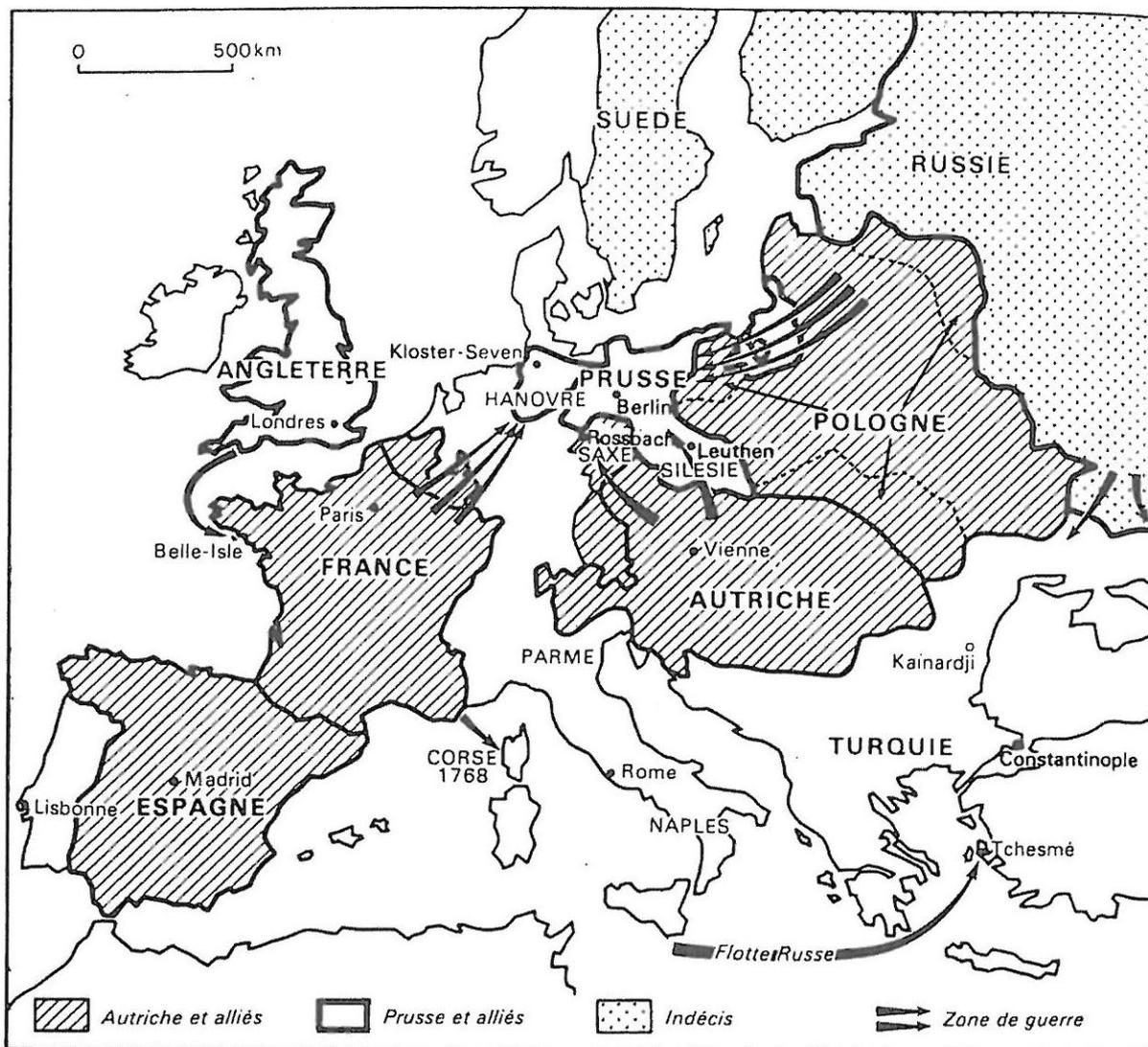
Telles ont été les maximes politiques de la France par rapport à la maison d'Autriche depuis François Ier jusqu'à nos jours. Il est bon de rappeler en peu de mots l'époque et les causes du changement qui vient d'y être apporté.

Avant et après le traité d'Aix-la-Chapelle, le Roi avoit clairement reconnu quels étoient le caractère et les principes du roi de Prusse : allié intéressé, ami peu fidèle, jaloux en secret de la puissance du Roi, de qui cependant il tient la Silésie, ce prince s'étoit plus d'une fois arrogé le droit de faire la paix et la guerre sans notre participation et toujours pour son intérêt

particulier ; affectant en tout l'indépendance, tandis qu'il ne pouvoit cependant conserver son influence dans les affaires que par la nôtre, il étoit devenu en quelque sorte le législateur de l'Empire par la faute que nous avons faite en remettant entre ses mains le crédit qu'il nous appartient d'y conserver ; et tandis que la France, pour affoiblir le pouvoir de la cour de Vienne, ne cherchoit qu'à affermir et à étendre la puissance du roi de Prusse, qu'elle appuyoit même sur ce prince, comme sur une base solide, toutes les branches du système politique de l'Allemagne et du Nord, le roi de Prusse ne se servoit du crédit de la France que pour se l'approprier ; honteux d'être protégé par nous et ne pouvant se passer de l'être, il s'emparoit peu à peu de toute notre influence dans les affaires générales, comme si l'électeur de Brandebourg pouvoit jamais remplir en Europe la place qu'y occupe un roi de France.

**Source** : *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, publiées sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, T. 1, Autriche, Alcan, 1884.

## La Guerre de Sept Ans (carte)



## LA GUERRE DE SEPT ANS

D'après Ch. MORAZÉ et Ph. WOLFF, *xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> Siècles*, Paris, A. Colin, 1953, p. 352.

## La guerre de Sept Ans : le Traité de Paris, 1763

Art. 4. Sa Majesté Très Chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'Elle a formées autrefois ou pu former à la Nouvelle-Ecosse ou l'Acadie, en toutes ses parties, et la garantit tout entière et avec toutes ses dépendances, au roi de la Grande-Bretagne. De plus, Sa Majesté Très Chrétienne cède et garantit à sa dite Majesté Britannique, en toute propriété le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'île du Cap-Breton, et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et fleuve Saint-Laurent, avec la souveraineté, propriété, possession et tous droits, acquis par traités ou autrement, que le Roi Très Chrétien, et la Couronne de France ont eus jusqu'à présent sur lesdits pays, îles, terres, lieux, côtes, et leurs habitants. De son côté, Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique [...]

Art. 5. Les sujets de la France auront la liberté de la pêche et de la sécherie sur une partie des côtes de l'île de Terre-Neuve []

Art ; 6. Le Roi de la Grande-Bretagne cède les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon en toute propriété à Sa Majesté Très Chrétienne pour servir d'abri aux pêcheurs français ; et Sa Majesté Très Chrétienne s'oblige à ne point fortifier lesdites îles [...]

Art. 11. Dans les Indes Orientales, la Grande-Bretagne restituera à la France, dans l'état où ils sont aujourd'hui, les différents comptoirs que cette couronne possédait, tant sur la côte de Coromandel et d'Orissa que sur celle de Malabar, ainsi que dans le Bengale, au commencement de l'année 1749.

**Source** : *Recueil de Traités d'alliance*, Göttingen, Diederich, 1817, vol. I, p. 106-113, cité dans Jean-Pierre BOIS, *Les guerres en Europe 1494-1792*, Paris, Belin, 2003, p. 216.

### *La guerre d'indépendance américaine*

**La révolte des 13 colonies et la rupture avec la métropole découlent de la Guerre de Sept Ans.** Les Américains ont deux revendications :

- pouvoir coloniser les terres cédées par les Français entre Appalaches et Ohio/Mississippi
- refuser tout impôt, puisque n'étant pas représentés au Parlement ils ne peuvent être soumis à des impôts qu'ils n'ont pas votés. Or le gouvernement veut faire contribuer les colonies au remboursement des emprunts militaires (droit de timbre et droits de douane), contractés pour financer la Guerre de Sept Ans

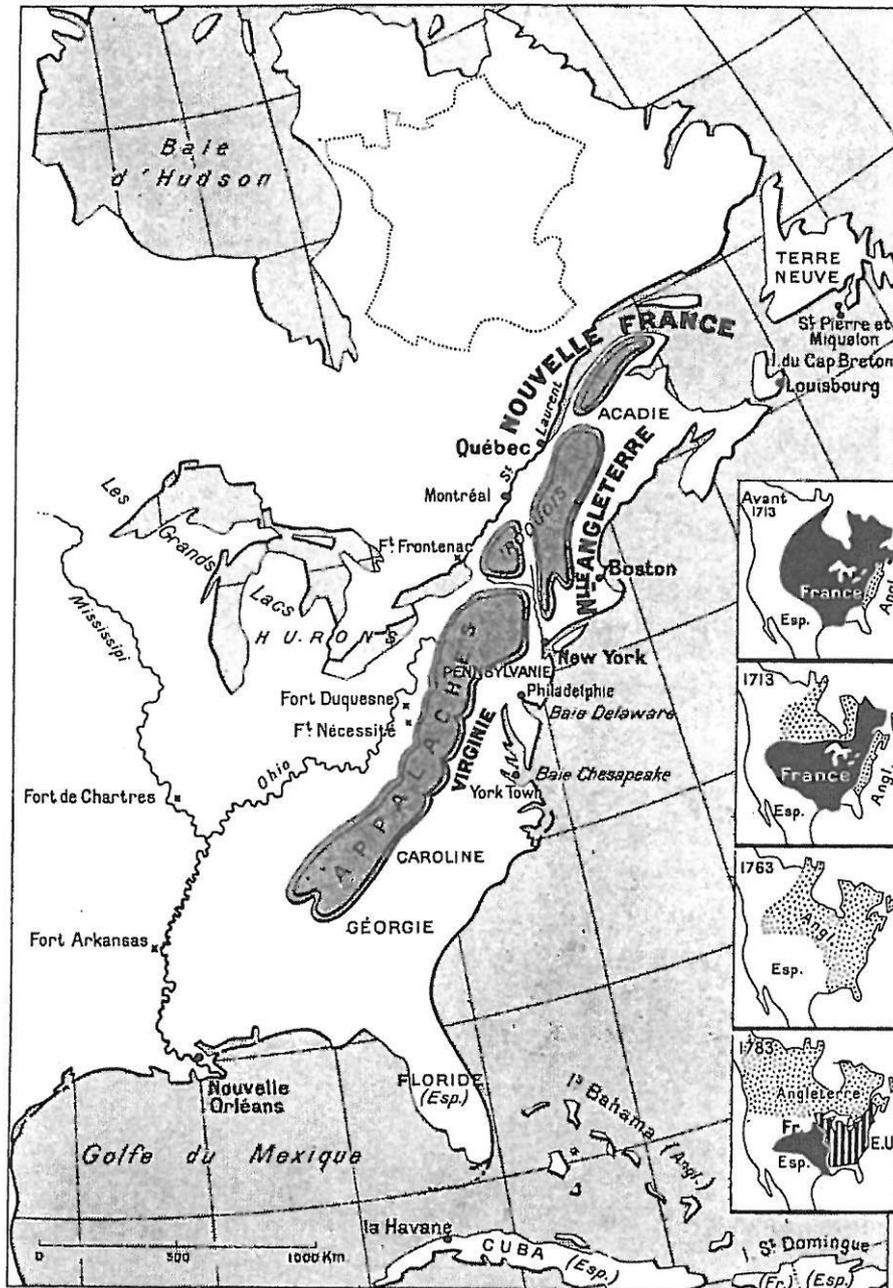
Le conflit armé commence en 1776. Les débuts de la guerre sont difficiles pour les *insurgents* car les *loyalistes* sont nombreux parmi les planteurs et les vieilles familles du nord. **Le 4 juillet 1776, le Congrès proclame l'indépendance des États-Unis d'Amérique.** La déclaration est précédée d'un préambule dans lequel perçoit l'influence de la philosophie des Lumières.

La paix de Versailles, en 1763, consacre la défaite anglaise :

- l'Angleterre reconnaît l'indépendance des États-Unis
- l'Espagne recouvre la Floride et Minorque
- la France récupère ses comptoirs du Sénégal et elle restaure son prestige ; l'hégémonie maritime de l'Angleterre semble brisée

## Documents

### Nouvelle-France, Nouvelle-Angleterre (carte)



### NOUVELLE FRANCE – NOUVELLE ANGLETERRE

D'après Ch. MORAZÉ et Ph. WOLFF, *xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> Siècles*, Paris, A. Colin, 1953, p. 366.

## La Déclaration d'Indépendance américaine, texte fondateur

Lorsque le cours des événements humains met le Peuple dans la nécessité de rompre les liens politiques qui l'unissaient à un autre Peuple et de prendre parmi les Puissances de la terre la place et le rang d'égalité auxquels il a droit en vertu des lois de la nature et de celles du Dieu de la nature, le respect qu'il doit aux opinions du genre humain exige de lui qu'il expose aux yeux du monde et déclare les motifs qui le forcent à cette séparation.

Nous regardons comme incontestables et évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes :

Que tous les hommes ont été créés égaux ; qu'ils ont été dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; que parmi ces droits on doit placer au premier rang la vie, la liberté et la recherche du bonheur.

Que pour s'assurer la jouissance de ces droits, les hommes ont établi parmi eux, des gouvernements dont la juste autorité émane du consentement des gouvernés.

Que toutes les fois qu'une forme de gouvernement quelconque devient destructive de ces fins pour lesquelles elle a été établie, le Peuple a le droit de la changer ou de l'abolir, et d'instituer un nouveau gouvernement, en établissant ses fondements sur les principes et en organisant ses pouvoirs dans les formes qui lui paraîtront les plus propres à lui procurer la sûreté et le bonheur [...]

L'histoire du Roi actuel de la Grande-Bretagne est un tissu d'injustices et d'usurpations répétées, tendant toutes directement à établir une tyrannie absolue sur ces Etats [les colonies] Pour le prouver, exposons les faits au monde impartial [...]

En conséquence, Nous, Représentants des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général, appelant au juge suprême de l'Univers qui connaît la droiture de nos intentions, Nous publions et déclarons solennellement, au nom de l'autorité du bon peuple et de ces Colonies : que ces Colonies sont, et ont le droit d'être, des Etats libres et indépendants. Qu'elles sont dégagées de toute obéissance envers la Couronne de Grande-Bretagne ; que toute union politique entre elles et l'Etat de Grande-Bretagne est et doit être entièrement rompue ; et que, comme Etats libres et indépendants, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, d'établir le commerce, et de faire tous les autres actes ou choses que des Etats indépendants peuvent faire, et ont le droit de faire. Et remplis d'une ferme confiance dans la protection de la divine Providence, Nous engageons mutuellement, au soutien de cette déclaration, notre vie, nos biens, et notre honneur qui nous est sacré.

**Source** : Extrait de « Déclaration de l'Indépendance », dans *Constitution des treize Etats-Unis de l'Amérique*, Paris, chez Ph.-D. Pierres Pissot, père et fils, 1783, traduction Louis-Alexandre de La Rochefoucault d'Anville, cité dans Marie-Jeanne ROSSIGNOL, « La Déclaration d'Indépendance, 4 juillet 1776 », dans Marie-Jeanne ROSSIGNOL (sous la direction de), *Aux origines de la démocratie américaine*, La Documentation Française, Documentation photographique, dossier n°8038, Paris, 2004, p. 21.

### Conclusion

Le XVI<sup>e</sup> siècle est celui du rêve d'Empire universel des Habsbourg et des combats pour la foi.

Le XVII<sup>e</sup> siècle est celui du renforcement des Etats monarchiques (administration structurée).

Le XVIII<sup>e</sup> siècle consacre un tournant des relations internationales :

- l'affrontement franco-anglais se lit dans tous les conflits de la seconde moitié du siècle

- le rapprochement franco-autrichien, mettant fin à l'affrontement séculaire de la France et des Habsbourg, tourne une page de la diplomatie européenne

- un nouveau type de guerre se dessine : les guerres conduites en fonction d'intérêts exclusivement dynastiques, pour la gloire du souverain, commencent à laisser place, en Europe Occidentale, à des préoccupations d'État (avantage colonial, commercial)

- la diplomatie cherche l'instauration d'un équilibre européen continental réalisé à travers l'affirmation des puissances russe et prussienne, la disparition de la Pologne ou l'ébranlement de la masse ottomane.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle annonce l'Europe des nationalismes du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la disparition de la Pologne et la gestation de mouvements nationaux.

## 7- La Révolution française

Michel VOVELLE, « La Révolution française », Jean-Marcel GOGER, « L'échec de l'Europe française, 1799-1815 », dans Robert MUCHEMBLED (sous la coord. de), *Le XVIII<sup>e</sup> siècle 1715-1815*, Paris, Bréal, Grand Amphi Histoire moderne, Tome 2, p. 279-313 et p. 315-357.

La Révolution française constitue une rupture, dans l'histoire de la France, et dans celle de l'humanité. Il y a eu des révolutions précédentes : les deux révolutions anglaises du XVII<sup>e</sup> siècle, la révolution américaine ; mais elles n'ont pas produit de conséquences aussi globales.

### La Révolution française a un caractère exceptionnel

- parce que c'est une révolution des idées, lentement mûrie au siècle des Lumières
- parce qu'elle représente une force de subversion sociale devenue irrésistible
- parce qu'elle a lieu dans l'un des états les plus prospères de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle
- parce que cet état était gouverné par une monarchie incapable de se réformer et empêchée de le faire par l'opposition acharnée des ordres privilégiés

En effet,

- les aspirations et l'idéologie d'une bourgeoisie portée par la prospérité du glorieux XVIII<sup>e</sup> siècle, qui revendique sa place
- les revendications du peuple des villes et des campagnes, meurtri par la crise, qui fait entendre une voix qui n'est pas celle du passé
- l'absence d'une évolution réformatrice telle qu'elle existera en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle

lui donnent son caractère de radicalité, et un impact durable.

Une chronologie simplifiée :

- 1789-1792 : Révolution « bourgeoise » dans le cadre de la monarchie constitutionnelle ; 20 septembre 1792, jour de la victoire de Valmy, la République est proclamée
- 1793-1794 : Révolution « populaire » triomphante mais inaboutie
- 1795-1799 : retour (difficile) à l'ordre avec le Directoire

## **En même temps, la France mène une guerre expansionniste contre les voisins européens**

- qui recherche la fraternisation des peuples
- et conduit à des annexions qui étendent l'application des transformations révolutionnaires

Une chronologie simplifiée des guerres révolutionnaires et impériales :

- 1792 : la France déclare la guerre à l'Autriche. Première Coalition : Autriche, Prusse, Russie, Angleterre, Espagne, princes allemands
- 1795-1797 : Succès du Directoire qui impose la paix à la Prusse, à l'Espagne, à l'Autriche, et procède à la création des Républiques-sœurs
- 1798-1802 : L'Angleterre suscite la Deuxième Coalition. Victoires de l'armée française guidée par Bonaparte
- 1804-1815 Le Premier Empire. Les mouvements de l'armée napoléonienne permettent l'acclimatation des acquis révolutionnaires sur une grande partie du continent, où les réorganisations impériales favorisent les simplifications administratives. (Il faut noter la constance de l'opposition anglaise).

D'où :

- une certaine unification institutionnelle en Europe
- une régression des exceptions et des privilèges de l'Ancien Régime
- 

### **a- Le grand empire**

La France a décidé d'une croisade de liberté universelle. Comment caractériser la situation militaire ?

- 1792-1797 : guerres de la Première Coalition ; la France procède à un premier agrandissement de ses frontières
- 1795-1799 : la France installe un glacis de « Républiques-sœurs », en Hollande, en Suisse, en Italie
- 1798-1802 : guerres de la Deuxième Coalition autour de l'Angleterre ; 1798, campagne d'Égypte ; 13 décembre 1799, Napoléon Bonaparte est plébiscité comme Premier Consul
- 1802 : paix d'Amiens avec l'Angleterre ; Napoléon est nommé Consul à vie
- mai 1804 : fondation du Premier Empire, qui sera constamment aux prises avec différentes coalitions européennes ; François II, empereur d'Allemagne, se rebaptise François Ier, empereur d'Autriche ; le Saint Empire Romain Germanique est dissous en 1806
- 1805 : guerre de la Troisième Coalition (Autriche, Russie) ; octobre 1805 défaite navale de Trafalgar ; décembre 1805 victoire d'Austerlitz
- 1806-1807 : Quatrième Coalition (Angleterre, Prusse, Russie) ; 1806 victoire de Iéna sur les Prussiens, 1807 victoire de Friedland sur les Russes
- 1806 formation de la Confédération du Rhin qui regroupe les territoires allemands
- 1807 reconstitution d'une Pologne sous le nom de Grand-Duché de Varsovie (la Pologne avait disparu après avoir été dépecée par la Prusse, l'Autriche et la Russie en trois partages successifs, 1772, 1793, 1795)
- 1808-1809 : Cinquième Coalition (Angleterre, Autriche), formée à la suite du soulèvement (mai 1808) des Espagnols ; les Anglais débarquent deux armées en Espagne ; 1809 victoire de Wagram sur les Autrichiens

- 1810 : Napoléon épouse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche ; l'Europe semble alors condamnée à la réorganisation autour d'un grand empire napoléonien
- 1812 : un immense territoire, composé des 130 départements français et d'États-vassaux dirigés par des membres du clan Bonaparte ou des maréchaux d'Empire

**Napoléon** s'efforce de diffuser les réformes de la Révolution pour s'allier les populations hostiles à l'Ancien Régime. Cependant, les énormes recrutements militaires, le poids des prélèvements fiscaux, les pillages des armées, le mépris des particularismes nationaux provoquent des effets plutôt contraires.

**L'Angleterre** exerce la maîtrise absolue des mers depuis sa victoire navale de Trafalgar (octobre 1805). Elle multiplie les prises dans le monde colonial et organise la contrebande contre le « blocus continental » imaginé par Napoléon à partir de novembre 1806 afin d'asphyxier le commerce anglais avec l'Europe.

**La Russie** ne ferme pas hermétiquement la Baltique (elle a besoin des produits anglais) et sabote ainsi la tentative de « blocus continental ». Napoléon lance alors la campagne de Russie, qui porte en germe la mort de l'Empire.

- 1812-1813 : Campagne de Russie
- août 1813 : Sixième Coalition (Russie, Prusse) ; octobre 1813 défaite de Leipzig
- janvier-mars 1814 : Première campagne de France ; abdication de Napoléon et départ à l'île d'Elbe
- 1815 : les Cent-Jours ; défaite de Waterloo devant l'Angleterre et la Prusse
- septembre 1814-juin 1815 : le Congrès de Vienne redécoupe l'Europe
  - o les monarques conservent les réformes napoléoniennes qui facilitent leurs tâches administratives
  - o ce règlement entraîne l'insatisfaction des revendications nationales, qu'elles se soient affirmées aux côtés de Napoléon (Pologne, Italie) ou contre lui (Espagne, Allemagne)
  - o la France retrouve ses frontières de 1792

## ***b- L'armée***

### *La conscription*

Napoléon a poursuivi **le redressement militaire programmé par la loi Jourdan du 2 septembre 1798**. L'Assemblée avait procédé à plusieurs « levées en masse » au gré des besoins : la première a été décrétée après le début d'invasion aux frontières qui suit la déclaration de guerre à l'Autriche de 1792.

L'Assemblée proclame alors la Patrie en danger et fait appel au volontariat. Autre exemple, une « levée en masse » de 300 000 hommes sert à envoyer des troupes contre le soulèvement vendéen en mars 1793.

**La loi Jourdan régularise les recrutements à effectif élevé en transformant les « levées en masse » de la Révolution en un système de « conscription »**. Les jeunes gens des classes nombreuses de la période de la transition démographique (voir le chapitre économies et sociétés, la démographie) sont désormais astreints au service militaire.

Les jeunes de 20 à 25 ans sont inscrits sur les rôles de l'armée et répartis en cinq classes en fonction de leur âge. La classe des 20 ans forme le contingent. Une fois les listes

constituées, on procède à la désignation des appelés réels : les pères de famille, par exemple, sont dispensés ; on peut aussi acheter des remplaçants.

Mais les ponctions sont toujours plus importantes : l'armée finit même par devancer les appels des classes plus jeunes et par appeler les classes plus âgées. L'insoumission se développe à partir de 1812.

**L'armée napoléonienne pratique « l'amalgame permanent ».** Par exemple, en 1805 la Grande Armée compte 450 000 hommes : 25% sont des vétérans de la République ; 25% ont participé aux victoires de 1800 ; 50% proviennent de la conscription des classes 1801-1804. De même, la moitié des officiers est issue de l'ancienne armée royale, l'autre moitié est composée de volontaires de la Révolution.

Ces hommes sont maintenus au contact les uns des autres. Ils se transmettent les valeurs républicaines et les font vivre de façon quotidienne. **L'armée sera toujours le réservoir des idées révolutionnaires** : elle revendique une grande indépendance d'esprit, un sens aigu de la critique, une forte fidélité au sentiment national, un attachement profond à l'égalité.

#### *Les mobilisations de la Grande Armée*

- décembre 1806 : 580 000 hommes + 100 000 nouvelles recrues. Napoléon accélère l'appel des classes suivantes et renforce les contingents étrangers. En 1807 on trouve 25% d'étrangers sur une armée de 400 000 hommes
- 1809 : création d'une deuxième Grande Armée contre l'Autriche. 650 000 hommes en tout dont 150 000 stationnés en Espagne
- 1812 : 860 000 hommes dont 300 000 en Espagne et 560 000 pour la campagne de Russie. La France de 1789 ne fournit que 23% des effectifs : 125 000 soldats ; 280 000 soldats proviennent des 130 départements
- 1813 : après la défaite de Russie, une troisième Grande Armée de 500 000 hommes mais 250 000 sont fixés en Espagne
- 1814 : « seulement » 120 000 soldats
- campagne de France : pas plus de 70 000 hommes dans les batailles

Au total, entre 1803 et 1814, 2 600 000 hommes sont enrôlés : 2 millions d'anciens Français et 600 000 étrangers.

Sur ces 2 millions, 900 000 sont tués (20%), capturés (22%), portés disparus ; 300 000 peut-être quittent clandestinement l'armée (désertions) : on aboutit à des pertes évaluées à 1 200 000 hommes.

### **c- L'administration civile**

« En 1811, le Grand Empire semble triompher. Depuis Wagram, Napoléon paraît neutraliser les grandes puissances européennes. Les effets du blocus plongent l'Angleterre dans la récession économique et sociale, le tsar hésite encore à suivre les nobles qui le poussent à la guerre contre la France, la Prusse rançonnée prépare sa revanche en cachette, l'Autriche abandonne les petits États européens aux appétits napoléoniens.

En 1811, l'Empire des 130 départements abrite 44 millions d'habitants, auxquels s'ajoutent les 38 millions des états-vassaux : 49% des Européens » (cf. Jean-Marcel GOGER, p. 326).

« États-frères »

**Napoléon impose un modèle français par des règles d'uniformisation administrative, ce qui n'empêche pas les accommodements respectant nombre d'usages locaux.**

Quand l'Empire succède au Consulat en France, les institutions des Républiques-sœurs prennent un tour monarchique : on parle désormais d'États-frères. Les Républiques sont transformées en royaumes et principautés distribués à la famille Bonaparte élargie.

Trois espaces sont gouvernés avec un système de « Protectorat » : en échange d'une allégeance totale à la France, ils ont droit à des dirigeants nationaux. Il s'agit de la Confédération suisse (1803), de la Confédération du Rhin (1806), et du Grand-duché de Varsovie (1807).

*Un universalisme antiféodal*

**Napoléon recherche l'adhésion populaire en propageant les transformations révolutionnaires de 1789. Pour lui, les acquis politiques et sociaux de la Révolution française ont une valeur universelle qui les destine au perfectionnement de toute l'humanité : il est donc conforme à la Raison de les étendre à l'ensemble de l'Europe par la conquête.**

On peut remarquer l'usage (sincère) du vocabulaire des Lumières. C'est là l'un des fondements de l'extraordinaire popularité de Napoléon auprès des Français et particulièrement auprès des soldats : sa fidélité aux idéaux de la Révolution.

Napoléon entame donc une entreprise de rénovation institutionnelle des territoires annexés, appuyée sur l'abolition des contraintes féodales. Cependant les réformes sont appliquées de façon moins ferme au fur et à mesure du passage du temps, car l'Empire est dévoré par ses guerres.

Le soulèvement espagnol de 1808 en particulier provoque un coup d'arrêt de ces politiques révolutionnaires, en immobilisant des armées entières en Espagne, et parce que le peuple espagnol fait clairement comprendre qu'il ne veut pas de réformes insufflées par la France.

En Belgique, en Hollande, dans le nord de l'Italie, sur la rive gauche du Rhin, la « francisation » est en marche, au moyen d'institutions qui favorisent la bourgeoisie et la paysannerie aux dépens des anciens privilégiés. Ces peuples acceptent avec plus ou moins de bonne volonté, en fournissant des fonctionnaires dociles, la mise en œuvre de la centralisation, d'une fiscalité exigeante, d'une conscription lourde.

En revanche, dans l'Europe méditerranéenne, centrale et orientale, les accommodements avec le régime féodal sont patents.

La modernité institutionnelle de l'Europe napoléonienne s'appuie principalement sur

- **le Code civil français**, organisé autour des principes de
  - o la liberté individuelle
  - o l'égalité juridique (c'est ce Code qui instaure le partage égal entre héritiers, nouveauté considérable, à la source de beaucoup d'émotions)
  - o le droit de propriété
  - o la famille nucléaire (fondements pérennes de la future société française)
- une administration préfectorale

- une « francisation » économique forcée et renforcée par l'institution du « blocus continental » : la production industrielle française augmente d'un quart entre 1800 et 1815 et l'économie française connaît une expansion fulgurante
- une « francisation » linguistique (mais les nouveaux souverains introduisent plutôt le bilinguisme dans les textes officiels)
- la transformation de Paris en « nouvelle Rome des Arts », à coups d'embellissements, de grands travaux, de constructions de routes reliant la ville aux autres capitales... et de pillages artistiques et archivistiques massifs dans toute l'Europe

### *Les résistances*

**Des résistances opiniâtres se font jour malgré les prétentions à l'universalisme européen. Leur expression va favoriser l'émergence de l'affirmation de différences nationales :** on constate que le refus des contraintes napoléoniennes s'exprime de manière particulière dans chaque territoire.

**La France :** par les écrits politiques de traditionalistes, comme Louis de BONALD et Joseph de MAISTRE (voir les documents à la fin de ce cours)

**La Prusse :** par l'œuvre de scientifiques, qui défendent leur indépendance de savants, comme Alexandre von HUMBOLDT, grand explorateur des réalités de l'Espagne américaine (voir le cours sur les mondes coloniaux), et son frère Guillaume, qui fonde en 1810 l'excellente Université de Berlin

**L'Allemagne :** par l'apparition d'un courant « romantique », qui revalorise la langue allemande (et commence par la fabriquer en unifiant les différentes langues parlées dans l'ancien Saint Empire), et prône une réhabilitation de l'humanité par l'effort individuel, avec GOETHE, SCHILLER, BEETHOVEN, le philosophe saxon FICHTE qui publie en 1808 le *Discours à la nation allemande*

**L'Italie :** par les efforts d'écrivains qui luttent contre la francophilie, comme CESARI qui publie un dictionnaire de toscan (le toscan deviendra par la suite la langue italienne officielle), et obtient le rétablissement du bilinguisme

**L'Espagne :** par la production artistique, comme avec GOYA, dont on connaît *Les désastres de la guerre* (série de lithographies), *El 2 de mayo*, *El 3 de mayo*, tableaux célébrant l'insurrection populaire madrilène ayant réussi dans un premier temps à chasser les Français, alors que roi et ministres sont exilés dans le sud de la France

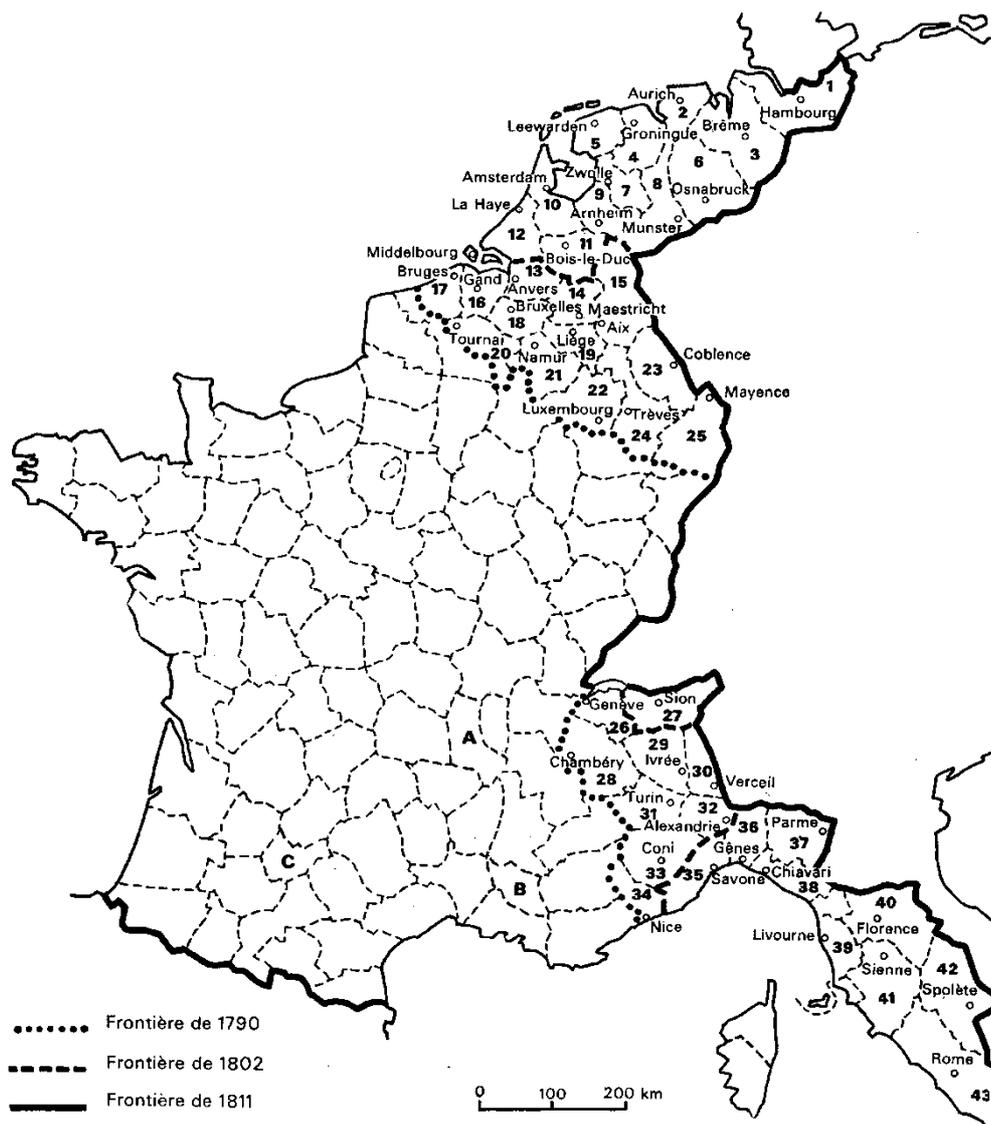
**L'Église catholique** campe également sur des positions de refus, contre le Code civil par exemple, qui reconnaît l'égalité des cultes et autorise le divorce ; Rome est annexée en 1809 et le Pape Pie VII, interné en France, meurt en prison !

**À partir de 1810, on peut parler de sursauts nationalistes, renforcés à partir de 1812 par le caractère insupportable des recrutements militaires. Or cette émergence des nationalismes, favorisée par l'opposition à l'Empire, sera de nouveau freinée par « l'Europe des rois » mise en place au cours du Congrès de Vienne de 1815.**

## Documents

### L'extension du territoire aux époques révolutionnaire et impériale (carte)

#### L'EXTENSION DU TERRITOIRE AUX ÉPOQUES RÉVOLUTIONNAIRE ET IMPÉRIALE



■ A. Département de la Loire, chef-lieu Montbrison, créé en 1793. - B. Département du Vaucluse, chef-lieu Avignon, créé en 1793. - C. Département du Tarn-et-Garonne, chef-lieu Montauban, créé en 1808.

Numéros des départements « étrangers » :

1. Bouches-de-l'Elbe. - 2. Ems Oriental. - 3. Bouches-du-Weser. - 4. Ems Occidental. - 5. Frise. - 6. Ems Supérieur. - 7. Bouches-de-l'Yssel. - 8. Lippe. - 9. Yssel Supérieur. - 10. Zuiderzee. - 11. Bouches-du-Rhin. - 12. Bouches-de-la-Meuse. - 13. Deux-Nèthes. - 14. Meuse Inférieure. - 15. Roer. - 16. Escaut. - 17. Lys. - 18. Dyle. - 19. Ourthe. - 20. Jemmapes. - 21. Sambre-et-Meuse. - 22. Forêts. - 23. Rhin-et-Moselle. - 24. Sarre. - 25. Mont-Tonnerre. - 26. Léman. - 27. Simplon. - 28. Mont-Blanc. - 29. Doire. - 30. Sésia. - 31. Pô. - 32. Marengo. - 33. Stura. - 34. Alpes-Maritimes. - 35. Montenotte. - 36. Gênes. - 37. Taro. - 38. Apennins. - 39. Méditerranée. - 40. Arno. - 41. Ombrone. - 42. Trasimène. - 43. Tibre.

D'après J. Monnier et A. Jardin, *Histoire (classe de seconde)*, Nathan, 1962.

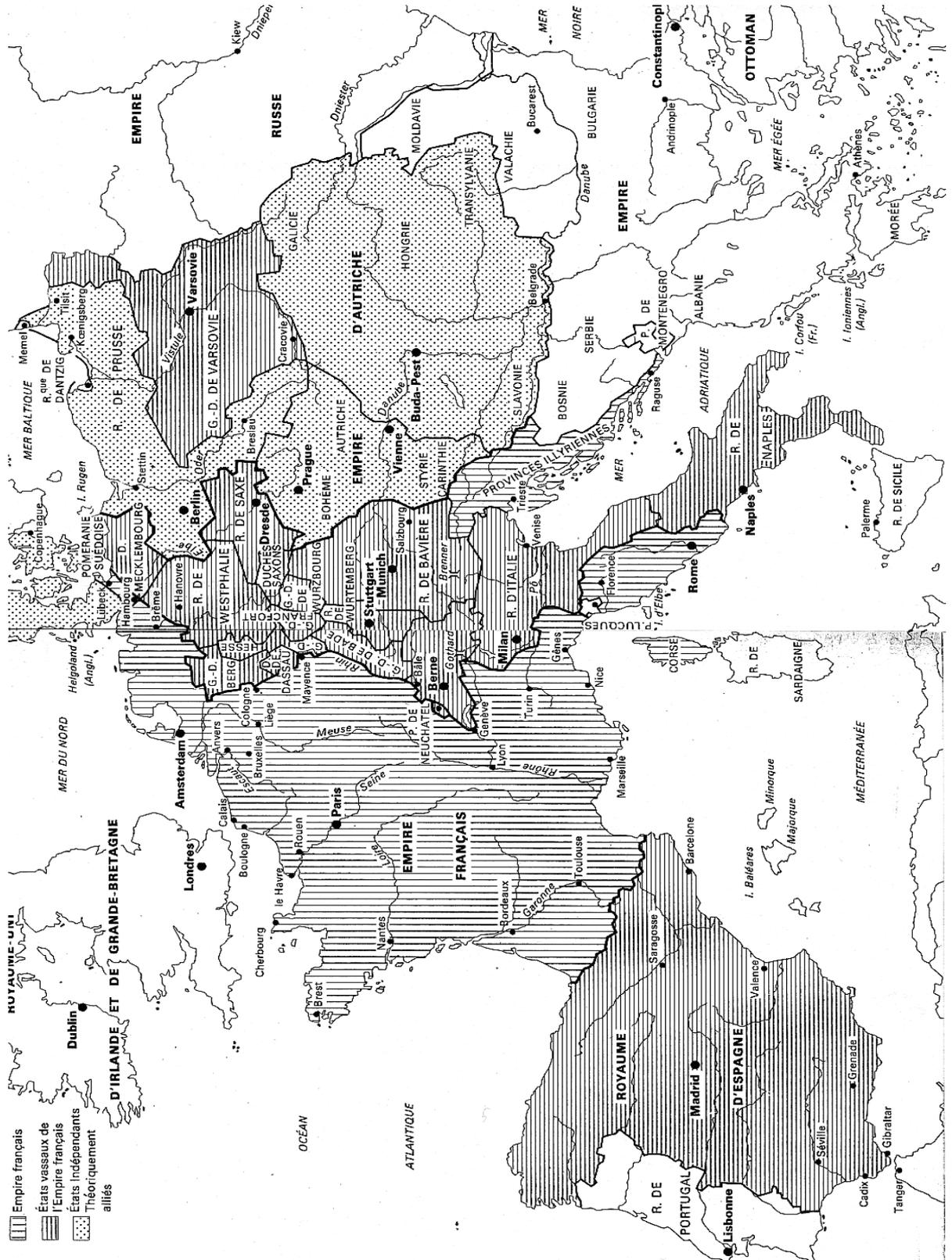
## L'Europe en 1789 (carte)



· L'Europe en 1789 ·

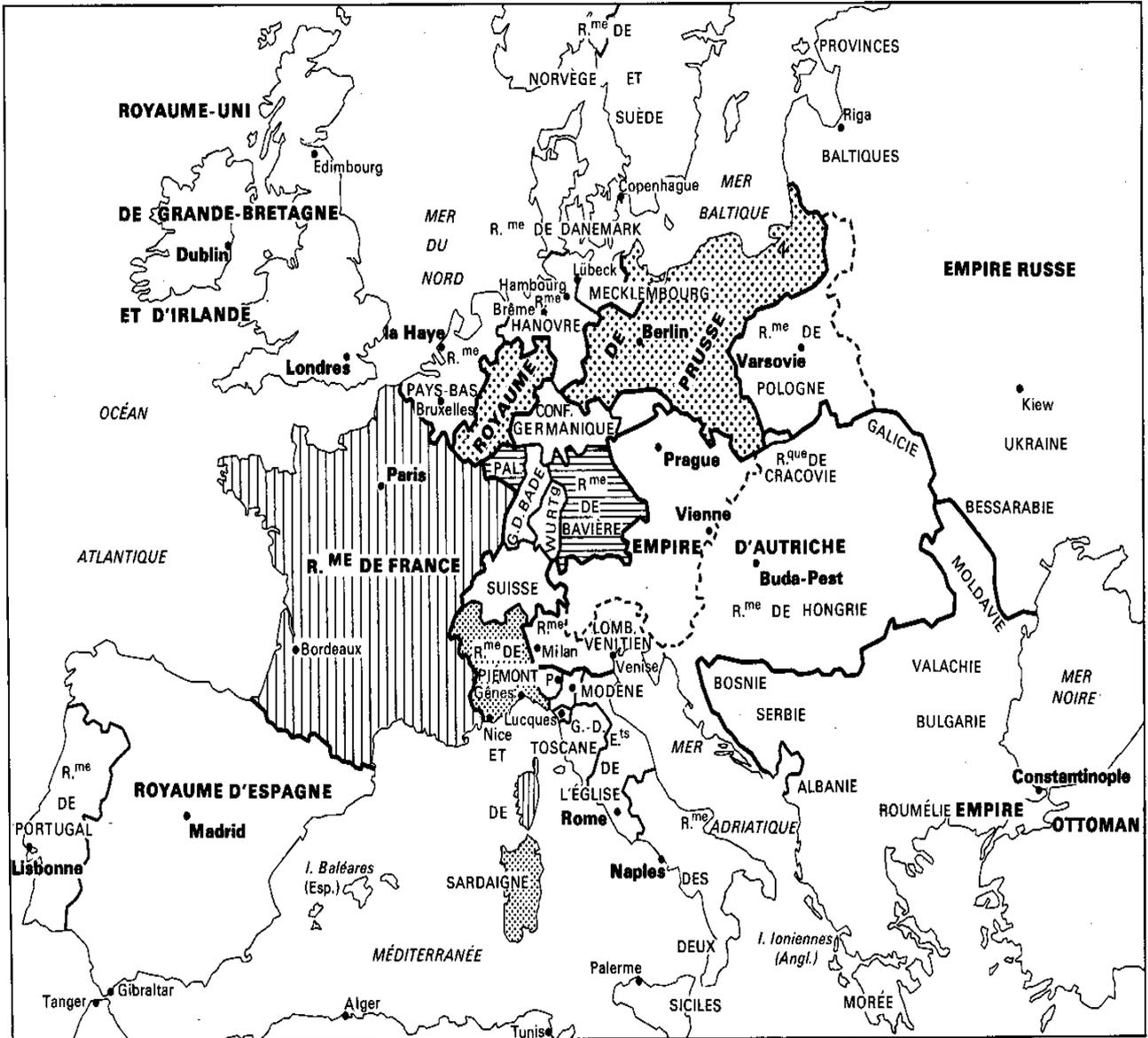
Roland MOUSNIER, Ernest LABROUSSE, *Le XVIIIème siècle. L'époque des « Lumières » (1715-1815)*, Paris, PUF, Les Grandes Civilisations, 1953, réédition Quadrige, 1985.

# L'Empire Français (carte)



André LATREILLE, L'ère napoléonienne, Paris, 1974.

## L'Europe en 1815 (carte)



André LATREILLE, L'ère napoléonienne, Paris, 1974.

## Chapitre 8

# POPULATIONS, ÉCONOMIES, SOCIÉTÉS

Les populations de l'époque moderne sont caractérisées par des taux de natalité et de mortalité élevés. Leur démographie subit de fréquentes crises de mortalité. Ces données restent constantes au moins jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les économies de l'époque moderne reposent essentiellement sur les activités liées à l'agriculture, elles connaissent un élan remarquable au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'origine d'importantes évolutions.

Les sociétés de l'époque moderne sont des sociétés d'ordres : l'ordre est une dignité qui donne une place, pas forcément héréditaire. Ces sociétés tripartites sont inégalitaires et dominées par le clergé et la noblesse. Elles sont apparemment figées mais pas bloquées car elles connaissent de profondes transformations dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi la période des réformes religieuses correspond-elle à une montée des individualismes ; la croissance de certaines formes de bureaucratie participe à l'autonomisation des fonctions. Ces traits sont caractéristiques de la modernité (de l'époque moderne).

En même temps, ces sociétés restent fortement empreintes de traits médiévaux, comme la force des liens personnels, avec le souverain, avec le seigneur, avec le propriétaire foncier, avec le maître d'atelier... Les catégories juridiques se maintiennent.

## 1- Les populations européennes

### ***a- Les taux élevés de l'ancien régime démographique (1400-1800)***

#### *Nuptialité*

Les hommes ont pris sur ce facteur. **Le mariage est l'état le plus répandu puisqu'il concerne 90% de la population en âge de se marier.** *L'âge tardif au mariage* détermine le flux d'entrée et la quantité de naissances : entre 1550 et 1650, il est en moyenne de 25 ans pour les filles et de 27 ans pour les garçons. *Le mouvement saisonnier des mariages* répond à des impératifs religieux (on évite l'Avent et le Carême dans les pays catholiques) et coutumiers (on évite le mois de mai) ou économiques (dans les zones agricoles on se marie peu en été en raison des grands travaux, dans les zones d'élevage la majorité des mariages a lieu au printemps). Par conséquent, la célébration des mariages se concentre sur quelques mois (janvier, février, juin et novembre).

#### *Natalité*

**Les taux de natalité sont élevés, de 35 à 40‰, c'est-à-dire au moins trois fois plus qu'aujourd'hui.** La première naissance survenait dans la première année qui suivait le mariage. Ensuite le rythme s'établissait à peu près à une naissance tous les deux ans (d'où l'efficacité du retard de l'âge au mariage). *Le mouvement saisonnier des naissances* reflète celui des conceptions : un maximum en début d'année, ce qui correspond à des conceptions de printemps. *Le nombre d'enfants par famille* dépend de l'âge au mariage des époux et de la durée des unions (15 ans en moyenne). Parce qu'il est fréquent que l'un des deux époux décède, la moyenne du nombre d'enfants par famille tourne autour de 5. Les ménages dont l'union n'est pas brisée peuvent avoir sept enfants et plus.

### *Mortalité*

**La mortalité ordinaire est forte, de l'ordre de 30 à 38% (maintenant 10-11%).** On meurt beaucoup, les adultes plus souvent en hiver, à cause des maladies respiratoires dues au froid. La mortalité masculine est supérieure à la mortalité féminine, sauf entre 30 et 39 ans car les femmes meurent souvent pendant ou à la suite de leurs accouchements. **La moitié des jeunes n'arrivent pas à l'âge adulte** : ¼ des enfants meurent entre 0 et 1 an (*mortalité infantile*), un autre quart entre 1 et 20 ans (*mortalité juvénile*). Les enfants sont plus souvent frappés à la fin de l'été et au début de l'automne, à cause des maladies digestives liées à l'absorption et à l'utilisation en cuisine d'eaux souillées, souvent les seules disponibles. On meurt donc jeune : l'espérance de vie à la naissance se situe entre 20 et 25 ans, même si on peut vivre relativement âgé une fois qu'on a passé le cap des 20 ans. *L'accroissement naturel* est donc faible, et de plus il est menacé par les crises démographiques

### ***b- Les crises démographiques***

**Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les crises démographiques, extrêmement meurtrières et causant des pics de mortalité, surviennent avec une grande régularité.**

**Les causes peuvent être alimentaires**, avec des crises de subsistances en période de soudure, ou des famines en cas de répétition de mauvaises récoltes. Le nombre des décès peut alors être relativement limité. **S'il s'agit d'épidémies**, les pics ont plutôt lieu en été et en début d'automne. Mais **si les crises sont mixtes** et que les maladies s'attaquent à des organismes affaiblis par la disette, elles peuvent être à l'origine de redoutables mortalités, jusqu'à provoquer des chutes de moitié du nombre des mariages et d'un tiers du nombre des naissances. En fin de crise, on assiste à un phénomène de récupération. Il est de courte durée car c'est la possibilité de s'établir qui commande le nombre de ménages, et elle ne varie guère. Ces crises touchent la machine économique en paralysant l'activité manufacturière et commerciale.

### ***c- Les signes de « transition démographique » vers 1750***

On constate :

- **un recul sensible de la mortalité, surtout infantile**
- **un recul des épidémies**, avec la disparition (encore inexplicée) de la peste au XVII<sup>e</sup> siècle (dès 1601 dans l'Espagne intérieure, à la fin du siècle pour le reste du continent)
- **une atténuation des crises de subsistances** (dès 1623 en Angleterre, à partir de 1709 en France)

ce qui permet à la population européenne de croître plus régulièrement. Comme le taux de natalité reste élevé, l'accroissement naturel est également élevé.

### ***d- Les contrastes des populations européennes***

**Le mouvement général de hausse à partir de 1453 contribue à la domination européenne sur le reste du monde** : la pression démographique favorise l'expansion outre-mer, à la recherche de terres pour les cadets. Les montagnards migrent vers les plaines et participent aux campagnes de déboisements et de défrichements. Les ruraux se déplacent vers les villes : en Méditerranée, des villes gigantesques sont associées à des régions vides comme l'Aragon.

### *Une Europe de fortes densités (30-40 habitants/km<sup>2</sup>)*

**L'Italie (environ 12 millions d'habitants) et les Pays-Bas (environ 1,3 M) bénéficient des densités les plus fortes d'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle :** 44 et 40 hts/km<sup>2</sup>. Leurs taux d'urbanisation sont également très élevés, de 30% aux Pays-Bas. Anvers compte 105 000 habitants vers 1568, Amsterdam 30 000 en 1580 et 140 000 en 1640 ; Naples a 150 000 habitants en 1500, 275 000 en 1599.

**La France est un pays « surpeuplé »,** avec une densité de 34 hts/km<sup>2</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : c'est un « géant » démographique. En 1450, il y a peut-être 10 millions d'habitants, probablement 18 millions en 1560, 19 en 1700, 25 en 1771, avec une densité de 51 hts/km<sup>2</sup>, et 27 millions en 1800, à territoire constant. À partir de 1770, l'excédent de population résulte surtout du recul du taux de mortalité : il est de 34,5‰ en 1770 et de 29,8‰ en 1805. L'originalité française correspondrait à un recul précoce de la natalité, dès 1770, qui serait dû à des pratiques contraceptives.

**L'Angleterre (sans le pays de Galles et l'Ecosse) montre une orientation à la hausse sur le long terme :** la population double entre 1550 et 1800 quand elle n'est multipliée que par 1,5 en France. En 1350, il y a peut-être 5 millions d'habitants mais seulement 2,5 vers 1450 : cette chute est due à la Guerre de Cent Ans puis à la Guerre des Deux Roses. La reprise démarre au XVI<sup>e</sup> siècle, avec 4 millions d'habitants, elle se confirme au XVII<sup>e</sup> avec 5 millions d'habitants en 1650. Londres connaît une croissance impressionnante, même si elle est freinée au moment des révolutions : 200 000 habitants en 1600, 500 000 en 1700, mais 480 000 en 1690. Enfin, l'Angleterre compte 8,6 millions d'habitants en 1800, avec une densité de 66 hts/km<sup>2</sup>, un fort excédent naturel dû à la baisse de la mortalité à 30‰ et à un relèvement de la natalité, de 28.6 à 37‰.

**L'Allemagne** a 10 millions d'habitants vers 1600 et présente de très forts contrastes entre les terres rhénanes et les massifs boisés.

### *L'Europe des faibles densités*

**L'Espagne connaît son « Siècle d'Or » démographique, avec 6 millions d'habitants en 1500 et 8,5 en 1580,** pour une superficie voisine de celle de la France. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, les dynamismes démographiques s'inversent : la population des provinces de l'intérieur recule fortement, celle des périphéries augmente. En 1800, l'Espagne abrite 10,5 millions d'habitants, avec une densité de 14 hts/km<sup>2</sup>.

**La Scandinavie, moins densément peuplée,** participe à l'installation du nouveau comportement démographique, avec une baisse de sa natalité et de sa mortalité.

**L'Europe Centrale et Orientale (Pologne, Russie) conserve de faibles densités et un régime démographique ancien, avec une natalité et une mortalité élevées.** La Russie passe de 14 millions d'habitants en 1722 à 30 en 1795.

Au total, la hiérarchie reste à peu près inchangée et la Russie reste le pays le plus peuplé d'Europe mais c'est en Angleterre que la croissance est la plus forte. Les dynamismes démographiques retentissent sur les sociétés. En effet, la variable démographique est un facteur essentiel de l'évolution économique et sociale avec des répercussions sur la répartition de la terre, sur la consommation et sur la production.

## 2- Une société d'ordres

### a- Le clergé et la noblesse

Ces deux ordres privilégiés jouissent de lois particulières.

**Le clergé est le premier ordre de la société** ; il est structuré en clergé séculier et régulier, et aussi en haut et bas-clergé. Bien que son organisation soit centralisée et hiérarchisée autour du Pape, les rois font tout leur possible pour la contrôler. **Ils bénéficient de toute une série de privilèges : fiscal, judiciaire, personnel.** L'Église est un **grand propriétaire foncier**, qui possède entre 2 et 5% des terres en France mais de 20 à 25% en Espagne. Sa force réside dans la pérennité de sa propriété. Son influence, considérable, est sans rapport avec ses effectifs : peut-être 0,5% de la population en France, 1,5% en Espagne en 1650 mais près de 3,5% au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**La noblesse est le second ordre de la société.** Elle est diverse et comprend une grande aristocratie titrée, une moyenne noblesse, une petite noblesse rurale aux maigres revenus (hobereaux, *hidalgos*). Elle est structurée en noblesse d'épée et noblesse de robe. Elle aussi est très minoritaire d'un point de vue démographique, avec cependant de grandes disparités régionales : 10% de la population en Pologne et en Espagne, 5% dans certaines villes italiennes, peut-être 1,5% en France mais 0,1% d'aristocrates en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle, auxquels il faut rajouter la *gentry*, quatre fois plus nombreuse. **La noblesse détient de 20 à 30% du sol en France, de 15 à 20% en Espagne** (beaucoup plus dans le sud latifundiaire). **L'aristocratie anglaise et la *gentry* détiennent chacune 20% des terres en Angleterre.** **En Europe centrale et orientale, les très grands propriétaires, de milliers d'hectares, sont des nobles** (*magnats* en Pologne et Hongrie, *boyards* en Russie) qui s'enrichissent grâce à la demande occidentale en blés et en bois.

### b- La condition paysanne et la propriété de la terre

Dans toutes les sociétés modernes, les paysans sont numériquement majoritaires : 80% de paysans en France ; 70% de ruraux en Angleterre.

*La question de la propriété de la terre*

**À l'époque moderne, la propriété de la terre est limitée par des contraintes communautaires, seigneuriales, successorales.** Elle est éclatée entre *propriété utile*, qui est comme un usufruit et permet d'en disposer librement, de l'hériter, de la vendre, de l'acheter, et *propriété éminente*, qui est comme une nue-propriété et qui appartient souvent au seigneur. **La majorité des paysans dispose de la propriété utile des terres cédées par le propriétaire éminent.** Les paysans sont souvent *tenanciers* de terres (les *censives*) pour lesquelles ils paient des *droits* (cens, champart...).

*La condition paysanne dépend de la façon de tenir la terre*

La masse paysanne est rarement propriétaire de la terre.

**La situation française est plutôt favorable aux paysans** : le seigneur ne peut ni vendre ni céder les terres de ses tenanciers tant qu'ils paient les droits qui s'y rapportent : c'est une garantie pour eux. Les *laboureurs* sont des paysans aisés et parfois des gros fermiers. Ils ont profité du morcellement des terres et de l'appauvrissement des petits paysans. Ils

participent à l'économie de marché et forment une bourgeoisie rurale. La masse des petits paysans, dont la terre suffit à peine à faire vivre la famille, vit d'autoconsommation. Parmi eux, les *manouvriers* ou *brassiers* travaillent à la journée pour les autres car les lopins qu'ils possèdent sont trop petits, tandis que les *métayers* louent des terres et paient des loyers à *part de fruits*. Enfin, quelques paysans peu nombreux, sauf dans le sud, sont propriétaires à part entière, ce sont des *alleutiers* (ils possèdent des *alleux*). Même si le système français est plus favorable que d'autres aux paysans, la plupart d'entre eux vivent dans une dépendance économique, d'autant que l'on assiste à une emprise croissante des gros paysans et à un recul de la propriété paysanne au profit de la propriété urbaine.

**En Angleterre l'évolution a été défavorable aux paysans.** On retrouve les mêmes catégories. Les *freeholders* correspondent aux *alleutiers*; les *yeomen* sont de riches paysans qui ont acheté des terres monastiques confisquées par le roi en 1539); les *copyholders* sont tenanciers à vie ou pour une durée limitée; les *cottagers* sont des journaliers. Mais leur situation est nettement plus précaire car ils subissent un durcissement du comportement des seigneurs ou des grands propriétaires de la *gentry* qui clôturent leurs domaines pour pratiquer l'élevage ou les louer.

**En Espagne, la seigneurie exerce une emprise moindre sur les terres** du fait de la Reconquête : des libertés ont été accordées aux paysans afin de trouver des tenanciers. La seigneurie est alors plus juridictionnelle que foncière. Cependant, la situation des petits paysans se détériore au XVII<sup>e</sup> siècle à cause d'une succession de crises qui les pousse à s'endetter et finalement à perdre leurs terres, quand ils ne peuvent pas rembourser. Ce mécanisme aboutit à la concentration des terres aux mains des plus riches.

**En Europe centrale et orientale, à l'est d'une ligne Hambourg/Vienne/Venise), la situation des paysans connaît une aggravation dramatique à l'époque moderne.** Du fait de la faiblesse de l'Etat et du besoin de main d'œuvre peu coûteuse pour répondre à la demande de l'Europe Occidentale, on assiste à un renforcement du régime seigneurial, dit aussi *reféodalisation*. En Pologne, la corvée, insignifiante en 1500, requiert en 1550 le paysan six jours sur sept. En l'absence de communautés paysannes fortes, dans des pays au peuplement lâche, la liberté laisse place au servage par le biais de l'endettement.

### **c- Des sociétés européennes contrastées**

**En Angleterre, la société est ouverte** du fait de l'existence de la *gentry* que l'on intègre par la fortune foncière. **À l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la société se diversifie, avec l'apparition d'une bourgeoisie manufacturière urbaine et d'un prolétariat ouvrier aux conditions de vie très dures** : travail des enfants; cadences imposées par les machines; travail de nuit avec l'éclairage au gaz. Ainsi, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate la juxtaposition d'une société d'ancien régime et d'une société nouvelle, issue de la Révolution industrielle.

**En France, la société est figée** puis écartelée au XVIII<sup>e</sup> siècle entre société d'ordres et de classes. La noblesse demeure l'ordre dirigeant, elle contrôle le gouvernement, l'administration, l'armée, l'Église. La terre se retrouve aux mains de rentiers, clergé, nobles, propriétaires, seigneurs. Ils ne l'exploitent pas mais en tirent des revenus par la rente foncière et seigneuriale : le cens sur la terre, le champart sur la récolte, les banalités sur les services, les lods et ventes sur les transactions et les mutations des propriétés. Les nouvelles réalités sociales demeurent ignorées sur le plan juridique. Par conséquent, **les bénéficiaires de l'élan économique, les négociants, les industriels, les banquiers, réussissent par l'argent mais leur réussite n'est pas reconnue par la société d'ordres.**

En **Espagne**, en **Italie**, **les sociétés sont bloquées** et dominées par l'aristocratie foncière. Une partie de la bourgeoisie est aspirée dans les rangs de la noblesse et celle qui reste fonde son activité sur le grand commerce colonial, non sur la production manufacturée. L'absence de dynamisme social traduit l'absence de dynamisme économique.

En **Hongrie**, en **Pologne**, en **Russie**, **les sociétés sont archaïques**, avec des aristocraties toute puissantes et des bourgeoisies quasi absentes.

Partout, **les sociétés sont dominées par le poids démographique de la paysannerie** mais les paysans ne possèdent qu'une faible part de la terre. Partout les élans démographique et économique : croissance de la population, de la demande, de la main d'œuvre, s'accompagnent d'un **creusement des écarts sociaux**, à cause de la rigidité des salaires, de la hausse des prix, du morcellement des exploitations. En Europe occidentale, une bourgeoisie émerge, en Angleterre elle réussit à se rapprocher de l'aristocratie. On peut dire que l'Angleterre réalise une autre révolution d'avant-garde : la révolution sociale.

### 3 La domination de l'économie agricole

#### ***a- Le travail de la terre: des évolutions techniques lentes***

##### *Un outillage traditionnel*

Les outils sont essentiellement faits de bois, l'utilisation du fer est rare mais indispensable (houe, bêche, faux, faucille). Les labours s'effectuent soit à la main soit par traction d'araire ou de charrue. L'araire ouvre le sol sans le retourner tandis que la charrue retourne la terre.

##### *Des systèmes d'assolement immuables*

L'assolement c'est la succession, sur une parcelle donnée, de diverses cultures pendant un certain nombre d'années selon un ordre établi. La pratique de l'assolement est une nécessité parce que, en l'absence d'engrais, on doit laisser se reposer le sol et alterner les cultures.

**Dans l'Europe du Sud, l'assolement est plutôt biennal** : on réserve la moitié du *terroir* aux grains panifiables (froment, seigle, le méteil qui est un mélange de blé et de seigle) tandis que l'autre moitié reste en jachère, pâturée par les moutons puis labourée.

**Dans l'Europe du Nord, l'assolement est plutôt triennal** : on divise le terroir en trois soles. Sur chaque sole, on alterne une année de *jachère*, une année de *céréales d'hiver* semées en novembre (blé, seigle, méteil), une année de *céréales de printemps* semées en mars ou en avril (orge, avoine).

Selon la qualité des sols, les jachères peuvent être plus longues. Cependant, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, des assolements sans jachère, grâce aux plantes améliorantes (pois, fèves, trèfle), font alterner céréales et fourrages (luzerne, sainfoin). C'est le cas dans l'Italie du Nord, les Flandres puis la Hollande et l'Angleterre. Ces **nouveaux assolements, complexes**, permettent la coexistence de la céréaliculture et de l'élevage et l'augmentation des rendements. On peut donc nourrir une population plus nombreuse avec les mêmes superficies.

## **b- Les productions de base**

### *Domination des céréales panifiables*

**Les blés sont la base de la nourriture des hommes**, sous forme de pain et de bouillies. Leur coût est relativement faible, par rapport à la viande ou aux œufs par exemple, et ils fournissent beaucoup de calories. L'importance des superficies consacrées aux cultures céréalières découle de la faiblesse des rendements, et cela, sans changement notable du Moyen-Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pas d'évolution sensible des rendements, la localisation des cultures reste la même : trilogie blé/vigne/olivier au Sud ; forêts/blé, avoine, orge dans le Nord et dans l'Est. **L'augmentation des volumes, quand elle existe, provient de l'extension des superficies.** Le maïs, originaire du Mexique et dont les rendements sont largement supérieurs à ceux des blés, se substitue à eux dans la nourriture des plus pauvres. Dans les régions où il est cultivé, les blés deviennent alors une culture spéculative et font l'objet d'un grand commerce.

### *Des cultures industrielles secondaires sur de petites superficies*

- **Le chanvre et le lin**, cultivés sur les façades océaniques, en Écosse, des Pays-Bas à la Bretagne, dans l'Espagne du Nord-Ouest, sont transformés en linge, cordages et voiles.
  - La plantation de mûriers pour **l'élevage des vers à soie** (sériciculture) se fait en Lombardie, dans les régions de Valence et de Grenade en Espagne, dans les Cévennes. Les ateliers de transformation se trouvent à Tolède, Gênes, Lyon, Nîmes.
- Plantes tinctoriales
- **Le pastel**, qui permet de fabriquer une teinture bleue, est cultivé sur les riches terres du Lauragais et de l'Albigeois mais subit la concurrence de l'indigo d'Amérique après 1560.
  - **La garance**, qui permet de fabriquer une teinture rouge, est cultivée dans la plupart des zones textiles, en France, en Espagne, dans les Flandres. Cette culture réussit à coexister avec la cochenille américaine.

## **c- L'élevage : indispensable mais insuffisant**

L'élevage est indispensable car il représente une ressource d'appoint pour le petit paysan, une force de traction et une source d'engrais. **Dès que des pâturages sont disponibles, il y a des troupeaux** : montagne, bocage, communaux anglais. L'élevage ovin est le plus répandu parce que ces bêtes peuvent paître sur les jachères. Pourtant certains paysans n'en possèdent pas, ou très peu. L'Angleterre et la Castille se sont fait une spécialité de l'élevage des moutons pour la laine. Pourtant, l'élevage est insuffisant car les terres consacrées aux animaux sont autant de terres qui ne portent pas de céréales. **Les troupeaux et les hommes sont des concurrents alimentaires.**

*Bovins* : le bœuf est utilisé comme animal de trait, lorsqu'il se fait vieux, il est engraisé pour la boucherie. Sa vente procure alors un profit intéressant. Les vaches, d'un faible coût, n'assurent qu'un faible profit au manouvrier qui, bien souvent, n'en possède qu'une.

*Equidés* : Le cheval est un animal puissant pour les labours et les transports. Les mulets sont très présents dans l'agriculture espagnole.

*Ovins et laine* : Il existe par exemple en Castille un petit élevage sédentaire et un grand élevage transhumant entre les pâturages du nord, en été, et ceux du sud, en hiver. Les éleveurs transhumants de mérinos sont regroupés dans une association, la Mesta, qui aligne plus de trois millions de têtes vers 1530. La répartition des bêtes est très inégalitaire, entre les très gros propriétaires de 30 à 40 000 têtes et la masse des petits éleveurs qui en possèdent entre 100 et 1 000. La laine était exportée vers les Flandres ou l'Angleterre depuis Santander et Bilbao. Ces ventes forment jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'essentiel des exportations castillanes.

## **d- Les progrès de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**

Ils creusent les écarts entre pays.

*Zones d'agriculture intensive : Angleterre, Pays-Bas, Provinces-Unies*

**Les assolements deviennent complexes. Le « système du Norfolk » fait succéder au blé des plantes "propres" : ce sont des plantes à racine, comme la betterave, le chou-rave, les navets ou *turnip* qui nettoient le sol en profondeur, et des plantes fourragères améliorantes, comme le trèfle et la luzerne, qui rechargent les sols en azote. La terre produit plus car les rendements sont améliorés, et le fourrage permet le développement de l'élevage, qui produit plus de fumure.** Les propriétaires novateurs souhaitent se libérer des anciennes contraintes communautaires pour mettre en culture à leur guise. Le mouvement de clôture (*enclosure*) prend de l'ampleur au XVIII<sup>e</sup> siècle mais, même en Angleterre, les progrès ne se diffusent que peu à peu : en 1830, seules 50% des terres du Norfolk, sorte de « région-pilote », sont concernées.

*Zones d'agriculture routinière : France, Italie, Espagne*

Les masses paysannes ignorent les nouveautés ; la majorité des propriétaires s'en moque, pour eux la terre est un placement d'abord social, la rentabilité est secondaire ; une poignée d'agronomes novateurs est incapable de faire bouger les mentalités. **La production s'accroît par bricolages : quelques cultures nouvelles** (maïs, pomme de terre), **des associations profitables** (maïs et haricot cultivés ensemble, ce qui permet de libérer les champs entre octobre et mars pour les bovins).

*Zones d'agriculture extensive de l'Europe du Nord, centrale et orientale*

On ne note pas ou peu d'innovation ni de gain de productivité. **La production augmente par déboisement et mise en culture de nouvelles terres** et grâce à l'utilisation des serfs.

En conclusion :

- l'agriculture céréalière reste dominante partout. L'Angleterre devient le moteur de l'Europe agricole et connaît des innovations déterminantes.
- malgré des progrès, l'élevage ne se développe réellement qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.
- ces progrès insuffisants et inégaux font qu'on ne peut parler de révolution agricole.

## **4- De l'artisanat à l'industrie**

### **a- Organisation juridique de l'artisanat**

Il existe un **artisanat rural, pratiqué par des artisans-paysans non organisés**. Il s'agit alors d'une activité complémentaire liée à l'agriculture (forgeron, charron) ou à la consommation familiale (cordonnier, savetier, tisserand).

**L'artisanat urbain, lui, est encadré par les corporations, ou métiers**, qui réglementent les conditions d'ouverture, de travail, de production. La hiérarchie est celle des maîtres, des compagnons, des apprentis.

## ***b- Le système de la manufacture dispersée dans les campagnes***

**Les marchands-fabricants urbains distribuent la matière première (laine filée ou lin) aux artisans ruraux à domicile et commercialisent le produit fini.** La gestion et les profits sont entre les mains des marchands. Pour ces derniers, les avantages de ce système résident dans l'absence de réglementation, les bas salaires, la souplesse d'ajustement entre l'offre et la demande. Les artisans, eux, sont placés en situation de dépendance vis-à-vis du marchand-fabricant. L'essor du capitalisme commercial est ainsi basé sur l'organisation d'une complémentarité entre villes et campagnes. La production, dominée par le textile (laine, lin, chanvre), est de qualité moyenne. Les entreprises sont dispersées et de petite taille.

## ***c- Les évolutions dans les villes***

**On assiste à un début de spécialisation** (soie, draps de laine). La production est de qualité. L'organisation change à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition de manufactures, de grands ateliers regroupant machines et main d'œuvre. C'est sur la croissance des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles que s'appuie le progrès du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## ***d- Les débuts de la Révolution Industrielle***

### *Un faisceau de conditions favorables*

La hausse du chiffre des populations (celle de l'Angleterre passe de 7 millions en 1730 à 12 millions en 1820) et leur enrichissement relatif provoquent une hausse de la demande. Les communications sont plus faciles. Le commerce colonial en plein essor est à l'origine d'une accumulation de capitaux qui soutiennent l'investissement en Europe et favorisent l'apparition de nouvelles machines et de nouvelles techniques.

### *Les innovations techniques*

- l'utilisation du charbon comme combustible
- la fonte au coke et le *puddlage* pour la fabrication d'un fer de qualité
- la navette volante permet de tisser des pièces plus larges et réduit la main d'œuvre de moitié
- la *mule jenny* fabrique des fils fins et solides
- la machine à vapeur, les mines sont les premières à l'adopter
- le métier mécanique à tisser mû par la vapeur

### *Pourquoi l'Angleterre ?*

Alors que la France, boisée et peuplée, peut satisfaire par les techniques traditionnelles de production une augmentation de la demande intérieure, il n'en va pas de même pour l'Angleterre qui doit innover pour répondre à la hausse de la demande déclenchée par l'élévation du revenu national.

### *Des conséquences immenses*

Économiques : **la main d'œuvre humaine est remplacée par des machines** : les grandes manufactures ou usines réalisent des gains de productivité par concentration spatiale d'une main d'œuvre salariée. Au début, elles sont exceptionnelles et coexistent avec la

« manufacture dispersée », qui est la forme intermédiaire entre l'artisanat (un artisan maître de sa production et de la commercialisation) et l'usine. **Les gains de productivité permettent d'abaisser les prix et de dynamiser le commerce intérieur** en atteignant une nouvelle clientèle. Les nouvelles productions (fonte, fer, charbon) progressent de façon très rapide, même si elles sont parties de niveaux très bas.

Sociales : **le fossé se creuse entre riches et pauvres et un nouveau groupe social apparaît : le prolétariat**. Par ailleurs, le **mouvement d'exode rural vers les cités industrielles** se confirme : en Angleterre, le nord-ouest cotonnier (Manchester) et charbonnier (Birmingham) croît de façon impressionnante.

Idéologiques : **la revendication de la liberté économique ("laissez faire, laissez passer") s'oppose au dirigisme du colbertisme et aux règlements des corporations**. Pour les Libéraux comme Adam Smith, la liberté économique garantit la richesse nationale. Les gouvernants partagent ces idées : le ministre français Turgot instaure la libre circulation des grains (1774) et supprime les corporations (1776).

Mais ces nouveautés ne connaissent une large diffusion qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Alors se produit réellement la révolution industrielle.

## 5 Commerce et finance

### *a- Un essor commercial sans précédent*

La croissance démographique provoque une hausse de la demande. L'afflux d'or et d'argent en provenance d'Amérique gonfle les moyens monétaires, et provoque une hausse des prix : **c'est la première fois que les populations européennes sont confrontées au phénomène de l'inflation**. Les échanges locaux, nationaux et internationaux se multiplient. **On passe d'une économie méditerranéenne à une économie atlantique** dans laquelle les Pays-Bas puis les Provinces-Unies se taillent la part du lion. **Les foires internationales, saisonnières, non spécialisées, déclinent au profit de places permanentes**. Certains pays se spécialisent dans l'exportation de matières premières, comme l'Espagne avec la laine, le Portugal avec le sel, la Pologne et la Sicile avec les blés. D'autres deviennent exportateurs de produits finis : l'Italie, les Pays-Bas, l'Angleterre. Mais les permanences l'emportent et le commerce est toujours animé par les mêmes produits.

### *b- L'avènement d'une économie-monde*

**Les infrastructures et les transports connaissent de réelles améliorations** : pavage des routes (en Angleterre extension d'un réseau routier de qualité par le procédé de Mc Adam), creusement de canaux pour le transport à bas coût (l'Angleterre en compte 6000 kms en 1830). Toutefois la puissance et la richesse d'un pays dépendent de l'importance de sa flotte marchande et de sa marine de guerre : **la flotte de guerre anglaise est la première, loin devant la flotte française ; la flotte marchande anglaise pointe au premier rang devant la France et la Hollande**.

Depuis les Grandes Découvertes s'esquisse une "économie monde" entre l'Europe et l'outre-mer.

- **Le commerce avec l'Extrême-Orient est détenu par de puissantes compagnies**, dites Compagnies des Indes, qui ont des bases servant d'entrepôts à leurs marchandises (Madras pour l'Angleterre, Ceylan pour la Hollande...). Ce commerce, traditionnel par son offre (épices, soie, indiennes, porcelaines), représente à l'époque une part relativement faible de l'ensemble du commerce européen.

- **Le commerce du Levant se fait d'abord avec la Turquie.** La France est confrontée à la poussée anglaise dans les ports égyptiens et libyens.

- **Le commerce atlantique, lui aussi contrôlé par de grandes compagnies, est le domaine du grand négoce international** puisqu'il met en rapport plusieurs espaces commerciaux, à savoir les colonies françaises, anglaises, espagnoles et portugaises d'Amérique. Leurs produits alimentent le fret de retour : sucre des Antilles françaises, de la Jamaïque, de Cuba et de St Domingue ; tabac des 13 colonies anglaises d'Amérique du nord ; argent des colonies espagnoles. Simultanément les côtes d'Afrique fournissent les esclaves nécessaires à leur mise en valeur. Enfin l'Europe industrielle envoie aux colonies les produits finis dont elles ont besoin. **Ces échanges Europe/Afrique/Amérique ont reçu le nom de « commerce triangulaire »** : les ports atlantiques européens (Bordeaux, Nantes, Lisbonne, Londres) prospèrent grâce à la traite du "bois d'ébène" qui atteint son apogée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Anglais assurent la moitié de ce commerce lucratif, les Français un quart.

**Cependant le commerce intra-européen demeure prépondérant puisqu'il représente 50 à 75% de l'activité commerciale.** Il s'effectue par voie maritime et porte sur des produits bruts (sel et vins du Portugal, bois et fer de Suède, blé de Pologne et de Russie) ainsi que sur des produits manufacturés, essentiellement textiles. C'est **un commerce ancien, très organisé**, que tiennent les Hollandais alors que dans les tonnages français ou anglais la part de l'Europe tend à baisser par rapport à celle des colonies.

**Les trois grandes puissances commerciales en valeur absolue sont la France (45 M£ en 1789), l'Angleterre (35M £) et les Provinces-Unies (13 M £) ;** mais, rapporté au nombre d'habitants, l'ordre s'inverse : les Provinces-Unies arrivent en tête devant l'Angleterre et la France. **Ces trois pays s'orientent de plus en plus vers le commerce extra-européen dominé par l'importation du café (70 000 tonnes en 1789) et du sucre (200 000 tonnes).** À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la structure des balances commerciales annonce celle du XIX<sup>e</sup> avec des importations de matières premières (coton) et des exportations de produits manufacturés (cotonnades). À la fin du siècle, les balances commerciales enregistrent les effets de la révolution industrielle.

En conclusion, le commerce rapporte de gros profits mais très inégaux selon les pays. L'activité commerciale creuse l'inégalité déjà constatée dans le domaine agricole.

### ***c- Les activités bancaires***

**Au XVI<sup>e</sup> siècle, la banque, inséparable du négoce international, se pratique en foire.** Les banquiers sont des négociants de l'argent, qui est une marchandise. Ils déploient des activités de dépôt : encaissement, paiement, virement, de prêt et de change.

**La première banque permanente est celle d'Amsterdam, fondée en 1609.** À partir de 1668, la banque de Stockholm perfectionne la technique du billet de banque représentant un dépôt. La banque émet des bons de dépôts qui ne portent pas intérêts et sont de ce fait aisément négociables.

**Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle,** la palette des activités bancaires s'élargit. Les plus traditionnelles, liées au grand commerce, demeurent essentielles, mais une nouveauté, liée à la jeune industrie, apparaît, **l'achat et la vente d'actions de sociétés.** La souscription d'actions auprès des banquiers draine des capitaux considérables permettant la modernisation des nouvelles entreprises.

**Par ailleurs, certaines banques travaillent au service des États et du public :** la Banque d'Angleterre à partir de 1694, la Banque de Russie à partir de 1768, la Banque de France à partir de 1800.

En conclusion, les nouvelles pratiques ne doivent pas faire oublier que l'économie reste essentiellement traditionnelle, c'est-à-dire commerciale. Lorsque l'élément industriel vient à marquer le pas, alors l'Europe économique entre dans une nouvelle phase.

## ***Conclusions***

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'économie européenne évolue sous l'effet de facteurs endogènes (population, techniques, mutations sociales) et exogènes (grandes découvertes, afflux de métaux précieux, montée de l'Europe du nord-ouest). Les évolutions sont lentes en raison de la stabilité des structures (privilèges, valeurs, comportements). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les nouvelles pratiques ne doivent pas faire oublier que l'économie reste essentiellement traditionnelle.

## Documents

### Évolution des populations en Europe de 1500 à 1800

Millions d'habitants	1500	1600	1650	1700	1750	1800
Scandinavie	2	2.25	2.5	3	3.75	5.25
Iles Britanniques	5	6.25	7.5	9.25	10	16
Allemagne	9	12	11	13	15	18
France	15	18.5	21	22	24	29
Pén. Ibérique	7.75	10.5	9.25	10	12	14
Italie	10	12	11	13	15	19
Eur. Centrale	8.25	10.25	9.5	11	13.25	18.5
Pologne	4	5	5.5	6	7	9
Russie d'Europe	12	15	17	20	26	36
Balkans	4.5	6	6	6.25	8	10
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>100</b>	<b>105</b>	<b>120</b>	<b>140</b>	<b>180</b>

### Évolution des taux d'urbanisation des différents pays d'Europe

	1500	1700	1750
Allemagne	7-9	8-11	8-10
Angleterre	7-9	13-16	17-19
Autriche-Hongrie	5-8	5-8	6-7
Balkans	7-12	7-12	7-12
Belgique	30-45	26-35	18-22
Espagne	10-16	12-17	12-18
France	9-12	11-15	12-16
Italie	15-20	14-19	15-20
Pays-Bas	20-26	38-49	33-41
Portugal	11-13	18-23	13-15
Scandinavie	5-8	5-8	6-9
Suisse	6-8	6-8	6-9
Europe	10-12	11-14	11-13
Russie	3-6	4-7	5-7
<b>Ensemble de l'Europe</b>	<b>7-9</b>	<b>9-12</b>	<b>9-12</b>

Est considérée ici comme urbaine la population vivant dans les villes de 5 000 habitants et plus.

**Source :** Jean-Pierre BARDET, Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire des populations de l'Europe. I. Des origines aux prémices de la révolution démographique*, Paris, Fayard, 1997, p. 251 et 258.

## Thomas More et les enclosures

La noblesse et la valetaille ne sont pas les seules causes des brigandages qui vous désolent ; il en est une autre exclusivement particulière à votre île.

- Et quelle est-elle ? dit le cardinal.

- Les troupeaux innombrables de moutons qui couvrent aujourd'hui toute l'Angleterre. Ces bêtes, si douces, si sobres partout ailleurs, sont chez vous tellement voraces et féroces qu'elles mangent même les hommes, et dépeuplent les campagnes, les maisons et les villages.

En effet, sur tous les points du royaume, où l'on recueille la laine la plus fine et la plus précieuse, accourent, pour se disputer le terrain, les nobles, les riches, et même de très saints abbés. Ces pauvres gens n'ont pas assez de leurs rentes, de leurs bénéfices, des revenus de leurs terres ; ils ne sont pas contents de vivre au sein de l'oisiveté et des plaisirs, à charge au public et sans profit pour l'État. Ils enlèvent de vastes terrains à la culture, les convertissent en pâturages, abattent les maisons, les villages, et n'y laissent que le temple, pour servir d'étable à leurs moutons. Ils changent en déserts les lieux les plus habités et les mieux cultivés. Ils craignent sans doute qu'il n'y ait pas assez de parcs et de forêts, et que le sol ne manque aux animaux sauvages.

Ainsi un avare affamé enferme des milliers d'arpents dans un même enclos ; et d'honnêtes cultivateurs sont chassés de leurs maisons, les uns par la fraude, les autres par la violence, les plus heureux par une suite de vexations et de tracasseries qui les forcent à vendre leurs propriétés. Et ces familles plus nombreuses que riches (car l'agriculture a besoin de beaucoup de bras), émigrent à travers les campagnes, maris et femmes, veuves et orphelins, pères et mères avec de petits enfants. Les malheureux fuient en pleurant le toit qui les a vus naître, le sol qui les a nourris, et ils ne trouvent pas où se réfugier. Alors, ils vendent à vil prix ce qu'ils ont pu emporter de leurs effets, marchandise dont la valeur est déjà bien peu de chose. Cette faible ressource épuisée, que leur reste-t-il ? Le vol, et puis la pendaison dans les formes.

Aiment-ils mieux traîner leur misère en mendiant ? On ne tarde pas à les jeter en prison comme vagabonds et gens sans aveu. Cependant, quel est leur crime ? C'est de ne trouver personne qui veuille accepter leurs services, quoiqu'ils les offrent avec le plus vif empressement. Et d'ailleurs, comment les employer ? Ils ne savent que travailler à la terre ; il n'y a donc rien à faire pour eux, là où il n'y a plus ni semailles ni moissons. Un seul pâtre ou vacher suffit maintenant à faire brouter cette terre, dont la culture exigeait autrefois des centaines de bras.

Un autre effet de ce fatal système, c'est une grande cherté des vivres, sur plusieurs points.

Mais ce n'est pas tout. Depuis la multiplication des pâturages, une affreuse épizootie est venue tuer une immense quantité de moutons. Il semble que Dieu voulait punir l'avarice insatiable de vos accapareurs par cette hideuse mortalité, qu'il eût plus justement lancée sur leurs têtes. Alors le prix des laines est monté si haut que les plus pauvres des ouvriers drapiers ne peuvent pas maintenant en acheter. Et voilà encore une foule de gens sans ouvrage. Il est vrai que le nombre des moutons s'accroît rapidement tous les jours ; mais le prix n'en a pas baissé pour cela ; parce que si le commerce des laines n'est pas un monopole légal, il est en réalité concentré dans les mains de quelques riches accapareurs, que rien ne presse de vendre et qui ne vendent qu'à de gros bénéfices.

Les autres espèces de bétail sont devenues d'une cherté proportionnelle par la même cause et par une cause plus puissante encore, car la propagation de ces animaux est complètement négligée depuis l'abolition des métairies et la ruine de l'agriculture. Vos

grands seigneurs ne soignent pas l'élevage du gros bétail comme celui de leurs moutons. Ils vont acheter au loin des bêtes maigres, presque pour rien, les engraisent dans leurs prés, et les revendent hors de prix.

J'ai bien peur que l'Angleterre n'ait pas ressenti tous les effets de ces déplorables abus. Jusqu'à présent, les engraisseurs de bêtes n'ont causé la cherté que dans les lieux où ils vendent ; mais à force d'enlever le bétail là où ils l'achètent, sans lui donner le temps de multiplier, le nombre en diminuera insensiblement et le pays finira par tomber dans une horrible disette. Ainsi, ce qui devait faire la richesse de votre île en fera la misère, par l'avarice d'une poignée de misérables.

Le malaise général oblige tout le monde à restreindre sa dépense et son domestique. Et ceux qu'on met à la porte, où vont-ils ? Mendier ou voler, s'ils en ont le cœur.

**Source** : Thomas MORE, *L'Utopie ou le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, 1516 [Une édition électronique réalisée à partir de la traduction française de Victor Stouvenel, 1842, <http://classiques.uqac.ca/> ]

## Métal américain et inflation en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle

Quant aux vins et blés, il est tout certain qu'ils coûtent plus cher au triple qu'ils ne faisaient il y a cent ans, ce que je puis dire avoir vu au Cadastre de Toulouse où le setier de blé, qui fait à peu près la moitié du nôtre (= 1 hl 3) ne valait que 5 sous, maintenant il coûte 60 sous au prix le plus commun (...) Nous voyons que depuis 50 ans le prix de la terre a crû, non pas au double, mais au triple,- tellement que l'arpent de la meilleure terre labourable au plat pays, qui ne coûtait anciennement que 10 ou 12 écus, la vigne 30, aujourd'hui se vend le double, voire le triple d'écus pesant un dixième moins qu'ils pesaient il y a trois cents ans (...) Et je vous appelle à témoin, Monsieur, si les Baronnie, Comtés, Duchés qui ont été aliénées ou réunies à la Couronne, ne valent pas autant de revenus qu'elles ont été en une fois vendues. Chacun sait que le Comté d'Avignon vaut deux fois autant de revenu qu'il a été engagé (...) « Mais, dira quelqu'un, d'où est venu tant d'or et d'argent depuis ce temps-là ? » Le castillan ayant mis sous sa puissance les terres neuves pleines d'or et d'argent en a rempli l'Espagne, et a montré la route à nos pilotes, pour faire le tour de l'Afrique avec un merveilleux profit. Or est-il que l'Espagnol, qui ne tient vie que de France, étant contraint par force inévitable de prendre ici les blés, les toiles, les draps, le pastel, le rodon\*, le papier, les livres, voire la menuiserie et tous ouvrages de main, nous va chercher au bout du monde l'or et l'argent et les épicerie. (...)

L'autre occasion de tant de biens qui nous sont venus depuis six ou sept (fois) vingt ans, c'est le peuple infini qui est multiplié en ce royaume, depuis que les guerres civiles de la Maison d'Orléans et de Bourgogne furent assoupies (...) Depuis cent ans on a défriché un pays infini de forêts et de landes, bâti plusieurs villages, peuplé les villes, tellement que le plus grand bien d'Espagne, qui d'ailleurs est déserte, vient des colonies françaises qui vont à la file en Espagne et principalement d'Auvergne et du Limousin si bien qu'en Navarre et Aragon, presque tous les vigneron, laboureur, charpentier, maçon, menuisier, tailleur de pierre, tourneur, charron, voiturier, charretier, cordier, carrier, sellier, bourrelier, sont français, car l'Espagnol est paresseux à merveille, hors le fait des armes et de la trafique, et pour cette cause il aime le Français actif et serviable (...)

Voilà, monsieur, les moyens qui nous ont apporté l'or et l'argent en abondance depuis 200 ans. Il y en a beaucoup plus en Espagne et en Italie qu'en France, parce que la noblesse même en Italie trafique et le peuple d'Espagne n'a autre occupation. Aussi tout est plus cher

en Espagne et en Italie qu'en France, et plus en Espagne qu'en Italie, et même le service et les œuvres de main, ce qui attire nos Auvergnats et Limousins en Espagne, comme j'ai su d'eux-mêmes, parce qu'ils gagnent au triple de ce qu'ils font en France ( ... ) C'est donc abondance d'or et d'argent qui cause en partie la cherté des choses."

\* *redon, redoul, roudou*, ou encore *rouvre des corroyeurs* : arbrisseau du Midi de la France dont l'espèce la plus commune est le *sumac*.

**Source** : Jean BODIN, *Response au paradoxe de Monsieur de Malestroit, touchant l'enchérissement de toutes choses et le moyen d'y remédier*, Paris, 1568 (orthographe modernisée), d'après l'édition de Henri Hauser, Paris, 1932.

## **Lettre marchande entre Anvers et Medina del Campo**

Alessandro Bonvisi à Simon Ruiz :

« À Anvers, le 30 avril 1570

Très magnifique seigneur,

Depuis la dernière fois que nous vous avons écrit, nous avons reçu les vôtres des 12 et 15 mars.

Les paiements de Noël commencèrent au début d'avril et se sont terminés en très bon ordre. Et ensuite arrivèrent les protêts sur le sieur Geronimo de Curiel [marchand d'origine espagnole installé à Anvers où il est l'agent du roi d'Espagne Philippe II] des lettres de change que ne put payer le Bernuy [Diego de Bernuy, marchand de Burgos, fils du grand marchand pastellier du même nom : il devait 160 000 ducats, soit l'équivalent de 500 kgs d'or], et il déclara à ceux qui devaient les encaisser qu'il ne pouvait les payer, car ledit Bernuy lui devait ladite somme. Ses créanciers lui permirent de partir et nous pensons qu'ils le laisseront aller en Espagne pour qu'il puisse s'entendre avec ce Bernuy et voyant que c'était un homme de bien et honorable, ils lui donneront toutes les facilités possibles parce que nous pensons qu'il ne doit pas une plus grande somme que le montant desdits protêts. Nous ne savons pas encore qui est touché [par ces faillites] ; quand nous le saurons nous vous en aviserons.

Nous avons l'acceptation des 1600 ducats que vous nous avez remis pour votre compte pour les paiements de Pâques ; nous les encaisserons le moment venu, et nous en ferons ce que vous nous ordonnerez, car nous désirons vous servir en tout et vous nous ferez une grande faveur en nous remettant d'autres sommes librement.

La Cour a traité avec les envoyés anglais [Il s'agit de navires espagnols que les Anglais avaient saisis à la fin de 1568], et nous espérons qu'ils arriveront rapidement à un accord et que les marchandises qui avaient été séquestrées retourneront à leurs propriétaires, et ainsi, le reste s'arrangera aussi. Et nous aviserons de la suite.

Nous voyons que la foire de mai [Ce sont les foires de Medina de mai 1568 et 1569, qui suite à des retards provoqués par le roi, s'étaient tenues en 1570] s'est achevée sans autre nouveauté et que les paiements s'étaient faits très lentement à cause des emprunts faits avec Sa Majesté avec des intérêts très élevés. Plaise à Notre Seigneur que tout suive son cours, sans nouveauté, et vous nous feriez une grande faveur en nous avertissant de ce qui se passe au sujet des affaires, car les temps sont tels qu'il vaut mieux être bien informé.

Beaucoup de navires entrent au port sans aucun empêchement et nous espérons que la navigation ne sera pas gênée par les affaires anglaises et que tout s'arrangera avec une bonne paix.

Dieu garde etc. ...

Fermée le 12 mai.

Et depuis nous avons reçu la vôtre du 10 avril. Nous serons brefs, ayant déjà dit ce qui s'offrait.

Ce sont de très bonnes nouvelles que l'arrivée à Séville des navires de Saint Domingue et qu'y soit arrivée la flotte qui partit l'année dernière car ainsi, les affaires vont reprendre de la vigueur et notamment le commerce des marchandises. Plaise à Dieu mener à bon port celles que l'on attend pour le mois d'août, car cela porterait remède au grand manque de liquidités qu'il y a en Espagne qui a causé la hausse du change à Séville et à la Cour et il haussera toujours plus jusqu'à l'arrivée desdits navires, car les besoins dus à la guerre de Grenade [Il s'agit de la révolte des Morisques de Grenade contre Philippe II] sont très importants. Et nous avons été très heureux d'apprendre les espoirs qu'il y avait à ce sujet et que cette guerre s'achèverait bientôt en faveur de Sa Majesté. Ce que Notre Seigneur permette car toute la chrétienté en a besoin. Et nous vous supplions de nous aviser de la suite de cette affaire.

Nous joignons un mémoire avec les prix des marchandises dont vous vous servirez pour ce qui pourrait se présenter. Il y a très peu de safran et il restera très demandé. Si vous nous en avez fait envoyer une bonne quantité, nous pensons qu'il se vendra à des prix qui donneront du bénéfice. Et nous vous assurons que nous prenons soin de vos affaires comme si c'étaient les nôtres et vous prions de nous commander ce en quoi nous pouvons vous rendre service, car nous le ferons avec la meilleure volonté, comme nous vous l'avons déjà dit.

Et de nouveau que Dieu garde, etc. ...

**Source** : V. VÁZQUEZ DE PRADA, *Lettres marchandes d'Anvers*, Paris, s. d., tome II, p. 59 (traduction et notes de Francis BRUMONT)

## L'appauvrissement de l'Espagne à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

Ainsi donc, s'il n'y a pas en Espagne de monnaie d'or et d'argent c'est parce qu'elle en possède ; et ce qui fait sa pauvreté c'est sa richesse : ce qui rend vrais deux contradictoires qui, bien qu'elles ne puissent être réduites formellement doivent être, dans notre Espagne, toutes deux considérées comme vraies. Et tout le mal vient de ce qu'on a dédaigné ce qui fait le soutien naturel de l'homme, et de ce qu'on a adopté cette attitude destructrice de toute république : croire que la richesse est seulement dans l'argent et l'intérêt de l'argent. Les titres de rente qui rapportent cet intérêt ont plongé ce pays, comme eût fait une peste généralisée, au plus profond degré de misère ; car tous les Espagnols, ou la majeure partie d'entre eux, ont désiré vivre de ces titres, et de leurs revenus, sans chercher à approfondir d'où pourraient bien sortir les moyens de soutenir pareille façon de vivre. [...]

C'est que lorsque le marchand, par illusion du profit assuré que rapporteront les titres, abandonne son négoce, et l'artisan son métier, et le laboureur son champ, et le pasteur ses brebis, lorsque le noble vend ses terres pour échanger les cents qu'elles valent

contre cinq cents en titres de rente, ils ne se rendent pas compte que si tout le monde use de même, le revenu réel des patrimoines s'épuise, et tout l'argent s'en va en fumée. Car voici qu'un seul laboureur doit subvenir, en même temps qu'à ses besoins propres, à ceux du seigneur du domaine, et à ceux du propriétaire de la rente, à ceux du percepteur de la dîme et à ceux du fermier des droits, et de tant d'autres qui ont quelque chose à réclamer sur la terre ; de sorte que de bas en haut, on peut calculer qu'entre gens qui travaillent et gens qui ne font rien la proportion est de un à trente. D'où les recours judiciaires contre les créanciers, les lettres d'échéance accumulées, le nombre de ceux qui sont acculés à emprunter, et qui, s'ils ne le peuvent, doivent manquer à leurs propres obligations. Le système des rentes fait subsister un million d'agents d'exécution dont beaucoup de consciences douteuses, et qui ne servent qu'à détruire la noblesse et tout le corps de l'Etat.

La richesse ne s'est pas enracinée parce qu'elle est restée et reste en l'air sous forme de papiers, traites, titres, lettres de change, monnaie d'or et d'argent, non sous forme capable de fructifier et d'attirer les richesses de l'étranger par l'action de la richesse intérieure [...]

Il semble vraiment qu'on ait voulu faire de cette république une république d'hommes enchantés, qui vivent hors de l'ordre naturel des choses.

**Source :** M.G. CELLORIGO, *Memorial de la política necesaria y útil restauración de la república de España*, Valladolid, 1600, p. 24.

## **La peste en Espagne, 1599 : Relation des médecins de Burgos**

La « Relation des médecins de Burgos » accompagne la lettre du *corregidor* à Philippe III datée du 6 mai 1599.

Ils déclarèrent qu'après avoir conféré plusieurs fois sur l'essence et les causes de la maladie qu'il y a actuellement dans la cité de Burgos ils ont fait connaître leur avis devant le conseil municipal avec le plus grand consensus possible dans une affaire aussi grave [...] en dépit des diversités qui comme en diverses occasions se sont présentées sans que cela produise la contradiction [...] et ils ont souscrit à l'affirmation selon laquelle le mal qui court dans cette cité est le même que décrit le docteur Mercado, protomédecin de Sa Majesté dans la brochure de la peste qu'il a fait imprimer et dans le paragraphe où il dit que l'année 1597 ce mal est entré à Madrid [...] et ils ont été d'avis que si les bubons et les carboncles sont souvent des maux de nature pestilentielle et s'il est vrai qu'il y en a dans cette cité de Burgos cependant il n'y a pas de peste, opinion commune parmi les médecins parce qu'on ne rencontre pas la généralité nécessaire à une maladie commune, ni la malignité suffisante pour tuer tout le monde comme dans la peste il est nécessaire [...] et avec les intervalles dans les hauts et les bas, les successions de l'aggravation et de la rémission ce mal ressemble à celui de Madrid, laissant guérir la majorité des malades qui en réchappent sans aucune séquelle du genre de celles que la peste a l'habitude de laisser [...] ils ont une convalescence rapide et échappent au danger avec brièveté et facilement bien que quelques-uns soient morts rapidement et de la même façon que ceux qui sont morts du mal qui court dans les environs [...] cependant ils confessent qu'existent les principes du mal qui, avec l'aide de l'infection de l'air pourraient en venir au point de peste [...] Le degré de malignité est celui de Madrid, selon ce qu'en dit le docteur Mercado, quoique avec moins de rigueur [...] Quant au nombre de malades qu'il y a ou qu'il y a eu ils s'en rapportent aux autres déclarations qu'ils ont faites pour être envoyées à Sa Majesté [...] et il leur paraît qu'il est mort environ 120 personnes du début mars jusqu'à maintenant.

[Suit l'indication par chaque médecin des malades qu'il traite – dont plusieurs ont des bubons]

[...] Et il est très certain que chacun, en particulier, par l'usage de mauvaises nourritures, peut absorber le poison ainsi cette maladie se réduit au tempérament fatigué et à l'habitude de mauvais aliments comme si une population qui se nourrissait d'un grenier de blé corrompu tombait tout entière malade pour cette cause et ce ne serait pas la peste, et pour la cause particulière que l'air n'est pas infecté [...] et on n'a pas vu multitude ou génération d'animaux imparfaits comme grenouilles, crapauds et autres animaux immondes qui proviennent de l'excès d'humidité et de la putréfaction de l'air [...]

Il y a à l'heure actuelle à l'hôpital environ 140 malades dont il y a plus de 20 convalescents et d'ici peu beaucoup iront en guérissant [...] et sur 140 il n'y en a que 10 ou 12 qui sont en danger parce qu'il y avait plus de 20 jours qu'ils étaient malades quand on les a amenés à l'hôpital et les autres sont sans danger parce que les bubons mûrissent et s'ouvrent et donnent une très bonne substance [...]

**Source :** *Archivo General de Simancas, Estado, Leg. 183, fol. 223*, in Bartolomé BENNASSAR, *Recherches sur les grandes épidémies dans le Nord de l'Espagne à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Problèmes de documentation et de méthode*, Paris, EHESS, Coll. Les Réimpressions des Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2001, p.131-136. [Texte précédemment paru dans la coll. de l'EHESS "Démographie et sociétés", vol. 12, (1969), Éd. d'une thèse complémentaire de Lettres, Paris, 1967]. [NB : le texte est publié en espagnol et accompagné d'une analyse sommaire page par page].

## **Face au partage du monde, plaidoyer hollandais pour le droit des gens et la liberté de commercer et de naviguer**

### GROTIUS, LA LIBERTÉ DES MERS

« Entre nous et les Espagnols, il y a controverse sur les points suivants : l'immense et vaste mer est-elle la dépendance d'un royaume seul [...] Est-ce le droit d'un peuple quelconque d'empêcher les peuples qui le veulent de vendre, d'échanger, en un mot de communiquer entre eux ? Quelqu'un a-t-il pu donner ce qui ne lui a jamais appartenu, ou s'emparer à titre d'inventeur de ce qui était déjà la propriété d'un autre ? L'injustice d'un long temps donne-t-elle quelque droit en ces matières ? [...]

Nous ne soulevons pas une question ardue ni embarrassée ; nous ne traitons pas de ces points ambigus de religion qui paraissent avoir le plus d'obscurité... Nous ne vous entretiendrons pas de l'état de notre république, ni d'une liberté que nos armes n'ont point enfantée, mais vengée [...] La difficulté que nous vous soumettons n'a rien de commun avec cela, ne demande aucune recherche pénible, ne dépend ni de l'explication du divin livre auquel il y a tant de choses que bien des gens ne comprennent pas... La loi selon les préceptes de laquelle il faut ici juger n'est point difficile à trouver, puisqu'elle est la même chez tous ; elle est aisée à comprendre, car elle est innée en l'âme de chacun. Le droit que nous réclamons est tel que ni le roi ne peut le refuser à ses sujets, ni chrétien à ceux même qui ne sont pas chrétiens. Il dérive en effet de la nature, qui est également la mère de tous, dont l'empire s'étend sur ceux qui commandent aux nations. [...] Jugez cette cause, princes et peuples ; jugez si nous demandons quelque chose d'injuste [...]

C'est par un argument bien certain que nous prouvons que les Portugais ne sont point maîtres des pays où se rendent les Hollandais, comme Java, Taprobane [Ceylan] et la plus

grande partie des îles Moluques, puisque personne ne peut se dire maître d'une chose qu'il ne posséda jamais lui-même ... Les îles dont nous parlons ont et eurent toujours leurs rois, leurs intérêts publics, leurs législations et leurs droits. Le commerce y est accordé aux Portugais comme aux autres nations. Et quoiqu'un titre ne suffise point à celui qui se prétend propriétaire, s'il n'y réunit la possession (autre chose étant d'avoir un bien ou d'avoir le droit de l'obtenir), j'affirme cependant encore que les Portugais n'ont sur ces pays aucun titre de propriété...

Et d'abord s'ils prétendent que ces terres leur appartiennent en récompense de la découverte (*inventionis*) qu'ils en ont faite, ils ne parlent ni selon le droit ni selon la vérité [...]. Trouver en effet ne consiste point à usurper seulement des yeux, mais à appréhender en réalité et l'interprétation des savants montre évidemment que la découverte qui suffit pour acquérir un titre de propriété est celle à laquelle vient se joindre la possession [...] Que sera-ce donc puisque les Portugais ne peuvent même dire en aucune façon avoir fait la découverte de l'Inde qui était célèbre depuis tant de siècles ? [...] C'est d'ailleurs un principe que la découverte ne donne de droit que sur les choses qui antérieurement n'appartenaient à personne. Or les Indiens, lorsque les Portugais arrivèrent chez eux, bien qu'ils fussent en partie idolâtres, en partie mahométans, et souillés par conséquent de graves erreurs, n'en avaient pas moins la parfaite propriété de leurs biens et de leurs possessions, propriété qui ne pouvait leur être enlevée sans juste cause [Covarruvias, *in cap. Peccatum*]. Voici ce qu'à cet égard, sur des raisons excellentes, et après d'autres auteurs de grand renom, conclut l'Espagnol Victoria, en son *Traité de la Puissance civile* (1<sup>e</sup> partie, n<sup>o</sup> 9) : « ne peuvent, dit-il, les chrétiens, soit laïques, soit ecclésiastiques, dépouiller les infidèles de leur puissance civile et de leur souveraineté, à ce seul titre qu'ils sont infidèles, à moins d'avoir reçu d'eux quelque autre injure ». La foi en effet, comme l'observe avec raison saint Thomas (*Somme...*) n'ôte rien au droit naturel ou humain, d'où le domaine temporel dérive. C'est même une hérésie de croire que les infidèles ne sont point les maîtres de leurs biens ; et conséquemment, ce n'est pas moins un vol et une rapine de leur enlever ce qu'ils possèdent, que d'agir de la sorte envers des chrétiens. Victoria (*de Indis...*) dit donc fort sagement que cette différence de religion n'a pas donné aux Espagnols plus de droits sur l'Inde que les Indiens n'en auraient eus sur l'Espagne, si quelques-uns d'entre eux y fussent venus les premiers. Enfin les Indiens d'Orient ne sont ni féroces, ni stupides, mais habiles et industrieux, en sorte qu'on ne peut tirer de leur caractère un prétexte de les soumettre, prétexte qui ne laisserait pas que d'être, par lui-même, une iniquité manifeste. Autrefois déjà Plutarque disait que la cupidité du bien des autres n'en était pas moins déshonnête lorsqu'elle se voilait de l'intention d'adoucir leur barbarie. Et maintenant aussi, ce prétexte d'amener malgré elles les nations à des mœurs plus civilisées, prétexte usurpé jadis par les Grecs et par Alexandre, est déclaré injuste et impie par tous les théologiens, surtout par des Espagnols (Voir Vasquez, *in Praef.*, n<sup>o</sup> 5)

En second lieu, si l'on se prévaut du partage fait par le pape Alexandre VI, il y a lieu de se demander [...] si le pape a voulu donner à deux nations presque les deux tiers du monde. Quant à ceci, en eût-il la volonté et le pouvoir, il ne s'ensuivrait pas que les Portugais fussent les maîtres de ces pays ; car ce n'est point la donation qui fait le maître, mais bien la tradition ou livraison accomplie [...] Mais bien plus, si l'on veut scruter les principes du droit tant humain que divin, au lieu de ne se régler que sur son propre intérêt, on comprendra facilement qu'une donation de cette sorte n'est d'aucune valeur comme étant le don de la chose d'autrui.

[...] Concluons donc que les Portugais n'ont aucun droit d'interdire, à quelque nation que ce soit, la navigation vers l'Inde au travers de l'Océan. »

**Source** : Hugo de GROOT *alias* GROTIUS, *Mare liberum* (1609) ; *Dissertation sur la liberté des mers*, trad. par Guichon de Granpont, Paris, Impr. Nationale, 1845, chap. II et III [accessible par Gallica.bnf] [Orientation bibliographique : Charles H. ALEXANDROWICZ,

« Le droit des nations aux Indes orientales (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), *Annales E.S.C.*, 1964, p. 1066-1084]

## **Le commerce, élément-clé de la puissance hollandaise**

Aussi l'exercice du trafic, qui fait une grande part de l'action politique, s'est toujours pratiqué entre tous les peuples qui ont été fleurissants de gloire et de puissance, et maintenant plus diligemment que jamais par ceux qui cherchent leur force et agrandissement. C'est aussi le plus court moyen de s'enrichir et par la richesse monter au comble d'honneur et d'autorité. Nous en avons la Hollande pour preuve et pour exemple devant nos yeux, comme nos ancêtres ont eu la république de Gènes et de Venise.

Sans doute que ce pays est un miracle de l'industrie... jamais état n'a tant fait en si peu de temps ; jamais des principes si foibles et obscurs n'ont eu de si hauts, si clairs et si soudains progrès. Rome a été trois cents ans sans quasi sortir de son territoire ; et, depuis vingt et cinq, il fait connaître son nom et ses armes à la Chine. Le ciel ne couvre peuple si barbare qu'il ne communique. Il n'y a coin du monde si reculé qu'il ne reconnaisse, lieu si secret qu'il n'évite. Toutes terres lui sont ouvertes par la mer. Cette merveille accuse notre paresse ; je ne veux pas dire lâcheté : la nation française est trop brave. Cette richesse si grande, et si promptement amassée qu'il semble même à ceux qui la possèdent qu'elle leur soit venue en songe, nous taxe de nonchalance ; j'aurais tort de dire de peu d'industrie ; car nation du monde ne nous est égale en ce point, soit par mer, soit par terre. Que conclurai-je donc, après avoir recueilli mes esprits ravis d'admiration ? Qu'étant venu à la fin des siècles, il a fait profit de toute l'expérience du passé, voulant confondre l'espérance de l'avenir en tous autres ; qu'avec le labeur français, il a mêlé la ménagerie anglaise ; que, n'ayant point trouvé de Rome qui peut empêcher sa croissance et retarder son cours, il est demeuré Carthage. Si je voulais laisser à la postérité, un tableau de l'utilité du commerce,... je décrirais icy, d'un côté les villes d'Amsterdam et de Middelbourg en l'état qu'elles étoient il y a vingt cinq ou trente ans, et de l'autre celui auquel elles sont maintenant : grosses de peuple, comblées de marchandises, plaines d'or et d'argent. Ce changement s'est fait sans que nous nous en soyons quasi aperçus, comme nous voyons insensiblement un enfant devenir homme [...].

Depuis encore, le trafic de Moscovie leur ayant été découvert et ouvert, ils en usèrent de même et l'affectèrent quasi particulièrement à leur nation. Les hollandais long temps après se sont mis sur les mêmes brisées, pareillement conduits et encouragés par les nôtres ; car auparavant, quand on leur parloit d'entrer seulement dans le détroit, ils demandoient si on vouloit les mettre entre les mains des maures. Or, se sont-ils rendus en peu de temps bien plus aventureux, et nous dépouillent tous les jours des lieux où nous les avons menés. C'est un mot commun entre nos marchands, mais fort véritable : qu'ils gastent tout par tout où ils hantent ; lequel s'accorde bien avec ce qu'ils disent ordinairement eux-mêmes : que là où le hollandais pisse il n'y croit rien. Car, pour attirer à soi le commerce, ils baillent toujours de la marchandise au double, ce qu'ils font d'autant premièrement qu'ils se contentent à peu de gain, leur but principal étant d'employer eux et leurs navires, qu'ils ont en telle quantité que chacun sçait ; et secondement à cause que, par l'exacte employ de leurs hommes, ils abondent en toutes sortes de manufactures. C'est par ce moyen qu'ils nous ostent le trafic de la rivière de Sénégal, et de toute la côte de Guinée, où ils ont pris tel pied qu'il ne nous y reste plus rien à faire, et nous soustraient peu à peu celui de Barbarie.

**Source** : Antoine de MONTCHRESTIEN, *L'économie politique patronale, Traicté de l'oeconomie*, 1615, [éd.] par Th. Funck-Brentano, Gallica/bnf, p. 142-144 et 228.

## Une profession de foi mercantiliste : Thomas Mun

Quoiqu'un état puisse s'enrichir en recevant les dons qu'on lui fait et en dépouillant les autres nations, il faut pourtant avouer que ces moyens sont fort incertains, et qu'il n'y a à proprement parler que le commerce étranger qui puisse nous enrichir. Pour cela il faut toujours vendre aux étrangers plus de nos marchandises que nous n'en consommons des leurs, car si nous envoyons tous les ans dans les pays étrangers pour 2 200 000 livres sterling, et que nous ne rapportions que pour 2 millions de marchandises, il faut de nécessité qu'il nous revienne tous les ans 200 000 livres sterling en argent, et que par ce moyen nous gagnions cette somme [...].

Le revenu ou trésor d'un royaume, qui peut servir à faire venir des marchandises des pays étrangers, est ou naturel ou artificiel. Le revenu naturel est celui dont nous nous privons pour l'envoyer dans des pays étrangers ; l'artificiel ne consiste que dans nos manufactures et dans les marchandises qui nous viennent d'ailleurs.

Quoique ce royaume [l'Angleterre] soit naturellement fort riche, il le deviendrait encore davantage si l'on labourait toutes les terres qui sont en friche et si on faisait croître du chanvre, du lin, du tabac et plusieurs autres marchandises que les étrangers y apportent. On augmenterait par ce moyen les richesses de cet état sans diminuer en aucune manière le revenu des autres terres qui y sont cultivées.

Nous pourrions bien aussi ne pas tant consommer de marchandises étrangères, si nous voulions vivre un peu plus sobrement et si nous ne changions pas tous les jours d'habits et de modes. Quelques lois qu'on ait faites pour arrêter le cours de ce désordre, il est plus commun présentement qu'il n'a jamais été, et c'est pourquoi on devrait faire payer une amende considérable à tous ceux qui ne veulent pas obéir à ces lois si justes, comme cela s'observe avec rigueur dans les autres pays [...].

Pour ce qui est des marchandises que nous portons dans les pays étrangers, il faut tâcher d'y gagner autant qu'il est possible, et de faire en sorte de les vendre aussi cher qu'il se peut, pourvu que la trop grande cherté n'empêche pas d'en vendre une grande quantité ; mais quand nous vendons des marchandises que vendent aussi d'autres pays, il faut les vendre au meilleur marché possible, comme l'expérience nous a fait voir qu'en vendant nos draps en Turquie, nous avons empêché les Vénitiens de vendre les leurs parce qu'ils les tenaient trop chers [...].

Si nous voulons à toute force consommer beaucoup de marchandises et changer si souvent d'habits, servons-nous du moins de nos propres manufactures de draps, dentelles et broderies ; ainsi la dépense des riches fera vivre les pauvres, qui seront ainsi plus utiles à l'État [...].

Il ne faut pas faire trop payer aux étrangers pour la sortie des marchandises de notre pays, car la trop grande cherté pourrait en empêcher la vente. Il est même à propos qu'il n'y ait pas beaucoup de droits à prendre sur les marchandises qu'on fait apporter ici pour les revendre ensuite dans d'autres pays, car autrement il est impossible que ce commerce, si important pour le bien de l'État, puisse subsister longtemps [...].

Nous devons enfin tâcher, autant que nous pourrons, d'augmenter le revenu naturel de notre pays aussi bien que l'artificiel, car c'est une chose indubitable que partout où les arts sont bien cultivés, le commerce est fort grand et le pays très riche. Ce ne sont pas tant nos marchandises que notre industrie qui nous fait gagner. Le fer ne vaut pas grand-chose lorsqu'on le tire des mines, mais si on le prépare, si on le transforme, si on en fait des canons, des mousquets et autres instruments de guerre, aussi bien que des ancres, des

ferrures, des chariots, des carrosses et des charrues, il y a beaucoup à gagner. Si nous comparons aussi nos draps avec nos laines, dont on ne peut se servir qu'après qu'elles ont été lavées, filées et teintées, nous trouverons qu'on retire bien plus de profit de tous ces arts que de la marchandise en elle-même [...].

Ce n'est point qu'il faille fuir chez nous la magnificence, car si nous vivions avec tant de frugalité que nous ne voulussions plus nous servir des marchandises des étrangers, que ferions-nous de nos vaisseaux, de nos munitions, de nos ouvriers, et de plusieurs autres qui ne gagnent leur vie qu'à cela ? Il est même certain que la magnificence des bâtiments et des habits ne peut point appauvrir le royaume, lorsque ce sont des gentilshommes et autres personnes riches qui font ces sortes de dépenses, car si l'on fait travailler à cela les ouvriers de notre pays, l'État en tirera de très grands avantages [...].

Quoi qu'on fasse, il ne viendra jamais d'autre argent dans un royaume que celui qu'y apporte le commerce étranger. C'est le plus grand revenu des princes, l'honneur des États, l'école des arts. C'est par le moyen du commerce que nous avons toutes les choses qui nous sont nécessaires, que les pauvres trouvent à travailler, et que les terres rapportent tant de profit. Le trafic est comme la nourrice des marinières, la muraille des royaumes, le nerf des guerres, la terreur des ennemis. Aussi la meilleure politique en matière d'État est-elle de protéger, en toutes sortes d'occasions, et de favoriser la profession du commerce, qui est la plus avantageuse au public et la plus utile à tous les particuliers.

**Source :** Thomas MUN, *A Discourse of Trade*, 1621, traduction française *Traité du commerce*, 1674 [Thomas Mun, marchand anglais, avec une vaste expérience de négociant en Italie, au Levant et au Moyen-Orient].

## La peste de Londres, 1665, selon Samuel Pepys

28 août. Comme on rencontre maintenant peu de gens dans les rues, et encore ont-ils l'air d'avoir pris congé du monde ! À la bourse, il n'y avait pas cinquante personnes. Aussi je pense dire adieu aujourd'hui aux rues de Londres. Dans l'après-midi, j'ai envoyé mon domestique à Woolwich avec une partie de mes affaires dans l'intention de m'y installer tout à fait [...] [Les bureaux de la marine ont été évacués à Greenwich et Pepys a installé sa femme à Woolwich]

30 août. Levé tôt [Pepys était retourné coucher à Londres ce jour-là], je suis sorti et j'ai rencontré Hadley, notre commis. Il m'a dit que la peste augmente fort, surtout dans notre paroisse. « Il est mort neuf personnes, me dit-il, mais je n'en ai inscrit que six ». très mauvais procédé, à mon avis. Cela me donne à croire qu'il en est de même partout et que l'épidémie est encore plus grave qu'on ne le croit [...] Comme l'aspect des gens dans les rues, et leurs propos, tout fait songer à la mort, et à rien d'autre ! Les passants sont si rares qu'on se croirait dans une ville abandonnée ... J'ai eu la joie de m'apercevoir que je possède deux mille cinq cent cinquante livres, sans compter l'argenterie et le mobilier que j'évalue à deux cent cinquante livres. C'est une grande bénédiction, Dieu m'en rende reconnaissant [...]

31 août. Je me prépare à déménager à Woolwich, la peste ayant augmenté cette semaine au-delà de toute prévision : plus de six mille morts. Je suis allé à Greenwich à notre bureau, où j'ai travaillé, puis dîné avec mes collègues, d'un bon pâté de venaison. Après un joyeux repas, je suis retourné travailler. Ensuite à Woolwich par la rivière. Agréable soirée avec ma femme et ses gens puis, après souper, au lit. Ainsi finit le mois, fort tristement, car la peste fait rage à peu près dans tout le royaume. Dans la Cité, six mille cent deux personnes sont mortes cette semaine. Mais on craint que le véritable chiffre des décès ne

soit de presque dix mille, à cause des pauvres, d'une part, qu'on ne peut pas compter tous, tant ils sont nombreux, et des Quakers, d'autre part, qui ne veulent pas qu'on sonne les cloches pour eux. Notre flotte est allée à la rencontre des Hollandais. Les dépenses sont énormes. Or, le royaume n'est guère en état de fournir de l'argent et le Parlement en donnera difficilement davantage. Quant à moi, je vais fort bien, j'ai seulement grand peur d'avoir la peste [...]

7 septembre. Levé à cinq heures, plein de crainte de gagner la fièvre, mais il fallait partir. Je me suis enveloppé bien chaudement et je suis allé par la rivière à la Tour, où je fis chercher le bulletin hebdomadaire. On y signale six mille neuf cent soixante-dix-huit décès, chiffre effrayant et qui donne à croire que l'épidémie s'est installée et va durer longtemps [...]

10 septembre (jour du Seigneur). À Woolwich à pied, un de mes bateliers étant tombé malade hier. Dieu, dans son infinie miséricorde, a voulu que je n'aie pas à Greenwich hier par la rivière ; on craint, en effet, que l'homme n'ait la peste [...] un exprès vint, de la part de M. Coventry, m'annoncer l'heureuse nouvelle de la rencontre de Lord Sandwich [Edward Montaigu, cousin et patron de Pepys, amiral, grand-maître de la Garde-Robe et plus tard, ambassadeur] avec une partie de la flotte hollandaise. Il leur a pris deux vaisseaux venant des Indes orientales et six ou sept autres, avec d'importants butins. Je suis inondé d'une joie telle [...]

20 septembre. Chez le duc d'Albermale [le général Monk, restaurateur de la monarchie, Grand Amiral] pour l'informer des dispositions que nous avons prises au sujet de la flotte et pour recevoir ses instructions. Mais, Seigneur, quelle tristesse de ne plus voir aucun bateau sur la Tamise ! L'herbe pousse partout dans la cour de Whitehall et l'on rencontre à peine quelques misérables dans les rues désertes. Le pire, c'est que le Duc nous a montré le bulletin de cette semaine, que le Lord-Maire lui a fait parvenir hier soir. Il y a six cent décès de plus que la semaine dernière, contrairement à toute attente, étant donné la fraîcheur de l'arrière-saison. Sept mille cent soixante-cinq morts de la peste...

**Source** : Samuel PEPYS, *Journal 1660-1669*, Paris, Gallimard, 1948, 7<sup>e</sup> éd., p. 214-220.

## **Mémoire français touchant le commerce de Cadix, anonyme, 1691**

« Les François, les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, les Genoïs et les Flamands se sont depuis longtemps introduits dans ce commerce. Ils n'ont pu jusqu'à présent y avoir qu'une part indirecte, et sous le nom des Espagnols, mais cette part est devenue si grande, que les Espagnols ne sont presque plus en cela que les commissionnaires de tous ces étrangers.

Ce commerce se fait de deux manières pour les étrangers ; la première en envoyant des marchandises à Cadix, qui de là sont portées aux Indes sous le nom des Espagnols : la seconde par ce que l'on appelle le commerce à la longueur de la pique.

Les François, les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, les Génoïs et les Flamands se servent du premier moyen, les Anglois et les Hollandois seuls s'y ajoutent.

Le commerce de Cadix aux Indes se fait par deux voyes, l'une que l'on appelle les galions, et l'autre la flotte.

Les galions sont une escadre de dix vaisseaux de guerre, neuf desquels sont destinés pour Carthagène et Portobello, le dixième pour Sainte Margueritte. De ces dix

vaisseaux de guerre, huit sont de 44 à 52 pièces de canon ; les deux autres sont des frégates légères, l'une de 24 canons et l'autre de huit, destinées pour porter à Porto-Bello avis de l'arrivée des Galions.

La flotte est composée d'environ 16 vaisseaux marchands de 5 à 600 tonneaux, armés de 30 à 34 canons chacun, et de deux vaisseaux de guerre [...] qui leur servent d'escorte. De ces seize vaisseaux marchands, dix des plus grands vont à Vera Cruz, et les plus petits s'en séparent à la hauteur de Porto-Rico, pour aller à la Trinidad, Curaço, La Havane, Saint-Domingue...

Les François et autres étrangers qui commercent à Cadix y font d'ordinaire entrer en fraude la plus grande partie des marchandises qu'ils apportent de leur pays, pour éviter les droits de douane qui montent à 23%. Cette fraude se fait par le secours et l'intelligence des Espagnols mêmes, ce qu'ils appellent passer par haut. A l'arrivée d'un vaisseau étranger dans la baye de Cadix, les officiers de la douane y envoient un garde pour empêcher le débarquement des marchandises sans acquit ; mais comme ce garde ne peut estre receu dans le vaisseau que sur le billet du Consul de la Nation, le Consul diffère souvent plusieurs jours de donner ce billet pour laisser aux marchand le tems de tirer leurs marchandises en fraude, et quand le garde est receu, les fraudes et l'évasion des marchandises n'en continue pas moins ; au contraire, il met en plus grande seureté ce qu'il en reste à passer, il est établi que le marchand donne à ce garde deux écus pour chaque balot de soyerie, 53 millions en tout [...].

De toutes ces marchandises, il en demeure environ un tiers en Espagne pour l'usage du pays, les deux autres tiers passent aux Indes sur les galions et sur les flottes, et pour les y faire passer en seureté, vû les défenses sévères aux Etrangers d'y commercer en aucune manière, ils choisissent parmi les Espagnols naturels quelque ami fidèle qui leur prête son nom pour signer leur connoissemens et leur factures, et pour faire aux douanes les déclarations des marchandises qu'ils veulent envoyer en son nom, pour donner quelque vraisemblance à la feinte.

Autrefois on était obligé de faire enregistrer à Séville toutes les marchandises embarquées pour les Indes ; on ne les fait enregistrer à présent qu'à Cadix sous prétexte de la commodité des marchands.

Avant le départ des flottes et des galions, les officiers de la Contratation assignent un terme dans lequel on est obligé, sous peine de confiscation, de faire ses enregistrements ; cependant la plus grande partie est portée de bord à bord sans estre enregistrée, c'est à dire que du vaisseau étranger on les porte immédiatement dans les galions et dans les bâtiments de la flotte sans les descendre à la douane.

De plus comme on ne les visite point et que les droits de sortie de Cadix se payent suivant le nombre de ballots sans en examiner la grosseur, ni la valeur des marchandises, ils font des ballots aussi gros qu'ils peuvent et payent seulement ainsi qu'il est ordonné 14 écus pour le premier, et 7 pour le second, quoique souvent chaque ballot en contienne la valeur de deux, de trois et davantage.

Les droits du Roy d'Espagne sur tous les effets que les galions et les flottes rapportent d'Inde sont de 6% sur l'or, l'argent et les pierreries, et de 8% sur tout le reste. Nous avons veu comment les droits de sortie de Cadix, ceux d'entrée et de sortie des Indes, ne rendoient presque rien au Roy d'Espagne par les fraudes Excessives qui se font dans les levées : ceux-ci ont la même destinée et par les memes causes. »

**Source** : H. SÉE, *Documents sur le commerce de Cadix*, Paris, 1927, cité dans CADILHON (F.) et alii (dir.), *L'Europe des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Pessac, PUB, 2008.

DES DÉCOUVERTES AUX MONDES COLONIAUX .....	1
1- Les Grandes Découvertes.....	1
a- Les voyages.....	1
b- Portugais et Hollandais : des empires commerciaux.....	3
c- Les Espagnols : des conquérants .....	4
d- Anglais et Français : peupler et exploiter.....	5
Documents.....	6
La découverte de l'Amérique.....	6
Analyse et interprétations de ses découvertes par C. Colomb .....	7
Mœurs et coutumes des populations indigènes de Mésoamérique .....	9
Description de Mexico-Tenochtitlán à l'arrivée des Espagnols.....	10
2- Le commerce.....	12
a- L'Amérique des Espagnols.....	13
b- L'Atlantique des Portugais.....	14
c- Britanniques et Français aux Antilles et en Amérique du Nord .....	16
3- Sociétés.....	18
a- L'Amérique française.....	18
b- L'Amérique anglaise .....	19
c- L'Amérique espagnole.....	21
Tableau de castas, Museo Nacional del Virreinato, Tepotzotlán,.....	23
Conclusion .....	24
Documents.....	27
Fondation de la 13 <sup>e</sup> colonie anglaise par le philanthrope J. Oglethorpe (1733) .....	27
Manifeste aux habitants d'Oruro : les revendications créoles en Amérique espagnole (1739) .....	28
Un voyage négrier .....	30
Un témoignage de la déportation .....	32
HUMANISME ET RENAISSANCE .....	34
1- L'éclosion du XV <sup>e</sup> siècle.....	34
a- La redécouverte de l'Antiquité .....	34
b- La philologie.....	34
c- La philosophie.....	35
d- L'imprimerie .....	35
e- La Renaissance artistique .....	35
2- L'épanouissement du XVI <sup>e</sup> siècle.....	37
a- La diffusion.....	37

b- Une ambition universelle .....	39
c- La civilisation de la Renaissance.....	40
Documents.....	42
Les stratégies éducatives et le « voyage étudiant ».....	42
Un programme d'éducation humaniste .....	43
Imprimerie et philologie humaniste .....	44
Rejet du moyen-âge « gothique » et renaissance des arts antiques.....	45
Philologie et pré-réforme .....	46
LES RÉFORMES DU XVI <sup>e</sup> SIÈCLE .....	49
1- L'appel aux réformes.....	49
a- Une nécessité.....	49
b- Une sensibilité religieuse favorable .....	50
2- La Réforme du XVI <sup>e</sup> siècle .....	51
a- La réforme de Martin Luther.....	51
b- La réforme de Jean Calvin .....	54
c- Des communautés radicales marginales .....	55
d- La réforme anglicane.....	56
Documents.....	58
La contestation de l'Église romaine par Luther .....	58
La disparition de Luther .....	58
L'éducation religieuse dans la Suisse d'Ulrich Zwingli .....	59
Calvin : Dons de Dieu, devoirs des autorités civiles et du peuple .....	60
La Profession de foi des 39 articles (1563) .....	61
3- La Réforme catholique ou Contre-réforme.....	63
a- Les raisons d'un concile tardif.....	63
b- La Contre-réforme tridentine.....	63
c- La réforme catholique : une régénération .....	63
d- L'art au service du catholicisme.....	64
Documents.....	65
Mémoire sur quelques abus à corriger dans l'Église (décisions du Concile de Trente) ..	65
Les constitutions des jésuites .....	67
L'Inquisition espagnole et les huguenots.....	68
Inquisition espagnole et anglicanisme.....	69
La condamnation de Galilée.....	71
4- L'Europe des conflits religieux .....	72
a- Guerres et paix dans le Saint Empire.....	72
b- Les guerres de religion en France (1562-1598) .....	72

c- Intolérance partagée.....	73
Conclusion .....	73
Documents.....	75
Un tableau de la situation religieuse des Provinces-Unies au milieu du XVIIe siècle :Les Délices de la Hollande de Jean de Parival.....	75
<b>THÉORIES PHILOSOPHIQUES ET ÉVOLUTIONS DE LA PENSÉE XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES .....</b>	<b>77</b>
1- Les conditions et les moyens de l'éveil intellectuel .....	77
a- L'instruction.....	77
b- De nouveaux lieux de sociabilité culturelle.....	77
2- Construction d'une pensée nouvelle.....	78
a- Les origines.....	78
b- La philosophie de John Locke .....	80
c- Les implications.....	81
3- Les apports des Lumières .....	81
a- Lumières et progrès scientifiques.....	81
b- La pensée économique des Lumières .....	83
c- La philosophie politique des Lumières .....	85
d- La pensée religieuse des Lumières .....	86
Conclusions .....	87
Documents.....	89
La tolérance, source de paix entre les hommes.....	89
La critique des sociétés humaines par Swift (Voyages de Gulliver, 1727).....	89
Désacralisation du pouvoir : David Hume et Jean-Jacques Rousseau (1764, 1762) .....	91
Apologie de la tolérance (Voltaire, 1765).....	92
Éducation et subversion, culture et censure (Voltaire, 1765) .....	94
L'Encyclopédie et les religions établies (D'Holbach, 1765) .....	95
<b>PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES ET DESPOTISME ÉCLAIRÉ .....</b>	<b>97</b>
1- Les Lumières .....	97
2- Le despotisme éclairé .....	98
a- L'Autriche des Habsbourg .....	99
b- La Prusse de Frédéric II.....	100
Documents.....	102
Les souverains .....	102
La religion .....	104
Despotisme éclairé : publicité et duplicité .....	105
<b>GOUVERNER EN EUROPE À L'ÉPOQUE MODERNE.....</b>	<b>107</b>

1. De multiples formes de gouvernement.....	108
a- Les états italiens .....	108
b- Monarchies électives : le Saint Empire .....	108
c- Monarchies héréditaires : Espagne, France.....	109
d- Républiques : Provinces-Unies, Angleterre des Révolutions .....	110
2- Accéder au pouvoir : le principe de l'élection.....	110
a- Les assemblées .....	110
b- Les assemblées élisent le souverain.....	111
c- ... pas toujours ! .....	112
3- Transmissions héréditaires .....	113
a. Installer une dynastie.....	113
b- L'exemple de l'Angleterre : les Tudor .....	113
c- L'exemple de l'Angleterre : les Stuart.....	115
4- Construire des systèmes de gouvernement.....	116
a- Monarchie agrégative : l'Espagne.....	116
b- Autres exemples en Europe.....	117
c- Des États régionaux : le Saint Empire.....	118
d- Refuser la concentration des pouvoirs : les Provinces-Unies, la Pologne .....	119
Documents.....	121
L'Europe au temps de Charles Quint (carte).....	121
Charles, Roi d'Espagne, aux Electeurs de l'Empire d'Allemagne (1519).....	121
Le gouvernement de l'Angleterre .....	122
Les placards du 14 octobre 1529 aux Pays-Bas .....	123
Les possessions territoriales de la monarchie espagnole .....	125
L'Europe à l'heure espagnole .....	127
La pétition des « Gueux » (1566).....	127
La déchéance de Philippe II .....	128
La Grande Remontrance (1 <sup>er</sup> décembre 1641) .....	129
Bill of Rights (1689), loi pour la déclaration des droits et des libertés du sujet et pour le règlement de la succession à la couronne.....	130
ALLIANCES ET OPPOSITIONS EN EUROPE .....	132
1- Guerre et conquête.....	133
a- Des princes avides de nouveaux territoires.....	133
b- Le Nord de l'Europe orientale et occidentale .....	133
2- Exporter la guerre .....	135
a- Subir la guerre sur son sol, signe de faiblesse politique .....	135
b- Des espaces ravagés pour longtemps .....	136

c- Guerres européennes.....	137
d- Rois de guerre.....	138
3- Révolte, guerre civile, guerre de religion .....	139
a- Rébellions.....	139
b- Brigandage.....	139
c- Disettes.....	139
d- Agitations.....	140
e- Combattre pour sa foi.....	140
4- La guerre contre le roi.....	141
a- Défense des particularismes.....	141
b- Des causes multiples au mécontentement.....	142
c- Les Révolutions anglaises.....	143
d- Les troubles de la Fronde en France.....	144
5- Guerre et paix.....	145
a- La guerre empêche le commerce.....	145
b- Des mécanismes de pacification.....	146
Documents.....	147
Les grandes misères de la guerre de Jacques Callot (1633).....	147
L'Europe vers 1620 (carte) .....	148
Les débuts de la Guerre de Trente Ans .....	148
L'Europe de la Guerre de Trente Ans (carte).....	150
Simplicissimus dans la Guerre de Trente Ans .....	151
6- Guerres du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	152
a- La guerre de succession d'Espagne (1702-1714) : un tournant.....	152
Documents.....	154
L'Europe pendant la guerre de Succession d'Espagne (carte).....	154
Fin de la Guerre de Succession d'Espagne.....	155
b- Les moyens de la politique étrangère.....	157
c- Les guerres de succession en Europe centrale et orientale .....	158
Documents.....	160
L'Europe vers 1740 (carte) .....	160
La guerre de succession d'Autriche, 1740 .....	161
d- Les conflits du second XVIII <sup>e</sup> siècle : le face-à-face franco-anglais .....	162
Documents.....	163
L'alliance de la France avec l'Autriche, 1756.....	163
La Guerre de Sept Ans (carte).....	165
La guerre de Sept Ans : le Traité de Paris, 1763.....	166

Documents.....	168
Nouvelle-France, Nouvelle-Angleterre (carte) .....	168
La Déclaration d'Indépendance américaine, texte fondateur.....	169
Conclusion .....	169
7- La Révolution française .....	170
a- Le grand empire .....	171
b- L'armée.....	172
c- L'administration civile .....	173
Documents.....	176
L'extension du territoire aux époques révolutionnaire et impériale (carte).....	176
L'Europe en 1789 (carte) .....	177
L'Empire Français (carte) .....	178
L'Europe en 1815 (carte) .....	179
POPULATIONS, ÉCONOMIES, SOCIÉTÉS .....	180
1- Les populations européennes.....	180
a- Les taux élevés de l'ancien régime démographique (1400-1800).....	180
b- Les crises démographiques .....	181
c- Les signes de « transition démographique » vers 1750.....	181
d- Les contrastes des populations européennes.....	181
2- Une société d'ordres.....	183
a- Le clergé et la noblesse .....	183
b- La condition paysanne et la propriété de la terre .....	183
c- Des sociétés européennes contrastées .....	184
3 La domination de l'économie agricole.....	185
a- Le travail de la terre: des évolutions techniques lentes.....	185
b- Les productions de base.....	186
c- L'élevage : indispensable mais insuffisant.....	186
d- Les progrès de la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	187
4- De l'artisanat à l'industrie.....	187
a- Organisation juridique de l'artisanat.....	187
b- Le système de la manufacture dispersée dans les campagnes .....	188
c- Les évolutions dans les villes.....	188
d- Les débuts de la Révolution Industrielle .....	188
5 Commerce et finance.....	189
a- Un essor commercial sans précédent .....	189
b- L'avènement d'une économie-monde .....	189
c- Les activités bancaires .....	190

Conclusions .....	191
Documents.....	192
Évolution des populations en Europe de 1500 à 1800 .....	192
Évolution des taux d'urbanisation des différents pays d'Europe.....	192
Thomas More et les enclosures .....	193
Métal américain et inflation en Europe au XVI <sup>e</sup> siècle.....	194
Lettre marchande entre Anvers et Medina del Campo.....	195
L'appauvrissement de l'Espagne à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle .....	196
La peste en Espagne, 1599 : Relation des médecins de Burgos.....	197
Face au partage du monde, plaidoyer hollandais pour le droit des gens et la liberté de commercer et de naviguer .....	198
Le commerce, élément-clé de la puissance hollandaise.....	200
Une profession de foi mercantiliste : Thomas Mun .....	201
La peste de Londres, 1665, selon Samuel Pepys.....	202
Mémoire français touchant le commerce de Cadix, anonyme, 1691 .....	203